Rapport de diagnostic

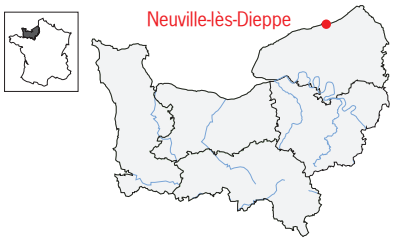

Inrap
Institut national de recherches archéologiques préventives

Normandie, Seine-Maritime (76), Dieppe

Neuville-lès-Dieppe Val d'Arquest est

sous la direction de
Bruno Aubry
Benoit Labbey

avec la collaboration de
Guillaume Jamet
Lénaïg Féret











Inrap Grand-Ouest,
Novembre 2024

Institut national de recherches archéologiques préventives

Rapport de diagnostic

Code INSEE 76 466

Arrêté de prescription 28-2023-541

Opération archéologique 17 3626

Code Inrap D150662

Normandie, Seine-Maritime (76), Dieppe

Neuville-lès-Dieppe
Val d'Arquest est

sous la direction de
Bruno Aubry
Benoit Labbey

avec la collaboration de
Guillaume Jamet
Lénaïg Féret

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon, CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Novembre 2024

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

14 Fiche signalétique
15 Mots-clefs des thesaurus
16 Intervenants
18 Notice scientifique
18 Fiche d'état du site
19 Arrêté de prescription et d'attribution
22 Arrêté modificatif
24 Arrêté de désignation du responsable scientifique
25 Projet Scientifique d'Intervention
27 Projet Scientifique d'Intervention modificatif
29 Localisation de l'opération

II. Résultats

35 **1. Introduction**

37 **1.1. Le contexte général de l'opération**
37 **1.2. Contexte géologique et géomorphologique (Guillaume Jamet)**
37 1.2.1. Localisation géographique et géologique
39 1.2.2. Données de terrains
47 1.2.3. Interprétations pédo-sédimentaires et chronostratigraphiques
47 1.2.3.1. Géomorphologie
47 1.2.3.2. Litho-pédo-stratigraphie
48 1.2.3.3. Chronologie
48 **1.3. Le contexte archéologique**
50 **1.4. Les moyens techniques**
51 **1.5. L'analyse pyrotechnique**
52 **1.6. Rapport de prospection magnétique**
52 1.6.1. Contexte
52 1.6.2. Méthodologie
52 1.6.2.1. Principe
52 1.6.2.2. Acquisition
53 1.6.2.3. Traitement
53 1.6.3. Résultats
53 1.6.4. Conclusion
57 **1.7. Les opérations archéologiques antérieures**
57 1.7.1. Le diagnostic de 2011
58 **1.7.2. La fouille de 2012 par L. Cholet**

61 **2. Les résultats**

63 **2.1. Une occupation néolithique ?**
64 2.1.1. Les structures st. 34 et 35
66 2.1.2. L'industrie lithique
66 2.1.2.1. Le reste de l'industrie lithique
67 2.1.2.2. La matière première
67 2.1.2.3. Les produits de débitage
67 2.1.2.4. Les éclats et les éclats laminaires
67 2.1.2.5. L'outillage
70 **2.2. La Protohistoire**
73 2.2.1. Les crémations
74 **2.3. L'occupation du Haut-Empire**
77 2.3.1. La structuration parcellaire et les enclos
90 2.3.2. Des structures domestiques aux comblements organiques
100 2.3.3. Un bâtiment sur radiers de fondation
106 2.3.4. Des empierrements
108 2.3.5. Le mobilier céramique protohistorique et antique (Lénaïg Féret)
113 **2.4. Les vestiges de la Seconde Guerre mondiale**
113 2.4.1. Remarques préliminaires et contexte historique
114 2.4.1.1. Rappels historiques
115 2.4.1.2. Le Raid de Dieppe
116 2.4.1.3. La batterie du Val d'Arquet
119 2.4.2. Description des vestiges
119 2.4.2.1. Les bunkers
140 2.4.2.2. Des bunkers arasés
150 2.4.2.3. Les vestiges d'un encuvement ?
152 2.4.2.4. Des bâtiments légers
159 2.4.2.5. Une citerne
160 2.4.2.6. Réseaux et voie de circulation
165 2.4.2.7. Les fosses dépotoirs
167 2.4.2.8. Les trous d'homme
170 2.4.2.9. Les cratères de bombes
171 2.4.2.10. Des ouvrages situés hors emprise
175 2.4.2.11. Conclusion et discussion
177 **2.5. Le mobilier archéologique contemporain**
178 **2.6. Une carrière d'extraction de limon**
178 **2.7. Une ferme de la seconde moitié du XIXe siècle**

181 **3. Conclusion**

183 **4. Bibliographie**

Annexes

187 **1 - Concordance des fossés**
189 **2 - Inventaire de l'industrie lithique**
191 **3 - Inventaire de la céramique**
197 **4 - Inventaire des objets métalliques**
199 **5 - Photographies des objets néolithiques**
203 **6 - Échantillon des objets contemporains**

III. Inventaires techniques

229 Inventaire des structures
241 Inventaire général du mobilier
247 Inventaire de la documentation

Liste des illustrations

35 **Fig. 1 :** trous des pilleurs ouverts durant le diagnostic © B. Aubry, Inrap
36 **Fig. 2 :** carte géologique simplifiée © DAO : G. Jamet, Inrap - Données : IGN
37 **Fig. 3 :** contexte topographique du diagnostic avec localisation des tranchées et sondages profonds © DAO : G. Jamet, Inrap - Données : IGN
38 **Fig. 4 :** profils stratigraphiques synthétiques des sondages profonds© DAO : G. Jamet, Inrap
38 **Fig. 5 :** profil Géo 11 avec localisation de l'échantillonnage sédimentaire © DAO : G. Jamet, Inrap
39 **Fig. 6 :** Géo 1 © G. Jamet, Inrap
40 **Fig. 7 :** Géo 2 © G. Jamet, Inrap
40 **Fig. 8 :** Géo 3 © G. Jamet, Inrap
41 **Fig. 9 :** Géo 4 © G. Jamet, Inrap
41 **Fig. 10 :** Géo 5 © G. Jamet, Inrap
42 **Fig. 11 :** Géo 6 © G. Jamet, Inrap
42 **Fig. 12 :** Géo 7 © G. Jamet, Inrap
43 **Fig. 13 :** Géo 8 © G. Jamet, Inrap
43 **Fig. 14 :** Géo 9 © G. Jamet, Inrap
44 **Fig. 15 :** Géo 10 © G. Jamet, Inrap
45 **Fig. 16 :** Géo 11 © G. Jamet, Inrap
46 **Fig. 17 :** Géo 12 © G. Jamet, Inrap
49 **Fig. 18 :** carte archéologique © SRA
54 **Fig. 19 :** cartographie des différences mesurées de la composante verticale du champ magnétique, sur ortho-photo (données IGN) © G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol
55 **Fig. 20 :** anomalies catégorisées selon leur réponse physique, sur ortho-photo (données IGN) © G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol
56 **Fig. 21 :** interprétation de la prospection magnétique, sur ortho-photo (données IGN) © G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol
59 **Fig. 22 :** plan compilé des différentes opérations © Inrap
60 **Fig. 23 :** plan général du diagnostic (un plan au foramt A1 est présent en fin de volume) © Inrap
62 **Fig. 24 :** plan de localisation de la carrière © Inrap
63 **Fig. 25 :** plan de localisation des entités livrant de l'industrie lithique © Inrap
64 **Fig. 26 :** vue en plan de la structure St. 34 © Inrap
64 **Fig. 27 :** localisation et relevé du foyer St. 35 © Inrap
65 **Fig. 28 :** vue du niveau d'apparition du foyer St. 35 © Inrap
65 **Fig. 29 :** vue de l'agencement du foyer © Inrap
65 **Fig. 30 :** localisation et relevé de la structure St. 34 © Inrap
66 **Fig. 31 :** fragment proximal d'éclat débordant (Sond 11) © Inrap
66 **Fig. 32 :** fragments de meule © S. Le Maho, Inrap
68 **Fig. 33 :** outillage : 1 - grattoir (TR 3 - St 99) ; 2 - tranchet (TR 9 - St 202) ; 3 et 4 - couteaux à dos (TR 7 - St 189 et 193) © Inrap
69 **Fig. 34 :** pic (TR 17 - St 403) © S. Le Maho, Inrap
71 **Fig. 35 :** plan de répartition des entités laténiennnes © Inrap
72 **Fig. 36 :** la crémation St. 21 © Inrap
73 **Fig. 37 :** vue générale de la structure St. 21 au sein de la tranchée 1 © Inrap
75 **Fig. 38 :** plan de répartition des entités antiques © Inrap
76 **Fig. 39 :** localisation et vues des niveaux de mobiliers au droit des structures 97 (Tr. 4) © Inrap
77 **Fig. 40 :** proposition de restitution du parcellaire antique © Inrap
78 **Fig. 41 :** proposition de répartition des cellules © Inrap
79 **Fig. 42 :** vue du comblement très sombre du fossé St. 179, Tr. 7 © Inrap
79 **Fig. 43 :** vue en coupe du fossé St. 179, Tr. 7 © Inrap
80 **Fig. 44 :** relevé de la structure St. 179, Tr. 7 © A. Bignon, Inrap
81 **Fig. 45 :** l'extrémité nord du trou de bombe témoigne du passage du fossé St. 277 © Inrap
82 **Fig. 46 :** paroi sud du chemin creux © Inrap
82 **Fig. 47 :** traces d'ornières sur le fond du chemin © Inrap
82 **Fig. 48 :** détail du comblement de la base du chemin avec les ornières et autres empreintes © Inrap
83 **Fig. 49 :** probable premier état du fossé bordier © Inrap
84 **Fig. 50 :** plan de répartition des structures à comblement organique © Inrap

85 **Fig. 51 :** relevé en coupe de la structure St. 202, Tr 9 © Inrap
86 **Fig. 52 :** relevé en coupe de la structure St. 231 (Tr 10) montrant l'évolution du profil du fossé © Inrap
86 **Fig. 53 :** relevé en coupe de la structure St. 236, Tr 10 © Inrap
87 **Fig. 54 :** relevé en coupe de la structure St. 209, Tr 9 © Inrap
88 **Fig. 55 :** relevés en coupe des structures St. 24 et 410, Tr 1 © Inrap
88 **Fig. 56 :** relevés en coupe des structures St. 25 et 26, Tr 2 © Inrap
89 **Fig. 57 :** relevé en coupe de la structure St. 380, Tr 16 © Inrap
89 **Fig. 58 :** relevés en coupe des structures St. 357 et 358, Tr 16 © Inrap
91 **Fig. 59 :** vue générale de la fosse St. 386, Tr 9 et du caractère très sombre des remplissages © Inrap
91 **Fig. 60 :** vue de la coupe de la fosse St. 386, Tr 9 © Inrap
91 **Fig. 61 :** relevé en coupe de la fosse St. 386, Tr 9 © Inrap
92 **Fig. 62 :** localisation et relevé de la fosse St. 218, Tr 9 © Inrap
92 **Fig. 63 :** localisation et relevé de la fosse St. 214, Tr 9 © Inrap
93 **Fig. 64 :** vue en coupe de la fosse St. 214, Tr 9 © Inrap
94 **Fig. 65 :** vue des coupes des structures St. 265 et 266, Tr 13 © Inrap
95 **Fig. 66 :** relevés des coupes des structures St. 265 et 266, Tr 13 © Inrap
96 **Fig. 67 :** relevé en coupe de la fosse St. 91, Tr 4 © Inrap
96 **Fig. 68 :** vue de la coupe de la fosse St. 91, Tr 4 © Inrap
97 **Fig. 69 :** relevé de la coupe de la fosse St. 254, Tr 10 © Inrap
97 **Fig. 70 :** vue de la coupe de la fosse St. 254, Tr 10 © Inrap
98 **Fig. 71 :** vues de la coupe de la fosse St. 254, Tr 10 © Inrap
99 **Fig. 72 :** vue en coupe de la position des tessons au dessus des fosses St 94 et 95, Tr 4 © Inrap
100 **Fig. 73 :** agencement du solin A © Inrap
100 **Fig. 74 :** le bloc temoigne de l'accroche du solin B © Inrap
101 **Fig. 75 :** vue de la largeur du solin et de l'agencement des matériaux © Inrap
101 **Fig. 76 :** bloc de silex à l'est © Inrap
102 **Fig. 77 :** localisation et vue de la structure 162 (Tr. 6) © A. Bignon, Inrap
103 **Fig. 78 :** vues du niveau d'apparition des solins A et B © Inrap
103 **Fig. 79 :** vues du niveau d'apparition du solin B © Inrap
103 **Fig. 80 :** agencement des dalles de silex au sein de la structure 164 © Inrap
104 **Fig. 81 :** calages St. 167 et 169 en cours de fouille © Inrap
104 **Fig. 82 :** vue générale de l'aménagement des calages St. 167 © Inrap
105 **Fig. 83 :** vue de détail de l'aménagement des calages St. 167 © Inrap
105 **Fig. 84 :** vue de détail de l'aménagement des calages St. 168 © Inrap
105 **Fig. 85 :** hauteur d'apparition de la structure St. 169 © Inrap
106 **Fig. 86 :** sommet de l'empierrement St. 154 © Inrap
106 **Fig. 87 :** empierrement St. 106 © Inrap
107 **Fig. 88 :** empierrement St. 107 © Inrap
107 **Fig. 89 :** vue oblique du sommet de la structure St. 106 © Inrap
107 **Fig. 90 :** vue d'une *tegulae* St. 117, Tr. 4 © Inrap
109 **Fig. 91 :** mobilier céramique des sépultures à incinération St. 20 et 21 (La Tène D) © L. Féret, Inrap
110 **Fig. 92 :** mobilier céramique de la structure 97 (dernier tiers du Ier siècle apr. J.-C. / premier quart du IIe siècle) © L. Féret, Inrap
111 **Fig. 93 :** sigillées moulées © S. Le Maho, Inrap
111 **Fig. 94 :** bord de cruche en pâte claire issu de la structure 179 (IIe siècle apr. J.-C.) © L. Féret Inrap
113 **Fig. 95 :** vue aérienne datée du 9 mai 1944 de la batterie du Val d'Arquet © Source : NCAP
115 **Fig. 96 :** vue générale de la plage de Dieppe suite à l'assaut canadien du 19 août 1942. Un Scout Car abandonné est visible au premier plan © Source Archives du Canada, 3194752
117 **Fig. 97 :** plan schématique de la batterie du Val d'Arquet (en pointillé rouge : localisation du diagnostic) © Source Chazette 2008, p. 158
119 **Fig. 98 :** résultat de la prospection géophysique menée au sein de l'emprise de diagnostic © G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol
120 **Fig. 99 :** plan de localisation des bunkers 301 et 319 © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

121 **Fig. 100 :** détail de la coupe montrant le recouvrement des bunkers. La mire présente sur le cliché mesure 40 cm © B. Labbey, Inrap
121 **Fig. 101 :** relevé en coupe de la structure St. 301 - Tr. 13 © DAO : A. Bignon, Inrap
121 **Fig. 102 :** plans d'une soute R607. À gauche, un plan allemand et à droite un plan du bunker numéroté 301 réalisé en 1999 par Paul Plart © Internet http://atlantikwallviews.cestenfrance.fr/regelbau-607/ et Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 21
122 **Fig. 103 :** détail du cartouche d'identification surmontant l'entrée du bunker 301 © B. Labbey, Inrap
123 **Fig. 104 :** vue générale d'une porte à deux battants en place dans le bunker 319 © B. Labbey, Inrap
123 **Fig. 105 :** détail des marquages présents sur la porte en place dans le bunker 319. La date 1940 est visible à gauche de l'image © B. Labbey, Inrap
123 **Fig. 106 :** câbles électriques dans le bunker 319 © B. Labbey, Inrap
123 **Fig. 107 :** exemples de marquages présents sur les parois des bunkers 301 et 319. À gauche, un marquage technique, à droite, des additions © B. Labbey, Inrap
125 **Fig. 108 :** schéma d'implantation des marquages et graffitis au sein des bunkers 301 et 319 © S. Le Maho, Inrap
124 **Fig. 109 :** schémas électriques tracés au crayon sur une paroi du bunker 319 © B. Labbey, Inrap
125 **Fig. 110 :** relevé photogrammétrique d'une des parois du bunker 301 et restitution des marques visibles © Cliché et DAO :S. Le Maho, Inrap
126 **Fig. 111 :** photographie allemande prise à l'intérieur d'une des soutes de la batterie du Val d'Arquet montrant le stockage des charges propulsives © Source : Chazette 2008, p. 158
126 **Fig. 112 :** estimation du nombre d'étuis stockés contre une paroi dans le bunker 301 © Cliché et DAO : S. Le Maho, Inrap
127 **Fig. 113 :** vue générale des plaques apposées contre les parois extérieures du bunker 301 © B. Labbey, Inrap
127 **Fig. 114 :** détail des rainures d'une plaque du bunker 301 © B. Aubry, Inrap
128 **Fig. 115 :** relevé de la galerie partant du bunker 301 réalisé par Paul Plart en 1999 © Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 21
129 **Fig. 116 :** pente douce aménagée dans la partie coudée de la galerie partant du bunker 301 © B. Labbey, Inrap
129 **Fig. 117 :** détail d'une des niches aménagées dans la galerie © B. Labbey, Inrap
130 **Fig. 118 :** vue générale de l'amorce de la pente avec le puisard au premier plan © B. Labbey, Inrap
130 **Fig. 119 :** relevé de la galerie partant du bunker 319 réalisé par Paul Plart en 1999 © Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 17
131 **Fig. 120 :** vue générale de la maçonnerie bouchant la galerie partant du bunker 319 © Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 16
131 **Fig. 121 :** extrémité de la galerie partant du bunker 319. La maçonnerie a été en partie retirée dans le cadre du diagnostic pour permettre l'accès à l'intérieur et la ventilation de l'ensemble © B. Labbey, Inrap
132 **Fig. 122 :** plan de localisation du bunker R607 © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
133 **Fig. 123 :** vue générale de la soute R607 © B. Labbey, Inrap
134 **Fig. 124 :** vue générale du puisard par rapport au bunker 301 © B. Labbey, Inrap
134 **Fig. 125 :** détail des échelons métalliques © B. Labbey, Inrap
135 **Fig. 126 :** plan de localisation du bunker 556 © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
135 **Fig. 127 :** vue générale du sondage implanté au niveau de l'entrée du bunker numéroté 556 © B. Labbey, Inrap
136 **Fig. 128 :** détail du cartouche d'identification du bunker 556 © B. Labbey, Inrap
136 **Fig. 129 :** vue rapprochée de la façade du bunker 556 et des encoches destinées au camouflage © B. Labbey, Inrap
137 **Fig. 130 :** plan de l'ouvrage 556 © Dessin : J. Laurent, Source Association Bunker Archéo Dieppe
138 **Fig. 131 :** détail de la trappe et des échelons permettant d'accéder à la citerne © B. Labbey, Inrap
139 **Fig. 132 :** vue générale d'une des portes à deux vantaux encore en place dans le bunker © B. Labbey, Inrap
139 **Fig. 133 :** détail des câbles électriques encore fixés aux murs dans la pièce de vie © B. Labbey, Inrap
139 **Fig. 134 :** exemple de mobilier allemand éparpillé au sol : ici différentes boites métalliques, un encrier et une cartouche de masque à gaz © B. Labbey, Inrap
140 **Fig. 135 :** carte de localisation des bunkers arasés © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

141 **Fig. 136 :** vue générale du bunker 58 surmonté du dépotoir © B. Labbey, Inrap
141 **Fig. 137 :** coupe du dépotoir scellant le bunker 58 © B. Labbey, Inrap
142 **Fig. 138 :** plan type d'un bunker VF. 2a © Source Internet https://fortifications-et-armements.clicforum.fr/t1609-Vestiges-wwll-Crozon.htm
143 **Fig. 139 :** vue générale du bunker numéroté 300 © B. Labbey, Inrap
144 **Fig. 140 :** relevé en coupe de la structure St. 428 - Tr. 17 © DAO : A; Bignon, Inrap
144 **Fig. 141 :** vue rapprochée de la partie sommitale du bunker 428 © B. Labbey, Inrap
145 **Fig. 142 :** plan type d'un bunker Regelbau 6108 © Source Internet https://sudwall.superforum.fr/t6721-r610-abri-pc
146 **Fig. 143 :** vue générale du sondage réalisé au niveau de la façade du bunker numéroté 555 © B. Labbey, Inrap
147 **Fig. 144 :** détail du seuil de l'accès menant au tobrouk extérieur © B. Labbey, Inrap
147 **Fig. 145 :** détail de la grille encore en place sur la façade du bunker © B. Labbey, Inrap
147 **Fig. 146 :** vue rapprochée des restes de la façade du bunker et des plaques rainurées en place © B. Labbey, Inrap
148 **Fig. 147 :** détail d'une encoche destinée au camouflage au sein de laquelle un demi poteau est encore présent © B. Labbey, Inrap
148 **Fig. 148 :** détail du parement en brique de la tranchée de circulation © B. Labbey, Inrap
148 **Fig. 149 :** vue rapprochée de l'accès remblayé © B. Labbey, Inrap
149 **Fig. 150 :** vue générale de la petite pièce en partie dégagée © B. Labbey, Inrap
149 **Fig. 151 :** vue générale du sondage réalisé au niveau du poste de commandement avant le dégagement de la façade. La couche de démolition de couleur grise recouvrait l'ensemble du bâtiment © B. Labbey, Inrap
151 **Fig. 152 :** vue générale de la niché bétonnée © B. Labbey, Inrap
151 **Fig. 153 :** deux photographies prises au cours du conflit montrant les canons de 17 cm dans les encuvements de la batterie du Val d'Arquet © Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 16-09-19 « Projet valorisation batterie Die.014 Val d'Arquet Neuville les Dieppe », p. 4
152 **Fig. 154 :** carte de localisation des bâtiments légers © Relevés et SIGS. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
153 **Fig. 155 :** orthophotographie du bâtiment 511 © J.-L. Lamache, Inrap
153 **Fig. 156 :** vue générale de la structure 511 en regardant vers le nord-est © B. Labbey, Inrap
154 **Fig. 157 :** relevé en coupe de la structure 511 © DAO : A. Bignon, Inrap
155 **Fig. 158 :** détail d'une ouverture circulaire aménagée dans un massif carrelé © B. Labbey, Inrap
155 **Fig. 159 :** vue générale des conduits en briques construits à l'arrière des ouvertures circulaires © B. Labbey, Inrap
155 **Fig. 160 :** vue rapprochée de la première marche de l'escalier qui permettait l'accès à l'intérieur du bâtiment © B. Labbey, Inrap
157 **Fig. 161 :** vue générale du bâtiment 524 © B. Labbey, Inrap
157 **Fig. 162 :** détail du sol pavé © B. Labbey, Inrap
157 **Fig. 163 :** détail du sol fait de tuiles concassées © B. Labbey, Inrap
158 **Fig. 164 :** empreintes de pas laissées sur la couche de ciment © B. Labbey, Inrap
158 **Fig. 165 :** détail du caniveau bordant le bâtiment 524 © B. Labbey, Inrap
159 **Fig. 166 :** vue générale de la citerne © B. Labbey, Inrap
160 **Fig. 167 :** carte de répartition des réseaux. l'électricité apparaît en rouge et l'eau en bleu © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
161 **Fig. 168 :** vue générale de St. 377 renfermant un câble électrique © B. Aubry, Inrap
161 **Fig. 169 :** détail de la composition du câble électrique © B. Aubry, Inrap
162 **Fig. 170 :** vue générale de St. 448 contenant un tuyau d'adduction d'eau © B. Labbey, Inrap
162 **Fig. 171 :** détail d'un raccord entre deux sections © B. Labbey, Inrap
163 **Fig. 172 :** localisation de la piste bétonnée © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
164 **Fig. 173 :** vue générale d'une section de la piste bétonnée © B. Labbey, Inrap
164 **Fig. 174 :** détail de l'épaisseur de la piste bétonnée © B. Labbey, Inrap
165 **Fig. 175 :** localisation des fosses dépotoirs © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
166 **Fig. 176 :** vue générale de la fosse dépotoir 399 © B. Labbey, Inrap
166 **Fig. 177 :** vue générale de la fosse dépotoir 529 © B. Labbey, Inrap
167 **Fig. 178 :** supperposition des fosses 58 et 557 sur la photographie aérienne de 1947 de l'IGN © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
168 **Fig. 179 :** carte de localisation des trous d'homme © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

168 **Fig. 180 :** vue zénithale de la structure 424 après décapage © B. Labbey, Inrap
169 **Fig. 181 :** coupe réalisée dans la structure 424 © B. Labbey, Inrap
169 **Fig. 182 :** relevé de la coupe réalisée dans la structure 424 © DAO : A. Bignon, Inrap
170 **Fig. 183 :** carte de répartition des cratères de bombes © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
171 **Fig. 184 :** vue générale de la casemate en regardant vers le nord © B. Labbey, Inrap
172 **Fig. 185 :** vue générale du petit ouvrage léger construit en briques et béton en regardant vers le sud © B. Labbey, Inrap
172 **Fig. 186 :** vue générale dde la petite soute bétonnée avec la casemate en arrière plan © B. Labbey, Inrap
172 **Fig. 187 :** relevé photogrammétrique de la paroi faisant face à l'entrée dans l'une des deux pièces de la soute © S. Le Maho, Inrap
173 **Fig. 188 :** détail d'un crochet de suspension de lit au plafond dans l'une des pièces de la soute © B. Labbey, Inrap
173 **Fig. 189 :** détail du support de ventilateur © B. Labbey, Inrap
173 **Fig. 190 :** vue générale de la porte blindée en place dans la soute © B. Labbey, Inrap
174 **Fig. 191 :** relevé photogrammétrique de la façade d'entrée du poste électrique © S. Le Maho, Inrap
175 **Fig. 192 :** détail du tableau de raccordement en place dans le poste © B. Labbey, Inrap
176 **Fig. 193 :** localisation des trois secteurs particulièrement riches © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap
179 **Fig. 194 :** localisation de la ferme © Inrap
179 **Fig. 195 :** vue d'un des bâtiment et de l'état général de la construction ainsi que des matériaux mis en œuvre © Inrap
180 **Fig. 196 :** timbre des briqueteries © Inrap
180 **Fig. 197 :** piquet de clôture en réemploi © Inrap

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Normandie

Département
Seine-Maritime (76)

Commune
Dieppe

Adresse ou lieu-dit
Neuville-lès-Dieppe,
Val d'Arquest est

Codes

code INSEE
76 466

code INRAP de l'entité archéologique
D 150662

code opération
17 3626

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence (Lambert 93)

X : 564500 m
Y : 6982800 m
Altitude : 67 à 76 m NGF

Références cadastrales

Commune
Dieppe

Année
2024

Section concernée
ZB

Parcelles
2, 284, 301, 311, 312, 313

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Sans objet

Propriétaire du terrain

3F Normandie
Agence du Havre
Rue de la Briqueterie
ZA Les Vertus
76550 Saint-Aubin sur Scie

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription et d'attribution
28-2023-541 en date du 25/09/2023

Numéro de l'arrêté modificatif
28-2024-150 en date du 04/04/2024

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable scientifique
28-2024-134 en date du 18/03/2024

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

3F Normandie

Nature de l'aménagement

Lotissement

Opérateur d'archéologie

Inrap

Responsable scientifique de l'opération

Bruno Aubry

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
CS 67737
35 577 Cesson-Cévigné Cedex
et
Centre archéologique Inrap
30 Boulevard de Verdun
76120 Le Grand Quevilly

Dates d'intervention sur le terrain

Diagnostic
18/03/2024 au 19/04/2024

Surfaces

Surface prescrite
183 450 m²

Surface ouverte
6 170 m² soit 3,36 % de la surface prescrite

Lieu de dépôt du matériel archéologique

INRAP Grand-Quevilly (76)
puis
Dépôt DRAC Canteleu (76)

Informations sur la composition du rapport

Nombre de volume : 1
Nombre de pages : 250
Nombre de figures : 197
Nombre d'annexes : 6

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- [ ] **Paléolithique**
  - [ ] Inférieur
  - [ ] Moyen
  - [ ] Supérieur
  - [ ] Mésolithique et Epipaléolithique
- [x] **Néolithique**
  - [ ] Ancien
  - [ ] Moyen
  - [ ] Récent
- [ ] **Chalcolithique**
- [x] **Protohistoire**
  - [ ] **Âge du Bronze**
    - [ ] Ancien
    - [ ] Moyen
    - [ ] Récent
    - [ ] Final
  - [x] **Âge du Fer**
    - [ ] Hallstatt (premier Âge du Fer)
    - [x] La Tène (second Âge du Fer)
- [x] **Antiquité romaine (gallo-romain)**
  - [ ] République romaine
  - [x] Empire romain
    - [x] Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - [ ] Bas-Empire (de 285 a 476)
- [ ] **Époque médiévale**
  - [ ] haut Moyen Age
  - [ ] Moyen Age
  - [ ] bas Moyen Age
- [ ] **Temps modernes**
- [x] **Époque contemporaine**
  - [ ] Ère industrielle
  - [x] Seconde guerre mondiale

Sujets et thèmes

- [ ] Edifice public
- [ ] Edifice religieux
- [ ] Edifice militaire
- [x] Bâtiment
- [ ] Structure funéraire
- [ ] Villa
- [ ] Hydraulique
- [x] Habitat rural
- [x] Voirie
- [ ] Bâtiment agricole
- [ ] Structure agraire
- [ ] Urbanisme
- [ ] Maison
- [ ] Structure urbaine
- [x] Foyer
- [x] Fosse
- [x] Sépulture
- [ ] Grotte
- [ ] Abri
- [ ] Mégalithe
- [ ] Artisanat
- [ ] Argile : atelier
- [x] Blockhaus
- [x] Parcellaire

Mobilier

- [x] Industrie lithique
- [ ] Industrie osseuse
- [x] Céramique
- [ ] Restes humains
- [x] Faune
- [ ] Flore
- [x] Objet métallique
- [ ] Arme
- [ ] Outil
- [ ] Parure
- [ ] Habillement
- [ ] Trésor
- [ ] Monnaie
- [ ] Verre
- [ ] Mosaïque
- [ ] Peinture
- [ ] Sculpture
- [ ] Inscription
- [ ] Scorie

Etudes annexes

- [x] Géologie
- [ ] Datation
- [ ] Anthropologie
- [ ] Paléontologie
- [ ] Zoologie
- [ ] Botanique
- [ ] Palynologie
- [ ] Macrorestes
- [x] An. de céramique
- [ ] An. de métaux
- [ ] Aca. des données
- [ ] Numismatique
- [ ] Conservation
- [ ] Restauration
- [x] An. du lithique

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Nicola Coulthard, SRA	Conservatrice Régionale de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Fabrice Henrion, SRA	Conservateur régional adjoint de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Cécile Germain-Vallée, SRA	Ingénieur d'études	Prescription et contrôle scientifique
Sylvain Mazet, Inrap	Directeur-Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Rodrigue Tsobgou Ahoupe, Inrap	Délégué au Directeur-Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Bruno Aubry, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Nicola Coulthard, SRA	Conservatrice Régionale adjointe de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Fabrice Henrion, SRA	Conservateur régional adjoint de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Cécile Germain-Vallée, SRA	Ingénieur d'études	Prescription et contrôle scientifique
Jean-Baptiste Rible, Inrap	Directeur interrégional INRAP Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Sylvain Mazet, Inrap	Directeur-Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Rodrigue Tsobgou Ahoupe, Inrap	Délégué au Directeur-Adjoint Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Conseillère sécurité et prévention	Suivi hygiène et sécurité
Christine Yon, Inrap	Assistante prévention	Suivi hygiène et sécurité
Nicolas Garrido, Inrap	Assistant technique	Suivi technique de l'opération
Aline Specklin, Inrap	Gestionnaire de collections	Gestion du mobilier et de la documentation
Christine Roger-Leclerc, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Chéry, Inrap	Gestionnaire du Centre Archéologique	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Bruno Aubry, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique
Angéline Bignon, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Fouille et relevés
Sébastien Calduch, Inrap	Topographe	Relevés topographiques, SIG
Guillaume Gadebois, Inrap	Topographe	Relevés topographiques, SIG
Guillaume Jamet, Inrap	Géomorphologue	Relevés, études, prélèvements
François Kerrouche, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Fouille, enregistrement
Benoit Labbey, Inrap	Responsable de Recherche archéologique	Fouille, enregistrement, photographie
Jean-Luc Lamache, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Survol Drone
Serge Le Maho, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Photogrammétrie des blockaus et autres entités

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Bruno Aubry, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Rédaction, études des industries, remontage et dessins du silex
Angéline Bignon, Inrap	Assistant-e d'étude et d'opération	DAO, SIG
Sébastien Calduch, Inrap	Topographe	Traitement topographie, SIG
Lénaïg Féret, Inrap	Céramologue	Étude de la céramique
Guillaume Gadebois, Inrap	Topographe	Traitement topographie, SIG
Guillaume Jamet, Inrap	Géomorphologue	Étude des formations sédimentaires
François Kerrouche, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Lavage et conditionnement du mobilier archéologique
Serge Le Maho, Inrap	Assistant d'étude et d'opération	Photogrametrie et photos du mobilier
Véronique Théron, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Mise en page PAO et DAO

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire	Terrassement mécanique	Décapage, sondages et rebouchage

Notice scientifique

Un important diagnostic archéologique vient d'être réalisé par une équipe de l'Inrap sur la commune de Neuville-lès-Dieppe « Val-d'Arquet Est ». Le projet consiste à édifier sur une surface qui avoisine les 20 hectares, par la société 3 F-Normandie, au moins 750 logements. Le site occupe une plaine légèrement en pente, faiblement ondulée, marquée par un talweg au sud et une vallée encaissée au nord. Cette topographie confère au terrain une position légèrement dominante. Au nord, à quelques 1300 m, s'étire le site appelé « *le Camp de César* », sur la commune de Bracquemont. Cette occupation, connue depuis le XVIIIe siècle, correspond à une vaste position fortifiée laténienne. Deux puissants fossés et talus délimitent deux enclos.
En 2011, un diagnostic réalisé plus à l'ouest de notre emprise par François Delahaye (Inrap) a permis de révéler un grand nombre de structures de La Tène finale riches d'un abondant mobilier céramique. La fouille qui s'ensuivit, réalisée par Laurent Cholet (coll.) a confirmé l'occupation protohistorique.
Cet environnement relativement dense en vestiges archéologiques est complété, sur l'actuel projet, d'une batterie de défense côtière allemande de la Seconde Guerre Mondiale. Elle occupe l'extrémité orientale du terrain, sur un axe nord sud. Celle-ci se développe très largement en dehors des parcelles investies.
Les quelques 35 tranchées et sondages ont permis de révéler un minimum de 550 structures en tous genres. L'essentiel des occupations révélées ici couvre le premier et le deuxième siècle de notre ère. Il s'agit d'un ensemble orthonormé marqué par un réseau de fossés d'enclos et de parcellaire enserrant des occupations domestiques. L'ensemble s'articule le long d'un chemin viaire occupé au fond par des ornières et délimité au moins au nord, par un fossé bordier. Des radiers de fondation en silex indiquent la présence d'au moins deux, voire trois constructions. Elles sont complétées par des bâtiments sur poteaux plantés et/ou calés par des blocs de silex. Un grand nombre de structures domestiques montre un remplissage organique très sombre et de la céramique en quantité. Nous ne pouvons, pour le moment, statuer sur la fonction de cette occupation du Haut-Empire, mais une spécificité est déjà soulignée par l'étude de la céramique et le nombre de reste d'amphores.
Un regroupement de sépultures à crémations de La Tène D est apparu au nord de l'emprise, directement bloqué par l'actuelle route « des Graves de la mer ». Partiellement fouillée dans le cadre du diagnostic, une sépulture a livré un dépôt de quatre vases et un probable négatif de coffre. Les très fortes perturbations visibles dans ce secteur, liées à des terrassements de la Seconde Guerre Mondiale, ont fortement perturbé la lecture de cette zone. Des vases et épandages d'ossements brûlés apparaissent dans le remplissage de certains faits contemporains.
La tentative de débarquement par les troupes canadiennes en 1941 sur les plages de Dieppe a conduit à un renforcement défensif, de la part de l'occupant, de la côte normande. C'est ainsi que plus de 800 blockhaus sont construits sur toute cette partie du littoral. L'emprise du projet est sur sa face orientale, investi par toute une série d'aménagements de défense côtière et autres constructions. Ces ouvrages, essentiellement en béton, sont aériens ou bien totalement enterrés. Les tranchées de diagnostic ont en partie permis de recouper certains de ces ouvrages. À cela s'ajoute le réseau de communication électrique et d'adduction d'eau souterrains ainsi que des tranchées de communication totalement inconnus. Ces ouvrages ont été bouchés et occultés durant la décennie qui a suivi la fin du conflit, avec des déchets domestiques essentiellement composés de récipients en verre et métal provenant des ruines de Dieppe.
Ces vestiges mobiliers et immobiliers apportent une lecture totalement inédite sur l'organisation, le fonctionnement et l'appropriation de la batterie, durant la guerre et après, par la population dieppoise.
Cette opération de diagnostic offre un champ d'étude multi-scalaire à travers l'occupation du Haut-Empire et l'évolution de la batterie de défense allemande.

Fiche d'état du site

À l'issue de l'opération, tous les sondages ont été rebouchés.

Arrêté de prescription et d'attribution

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 28-2023-541 du 25 SEP. 2023
portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

Vu l 'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° SGAR/ 23-015 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à Madame Frédérique BOURA, directrice régionale des affaires culturelles de Normandie, pour la signature générale d'activités ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2023 portant subdélégation de signature à Madame Diane de RUGY, directrice régionale adjointe déléguée en charge des patrimoines et de l'architecture ;

Vu le dossier relatif au projet « construction d'un stade 2023 - Neuville-Les-Dieppe - Val d'Arquet Est localisé à DIEPPE(76) Neuville-les-Dieppe, Val d'Arquet Est, section ZB parcelles 2, 284, 301, 308, 311, 312, 313 » transmis par – 3F Normanvie - Agence du Havre – reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 3 août 2023 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – 3F Normanvie - Agence du Havre – pour le projet « 2023 - Neuville-Les-Dieppe - Val d'Arquet Est » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 17 août 2023 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : une batterie d'artillerie allemande de la Seconde Guerre mondiale composée de nombreux bunkers est présente dans l'emprise du projet. Par ailleurs ce secteur est riche en vestiges des périodes gauloises et antiques.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 2023 - Neuville-Les-Dieppe - Val d'Arquet Est », sis en :

RÉGION : NORMANDIE
- DEPARTEMENT : SEINE-MARITIME
  COMMUNE : DIEPPE
  Lieudit ou adresse : Neuville-les-Dieppe, Val d'Arquet Est
  Cadastre : Préfixe : 466, Section : ZB, Parcelles : 2, 284, 301, 308, 311, 312, 313

Réalisé par : 3F Normanvie - Agence du Havre

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 170 200 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Article 3 - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 4 - Objectifs scientifiques

Le diagnostic doit permettre de préciser la nature, la datation, la chronologie, l'extension et la puissance stratigraphique des structures archéologiques conservées.

Il doit fournir les informations nécessaires pour décider ou non de la réalisation d'une fouille archéologique et de ses modalités techniques.

Article 5 - Principes méthodologiques

La stratigraphie générale du site devra être reconnue grâce à la réalisation de sondages profonds à des emplacements définis en accord avec l'aménageur. Si nécessaire, le responsable d'opération pourra faire appel à l'avis d'un géomorphologue.

Le diagnostic devra être réalisé par ouverture de sondages en tranchée, avec le cas échéant réalisation de « fenêtres » de décapage à l'emplacement des structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière. Le maillage d'espacement des tranchées pourra être réduit à l'emplacement de ces zones pour en définir l'extension.

Une ouverture de 12% minimum de l'emprise est demandée.

Le responsable d'opération aura recours à une méthode d'échantillonnage des structures archéologiques, en pratiquant une vidange raisonnée et leur relevé systématique, ainsi qu'un relevé de la stratigraphie rencontrée, sous forme de dessins, fiches et photographies.

Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (plans, relevés, photographies). Le rapport devra comporter, outre les éléments requis pour le DFS, une étude (description, comptage et dessin) et un inventaire du mobilier récolté et des structures archéologiques rencontrées.

Article 6 - Responsable scientifique
Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : spécialiste de la période contemporaine.

Article 7 - La directrice régionale des affaires culturelles, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à 3F Normandie - Agence du Havre et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à CAEN, le 25 SEP. 2023

La directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation
La directrice régionale adjointe déléguée
en charge des patrimoines et de l'architecture,

Diane de RUGY

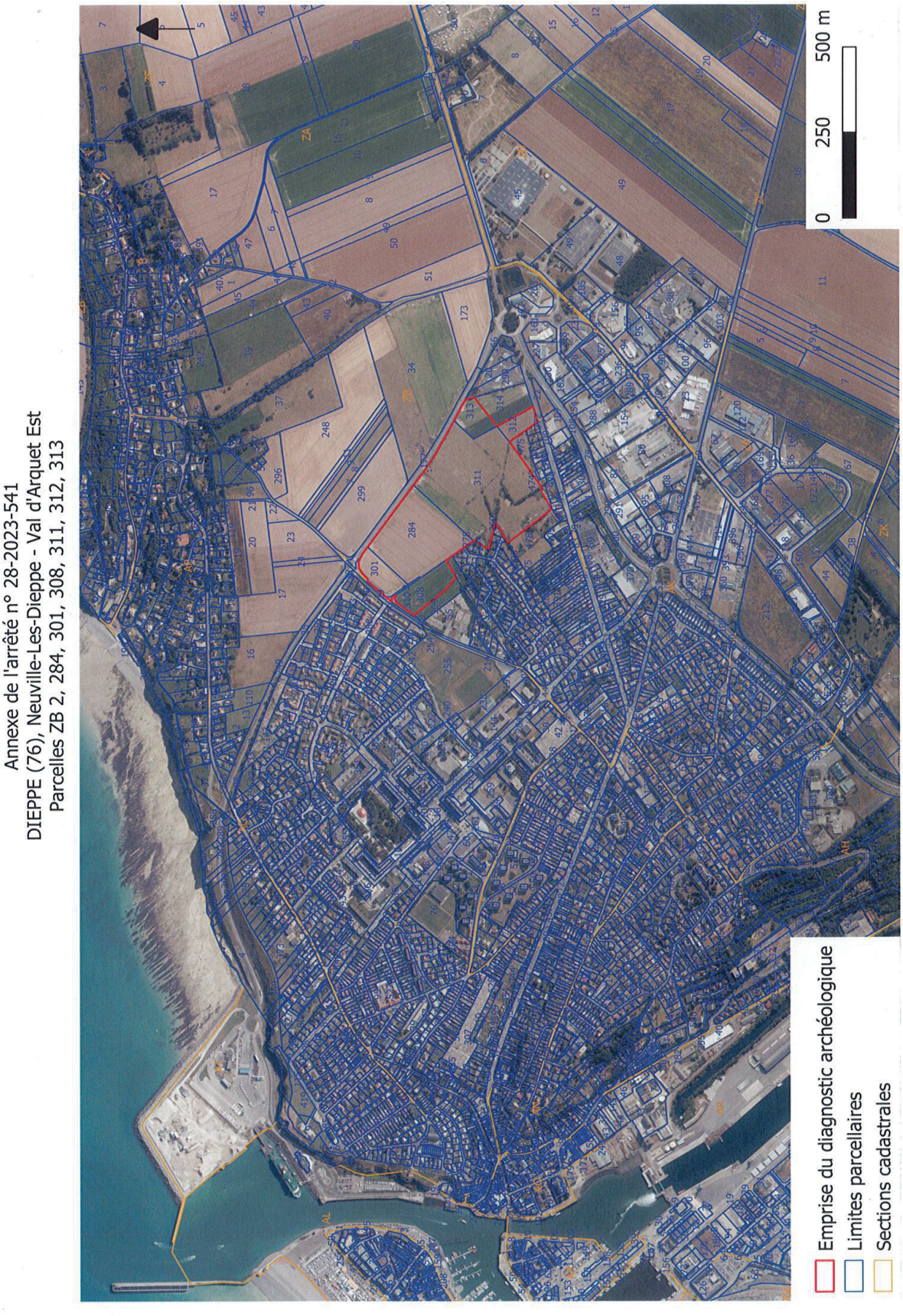
Annexe de l'arrêté n° 28-2023-541
DIEPPE (76), Neuville-Les-Dieppe - Val d'Arquet Est
Parcelles ZB 2, 284, 301, 308, 311, 312, 313
0
250
500 m
Emprise du diagnostic archéologique
Limites parcellaires
Sections cadastrales

Arrêté modificatif

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n° 28-2024-150 du 04 AVR. 2024

portant modification de l'arrêté n° 28-2023-541 du 25 septembre 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n° SGAR/ 23-015 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à Madame Frédérique BOURA, directrice régionale des affaires culturelles de Normandie, pour la signature générale d'activités ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2023 portant subdélégation de signature à Madame Diane de RUGY, directrice régionale adjointe déléguée en charge des patrimoines et de l'architecture ;

Vu l'arrêté n° 28-2023-541 du 25 septembre 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (DIEPPE, SEINE-MARITIME, 2023 - Neuville-Les-Dieppe - Val d'Arquet Est) ;

Vu le courriel de Monsieur Michel Sayasithsena en date du 21 mars 2024, chef de projet et de développement - 3F Normanvie - Agence du Havre, informant de l'extension du périmètre du projet « 2023 – Neuville-Les-Dieppe – Val D'Arquet » ;

Considérant qu'il convient de rajouter à l'emprise du diagnostic la parcelle sect. AL n°278 de la commune de Dieppe.

ARRÊTE

Article 1 - La nouvelle emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 183 450 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté. Il remplace l'annexe de l'arrêté n°28-2023-541 du 25/09/24.

Article 2 - Le reste de l'arrêté est inchangé.

Article 3 - La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Bruno AUBRY, à 3F Normanvie - Agence du Havre et à l'INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest.

Fait à CAEN, le 04 AVR. 2024

La directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation
La directrice régionale adjointe déléguée
en charge des patrimoines et de l'architecture,

Diane de RUGY

Annexe de l'arrêté n° 28-2024-150
DIEPPE (76), Neuville-lès-Dieppe - Val d'Arquet Est
Parcelles ZB 2, 284, 301, 308, 311, 312, 313 et AL 478



Arrêté de désignation du responsable scientifique

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Décision n° 28-2024-134 du 18 MARS 2024
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté SGAR 23-015 en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature du préfet de région Normandie, préfet de la Seine-Maritime en matière d'activités à Madame Frédérique BOURA, directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2023 portant subdélégation de signature à Monsieur Fabrice HENRION, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 28-2023-541 du 25 septembre 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate (DIEPPE, SEINE-MARITIME, 2023 - Neuville-Les-Dieppe - Val d'Arquet Est) ;

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par l'INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest, reçu le 6 novembre 2023, approuvé le 6 novembre 2023 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par l'INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Bruno AUBRY est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 25 septembre 2023 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 173626

Article 2 - La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à 3F Normanvie - Agence du Havre, à Monsieur Bruno AUBRY et à l'INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest.

Fait à CAEN, le 18 MARS 2024

Pour le Préfet de la région Normandie,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie,

Fabrice HENRION

Projet Scientifique d'Intervention

Diagnostic archéologique D150662
DIEPPE (76), NEUVILLE-LES-DIEPPE - VAL D'ARQUEST EST

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	**Normandie**	Département	**Seine-Maritime**
Commune	**Dieppe**		
Lieu-dit	**NEUVILLE-LES-DIEPPE - VAL D'ARQUEST EST**		
Cadastre	**Dieppe : Préfixe 466 - Section ZB - Parcelles 2, 284, 301, 308, 311, 312, 313**		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	**28-2023-541**	**09-10-2023**	**170200 m²**	**09/10/2023**	**25-10-2023**
Modification					

Contexte actuel		Contexte particulier	
Nature archéologique			

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive. Le diagnostic doit permettre de préciser la nature, la datation, la chronologie, l'extension et la puissance stratigraphique des structures archéologiques conservées.

- ***Profil du responsable d'opération :***

Le responsable scientifique du diagnostic sera spécialiste de la période contemporaine.

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

La stratigraphie générale du site devra être reconnue grâce à la réalisation de sondages profonds à des emplacements définis en accord avec l'aménageur. Si nécessaire, le responsable d'opération pourra faire appel à l'avis d'un géomorphologue. Le diagnostic devra être réalisé par ouverture de tranchées linéaires avec le cas échéant réalisation de « fenêtres » de décapage à l'emplacement des structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière. Le maillage d'espacement des tranchées pourra être réduit à l'emplacement de ces zones pour en définir l'extension. Une ouverture de 12% minimum de l'emprise est demandée.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

	Préparation		Terrain		Etude		Opération	
Autre main d'œuvre		J		J		J	**0**	**J**
Responsable Opération	1	J	17 + 6 (provision)	J	17 + 6 (provision)	J	**35**	**J**
Responsable Secteur		J		J		J	**0**	**J**
Spécialiste		J	6 (provision)	J	6 (provision)	J	**0**	**J**
Technicien		J	17 + 6 (provision)	J		J	**17**	**J**
Technicien Spécialisé		J		J	17 + 6 (provision)	J	**17**	**J**
Topographe		J	4 + 2 (provision)	J		J	**4**	**J**
Totaux	**1**	**J**	**38**	**J**	**34**	**J**	**73**	**J**

- ***Moyens particuliers***

Terrain	Etude
17 jours de pelle mécanique (20 t) seront nécessaires pour la réalisation du diagnostic avec 6 jousr de rebouchage. 6 jours de pelle mécanique (20 t) seront provisionnés en cas de découvertes nécessitant une fenêtre de décapage avec 3 jours de rebouchage.	

6.- Délais de réalisation

Préparation	1 jour	**Terrain**	17 jours	**Etude**	17 jours
Remise rapport	3 mois après la fin de la phase terrain				

7.- Observations complémentaires

Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
MAZET, Sylvain

Projet Scientifique d'Intervention modificatif

Diagnostic archéologique D150662

DIEPPE (76), NEUVILLE-LES-DIEPPE - VAL D'ARQUEST EST

Projet scientifique d'intervention modificatif

1.- Identification administrative de l'opération

Région	**Normandie**	Département	**Seine-Maritime**
Commune	**Dieppe**		
Lieu-dit	**NEUVILLE-LES-DIEPPE - VAL D'ARQUEST EST**		
Cadastre	**Dieppe : Préfixe 466 - Section ZB - Parcelles 2, 284, 301, 308, 311, 312, 313**		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	**28-2023-541**	**09-10-2023**	**170200 m²**	**09/10/2023**	**25-10-2023**
Modification	**28-2024-150**		**183450 m²**		**12-04-2024**

Contexte actuel		Contexte particulier	
Nature archéologique			

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive. Le diagnostic doit permettre de préciser la nature, la datation, la chronologie, l'extension et la puissance stratigraphique des structures archéologiques conservées.

- ***Profil du responsable d'opération :***

Le responsable scientifique du diagnostic sera spécialiste de la période contemporaine.

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

La stratigraphie générale du site devra être reconnue grâce à la réalisation de sondages profonds à des emplacements définis en accord avec l'aménageur. Si nécessaire, le responsable d'opération pourra faire appel à l'avis d'un géomorphologue. Le diagnostic devra être réalisé par ouverture de tranchées linéaires avec le cas échéant réalisation de « fenêtres » de décapage à l'emplacement des structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière. Le maillage d'espacement des tranchées pourra être réduit à l'emplacement de ces zones pour en définir l'extension. Une ouverture de 12% minimum de l'emprise est demandée.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

	Préparation		Terrain		Etude		Opération	
Autre main d'œuvre		J		J		J	**0**	**J**
Responsable Opération	1	J	19 + 7 (provision)	J	19 + 7 (provision)	J	**39**	**J**
Responsable Secteur		J		J		J	**0**	**J**
Spécialiste		J	4 + 2 (provision)	J	4 + 2 (provision)	J	**8**	**J**
Technicien		J	19 + 7 (provision)	J		J	**19**	**J**
Technicien Spécialisé		J		J	19 + 7 (provision)	J	**19**	**J**
Topographe		J	5 + 2 (provision)	J		J	**5**	**J**
Totaux	**1**	**J**	**47**	**J**	**42**	**J**	**90**	**J**

- ***Moyens particuliers***

Terrain	Etude
19 jours de pelle mécanique (20 t) seront nécessaires pour la réalisation du diagnostic avec 7 jours de rebouchage. 7 jours de pelle mécanique (20 t) seront provisionnés en cas de découvertes nécessitant une fenêtre de décapage avec 4 jours de rebouchage.	

6.- Délais de réalisation

Préparation	1 jour	**Terrain**	19 jours	**Etude**	19 jours
Remise rapport	3 mois après la fin de la phase terrain				

7.- Observations complémentaires

Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
MAZET, Sylvain

Localisation de l'opération

Normandie, Seine-Maritime (76)

Dieppe
Neuville-lès-Dieppe, Val D'arquest est

X : 564500 m
Y : 6982800 m
Z : 67 à 76 m NGF





localisation de l'opération sur la carte IGN au 1/250 000 © IGN



localisation de l'opération sur la carte IGN au 1/25 000 © IGN

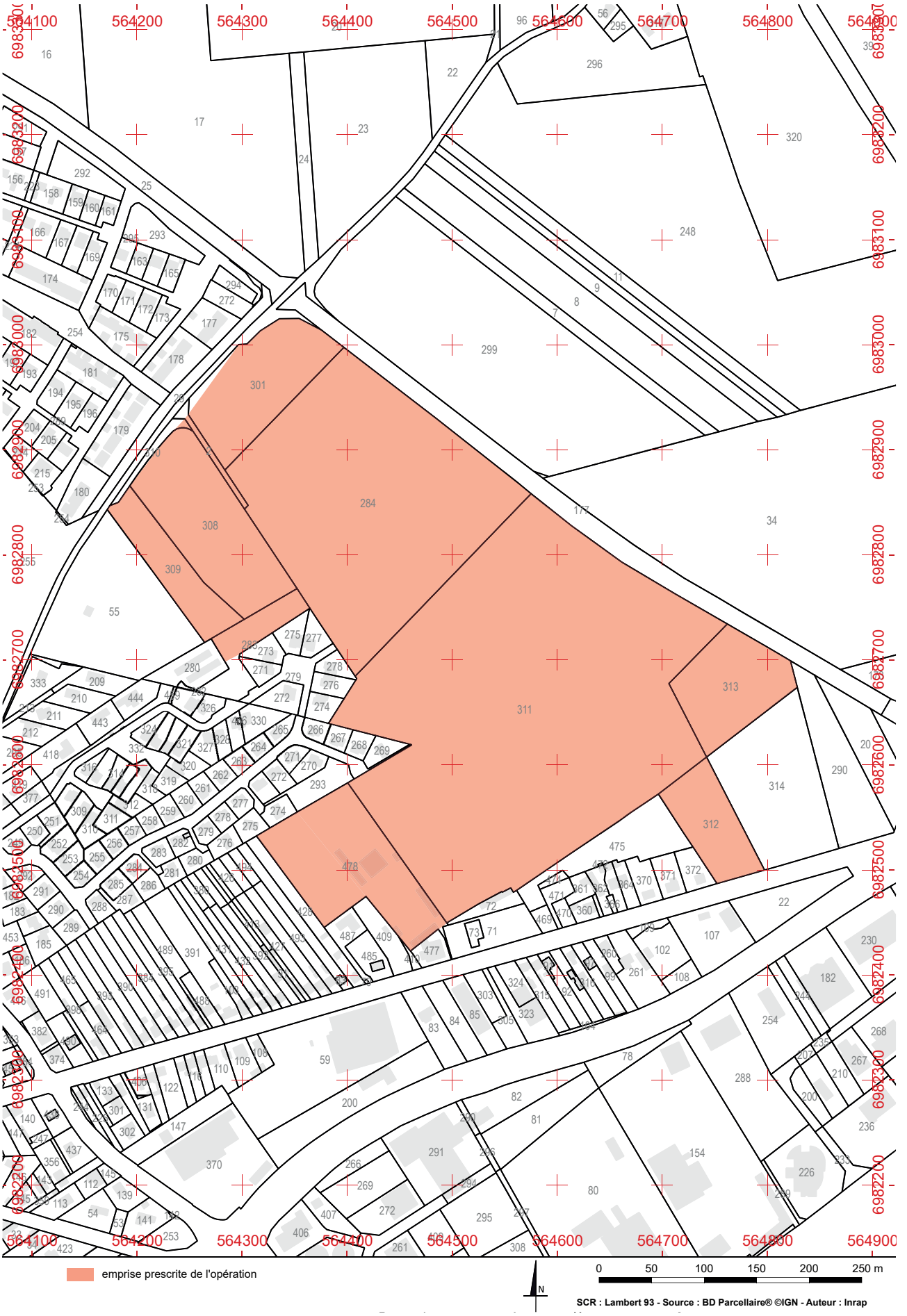

localisation de l'opération sur le fond cadastral © IGN



vue aérienne de l'opération © IGN

II. Résultats

1. Introduction

Le projet d'édifier, par la société 3F Normandie, un ensemble de près de 750 logements sur la commune de Neuville-Lès-Dieppe « Le Val d'Arquet Est », est à l'origine de cette opération de diagnostic archéologique confiée à une équipe de l'Inrap. Les quelques 19 hectares de l'assiette foncière ont été dans leur globalité étudiés. Cependant, d'importants terrassements en lien avec l'extraction d'argile alimentant une briqueterie proche ont profondément entaillés une partie non négligeable de l'interfluve présent dans la partie sud-ouest de l'opération. Ces espaces n'ont été que superficiellement ouverts par de simples sondages.
Une emprise complémentaire d'un peu moins de 2 hectares est venue s'ajouter à la surface initiale (prescription SRA 28-2023-541 : parcelles ZB 2, 284, 301, 308, 311, 312, 313 et prescription SRA 28-2024-150, parcelle AL n°278). Les sondages archéologiques ont donc été réalisés en même temps.
Malgré l'utilisation régulière du détecteur de métaux au moment du décapage mécanique, nous avons été pillés au moins cinq fois durant l'opération. Les pilleurs sont intervenus souvent le soir, après notre départ et surtout les week-ends. Nous n'avons pas quantifié le nombre de trous effectués, mais ils dépassent très largement les 50 impacts (**fig. 1**). Les plaintes à la Police Nationale, la pédagogie faite également auprès de la police municipale et la demande insistante auprès de ces services à venir patrouiller, n'ont nullement dissuadé les vandales. Le préjudice doit probablement être important. Nous ne pouvons que déplorer ces actes de destruction du patrimoine. Ces personnes sont probablement très bien équipées et aguerries et surtout n'ont aucun scrupule. Elles savent parfaitement ce qu'ils font et où ils étaient. De tel comportements sont tout simplement lamentables et excèdent par l'impunité et la non prise en considération nos revendications, somme toute légitimes et encadrées par le code du patrimoine.



Fig. 1 : trous des pilleurs ouverts durant le diagnostic © B. Aubry, Inrap

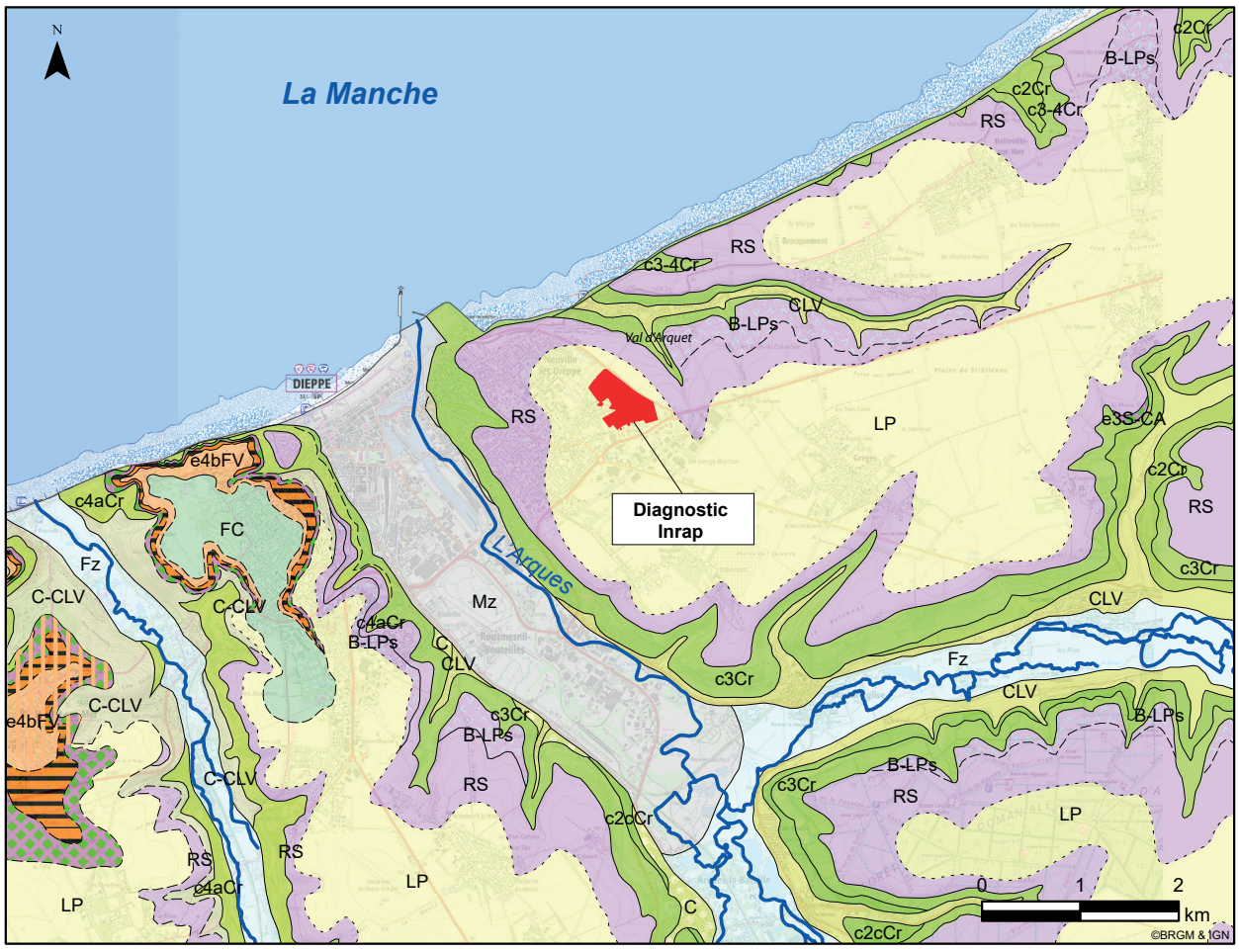

Géologie

- CLV, Limons et colluvions de fonds de vallons secs, Quaternaire.
- C, Colluvions de pente et formations de versants, Quaternaire.
- C-CLV, Colluvions de pente et de fonds de vallées sèches indifférenciées, Quaternaire
- Mz, Dépôts marins récents, Holocène
- Fz, Alluvions fluviatiles actuelles et subactuelles : graviers, sables, silts, limons remaniés et tourbes, Holocène
- FC, Cailloutis culminants du Massif tertiaire de Varengeville (Pliocène ? Pléistocène ?)
- LP, Limons des plateaux en place, Pléistocène.
- B-LPs, Biefs et limons à silex : silex fragmentés emballés dans une matrice principalement argilo-sableuse (biefs) ou limoneuse (limons à silex)
- RS, Formations résiduelles à silex (argiles à silex s.s. et limons argileux rouges à silex), Cénozoïque
- e4bFV, Formation de Varengeville : Sables Fauves, Argiles et Sablons, Argile Brune à concrétions, Argile Glauconieuse du Phare d'Ailly, Yprésien inférieur
- e4aSAOM-Cr, Sables et Argile à Ostracodes et Mollusques, Argile Glauconieuse des Craquelins, Sparnacien
- e3S-CA, Sables à silex verdis, Sables, Grès du Pays de Caux et Calcaire Lacustre d'Ailly, Thanétien supérieur
- c3-4Cr, Craie blanche à silex (Craie à Micraster decipiens, Craie à Micraster cf. coranguinum), Coniacien à Santonien
- c4aCr, Craie blanche à silex (Craie à Micraster cf. coranguinum), Santonien inférieur
- c3Cr, Craie blanche à jaune à silex noirs (Craie à Micraster decipiens), Coniacien
- c3cCr, Craie blanche à niveaux de silex noduleux et à dendrites de Mn, Coniacien supérieur
- c2Cr, Craie blanche plus ou moins argileuse sans silex ou à rares silex, Turonien
- c2cCr, Craie blanche argileuse à rares silex rosés, Turonien supérieur

Fig. 2 : carte géologique simplifiée © DAO : G. Jamet, Inrap - Données : IGN

1.1. Le contexte général de l'opération

La commune de Neuville-lès-Dieppe se développe sur le littoral de la Manche et à l'intérieur des terres traversées au nord par la vallée de l'Arques. Elle a profondément entaillé les plateaux. Nous sommes à l'extrémité ouest du pays de Caux coincé entre Dieppe (dont les communes de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe ont été rattachées en 1980) au sud-ouest et à un peu plus de 800 m au nord par « le Camp de César » sur la commune de Bracquemont. Celui-ci correspond à un vaste oppidum qui surplombe totalement cette entité géographique.
L'emprise foncière du projet est délimitée au nord par la route dite « des Graves de Mer » et à l'est par la « Rue des Martyres de la Résistance ». Enfin, sur sa frange orientale, « l'avenue de la Libération » finit de ceinturer l'ensemble. Le plateau attenant est appelé, la « Plaine de Puys ».

1.2. Contexte géologique et géomorphologique

par Guillaume Jamet

1.2.1. Localisation géographique et géologique

La commune de Neuville-les-Dieppe est située en bordure du pays de Caux, au nord-est de l'agglomération de Dieppe. Le paysage est dominé par des plateaux et des petites vallées encaissées dans la craie (**fig. 2**). L'emprise du diagnostic est localisée sur un plateau entre 68 et 80 m d'altitude. Il domine la vallée côtière de l'Arques à l'ouest et le val d'Arquet au nord-est. Sur le plateau, une pente douce est observée depuis le sud-est vers le nord-ouest en direction du littoral (**fig. 3**).

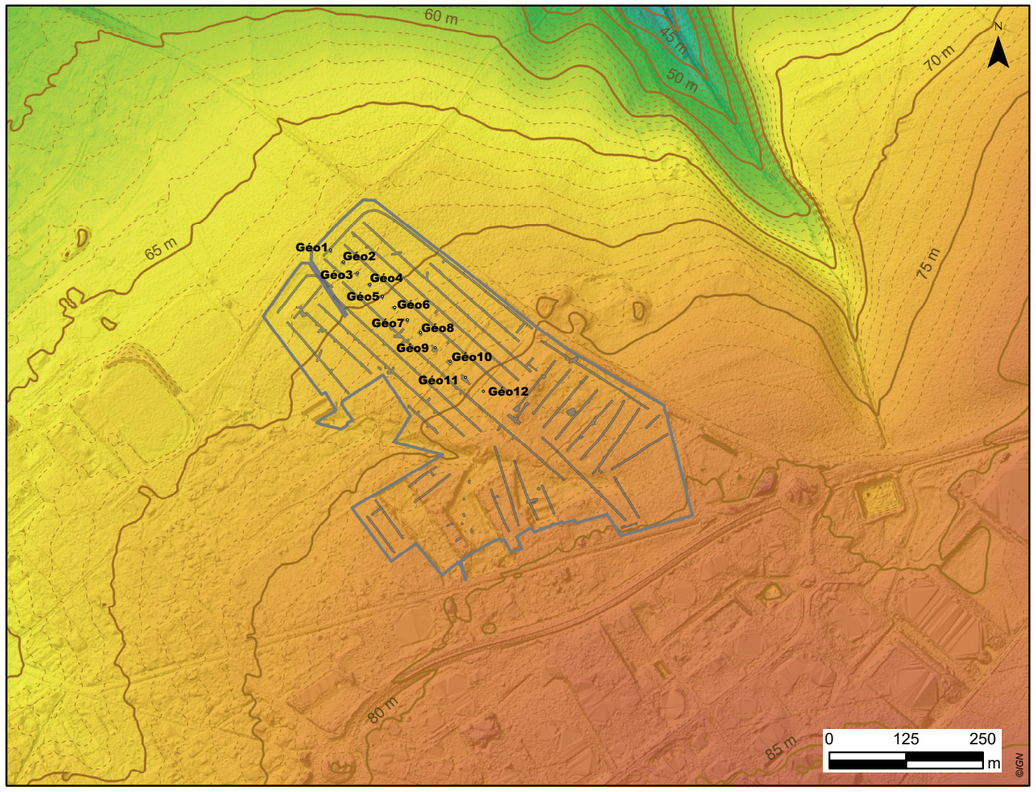

Fig. 3 : contexte topographique du diagnostic avec localisation des tranchées et sondages profonds © DAO : G. Jamet, Inrap - Données : IGN

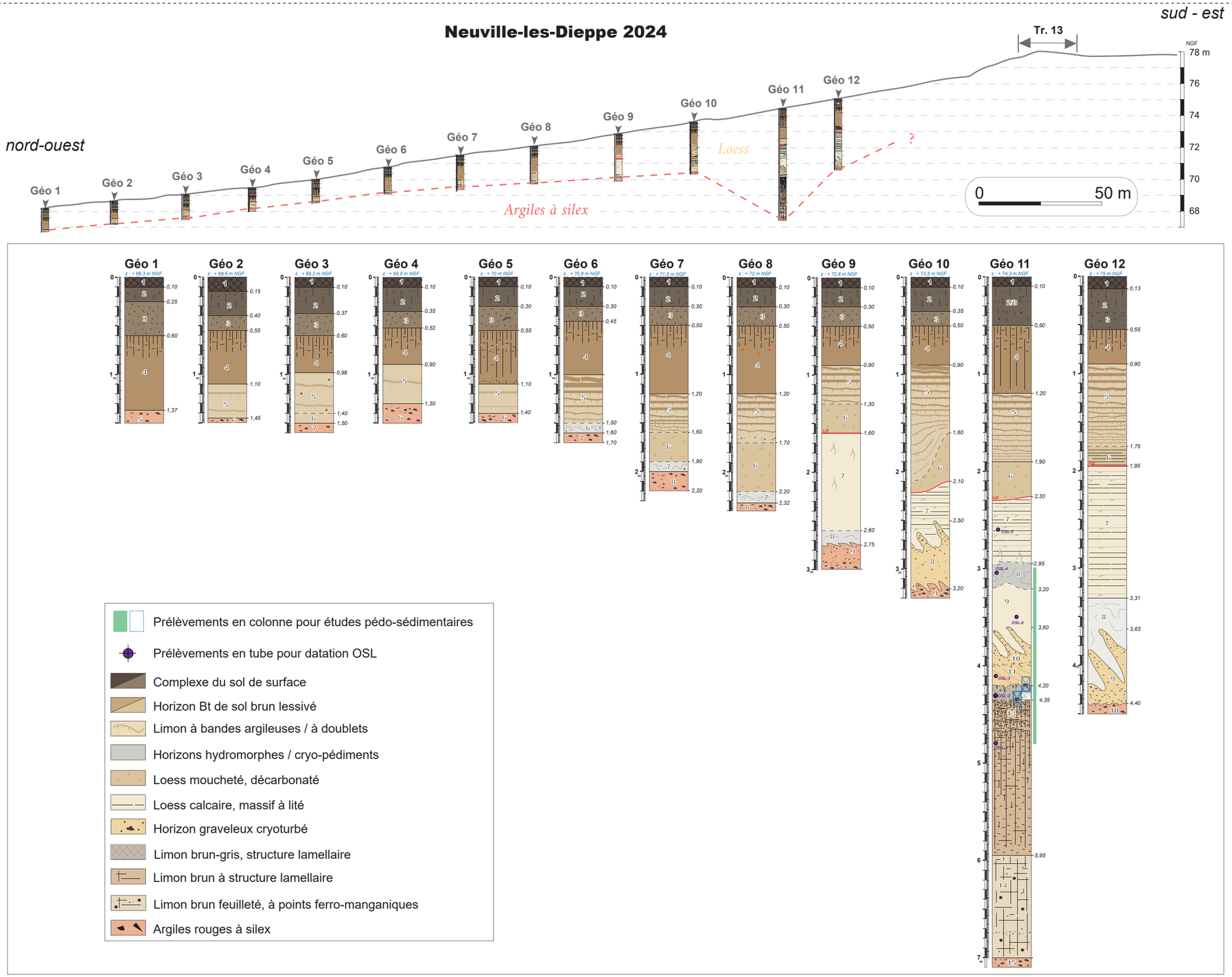

Fig. 4 : profils stratigraphiques synthétiques des sondages profonds© DAO : G. Jamet, Inrap

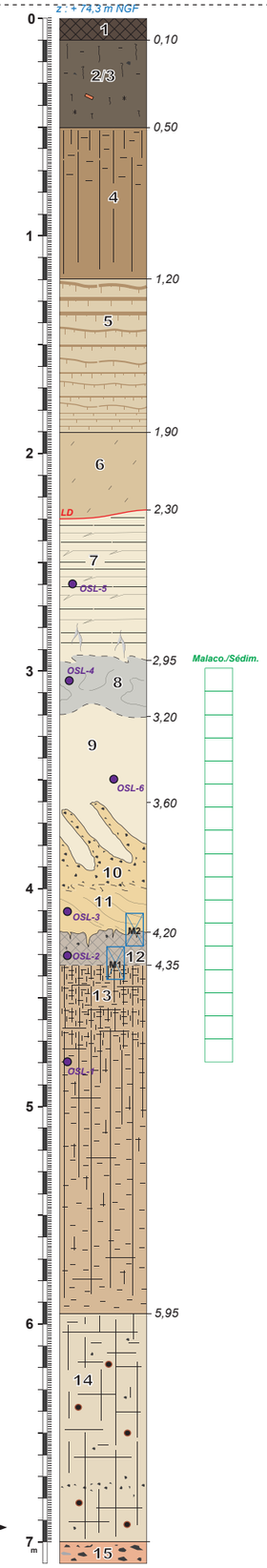

Fig. 5 : profil Géo 11 avec localisation de l'échantillonnage sédimentaire
© DAO : G. Jamet, Inrap

Diverses formations sédimentaires peuvent être conservées sur le plateau au toit de la craie blanche du Crétacé supérieur – Coniacien à Santonien (Auffret *et al.*, 1978) :

- Des sables et argiles du Paléogène d'origine marine et lacustre. Ces formations sont conservées sur des buttes résiduelles à l'ouest de Dieppe ; entre Sainte Marguerite en bordure de la Sâane et le Mont Robin en rive gauche de l'Arques ;
- Des argiles rouges à silex et des formations de pentes associées (biefs à silex), provenant de la désagrégation physico-chimique de la craie sous-jacente (ép. 5 à 20 m) initiée à la fin du Néogène et poursuivie au début du Pléistocène. La morphologie de surface généralement irrégulière peut montrer localement des dépressions correspondant à des entonnoirs de dissolution dans la craie saine ;
- Des limons éoliens (lœss) attribuables au Pléistocène moyen et supérieur. L'épaisseur de ces lœss périglaciaires est estimée à 2 ou 4 m en moyenne dans ce secteur mais peut avoisiner les 8 mètres localement avec la coupe de Rouxemesnil en périphérie de Dieppe (Lebret, 1984). La séquence lœssique normande, à limon à doublets, recouvre presque tous les plateaux. Néanmoins la séquence type vexinienne, avec le limon à doublets sur des lœss calcaires, peut être retrouvée ponctuellement sur les versants adoucis exposés est-nord-est.

1.2.2. Données de terrains

Un suivi géomorphologique a été effectué sur les parois de tranchées Géo 1 à Géo 11, jusqu'à 7 m de profondeur. Le relevé de chaque log ou profil stratigraphique et leur corrélation de faciès permet d'imager la géométrie pédo-sédimentaire selon un axe amont-aval (**fig. 4 et 5**). Les sondages profonds avec paliers de sécurité ont été réalisés et relevés afin d'évaluer la stratigraphie générale et le potentiel archéologique de la Préhistoire ancienne. Chaque unité stratigraphique correspond à un facies homogène en termes de texture, structure et caractères pédo-sédimentaires (bioturbation, …) observé sur les parois de sondages (**fig. 6 à 17**). Chaque aplat de couleurs représente un ensemble pédo-sédimentaire homogène d'un point de vue génétique (lœss, paléosol, …).

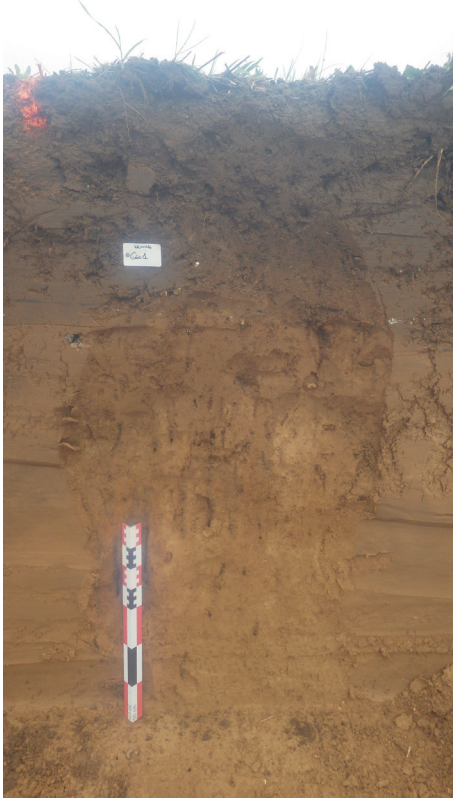

Fig. 6 : Géo 1 © G. Jamet, Inrap

Géo 1
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes. Présence d'éléments divers : charbons, petits graviers et mobilier (tessons)
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique, caillouteux.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe au sommet (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Argile rouge à silex

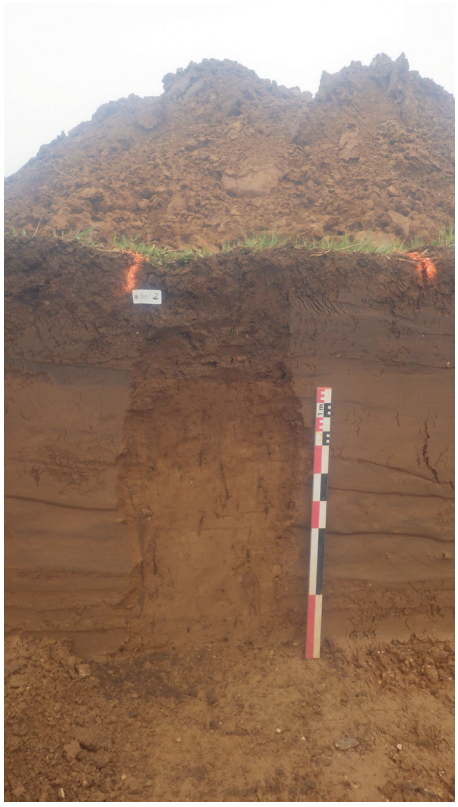

Fig. 7 : Géo 2 © G. Jamet, Inrap

Géo 2
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes. Présence d'éléments divers : charbons, petits graviers et mobilier (tessons)
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe au sommet (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres, non calcaire.
Unité 6 : Argile rouge à silex.

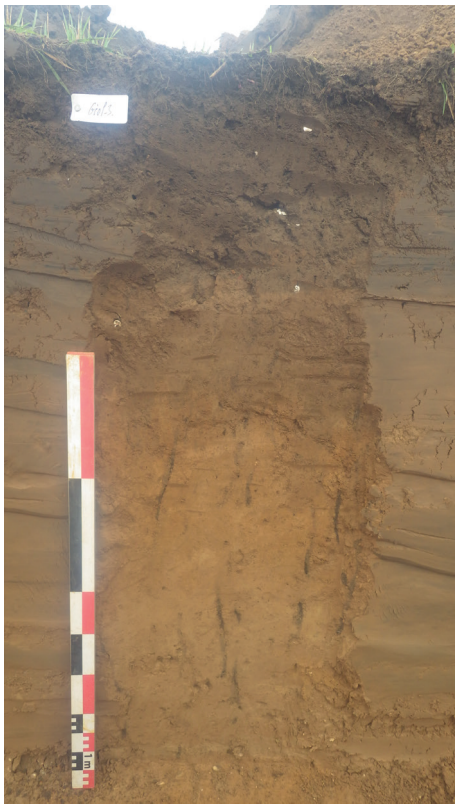

Fig. 8 : Géo 3 © G. Jamet, Inrap

Géo 3
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes. Présence d'éléments divers : charbons, petits graviers et mobilier (tessons)
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe au sommet (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres diffuses, non calcaire. Présence de petites concrétions ferro-manganiques.
Unité 6 : Limon beige lavé.
Unité 7 : Argile rouge à silex.

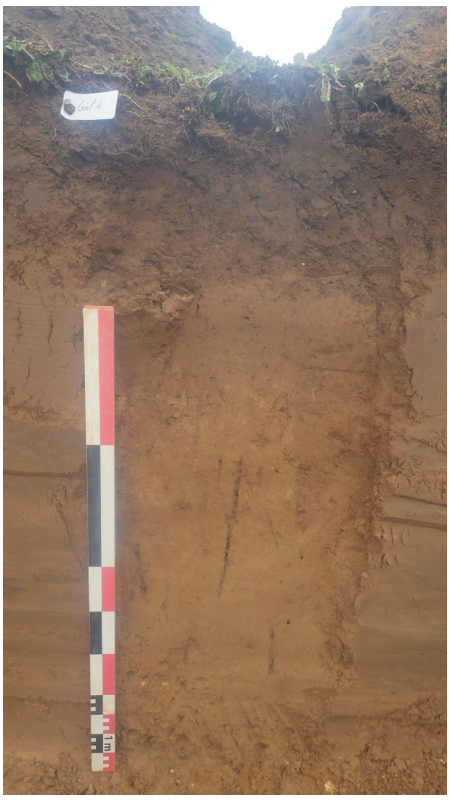

Fig. 9 : Géo 4 © G. Jamet, Inrap

Géo 4
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes.
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe au sommet (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres diffuses, non calcaire.
Unité 6 : Argile rouge à silex.

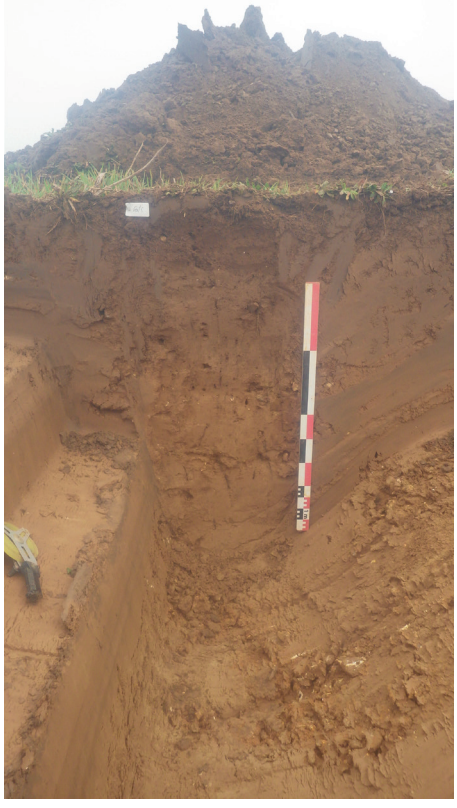

Fig. 10 : Géo 5 © G. Jamet, Inrap

Géo 5
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes.
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe au sommet (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*). Cette unité comporte des lits de graviers de silex (Argile à silex démantelée)
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres diffuses, non calcaire.
Unité 6 : Argile rouge à silex.



Fig. 11 : Géo 6 © G. Jamet, Inrap

Géo 6
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes et présence de galets de silex
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe au sommet (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres, non calcaire.
Unité 6 : Limon beige-gris, non calcaire, avec quelques petits graviers.
Unité 7 : Argile rouge à silex.



Fig. 12 : Géo 7 © G. Jamet, Inrap

Géo 7
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes et présence de galets de silex
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe au sommet (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres, non calcaire.
Unité 6 : Lœss beige, massif à moucheté, non calcaire.
Unité 7 : Limon beige-gris, non calcaire, avec quelques petits graviers.
Unité 8 : Argile rouge à silex.

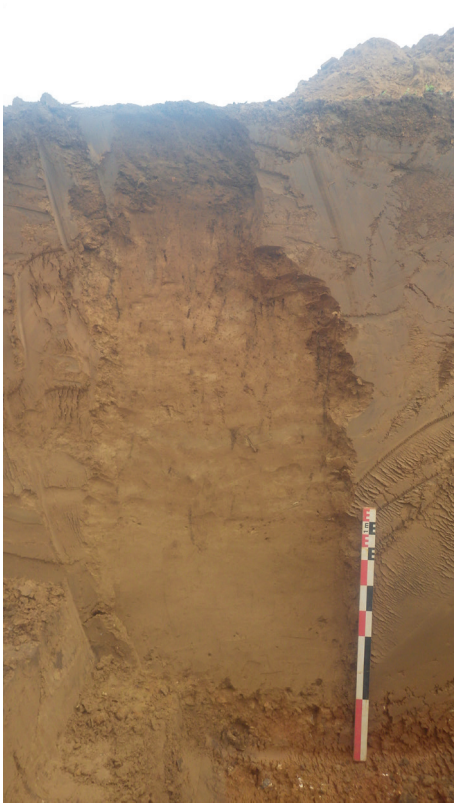

Fig. 13 : Géo 8 © G. Jamet, Inrap

Géo 8
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes et présence de galets de silex
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe dans la partie supérieure (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres, non calcaire.
Unité 6 : Lœss beige, massif à moucheté, non calcaire.
Unité 7 : Limon beige-gris, non calcaire, avec quelques petits graviers.
Unité 8 : Argile rouge à silex.

Géo 9
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes et présence de galets de silex
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe dans la partie supérieure (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres, non calcaire.
Unité 6 : Lœss beige, massif à moucheté, non calcaire.
Unité 7 : Lœss calcaire beige clair, litage flou
Unité 8 : Limon beige-gris, calcaire, avec quelques petits graviers.
Unité 9 : Argile rouge à silex avec cailloutis soliflué au sommet.



Fig. 14 : Géo 9 © G. Jamet, Inrap

Géo 10
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2 : Limon brun foncé, polyédrique, avec traces de racines récentes et présence de galets de silex
Unité 3 : Limon argileux brun clair, polyédrique.
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire, avec dégradation hydromorphe dans la partie supérieure (*Horizon Bt de sol brun lessivé, légèrement dégradé*).
Unité 5 : Limon lœssique beige clair à bandes argileuses brunâtres, non calcaire. La limite inférieure est fluctuante (involutions périglaciaires ?).
Unité 6 : Lœss beige, moucheté ou avec des lits diffus, non calcaire. Faciès affecté par les involutions périglaciaires.
Unité 7 : Lœss calcaire lités beige clair, à micro-fentes. Ce faciès se caractérise par des lits brun-jaune plus argileux et des lits lœssiques beige clair (ép. 0,5 cm).
Unité 8 : Limon graveleux jaunâtre, calcaire, à grandes langues de gelifluxion.
Unité 9 : Argile rouge à silex.



Fig. 15 : Géo 10 © G. Jamet, Inrap

Géo 11
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unité 2-3 : Limon brun-gris à brun clair, polyédrique, avec traces de racines récentes. Présence d'éléments divers : charbons, petits graviers et mobilier (tessons).
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire (*Horizon Bt de sol brun lessivé*).
Unité 5 : Limon à bandes argileuses orangés, non calcaire (*Horizon Bt en bandes - sol brun lessivé*). Alternance de lits lœssiques beige et de lit argileux orangés (ép. 5-10 cm). Les limites d'un lit argileux sont nettes au sommet et diffuses ou mouchetées à la base. Les lits apparaissent de plus en plus fins vers la base de l'unité (ép. 1-2 cm).
Unité 6 : Lœss beige, massif à moucheté, non calcaire.
NB : des structures concaves d'origine périglaciaire affectent les unités 4 et 5 (ostiole de toundra / structure en goutte ?). Un front de décarbonatation ondulé (LD) est observé sur les parois.
Unité 7 : Lœss calcaire lités beige clair, à micro-fentes et manchons racinaires calcifiés. Ce faciès se caractérise par des lits brun-jaune plus argileux et des lits lœssiques beige clair (ép. 0,5 cm).
Unité 8 : Lœss cryoturbé beige-gris, calcaire, avec taches d'oxydations associées à des langues de gelifluxion.
Unité 9 : Lœss beige clair, calcaire, déformé avec l'unité 9.
Unité 10 : Lœss graveleux jaunâtre, calcaire, à grandes langues de gelifluxion.
Unité 11 : Lœss jaunâtre, massif à lité, calcaire. Présence de nodules limoneux et petits graviers de silex à la base.

Unité 12 : Limon argileux gris-beige, grumeleux à lamellaire, humifère, non calcaire, rares petits graviers. La limite supérieure montre des micro-fentes et des passées de limons gléyifiés et fauchés.
Unité 13 : Limon argileux brun-orangé, structure lamellaire compacte, non calcaire, rares petits graviers.
Unité 14 : Limon argileux beige, structure feuilletée, non calcaire, gros points ferro-manganiques. Présence de petits graviers de silex gélifractés.
Unité 15 : Argiles rouges à silex.





Fig. 16 : Géo 11 © G. Jamet, Inrap

Géo 12
Unité 1 : Limon organique brun-noir, grumeleux (horizon du sol de surface)
Unités 2-3 : Limon brun-gris à brun clair, polyédrique, avec traces de racines récentes. Présence d'éléments divers : charbons, petits graviers et mobilier (tessons).
Unité 4 : Limon argileux brun-orangé, polyédrique à prismatique, non calcaire (*Horizon Bt de sol brun lessivé*).
Unité 5 : Limon à bandes argileuses orangés, non calcaire (*Horizon Bt en bandes - sol brun lessivé*). Alternance de lits lœssiques beige et de lit argileux orangés (ép. 5-10 cm). Les limites d'un lit argileux sont nettes au sommet et diffuses ou mouchetées à la base. Les lits apparaissent de plus en plus fins vers la base de l'unité (ép. 1-2 cm).
Unité 6 : Lœss beige, lité à moucheté, non calcaire.
NB : des structures concaves d'origine périglaciaire affectent les unités 4 et 5 (ostiole de toundra / structure en goutte ?). Un front de décarbonatation ondulé (LD) est observé sur les parois.
Unité 7 : Lœss calcaire lités beige clair, à micro-fentes et manchons racinaires calcifiés. Ce faciès se caractérise par des lits brun-jaune plus argileux et des lits lœssiques beige clair (ép. 0,5 cm).
Unité 8 : Lœss cryoturbé beige-gris, calcaire, avec taches d'oxydations associées à des langues de gelifluxion.
Unité 9 : Limon argilo-graveleux jaunâtre, calcaire, à grandes langues de gelifluxion.
Unité 10 : Argiles rouges à silex.

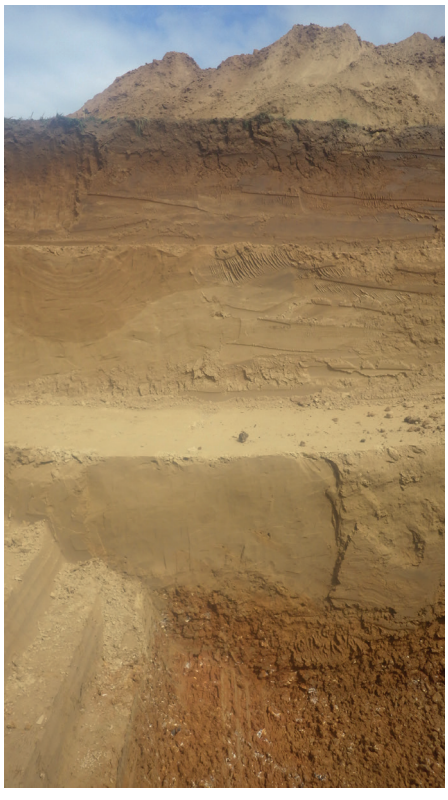

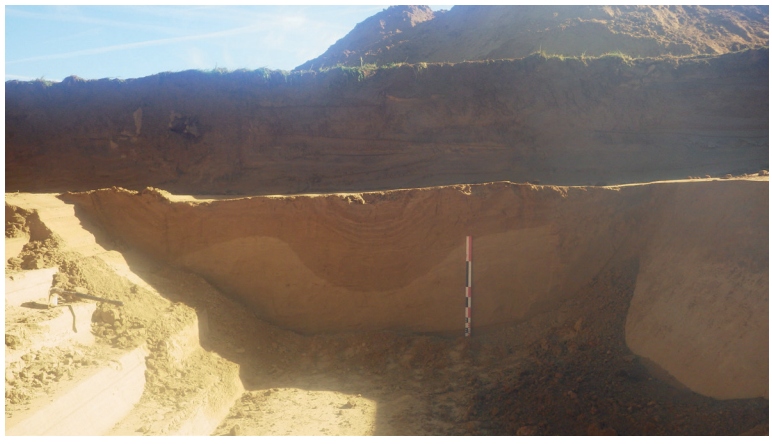

Fig. 17 : Géo 12 © G. Jamet, Inrap

1.2.3. Interprétations pédo-sédimentaires et chronostratigraphiques

1.2.3.1. Géomorphologie

Les observations stratigraphiques et sédimentaires ont mis en évidence une formation limoneuse de versant mise en place entre la dernière période glaciaire et l'Holocène. Ces limons ont été suivis sur plus de 300 m de long selon un axe nord-ouest/sud-est, dans le sens de la pente. Ils sont conservés sur l'Argile à silex, produite par la dissolution de la craie sous-jacente. Une puissance sédimentaire d'environ 7 mètres d'épaisseur maximum a été observée vers le haut de versant, entre + 73 et + 75 m NGF ; au pied d'un paléo-talus façonné dans l'Argile à silex (*cf.* **fig. 4**). Vers le bas de l'emprise, les profils limono-lœssiques (Géo 1 à 8) apparaissent nettement plus réduits et montrent une épaisseur moyenne autour de 2 mètres. Vers le sud-est, les profils relevés Géo 9 à 12 montrent en revanche la présence d'unités lœssiques calcaires et d'horizons de sols périglaciaires sur l'Argile à silex. Des variations topographiques du toit de l'Argile à silex sont observées dans cette zone sud-est, en particulier dans le sondage 11. Une dépression semble par conséquent à l'origine du piégeage pédo-sédimentaire de la séquence lœssique de Neuville.

1.2.3.2. Litho-pédo-stratigraphie

La stratigraphie générale débute par un complexe de sol de surface, distingué en trois unités ou horizons pédologiques. Ce sol récent atteint 0,50 m de profondeur et comporte du mobilier historique divers (briques, verres…). Le limon argileux brun-orangé caractéristique de l'horizon Bt du luvisol holocène est ensuite reconnu jusqu'à 1,20 m de profondeur. Sous l'horizon Bt apparaît un limon lœssique beige, non calcaire, affecté de bandes argileuses brunâtres ondulées (Géo 2 à 12 - unité 5). Cette unité correspond au « limon à doublets » décrit dans les grandes coupes lœssiques régionales : Iville, Roumare ou Mesnil-Esnard (Lautridou, 1985). Selon cet auteur, le limon à doublets est décrit comme « un lœss homogène non remanié, décarbonaté, ayant subi des gels saisonniers sans pergélisol et des phases d'engorgement ». La genèse des bandes argileuses au dépend du lœss interviendrait plus tardivement, au cours du Tardiglaciaire, à la suite d'une série de pédogénèse limitée. Au décapage de l'unité 5, les profils Géo 10 à 12 ont montré des figures périglaciaires circulaires composées de lœss beige et de bandes argileuses de plus en plus fines en profondeur. Ce type de structure circulaire pourrait correspondre soit à d'anciennes ostioles de toundra soit à des cryo-déformations liées au contraste de densité (Pissard, 1987). La dernière hypothèse est privilégiée. Une unité lœssique beige (Géo 7 à 11 - unité 6), d'aspect moucheté et non calcaire, est ensuite identifiée sous le limon à doublets. Selon la position sur le versant, elle recouvre soit un cryo-pédiment (Géo 7 à 8) en bas de pente soit un lœss calcaire lité et micro-fendillé (Géo 9 à 12) en haut de versant.
Dans le profil Géo 11, les unités 7 à 11 conservent des carbonates actifs ; justifiant ainsi un échantillonnage en continu pour l'étude malacologique et la datation sur granules de vers de terre. Sous les lœss lités (unité 7) apparaissent un horizon blanchi diffus (unité 8) et un lœss calcaire massif (unité 9). Ces lœss calcaires recouvrent un grand horizon à langues de gelifluxion composé des deux unités 10 et 11: un cailloutis supérieur intégrant du matériel dérivé de l'Argile à silex et un lœss jaune calcaire basal. Cet horizon cryoturbé scelle un horizon de sol fendillé de couleur brun-gris (unité 12).
Les unités 12 et 13 sont composées de limons argileux non calcaire et montrent une structuration lamellaire typique des horizons de sol brun boréal à arctique reconnus dans le nord du Bassin parisien, à Villiers-Adam ou Havrincourt (Antoine *et al.*, 2003 ; 2014). L'unité 14 sous-jacente est enfin un limon lœssique beige feuilleté, lavé, incorporant des concrétions ferro-manganiques noirâtres.
Il repose sur l'argile rouge à silex (unité 15).

1.2.3.3. Chronologie

Compte-tenu des éléments recueillis et par corrélation de faciès avec les lœss normands et picards, la formation de Neuville s'intègre dans une séquence mixte de type « Vexinienne » attribuable au Dernier glaciaire (Lautridou, 1985). La séquence décrite à Neuville montre en effet le limon à doublets de la séquence normande typique mais également des lœss calcaires en profondeur. Ces derniers étant généralement décrits en vallée de Seine. La stratigraphie se rapproche de ce fait des coupes normandes de Mesnil-Esnard et d'Iville mais également des coupes extra-régionales (Nord, Oise) dont le contexte chrono-climatique est mieux connu (Antoine *et al.*, 2018).

Dans le profil Géo 11, la présence d'un horizon à grandes langues de gelifluxion et de lœss calcaires lités à micro-fentes permet de proposer une mise en place des unités 11 à 7 autour de 25-30 ka BP ; dans le Pléniglaciaire supérieur weichselien. Les unités 10 et 11 pourraient être ainsi un équivalent du sol de Mesnil-Esnard de Lautridou (1985). Sous les lœss calcaires, les unités 12 et 13 montrent une structure lamellaire très marquée et une décarbonatation sur environ 1,6 m d'épaisseur. Ces caractéristiques pédo-sédimentaires sont très proches du complexe de sols de St Acheul-Villiers-Adam (Antoine *et al.*, 2003 ; 2014). Ce complexe se caractérise généralement par un horizon unique polyphasé brun mais certains profils montrent la succession de plusieurs horizons de sol ; allant d'un sol brun boréal à un sol brun arctique. Ces paléosols-repères se sont développés dans le Pléniglaciaire moyen entre 55 et 35 ka environ, au cours du stade isotopique MIS 3. La partie moyenne du Pléistocène supérieur normand est donc particulièrement bien enregistrée à Neuville-lès-Dieppe.

Enfin, la partie basale des lœss observés à Neuville (unité 14) peut s'apparenter à des limons brun feuillées dont l'âge reste difficile à préciser ici et plus généralement en Normandie. Une mise en place entre le Début-Glaciaire weichselien et le Pléniglaciaire moyen est envisageable. Aucune présence de paléosol-repère plus ancien n'a été identifiée.

1.3. Le contexte archéologique

Les communes de Dieppe (55 sites), Neuville-lès-Dieppe, Martin-Eglise (32 sites) et Braquemont (7 sites) possèdent un très grand nombre de sites et d'indices de sites (**fig. 18**). Ils couvrent la Préhistoire, les périodes protohistorique et antique notamment. Les périodes historiques sont également très largement documentées, et les ouvrages en lien avec la Seconde Guerre Mondiale,mis au jour lors du diagnostic et en partie déjà connus, viennent alimenter les savoirs. Une grande partie de ces découvertes a eu lieu durant la seconde partie du XIXe siècle.
Le site le plus emblématique correspond au « Camp de César » appelé également « Cité des Limes » dominant « la Plaine de Puys ». Ce site se développe sur Bracquemont commune limitrophe au nord. Les occupations antiques à proximité du « Val d'Arquet » correspondent à plusieurs occurrences qui se développent sur ces coteaux et les plaines environnantes. Une nécropole à crémation antique est indiquée au nord de l'église de Saint-Aubin-de-Neuville à un peu plus d'un kilomètre au sud-ouest de notre diagnostic. Des traces d'habitats sont découvertes le long de la rivière l'Arques, au lieu-dit « Bonne Nouvelle ». Elles correspondent à des portions de murs, des espaces revêtus, ainsi qu'une grande quantité de matériaux de construction. Lors des travaux de construction de la rocade sud, des vestiges similaires ont été découverts fortuitement. Une surveillance des terrassement effectuée par Philippe Fajon (SRA de Normandie) sur les parcelles ZB 466, 273 à 278 situées sur la marge occidentale de l'emprise dans les années 1990,

a également permis de découvrir un grand volume de mobiliers archéologiques antique[1]. Malheureusement, l'indigence en documentation d'enregistrement de terrain ne nous permet pas de restituer de plan d'organisation de ces vestiges.

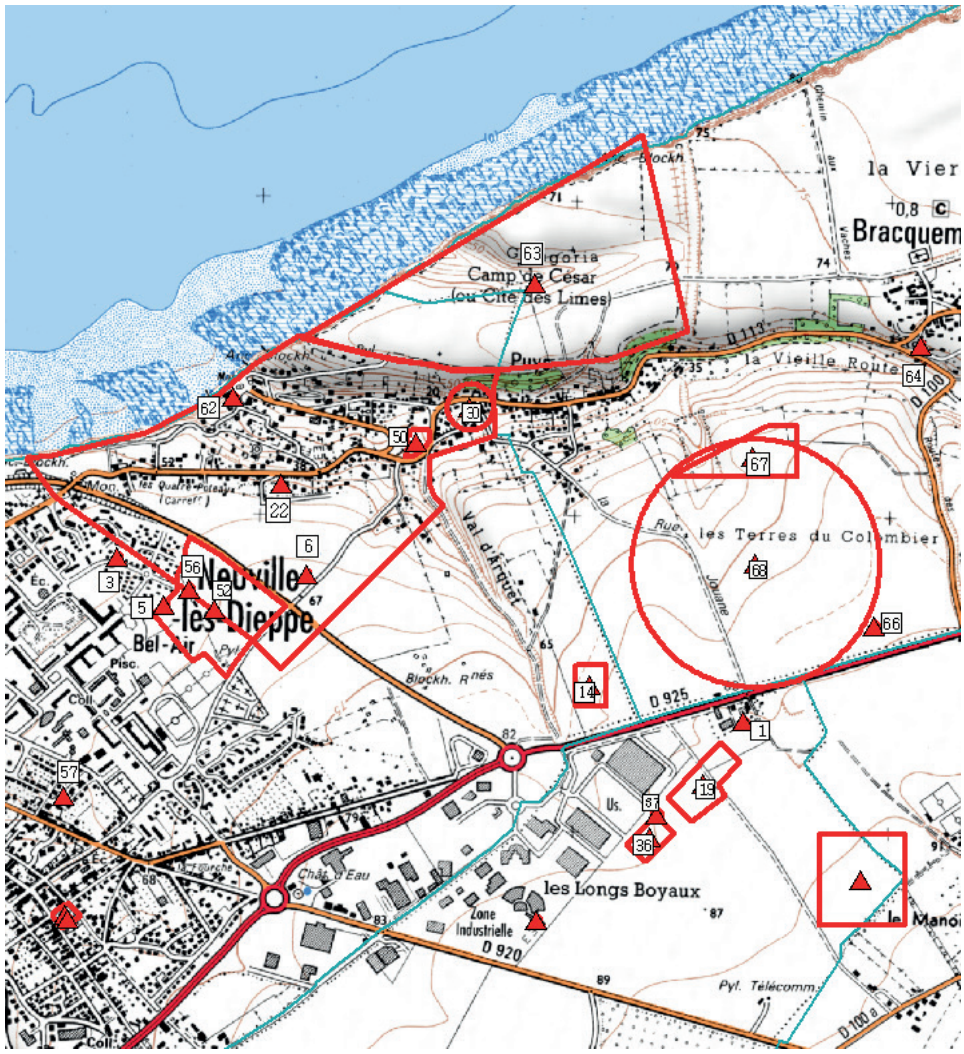

LISTE D'ENTITÉS
10804 / 76 217 0022 / DIEPPE / Plateau de Neuville / Puys / DRASSM / occupation / dépôt monétaire / Age du fer - Gallo-romain
10812 / 76 217 0030 / DIEPPE / Saint-Barthélemy / Puys / chapelle / Epoque moderne
12469 / 76 217 0050 / DIEPPE / / 2GM - Avenue Alexandre Dumas / blockhaus / tranchée-abri / Epoque contemporaine
12707 / 76 217 0052 / DIEPPE / Le Val d'Arquet / / exploitation agricole / parcellaire / Second Age du fer - Haut-empire
13157 / 76 217 0056 / DIEPPE / Le Val d'Arquet / / Bas-empire / incinération
13214 / 76 618 0068 / PETIT-CAUX / Bracquemont - ancien 76 137 0006 / / occupation / sépulture / Gallo-romain
13448 / 76 217 0057 / DIEPPE / Blockhaus R502 - Cité des Castors du Rail / 2GM - Neuville-les-Dieppe / blockhaus / Epoque contemporaine
13785 / 76 217 0062 / DIEPPE / Ouvrage Die.01-19 / Blockaus R 600 / 2GM - Puys / Neuville-les-Dieppe / blockhaus / Epoque contemporaine
14165 / 76 414 0036 / MARTIN-EGLISE / / Eurochannel III / occupation / exploitation agricole / Second Age du fer
14166 / 76 414 0037 / MARTIN-EGLISE / / Eurochannel III / espace funéraire / Second Age du fer
304 / 76 618 0063 / PETIT-CAUX / Bracquemont - ancien 76 137 0001 / La Cité de Limes / Le Camp de César - DRASSM / éperon barré / Second Age du fer
4908 / 76 618 0066 / PETIT-CAUX / Bracquemont - ancien 76 137 0004 / Les terres du Colombier / Néolithique / mobilier lithique
493 / 76 466 0003 / DIEPPE / / / occupation / Second Age du fer
529 / 76 414 0001 / MARTIN-EGLISE / / Les Longs Boyaux / Gallo-romain / bâtiment
6093 / 76 618 0067 / PETIT-CAUX / Bracquemont - ancien 76 137 0005 / Les Terres du Colombier / occupation / Gallo-romain
609 / 76 466 0005 / DIEPPE / / / occupation / Gallo-romain
612 / 76 466 0006 / DIEPPE / / / occupation / Gallo-romain
8010 / 76 217 0014 / DIEPPE / / Sur le Plateau / occupation / Gallo-romain
8103 / 76 414 0019 / MARTIN-EGLISE / / Sur le Plateau / exploitation agricole / Second Age du fer - Haut-empire
835 / 76 618 0064 / PETIT-CAUX / Bracquemont - ancien 76 137 0002 / Eglise Notre Dame / / église / Moyen-âge

Fig. 18 : carte archéologique © SRA

1 - Il s'agit d'une mention orale de l'inventeur sans possibilité pour nous de confirmer par un plan ou des inventaires de structures ou de mobilier l'organisation spatiale et la chronologie des découvertes.

1.4. Les moyens techniques

L'opération de terrain a duré 29 jours, entre les mois d'avril et de mai. Une équipe de quatre personnes, dont un spécialiste de la Seconde Guerre Mondiale (Benoît Labbey INRAP), a été mobilisée pour mener à bien cette opération. Dans un premier temps, une pelle a permis d'ouvrir près de 35 tranchées et sondages sur l'ensemble de l'assiette foncière disponible. Ces tranchées sont implantées en fonction de la topographie et des contraintes liées au paysage (haies, blockhaus, bâtiments, anciennes carrières, etc.). En règle générale, elles sont parallèles et espacées de 20 à 25 m. Les deux premières ouvertures ont été effectuées d'un seul tenant le long de « La route des Graves de Mer » afin de nous isoler du domaine public. Cela a également permis de définir la présence ou l'absence de structures archéologiques dans ces espaces. A la suite, une tranchée (Tr4) est ouverte au centre de l'emprise sur un maximum de sa longueur et axée globalement est-ouest. Elle a permis d'identifier rapidement le potentiel archéologique du cœur de l'emprise. Les tranchées suivantes ont été implantées en parallèle.

Une seconde pelle hydraulique permis de débuter rapidement le rebouchage des ouvertures les plus profondes. Le temps initial d'intervention sur le terrain prévu de 4 semaines a largement été augmenté afin de permettre une couverture globale et transversale des entités rencontrées.

Les conditions climatiques de cette période de l'année et la succession de tempêtes, complétées par des pluies soutenues et fréquentes, ont très largement compliqué notre intervention. Il est possible que, sur le plan général, des informations ne figurent pas car, entre le moment de leur découverte et celui du passage du topographe, des parties de tranchées soient ennoyées et donc impraticables.

L'ensemble des structures archéologiques et des objets isolés durant le décapage mécanique ont été enregistrés et pris en topographie avec un passage environ tous les trois jours. Il était prévu initialement des survols réguliers d'un drone, mais cette technique d'acquisition d'information a très rapidement été abandonnée notamment en raison des conditions climatiques. Cependant, quelques survols rapides nous permettent d'apprécier l'organisation des structures antiques, mais également de la Seconde Guerre Mondial. L'intégralité des faits, sans distinction de périodes, est enregistrée de façon classique dans des cahiers, les coupes de structures sont levées au 1/20e. Les photos sont de l'équipe, mis à part les objets et la photogrammétrie qui sont le travail de Serge Le Maho (INRAP).

Afin d'étudier et de rechercher des occupations humaines anciennes, une série de 12 sondages profonds a été ouverte sur un axe est-ouest qui correspond à la pente naturelle de l'emprise. Au plus haut de l'emprise, ces sondages ont atteint une profondeur avoisinant les six mètres. Effectuées en paliers, les ouvertures ont pris près de trois jours de travail. Ces sondages ont été ouverts en larges paliers permettant d'approcher les coupes en toute sécurité.

Pour éviter tout risque en lien avec la présence éventuelle d'engins de guerre non explosés, un technicien d'une société privé (ENVISOL), dépêché par l'aménageur, nous a accompagné sur une large période de nos travaux. Initialement, une étude géophysique engagée par l'entreprise ENVISOL, a permis d'identifier plusieurs milliers d'éco radars. C'est dans ces conditions que la présence d'une personne était préconisée à nos côtés. Le diagnostic archéologique conduit autour des ouvrages militaires a été mené avec une grande prudence avec, à chaque étape ou passe mécanique, l'utilisation de détecteur de métaux. Il s'est avéré qu'aucune munition n'était enfouie et ne présentait donc que peu de danger. Ceci réside dans le fait qu'aucun combat n'a été engagé sur le site. L'ouverture de certains blockhaus a été effectuée à la pelle mécanique. Un certain laps de temps (quelques heures) à a été observé avant de pénétrer à l'intérieur, afin de laisser le temps à l'air de se renouveler au sein de l'abris.

Ne connaissant pas le devenir urbanistique de la position militaire ; site touristique avec valorisation des ouvrages, intégré au projet global, l'essentiel des données acquises durant l'ouverture des ouvrages a été pris en photogrammétrie et enregistrées à la suite des données de terrain.

1.5. L'analyse pyrotechnique

L'analyse pyrotechnique entreprise par la société ENVISOL a pour objectif de garantir la sécurité du futur projet en terme de présence d'engins de guerre non explosés. L'assiette foncière occupe tout ou partie de l'emprise de la position d'une batterie côtière allemande. Le nombre très important d'ouvrages bétonnés laissait présager un certain danger. Dans ces conditions, une prospection géophysique a été effectuée à l'aide d'un magnétomètre 5 sondes MXPDA (Sensys). Cet appareil est muni d'un GPS-RTK de type Trimble R8 afin de géo-référencer en temps réel avec une précision centimétrique. A l'issue de la prospection qui a couvert une surface de 16 hectares, un peu plus de 6901 cibles potentielles ont été classées dans les familles suivantes :

- 151 cibles A (munitions de gros calibre),
- 726 cibles B (munitions de moyens calibre),
- 1337 cibles (munitions de petits calibre).

C'est à partir de ces chiffres que nous avons commencés, avec l'appui d'un technicien spécialisé dans la dépollution de la société Envisol (Daniel), l'ouverture des tranchées de diagnostic. Celui-ci procède systématiquement à la détection en s'appuyant directement sur des cibles préalablement enregistrées lors de chaque passe mécanique. Ce travail relativement long et fastidieux a très vite montré les limites de l'exercice. Le temps nous étant limité dans la durée liée à notre intervention archéologique, nous avons assez rapidement fait évoluer la méthode d'intervention. En effet, suivant la classification des cibles, les résultats montrent qu'il s'agissait presque 'exclusivement d'outils agricoles, domestiques et autres éléments métalliques sans intérêt et surtout ne présentant aucun danger. Par exemple, les grosses masses identifiées correspondaient à des zones de dépotoir et ou à des blockhaus arasés. Aucune munition n'a été découverte par ce principe. Les seules cartouches l'ont été par notre surveillance mécanique sans que la détection ait pu alerter sur leur présence. L'intérêt vient tout de même confirmer l'absence totale de combats rapprochés sur le site. Seuls, des éclats d'obus de gros calibre sont apparus, excluant tout danger. Pour rappel, les équipes de l'Inrap sont sensibilisées aux risques d'engins de guerre. Nous avons également acquis depuis des décennie une certaine expérience dans ce domaine, qui nous permet de nous prémunir de tout geste inapproprié et d'adopter en temps réel la bonne attitude. Nous avons également l'appui et les contacts des démineurs de la sécurité civile qui interviennent rapidement et nous couvrent ainsi de tout risque potentiel.
Dans notre cas, la détection s'est avérée totalement inutile, au moins lors du terrassement des tranchées. Le spécialiste procédait en amont de nos ouvertures, dès la terre végétale, en passant le détecteur et marquait sur le sol la présence d'échos par un trait de bombe fluorescente. Ainsi, nous avons trouvé un rythme de travail efficace et économiquement rentable.

1.6. Rapport de prospection magnétique

Traitement/rapport : Gabrielle Sheehan

1.6.1. Contexte

Une prospection magnétique a été mise en œuvre à Neuville-les-Dieppe, dans le cadre d'un diagnostic de pollution pyrotechnique par la société Envisol en 2023 sur une surface d'environ 17 ha. Ce diagnostic pyrotechnique, tout comme le diagnostic archéologique porté par Bruno Aubry (Inrap) intervient préalablement à un projet d'aménagement urbain. Afin de réutiliser les données obtenues par l'aménageur dans le cadre de ce diagnostic, les données brutes (*asc.*) ont été retraitées et étudiées par Gabrielle Sheehan, archéologue spécialisée en géophysique à l'Inrap.

1.6.2. Méthodologie

1.6.2.1. Principe

La méthode magnétique mesure la somme des champs magnétiques locaux, dont le champ magnétique terrestre ainsi que celui créé par les structures présentes dans la proche surface. En effet, les structures archéologiques peuvent posséder un contraste d'aimantation plus ou moins important avec l'encaissant, induit par la présence ou l'absence de grains d'oxydes de fer magnétique. Ce contraste peut être à l'origine d'une anomalie locale du champ magnétique, propre à la structure, et qui pourra être détectée en surface.

De manière générale, la méthode magnétique est particulièrement bien adaptée à la recherche des structures en creux, des structures dites de chauffe et de celles liées à la métallurgie du fer. Dans les cas favorables, les éléments de construction peuvent également être décelés comme des murs calcaires dans un sol magnétique, des murs en matériaux magnétiques (basalte, brique) ou des amas de terres cuites (tuiles, sols, etc.).

Cette méthode permet de couvrir de grandes surfaces rapidement mais présente l'inconvénient d'être très sensible aux perturbations récentes de type clôtures métalliques, bâtiments, véhicules, canalisation métalliques… qui peuvent rendre difficile voire impossible l'interprétation. Les anomalies magnétiques sont toujours constituées d'une partie positive (ici en noir) et d'une partie négative (ici en blanc). L'objet source est situé entre le maximum de la partie positive et le minimum de la partie négative. La pollution magnétique (anomalies de forte intensité et à faible longueur d'onde) est généralement créée par des objets ferreux (clous, cartouches de fusil…) présents dans l'horizon superficiel. Il faut également noter que la taille de l'anomalie peut être beaucoup plus grande que la taille de l'objet cartographié si son aimantation est particulièrement forte. C'est également le cas des objets hors-sol, tels que les poteaux électriques, qui vont perturber les mesures dans un rayon de plusieurs mètres.

1.6.2.2. Acquisition

L'appareil utilisé lors de ce diagnostic est un magnétomètre différentiel MXPDA de la société Sensys, similaire à celui que nous utilisons dans le cas de prospections géophysiques à l'Inrap.

1.6.2.3. Traitement

Les données brutes ont été traitées avec le plugin AGT sous QGIS (développement Inrap). Une médiane a été retirée sur chacun des profils en fonction de l'environnement. Les points stationnaires ont également été supprimés. Les données ont été interpolées selon une maille carrée de 15 cm de côté en utilisant la méthode d'interpolation *Multilevel B-spline*. L'ensemble des données et interprétations a été géoréférencé dans le système de coordonnées Lambert 93.

1.6.3. Résultats

L'ensemble des mesures de la différence verticale du champ magnétique terrestre, interpolées, sont présentés en **fig. 19**. L'interprétation en est donnée en **fig. 20 et 21** avec les anomalies catégorisées respectivement en fonction de leur réponse physique ou de l'interprétation qui en est faite.
Comme indiqué dans le rapport pyrotechnique, la carte magnétique obtenue est très perturbée par la présence des vestiges de la Seconde Guerre Mondiale. De nombreux bunkers, trous d'obus, tranchées et autres perturbations métallique créés de fortes anomalies dipolaires qui rendent très compliquée la lecture de la carte et qui ont délibérément été exclus de la carte d'interprétation. Malgré cela, quelques anomalies plus discrètes et potentiellement archéologiques semblent se dessiner sur l'ensemble de la parcelle. Ces vestiges prennent la forme de fossés, de fosses ou de probables structures chauffées et peuvent être mis en regard des observations faites lors du diagnostic mécanique.

1.6.4. Conclusion

Le diagnostic archéologique de ces parcelles a montré le fort potentiel archéologique de la zone avec notamment de la présence d'un complexe gallo-romain. Les vestiges bâtis de cet ensemble ne sont ici pas identifiables par la méthode magnétique, mais quelques structures fossoyées se devinent et permettent de compléter le diagnostic en tranchées. Il est ici important de noter que les diverses perturbations qui recouvrent les parcelles impactent fortement le traitement des données géophysique, ainsi que la lecture de la carte. L'absence d'anomalies géophysiques ne signifie donc pas l'absence de structure archéologique.

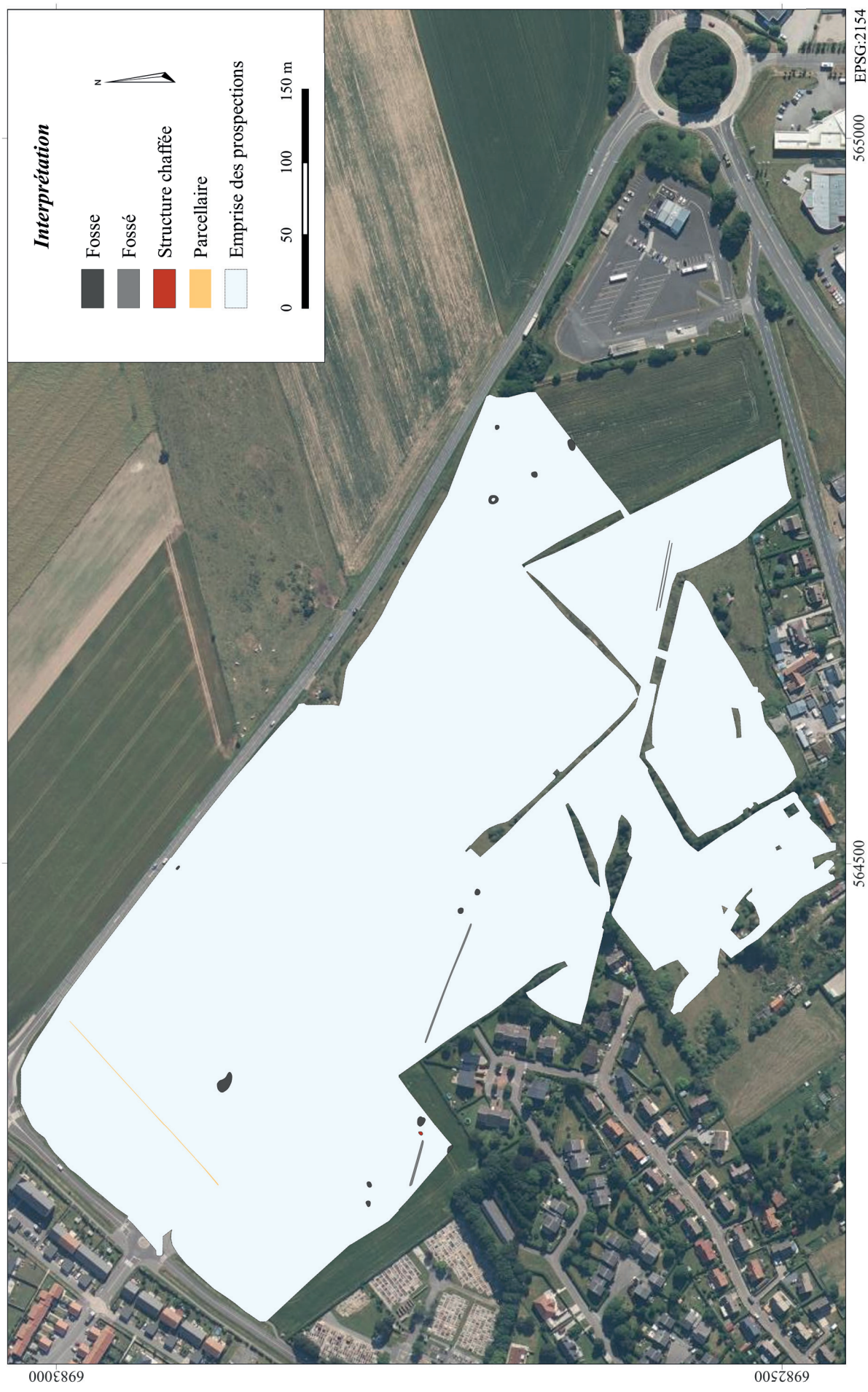

Fig. 19 : cartographie des différences mesurées de la composante verticale du champ magnétique, sur ortho-photo (données IGN)
© G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol

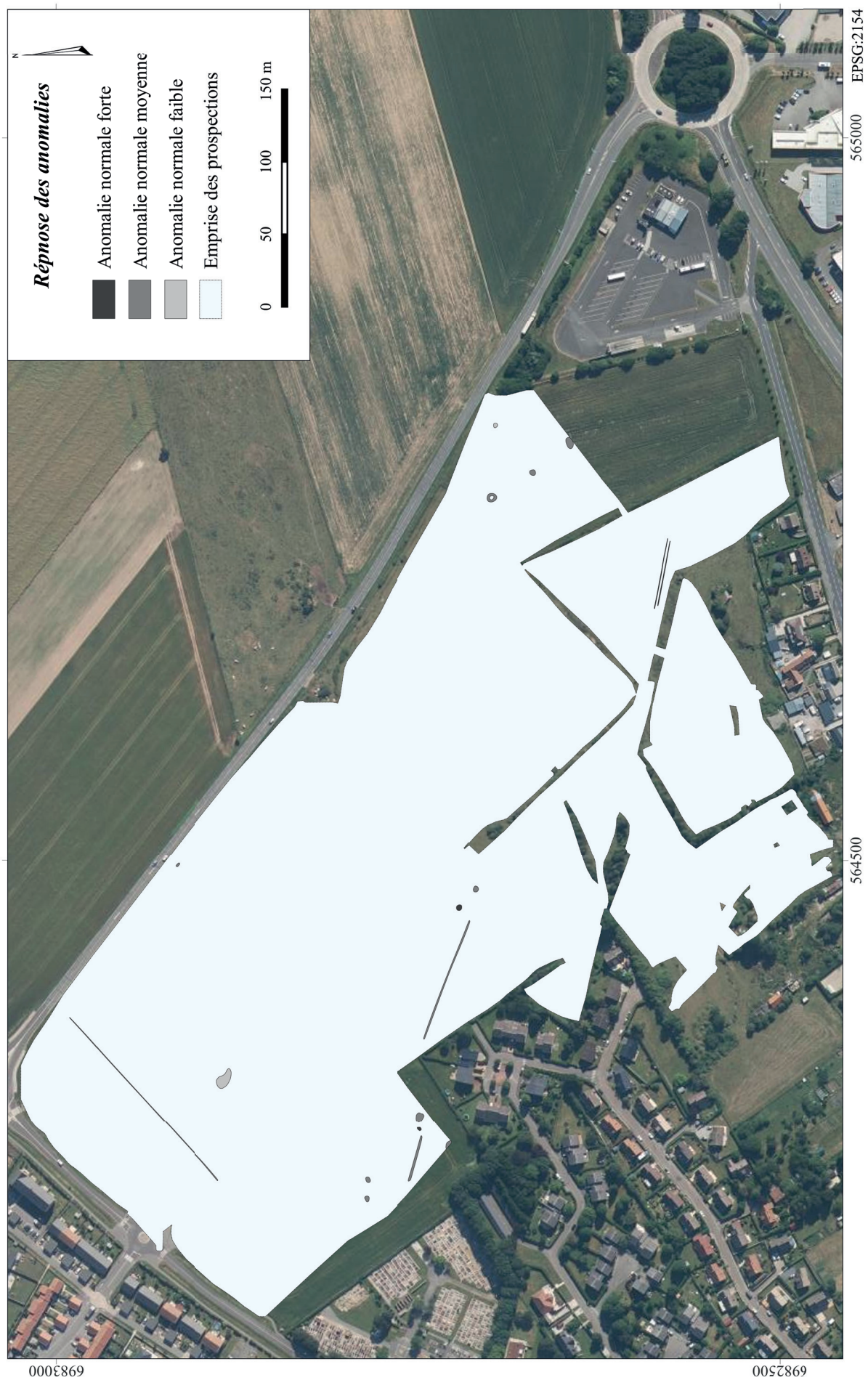

Fig. 20 : anomalies catégorisées selon leur réponse physique, sur ortho-photo (données IGN) © G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol

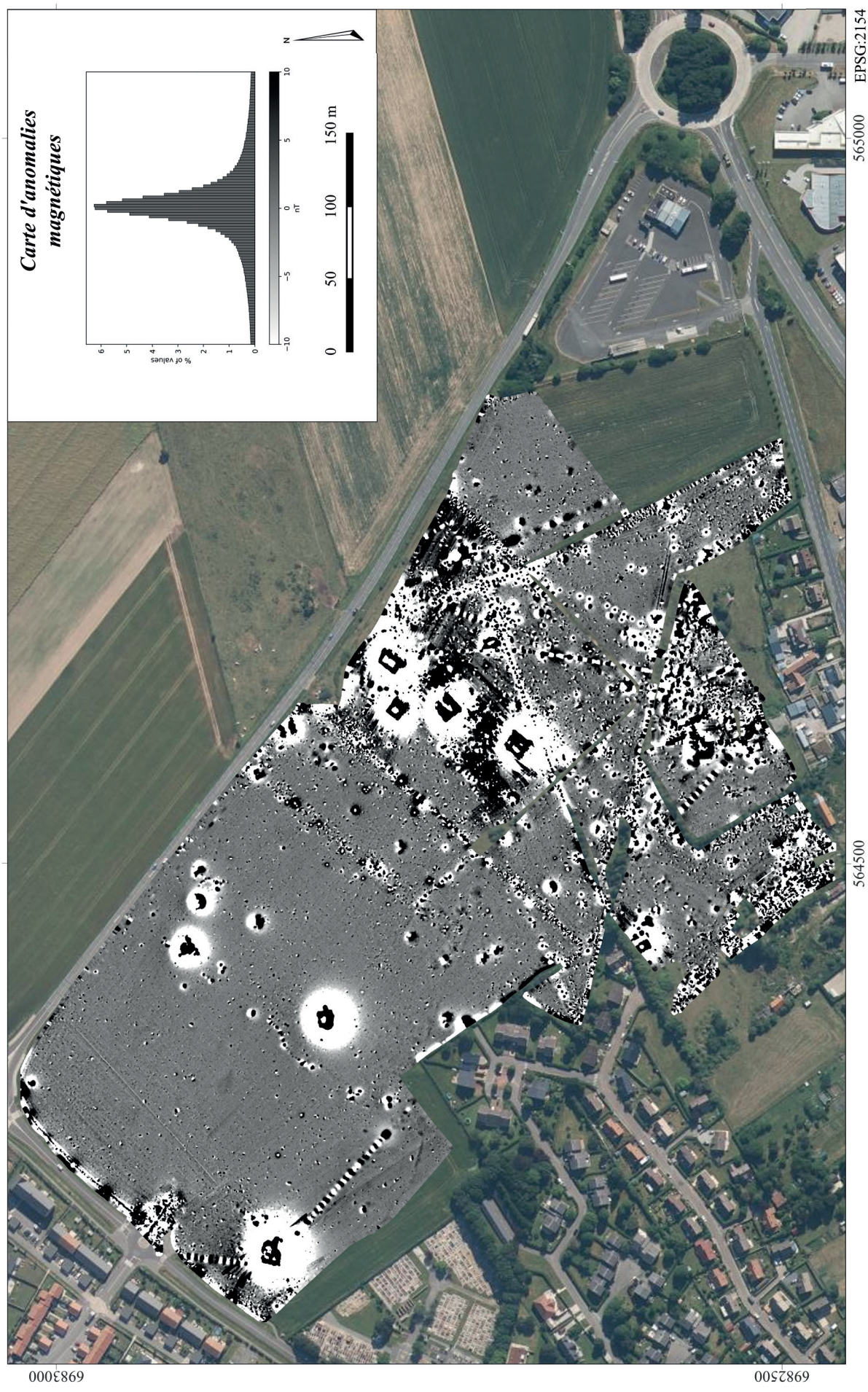

Fig. 21 : interprétation de la prospection magnétique, sur ortho-photo (données IGN) © G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol

1.7. Les opérations archéologiques antérieures

Le développement économique de la région dieppoise depuis plus de 20 ans a suscité une attention particulière du point de vue du suivi archéologique. C'est ainsi que à quelques 600 m plus à l'est de l'emprise actuelle, une série de diagnostics a été conduite par David Breton et Willy Varin (INRAP) sur des terrains voués à être urbanisés. Il s'agit notamment de la ZAC Euro Channel (Breton 2022), qui à l'époque, s'agrandissait sur une surface de près de 15 hectares. Les données des diagnostics ont révélé la présence d'un ensemble de structures fossoyées du second âge du Fer et de l'Antiquité. Il s'agit de parcellaires, d'habitats et d'axes viaires. Le mobilier retrouvé est essentiellement constitué par de la céramique de type « Veauvillaise » pour La Tène D, et les Ier et IIe siècles de notre ère (**fig. 22**).
Toujours dans la même entité géographique, une fouille conduite par Marie-Luce Merleau[2] (AFAN) faisait suite à un diagnostic réalisé par Philippe Fajon en février 2000 (SRA). Les travaux archéologiques ont porté sur une portion d'enclos agricole gaulois et gallo-romain, d'après les informations consignées dans le rapport d'alors (M. L. Merleau, 2000 AFAN). Elle indique dans son rapport le travail remarquable effectué par E. Mantel[3] (SRA) de prospections pédestres qui vient ici compléter la trame archéologique du paysage et du rythme très important de site.

1.7.1. Le diagnostic de 2011

L'opération de diagnostic réalisée en 2011 par François Delahaye (INRAP) montre très clairement que l'essentiel de l'occupation gauloise se développe à l'extrémité occidentale de l'emprise. Elle correspond à deux pôles de structures appelés ensemble A et B. Ils regroupent des fossés de parcellaire parfois doublés et parallèles qui se poursuivent sur plusieurs dizaines de mètres au cœur de l'emprise et dépassent très largement les limites foncières de l'opération d'alors. L'auteur indique que l'ensemble A occupe une surface avoisinant les 6000 m^2. Délimité par des fossés parallèles, orientés nord-sud et est-ouest doivent appartenir à un enclos laténien non appréhendé durant cette opération. L'ensemble B se développe plus au sud-ouest de l'emprise pour une surface close minimum de 1750 m^2. Ces deux groupes ont comme point commun, l'organisation orthonormée de leur parcellaire lié par des fossés. A partir de cette organisation, nous voyons des cellules plus ou moins parallèles distantes de près de 200 m, pour des espaces compris entre 60 et 80 m en moyenne. Elles viennent également s'aligner et se poursuivre sur le parcellaire mis en évidence lors de notre opération de diagnostic (**fig. 22**), les lignes 19 et 20 notamment.
Le mobilier céramique étudié par Hélène Delnef (INRAP) montre un corpus riche de formes attribué à la typologie dite de la « Veauvillaise »[4]. Ces formes sont identiques au récipients découvert dans la sépulture à crémation st. 24 Tr1. Le lien entre les entités de 2011 et celle de 2024 est plausible et forme une seule et même occupation humaine.

2 - Marie-Luce était une collègue exigeante et d'un très grand professionnalisme. Juste, elle avait l'art de nous piquer et de nous remettre au travail. Nous perdons une personne d'une richesse et d'un humanisme incroyable.

3 - Etienne Mantel travaille depuis plus de vingt ans dans tout le nord de la Seine-Maritime et y mène d'intenses prospections. Ce fastidieux travail résulte d'une cartographie très précise de cette partie du territoire normand.

4 - La céramique dite « Veauvillaise » a été mise en évidence lors des diagnostics et des fouilles de l'autoroute A 29 section le Havre/Saint-Saëns (76) par Gertrude Blanquaert et Yves Desfossés. Ce sont les premiers à avoir caractérisé et classifier cette vaisselle inédite et abondante qui apparaissait dans le triangle géographique formé par les villes du Havre, Dieppe et Rouen. Au-delàs de cet espace les témoins semblent beaucoup moins diffusés.

1.7.2. La fouille de 2012 par L. Cholet[5]

D'une surface de 15 000 m², la fouille conduite à l'issue du diagnostic a révélé différents états d'un systèmes d'enclos quadrangulaires et emboités enserrant des aménagements domestiques en liens avec des habitations. Le mobilier archéologique qui émane des structures donne une évolution chronologique qui couvre La Tène D1/D2, La Tène D2/Augustéen, la première moitié du Ier siècle et la seconde moitié du 1er/première moitié du IIe. Ces données sont en tout point identiques aux informations archéologiques récoltées lors du présent diagnostic. Ces informations sont à relativiser car le nombre de tessons de céramique issus de la fouille est de 5428 alors que le diagnostic du « Val d'Arquet Est » compte près de 1550 tessons (opération 2024). En se basant simplement sur les quelques coupes effectuées au droit des fossés ou autres durant le diagnostic, nous dépassons très largement le volume de la fouille.
Il faut également préciser que des indices d'occupation du Néolithique sont marqués exclusivement par de l'industrie lithique et deux structures (un foyer à pierres chauffés et un possible silo). Celle-ci confirme une présence humaine entre le Néolithique moyen et final.
Ces opérations de terrain viennent confirmer la richesse archéologique des lieux et nous voyons, à travers ces surfaces investies que c'est tout un territoire qui émerge et qui apporte des informations inédites sur l'origine, la chronologie, l'organisation et la pérennité des paysages.

5 - Laurent Cholet était archéologue responsable d'opération au service municipale d'archéologie de la ville D'Eu.

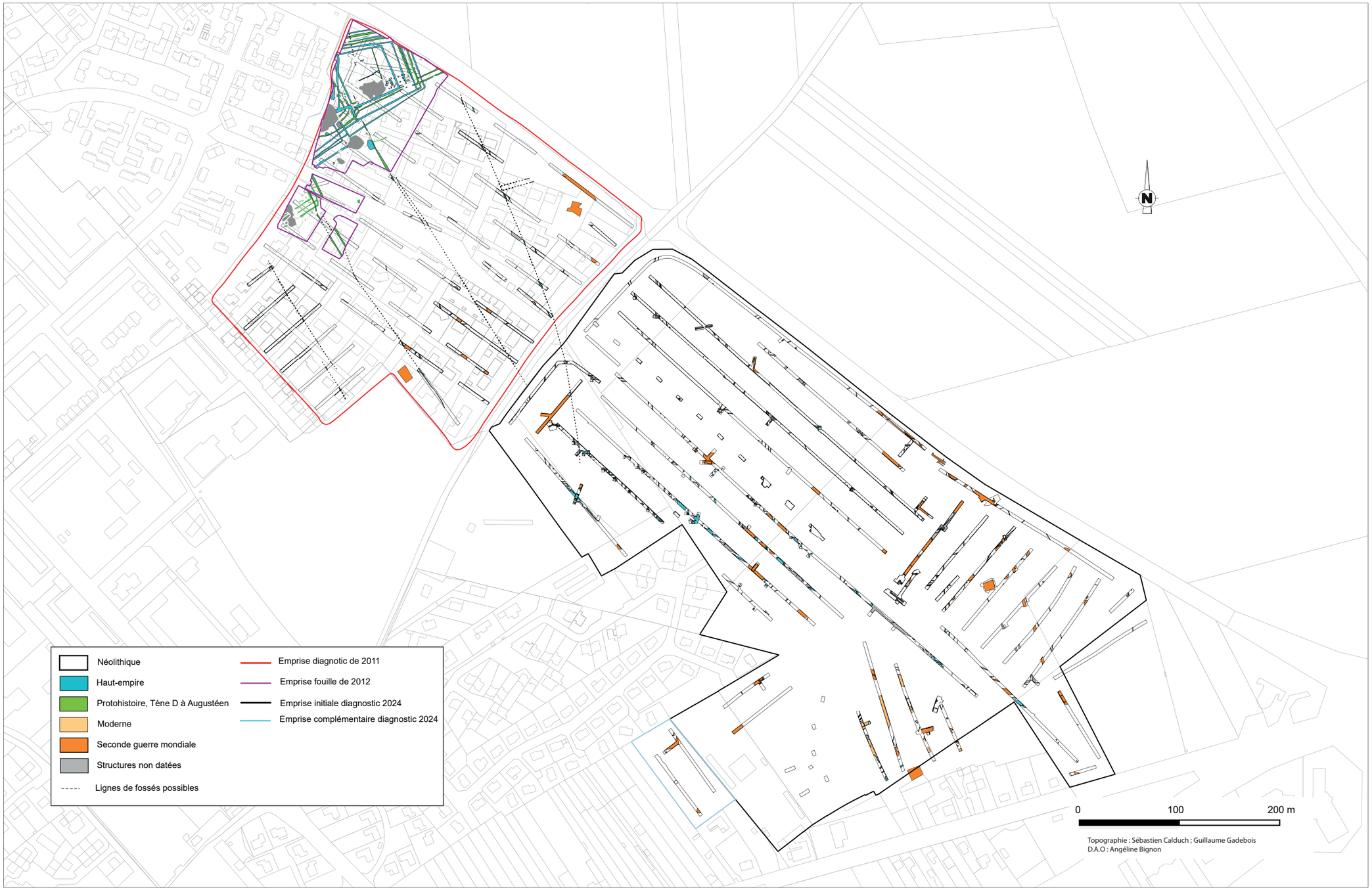

Fig. 22 : plan compilé des différentes opérations © Inrap

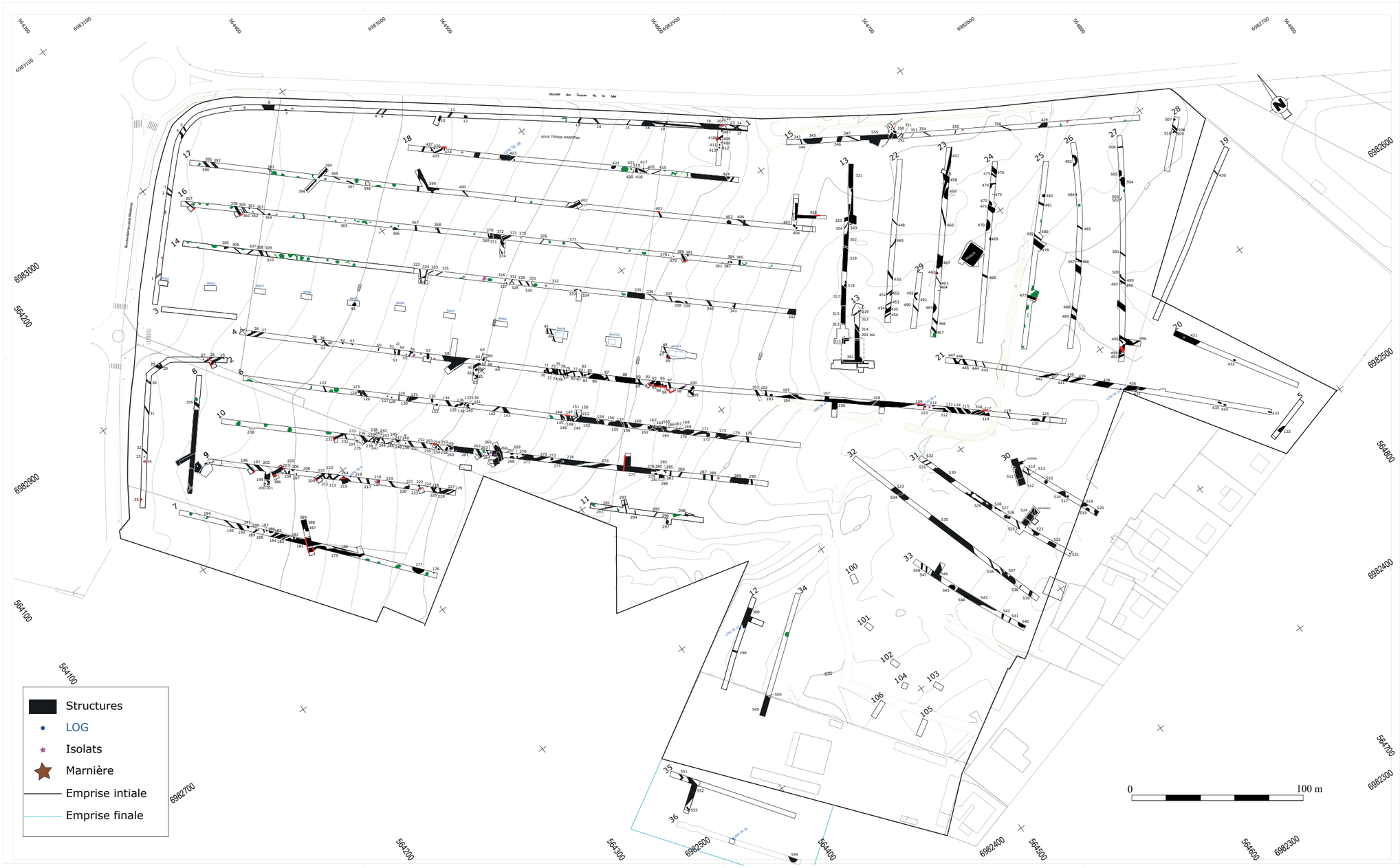

Fig. 23 : plan général du diagnostic (un plan au foramt A1 est présent en fin de volume) © Inrap

2. Les résultats

L'ouverture des quelques 35 tranchées et sondages complémentaires appuyés de 12 sondages géomorphologiques (**fig. 23**) a permis d'identifier près de 550 structures archéologiques. Dans ce décompte apparait un certain nombre de fossés recoupés dans différentes tranchées. Pour éviter les doublons ou les mauvaises identifications, nous avons choisi d'attribuer à chaque nouveau segment un nouveau numéro (*cf.* annexe 1) par segment. Il faut également comprendre que sur de telle surface, les fossés se retrouvent souvent sur plusieurs centaines de mètres. Les investigations archéologiques entreprises sur ce vaste projet immobilier permettent de retracer un peu plus de 2000 ans d'occupations humaines sans prendre en compte les maigres indices du Néolithique. L'origine fondatrice des lieux semble apparaitre au-delà de nos tranchées pour probablement émerger plus à l'ouest et au nord sur le diagnostic de 2011 (F. Delahaye 2011) et la fouille (Cholet 2012). La présence du « Camp de César » n'est certainement pas anodine quant à la densité et la concentration d'entités archéologiques. L'installation durant le Haut-Empire d'unités d'habitations structurées vient renforcer l'organisation des lieux durant un peu plus d'un siècle. Ils semblent définitivement être abandonnés pour ne devenir qu'espaces agricoles sur lesquels, une ferme se développe au sud. À celà succède dans le même environnement, une briqueterie. Cette exploitation a extrait sur plus d'un hectare des limons orangés afin d'alimenter l'entreprise en sédiment (**fig. 24**). Dans les années 1940, la côte est occupée par les Allemands. Ils y installent une puissante batterie qui génère des terrassements conséquents, bouleversant définitivement le paysage. Toutes ces occupations ont, de façon graduelle, été appréhendées durant le diagnostic. Sur le plan général indiquant les tranchées de diagnostic, il peut apparaitre des espaces totalement vides de sondages ou d'ouvertures. Cette situation est avant tout liée aux anciens terrassements qui ont très fortement impactés les sols jusqu'à près de 2 m de profondeur. L'implantation de la ferme et ses bâtiments a également déstructuré tout le sous-sol de cette zone. Des plaques de béton, des déchets agricoles et de la ferraille nous ont empêché d'intervenir mécaniquement dans la cour. Seule, une série de sondages ponctuels (sond. 100 à 105) nous a permis d'avoir un aperçu du potentiel archéologique préservé.

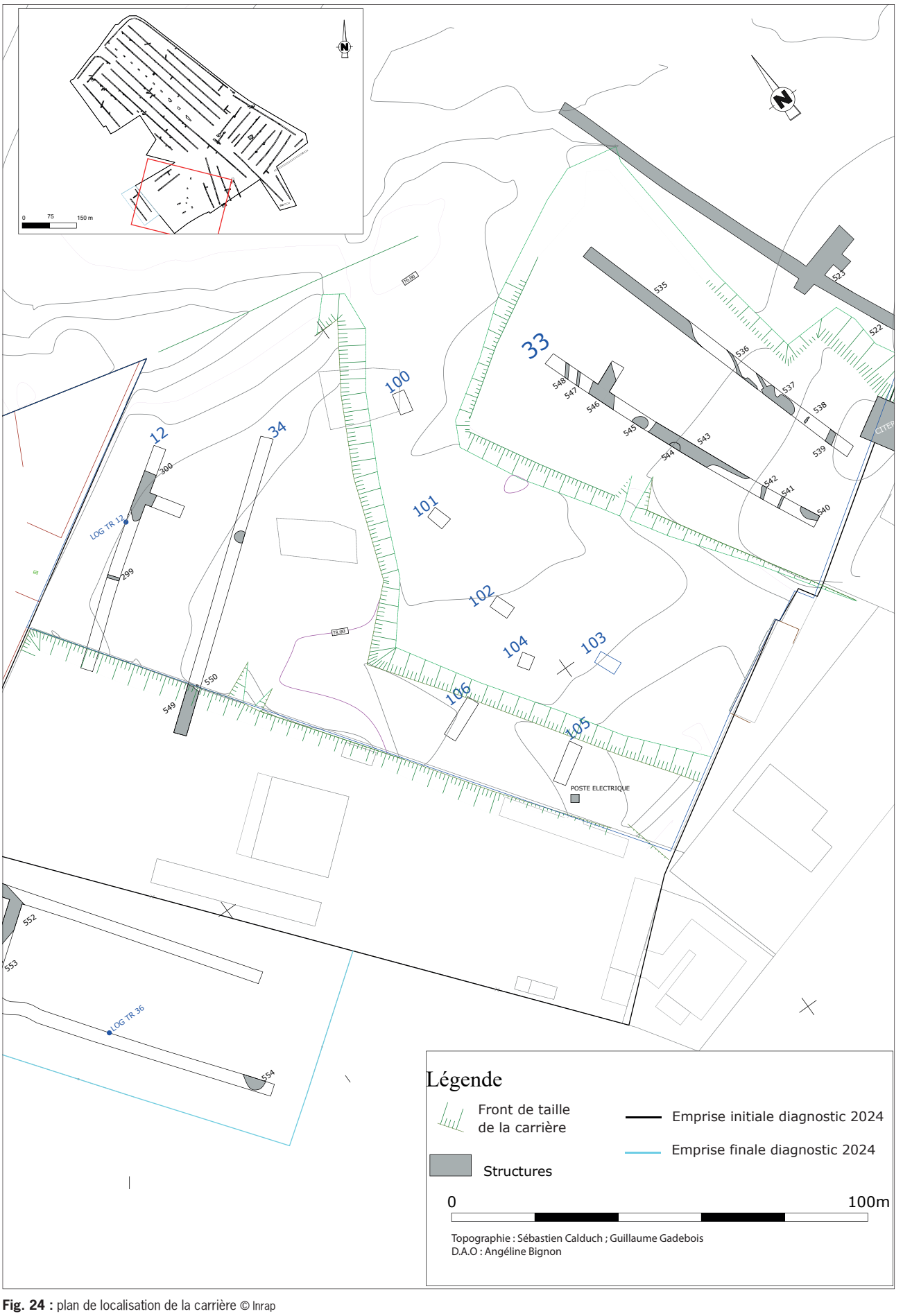

Fig. 24 : plan de localisation de la carrière © Inrap

2.1. Une occupation néolithique ?

L'ouverture des tranchées de diagnostic a permis la reconnaissance d'indices du Néolithique essentiellement concentrés sur la partie sud–ouest de l'emprise (Tr. 2). Il s'agit de deux structures, une à pierres chauffées et d'un possible silo (st. 34 et 35). Cinquante-deux silex taillés sont isolés durant l'ouverture des tranchées et 41 structures livrent également de l'industrie lithique (**fig. 25**). Le nombre d'entités qui livrent des silex taillés ne peut dans l'état de nos connaissances être considéré comme faisant partie d'une organisation spatiale structurant une occupation. Le nombre de silex émanant de ces faits ne reflète, ni ne traduit une quelconque fonction domestique. Ils proviennent de fossés et de fosses/chablis.

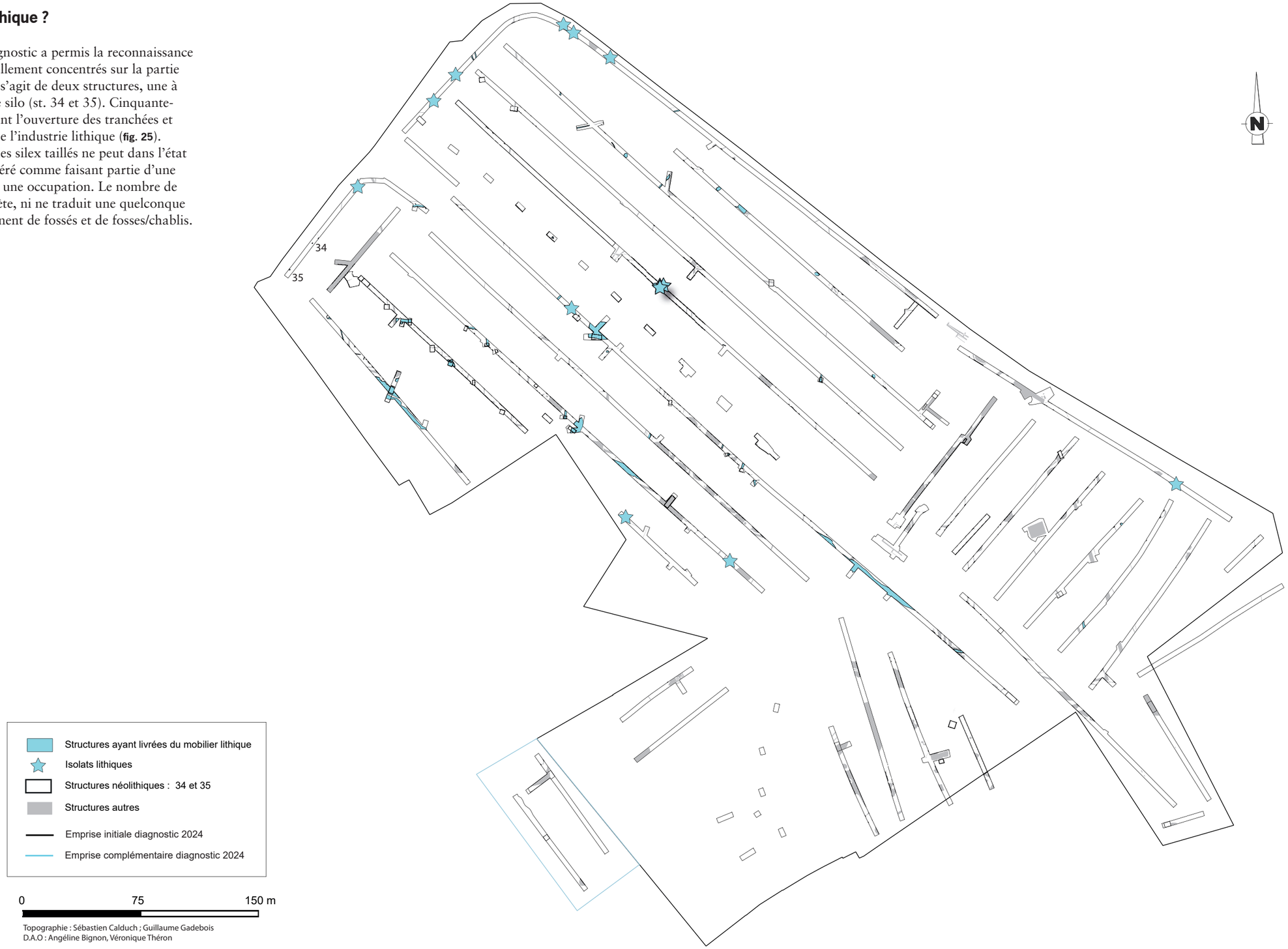

Fig. 25 : plan de localisation des entités livrant de l'industrie lithique © Inrap

2.1.1. Les structures st. 34 et 35

Les structures apparaissent à la racine de la terre végétale dans ce qui apparait comme étant un lambeau d'horizon scellé par des colluvions (**fig. 26**). La structure st. 34 correspond à une fosse de 0,60 m de diamètre légèrement ovale et profonde de 0,35 m (**fig. 27**). Le profil général est en forme de tulipe avec des parois rentrantes à la base. Le comblement est un limon brun à gris avec de rares charbons de bois (**fig. 28 à 30**). Le sommet du comblement est marqué par des blocs de grès chauffés issus de fragments d'une meule dormante. Une face est légèrement concave à cause de son utilisation. Au regard de sa morphologie, cette structure peut correspondre à un silo. Ce type de structure se développe autour du Néolithique moyen et plus particulièrement au Chasséen.



Fig. 26 : vue en plan de la structure St. 34 © Inrap

St. 35 - Tr. 2

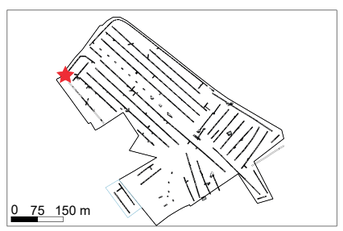

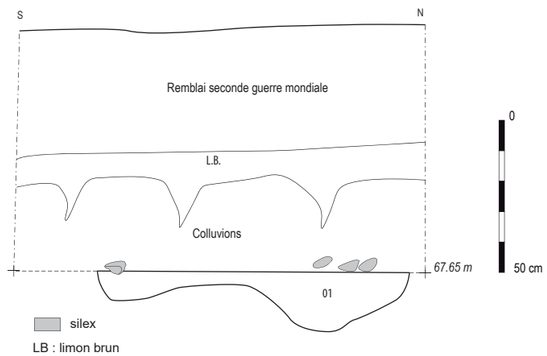

Fig. 27 : localisation et relevé du foyer St. 35 © Inrap

La structure à pierres chauffées st. 35 est un foyer dont les matériaux sont disposés à plat, de 0,80 m de diamètre, et recouvrant une légère cuvette au fond irrégulier. Il est constitué d'un empierrement peut épais en silex chauffés. Ils sont fortement fracturés mais avec, à sa périphérie des blocs plus conséquents (**fig. 28 et 29**).
Le nettoyage de surface montre un espace relativement vide de matériaux en partie centrale. Aucune trace de rubéfaction n'est observée sur le fond, ni sur la couronne extérieure. Un prélèvement du sédiment sous-jacent aux silex avait pour objectif, après flottaison et tamisage, de reconnaitre des charbons de bois pour engager une datation par C14. Aucun reste organique n'étant satisfaisant, cette analyse n'a pas été engagée.



Fig. 28 : vue du niveau d'apparition du foyer St. 35 © Inrap



Fig. 29 : vue de l'agencement du foyer © Inrap

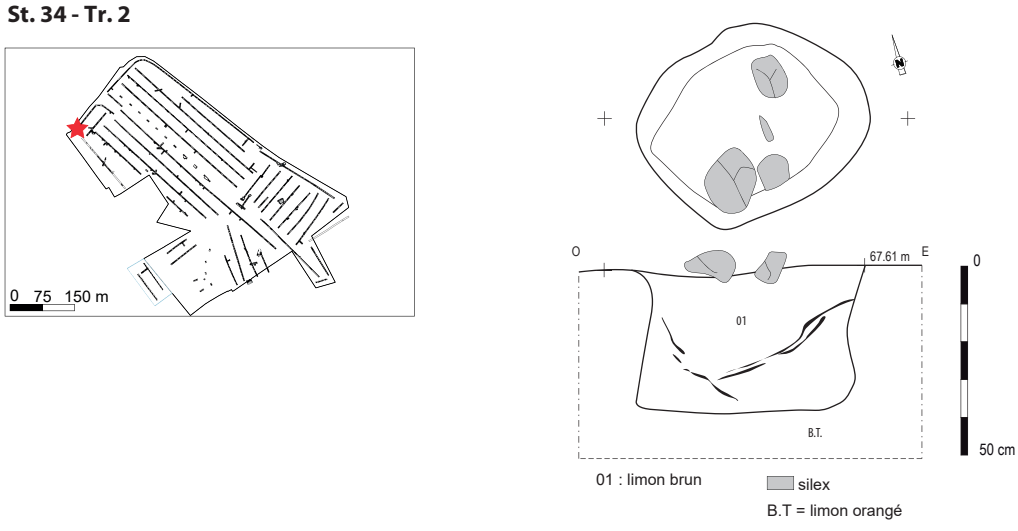

Fig. 30 : localisation et relevé de la structure St. 34 © Inrap

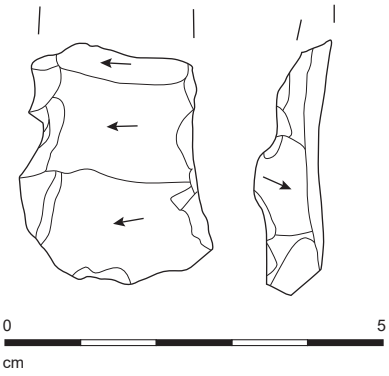

Fig. 31 : fragment proximal d'éclat débordant (Sond 11) © Inrap

2.1.2. L'industrie lithique

Un éclat découvert dans le sondage 11 à 4,50 m de profondeur correspond à un fragment proximal d'éclat débordant (**fig. 31**). Il est recouvert d'un léger voile de patine. Le talon est facetté. Ce produit est parfaitement en adéquation avec des supports en lien avec la méthode de débitage Levallois .

2.1.2.1. Le reste de l'industrie lithique

Les produits de débitage sont au nombre de 51, dont 21 outils en silex. A cela s'ajoutent 19 macro-outils en grès et poudingue (**fig. 32**). Ils sont issus du décapage et/ou du décapage mécanique de 41 structures qui sont pour l'essentiel des chablis et ou du rejet du comblement de surface de fossés (**fig. 25**).

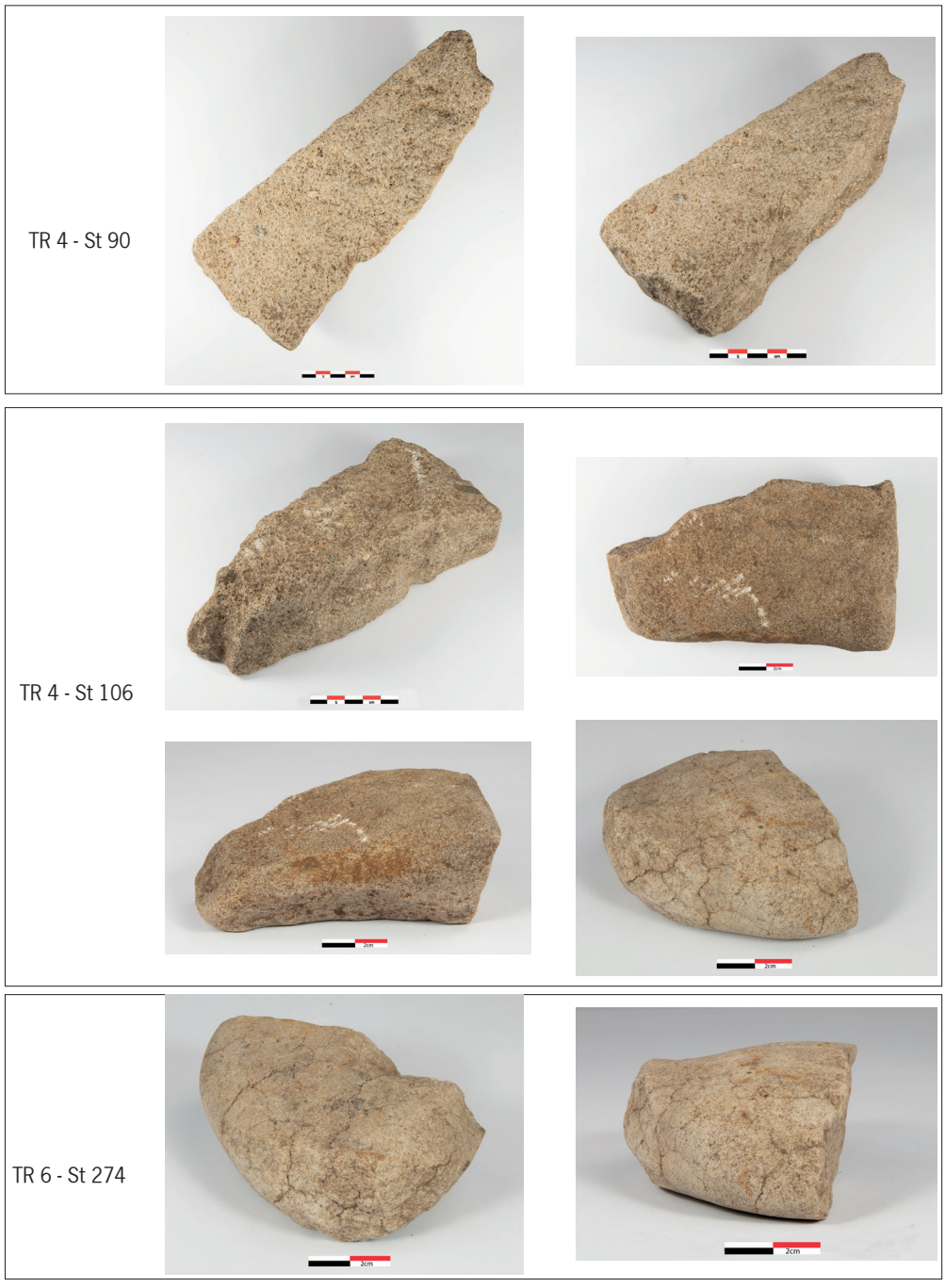

Fig. 32 : fragments de meule © S. Le Maho, Inrap

2.1.2.2. La matière première

L'inventaire de la série distingue 5 matières premières différentes :
- M1 est un silex noir à grain fin reconnu sur 19 supports.
- M2 est un silex gris à grain fin et au cortex beige : 22 éclats sont détachés dans cette matière.
- M3 est un silex roux orangé plus ou moins grossier reconnu sur 6 éclats.
- M4 est un silex patiné représenté par deux exemplaires et qui concerne des produits de débitage attribués au Paléolithique.
- M5 concerne des silex chauffés.

Toutes ces matières sont d'origine locale. La proximité des rives de la Manche situées à moins de 800 m plus à l'ouest, constitue un gite de matière première inépuisable et facilement accessible. Il y a également des matériaux comme du grès et de la marcassite. Le pied des falaises calcaires apporte au quotidien ces matériaux, grâce à l'érosion.

2.1.2.3. Les produits de débitage

Les supports identifiés sont définis par 31 éclats, 7 éclats laminaires, 3 nucléi polyédriques et 5 pièces techniques (*cf.* annexe 2). Il s'agit d'éclats d'entame, de façonnage et de tablette. Les talons sont majoritairement lisses, mais également lisses abrasés, facettés et amincis. Ces trois dernières classes indiquent une tendance à la préparation des talons pour permettre le détachement des produits. Les supports sont pour l'essentiel entiers et ou cassés, comme des fragments proximaux par exemple.

2.1.2.4. Les éclats et les éclats laminaires

Les éclats ont une longueur relativement constante en relation avec leur largeur. Le cortex est bien souvent partiel ou résiduel. Ceci implique l'utilisation de supports d'étape intermédiaire de la chaine opératoire. Les nucléi sont tout ou partie déjà mis en forme avec de possibles plages corticales en réserve localisées au dos de celui-ci.

Les éclats laminaires sont de longueurs variées avec des profils linéaires.
Les nervures de la face supérieure ne sont pas vraiment régulières, ce qui ne permet pas de classer ces produits dans la catégorie de lames au sens strict du terme. Cependant, les talons sont lisses, amincis voire abrasés, ce qui implique un degré de préparation poussé pour obtenir sans dommage ces supports. Ils doivent certainement survenir lors de la progression du débitage au gré des opportunités apparaissant à la surface d'exploitation des nucléus.

2.1.2.5. L'outillage

L'outillage se distingue par des grattoirs (six exemplaires), deux pics, trois pièces à dos ou couteaux à dos et 5 éclats retouchés. Les autres outils sont des molettes, des fragments de meules rotatives et des outils de mouture.

Les grattoirs sont sur des supports où le cortex est résiduel, voire absent.
Les fronts sont circulaires et assez épais, ce qui peut témoigner d'épisodes d'affûtage. Un exemplaire issu de la structure 99 (Tr3) (**fig. 33**) est façonné sur un support allongé dont le talon est lisse et aminci qui semble traduire un débitage à la pierre tendre. Les deux nervures guides de la face supérieure sont sinueuses avec une partie distale et proximale. Ceci indique un nucléus unipolaire à réserve distale cortical absent dans l'inventaire du diagnostic. Les autres grattoirs sont souvent circulaires.

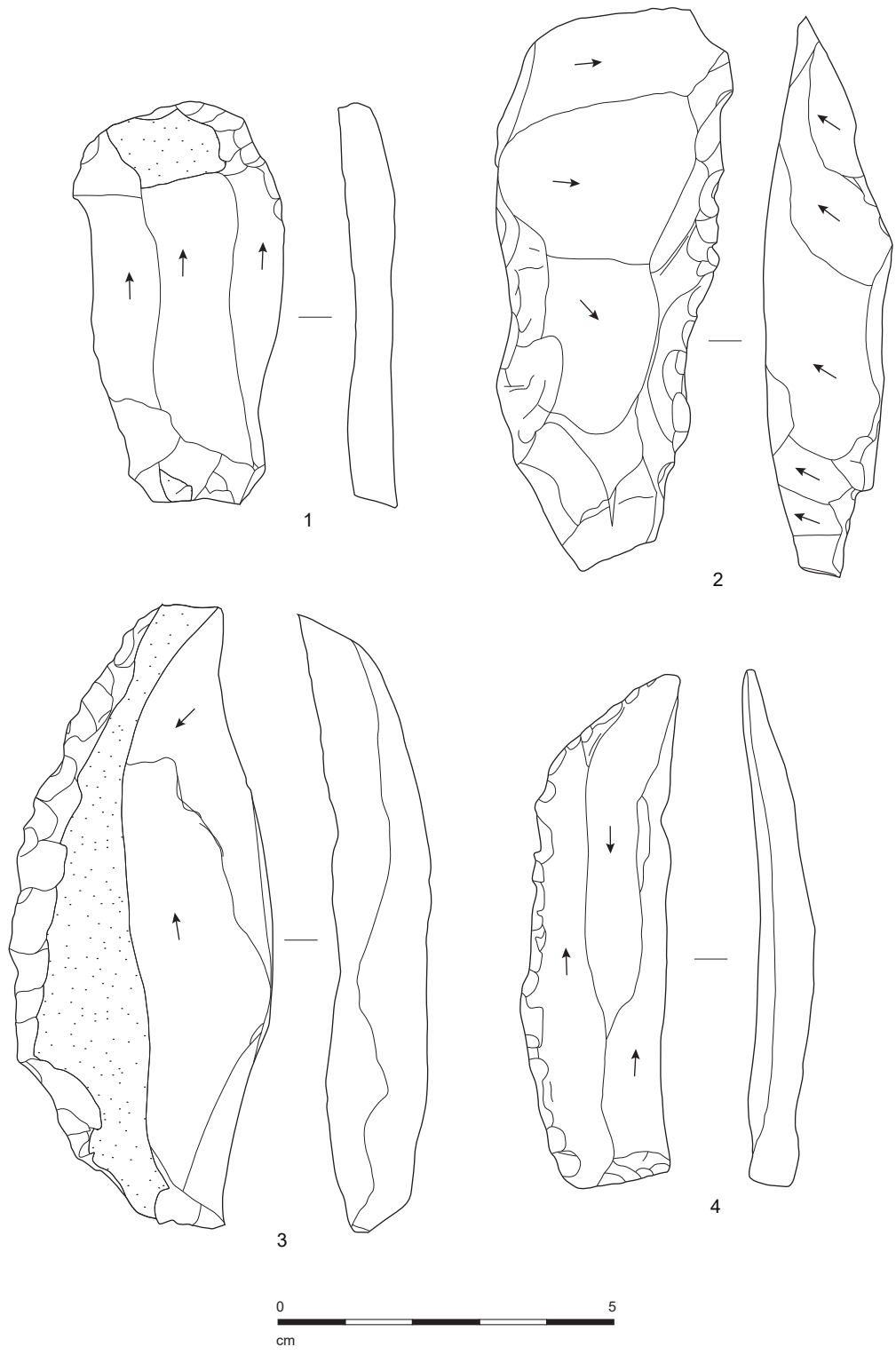

Fig. 33 : outillage : 1 - grattoir (TR 3 - St 99) ; 2 - tranchet (TR 9 - St 202) ; 3 et 4 - couteaux à dos (TR 7 - St 189 et 193)
© Inrap

Les pics (**fig. 34**) sont des outils façonnés et aboutis, celui issu de la structure st 403 (Tr7) et en cours de mise en forme notamment pour l'iso 38. Ce débitage de ce dernier a été abandonné, à cause d'une diaclase en partie mésiane. Le premier est de section carrée avec des retouches d'aménagement visibles sur les quatre faces. La partie utile est dégagée par un minimum de 3 enlèvements latéraux et distaux. Ceux-ci ont produit un écrasement de la surface inférieure. Dans l'état, il n'est pas possible de définir de fonction sans analyse tracéologique de ces partie actives.

Les couteaux à dos sont sur supports laminaires et courts. Ceux issus des structures st. 189 et 193 (Tr7) (**fig. 33**), montrent des outils au profil linéaire et à la retouche régulière. Aucune trace sur le tranchant ne révèle de traces d'utilisation ou de micro-denticulations.

Un tranchet provenant de la structure st. 202 (Tr9) (**fig. 33**) est façonné à partir d'un éclat épais avec des retouches abruptes, sa forme est régulière.

Les éclats retouchés, au nombre de cinq, ne présentent pas de particularité du point de vue de leur support mais traduisent plus des retouches probablement taphonomiques en lien avec une friction sur matière dure. Les esquilles visibles sur les tranchants peuvent se confondre avec des retouches directes.

La série lithique issue du diagnostic ne permet pas, dans l'état, d'apporter d'informations pertinentes sur la fonction de l'occupation ni sur la ou les périodes chronologiques. La nature et le lieu des découvertes, bien souvent au sein de structures en creux, ont piégé dans le comblement du mobilier présent dans les niveaux de sol avoisinant. Cependant, le mobilier lithique est dans un excellent état, dépourvu de patine à part pour les éléments découverts dans st. 193 et le sond. 11.

Il n'est pas rare de rencontrer des structures à pierres chauffées qui souvent donnent des dates autour du IIIe millénaire et parfois plus anciennes. Il est possible que, dans le cadre d'un décapage mécanique extensif, de telles structures apparaissent et dans ce cas, toute les attentions doivent être prises afin de tenter une approche singulière sur le fonctionnement (travail de produits de la mer etc.), la chronologie et l'organisation des territoires à ces périodes anciennes.



Fig. 34 : pic (TR 17 - St 403) © S. Le Maho, Inrap

2.2. La Protohistoire

La Protohistoire est assez indigente sur l'ensemble de l'opération. Nous avons bien un certain nombre d'entités et de mobilier prouvant une occupation durant La Tène, mais dans l'état des données du diagnostic, il n'est pas possible de détacher de grandes tendances structurelles, à savoir définir des secteurs où de potentielles structures laténiennes émergent. Seule est avérée dans la partie nord et est de l'emprise, sur une surface relativement restreinte et fortement perturbée par des impacts de bombes et des réseaux de la Seconde Guerre Mondiale (Tr1), la présence d'un regroupement de crémations (Tr1 st. 24 et 25). En dehors de ce secteur, des fossés de parcellaire livrent des tessons de céramique de La Tène D (st. 401 Tr 17 ligne 28, st. 445 et st. 447 Tr 21, ligne 22) à l'est et enfin les fossés st. 24, 415, 401, 373, 325, 37 et 25 forment la ligne 5 au nord et descendant à l'ouest complètent l'occupation laténienne (**fig. 35**). Il est fort possible que nous soyons entre deux ensembles clos comme cela a été mis en évidence durant la fouille de 2012. La compilation des plans du diagnostic et de la fouille de 2011/2012 avec celui du présent diagnostic montre un rythme dans l'occupation du territoire. Celui-ci est marqué par la présence de deux enclos liés par un réseau de parcellaire dont certaines lignes se poursuivent sur l'opération de 2024 (ligne 2, 17 et 18). Lorsque l'on analyse la fouille de 2012, Laurent Cholet montre un plan ou au moins quatre phases chronologiques se succèdent en opérant un agrandissement de la surface foncière et interne à chaque phase de l'enclos (**fig. 22**). En étudiant le schéma d'organisation des fossés qui livrent de la céramique essentiellement du Haut-Empire, nous voyons que la zone de l'actuelle emprise doit en toute logique correspondre à une évolution identique (**fig. 22**) en respectant la trame établie autour de 100 avant J.C.

Le diagnostic n'a révélé aucune structure domestique pouvant attester d'une occupation en lien avec une activité ou un habitat. Les fossés constituant la ligne 05 (Tr. 1, 18, 17, 16, 14, 4 et 2) ainsi que les lignes 22 et 28 (TR 21, 23, 29 et 22) n'ont révélé que de trop rares tessons de céramique pour évoquer une possible zone de rejets domestiques proche. Aussi, le comblement de ces structures fossoyées est exclusivement composé par un limon brun plus ou moins gris. Ce sédiment est très proche de la composition de la terre végétale et des limons brun sous-jacents.

Cette constatation est certainement liée à la densité des enclos emboités étudiés en 2012 par L. Cholet et montre très clairement le centre d'activité de cette partie de la plaine. Bien entendu, nous ne pouvons extrapoler sur ce qui se développe en dehors des emprises. La trame parcellaire s'organise à partir de fossés simples mais surtout doubles (lignes 22 et 28) qui doivent certainement appartenir à un axe viaire orienté nord-sud. Ensuite, il est possible que nous soyons en présence d'un angle d'enclos emboité. Ainsi, nous serions sur une entité proche architecturalement des enclos visibles sur la fouille de 2012. Ceci reste une supposition car l'indigence du mobilier dans ce secteur ne peut confirmer ou infirmer cette supposition.

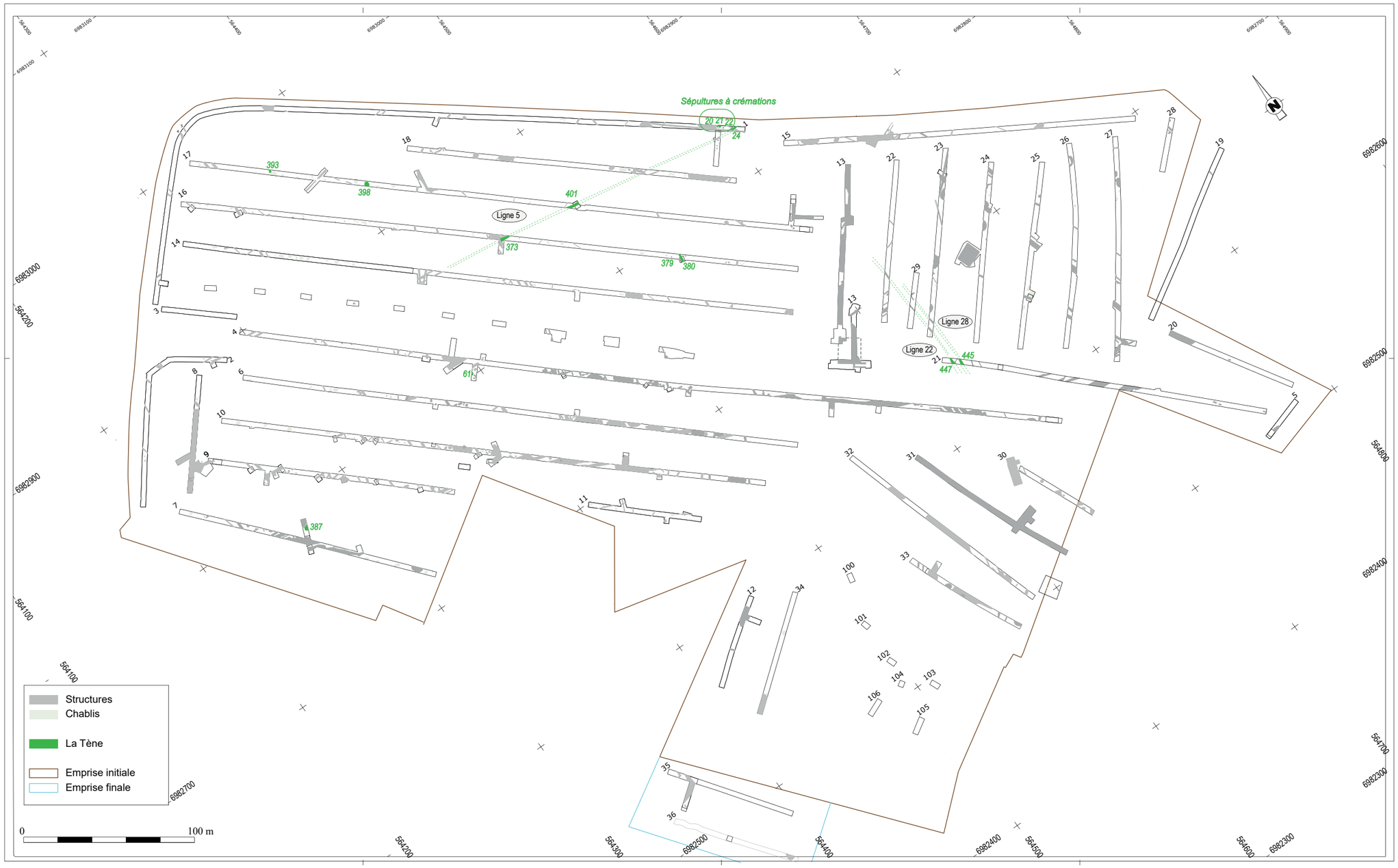

Fig. 35 : plan de répartition des entités laténiennnes © Inrap

Structure 21

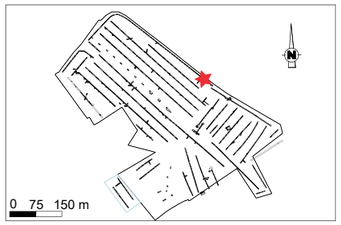

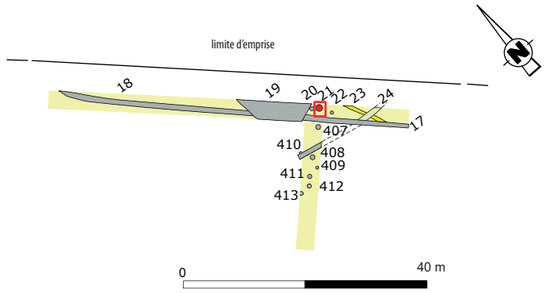

TR. 1, St. 21

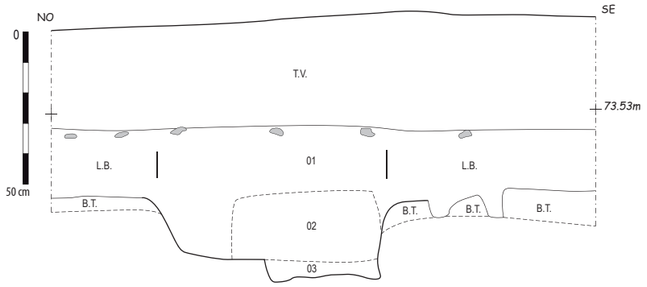

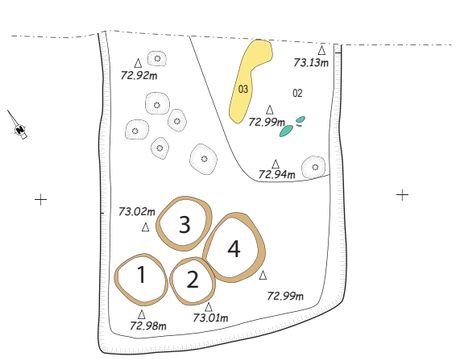

△ Petits creusements volontaires ?
△ Points d'alti

céramique
os humains
all. Cuivreux

T.V. = Terre végétale
L.B. = Limon brun
B.T = Limon orangé

01 : limon brun
02 : limon brun-gris avec des nodules de charbon, au fond des os brûlés humains = trace de coffret ?
03 : os humains brûléss dans un limon cendreux à brun gris-gris, nodules de charbons = amas osseux



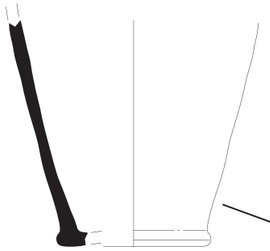

ST. 21 - vase 1

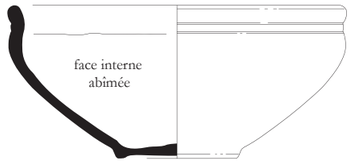

ST. 21 - vase 3



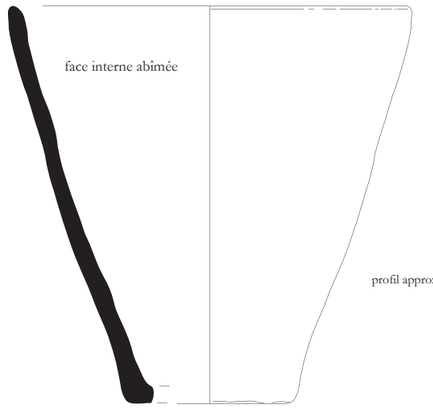

ST. 21 - vase 2

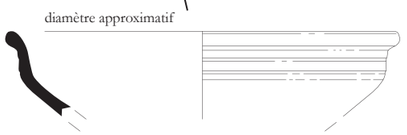

ST. 21 - vase 4



Fig. 36 : la crémation St. 21 © Inrap

2.2.1. Les crémations

L'extrémité occidentale de la tranchée 1 (**fig. 36**) révèle à 0,55 m de profondeur deux sépultures à crémation (st. 20 et st. 21). Cette dernière est découverte au sommet du remplissage d'un fossé de réseau de la Seconde Guerre Mondiale st. 17. Des ossements brûlés accompagnent les tessons (**fig. 36**). L'étude du mobilier céramique (*cf.* chap. 2.3.5.) indique que la majorité des pâtes sont proche des productions de type « Veauvillaise ». Ces récipients sont utilisés durant la fin de l'âge du Fer (La Tène C2/D) et sont diffusés sur une grande partie du département de la Seine-Maritime.

La sépulture st. 21 est reconnue en limite nord de l'emprise le long de la tranchée 1. Nous avons choisi dans le cadre du diagnostic, de la fouiller car les vases avaient été impactés par le passage du godet. Par contre, nous ne l'avons pas entièrement dégagée afin de préserver la structure et de faciliter une lecture verticale de son aménagement. La coupe nous indique la hauteur d'apparition et de creusement. Cette information illustre l'état de la couverture sédimentaire des lieux et du degré d'érosion de cette partie de la plaine. Il semblerait que le bilan érosif soit assez limité, probablement à cause de la proximité de la route et des talus qui la protègent.

La structure est aménagée dans une fosse rectangulaire de 0,80 m de large et d'une longueur minimale de 1 m (**fig. 36**). L'extrémité nord part sous la berme de la tranchée (**fig. 37**), ce qui empêche pour le moment de connaitre sa longueur totale. Riche de quatre vases, la tombe montre un fond plat et des parois verticales. Installés dans l'angle sud-ouest, les récipients sont placés les uns contre les autres (**fig. 36**) et par paire, à savoir les vases balustres et les jattes. Dans l'angle nord-est, une forme quadrangulaire matérialisée par un limon très riche en charbons de bois dessine une forme quadrangulaire de 0,30 m au carré. Il s'agit probablement du négatif d'un coffret. Des ossements brûlés y sont déposés avec certainement les cendres du bûcher (**fig. 36**). Nous n'avons pas fait faire d'analyse anthropologique du dépôt osseux. Nous l'avons prélevé en bloc.



Fig. 37 : vue générale de la structure St. 21 au sein de la tranchée 1 © Inrap

Le comblement de la structure est constitué exclusivement d'un limon brun, probablement le limon de couverture. Il semble qu'aucun apport de sédiment extérieur ne soit présent, ce qui peut signifier que le geste funéraire soit très rapide excluant un temps long. Cette situation aurait occasionné une « pollution » colorant le comblement.

Dans l'état des informations que nous avons collectées lors du diagnostic, il s'avère qu'il est difficile de se projeter sur le nombre, la gestion et l'organisation de la ou des sépultures. Nous ne pouvons définir si elles s'insèrent dans un espace clos dédié ou bien dans l'angle d'une parcelle ou bien encore, le long d'un axe viaire. Le secteur reste fortement perturbé par les infrastructures de la Second Guerre Mondiale.

Nous pouvons toutefois faire un parallèle avec le corpus céramique issu de la fouille de 2012 qui présente les mêmes formes et la même provenance géographique qui semble avoir pour origine l'environnement d'Yvetot. Il faut mentionner que lors du diagnostic effectué par David Breton (D. Breton Eurochanel 2022) une nécropole à crémation est apparue bien structurée et comprise dans des ensembles clos. Les indices funéraires mis en avant sur cette nouvelle opération s'insère probablement dans des schémas territoriaux qui se développent au fur et à mesure du développement et du déplacement des enclos domestiques.

2.3. L'occupation du Haut-Empire

Le diagnostic a permis de mettre en évidence des ensembles denses de structures. Elles dessinent des occupations structurées et orthonormées du haut-Empire (**fig. 38**). Ces aménagements contribuent à organiser le territoire et le paysage en respectant et reprenant la même trame parcellaire que celle établie à l'âge du Fer. Ces espaces ainsi créés concentrent un certain nombre de bâtis sur poteaux calés ou fondés en solins de silex. Les informations fournies par l'étude de la céramique antique montrent une occupation qui se concentre essentiellement durant la seconde partie du Ier siècle et du IIe siècle après J-C. Des occupations semblent également se poursuivre durant le début du IIIème siècle (*cf.* chap. 2.3.5.).

L'Antiquité est de loin la période la mieux représentée sur cette partie de l'emprise. Elle se concentre principalement au sud du projet, sur une longueur minimum de 400 m pour une largeur d'environ 200 m. Le terrain occupé investit le rebord nord d'un talweg qui s'étire d'est en ouest. Les vestiges archéologiques découverts dans cette zone sont relativement bien préservés par une couverture sédimentaire constituée de limon brun à noir et de colluvions. De probables lambeaux d'horizon sont préservés dans certaine zone (*cf.* **fig. 77**). Certaines structures, comme par exemple des fondations (st 161 à 163), des calages de poteaux (st. 167 à 169 Tr 6) et autres aménagements se traduisent et se révèlent souvent par des placages de mobilier archéologique et de céramique notamment. En fonction des secteurs appréhendés, le décapage mécanique s'est contenté de rester sur le toit d'apparition de cet horizon afin d'en préserver au maximum l'intégrité. Deux zones ont été décapées jusqu'à un niveau de lecture suffisant. Il s'agit de la tranchée 6 st 161, 162, et 163 notamment (*cf.* **fig. 77**) et de la tranché 4 st. 97 (**fig. 40**).

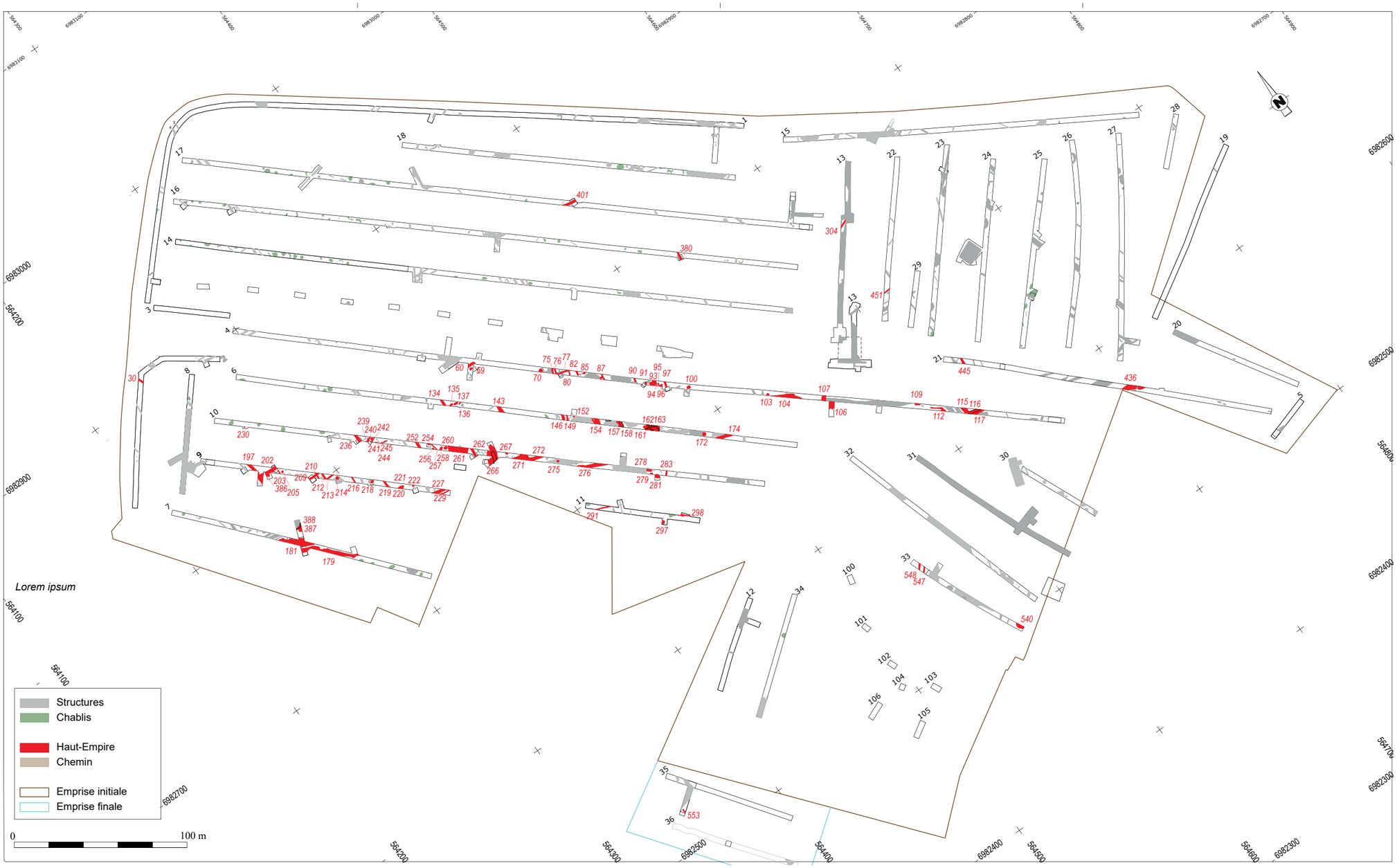

Fig. 38 : plan de répartition des entités antiques © Inrap

Structure 97

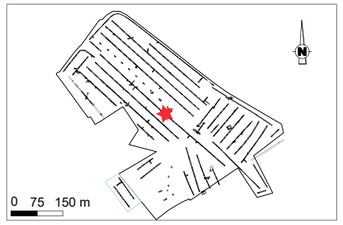





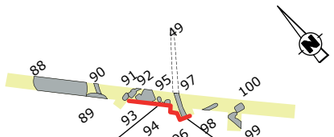

TR. 3, St. 97, cp. 2 et 3

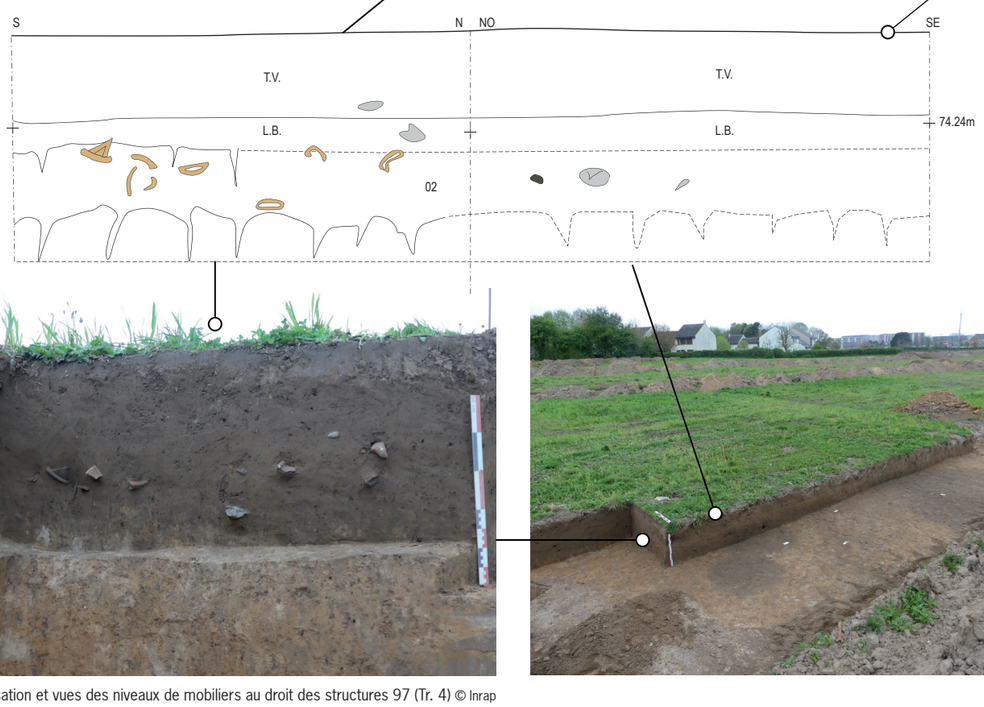

TR. 3, St. 97, cp. 1

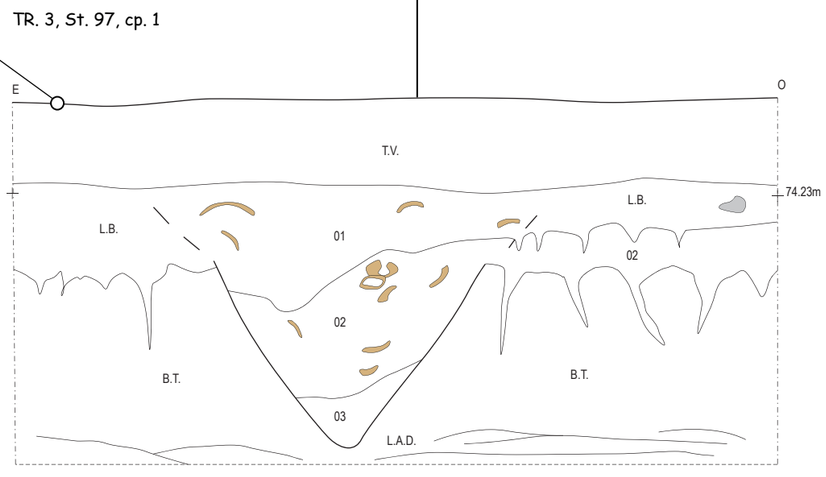



01 : limon brun
02 : limon brun à noir très chargé en matière organique, charbons de bois et céramiques
03 : limon brun-beige, plus ou moins plastique

silex
céramique

T.V. = Terre végétale
L.B. = Limon brun
B.T = Limon orangé
L.A.D. = Limon à doublet

Fig. 39 : localisation et vues des niveaux de mobiliers au droit des structures 97 (Tr. 4) © Inrap

2.3.1. La structuration parcellaire et les enclos

Le parcellaire mis en évidence sur cette opération offre la possibilité d'appréhender l'organisation du paysage dès son origine. Les fossés conservent globalement une trame nord-sud et est-ouest (**fig. 40**). Chaque structure linéaire semble limiter des cellules parcellaires et/ou former des enclos. Il est possible de dessiner un minimum de six cellules (**fig. 41**) avec des surfaces similaires et liées entre elles par des chemins ? Nous avons dans le cadre de cette opération, tenté d'approcher de façon globale ce parcellaire.

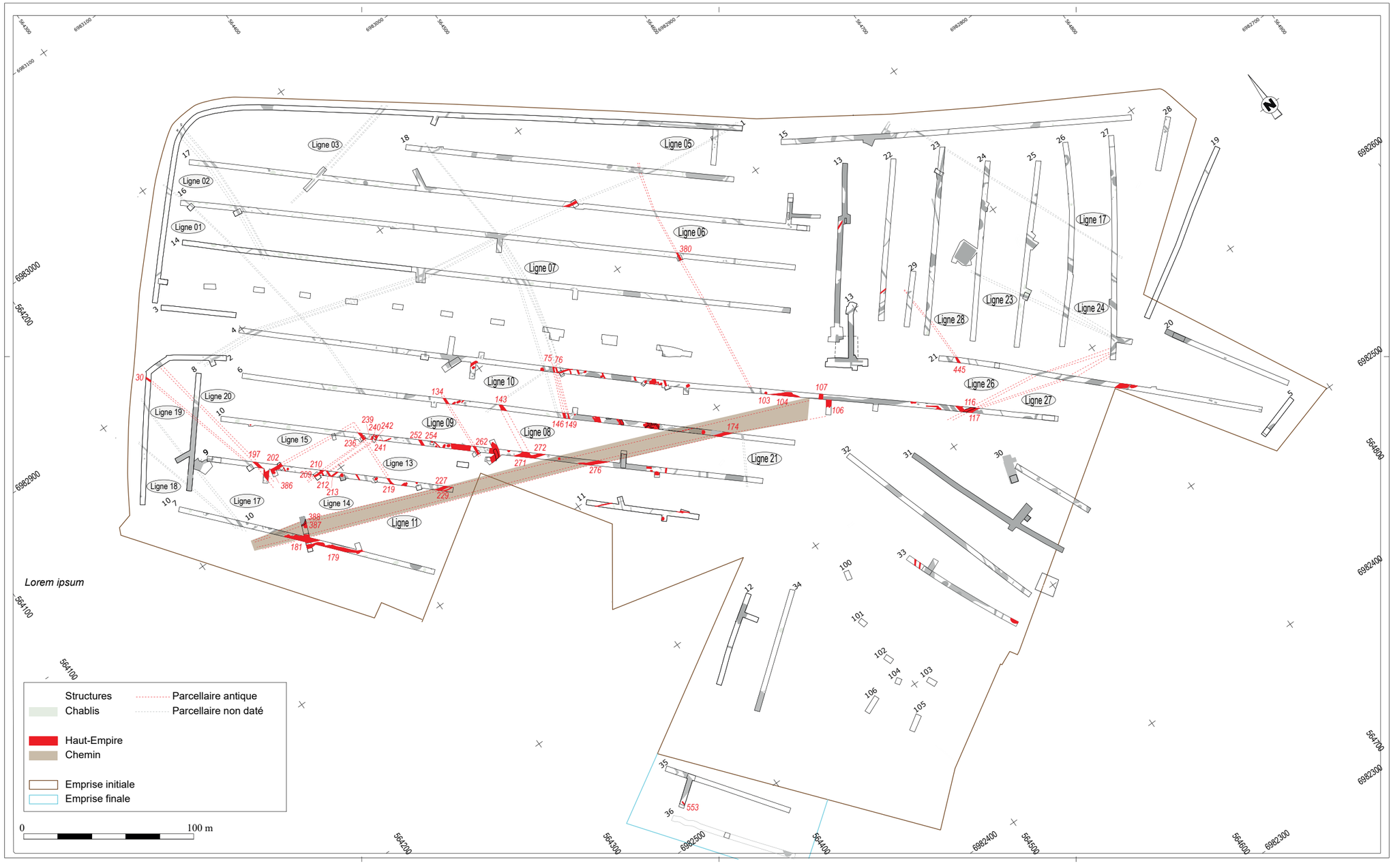

Fig. 40 : proposition de restitution du parcellaire antique © Inrap



Fig. 41 : proposition de répartition des cellules © Inrap

Un minimum de 28 lignes de fossés ou d'axes, sont définit. Il est assez difficile de phaser individuellement chaque entité à cause de l'indigence en mobilier archéologique révélé au moment du décapage mécanique et/ou des coupes. Cependant, les quelques tessons apportent une vision globale, même si ce nombre de restes est limité.

Nous avons considéré un certain nombre de fossés comme faisant partie d'une même entité linéaire ; nous les avons nommés « ligne » pour les distinguer. Ainsi, nous pouvons suivre sur plusieurs dizaines de mètres ces structures à travers la surface du projet. Il arrive que nous ne les retrouvions pas forcément de tranchée en tranchée et que des interruptions apparaissent sur ces axes ou bien des problèmes de lecture au moment du décapage des tranchées.

Il est évident que l'ensemble du parcellaire et des amorces d'enclos s'organisent à partir d'une voirie ou d'un chemin localisés en limite sud de l'emprise et qui est suivi sur une grande moitié, à savoir dans les tranchées 7, 9, 10, 6 et 4. Ce chemin matérialisé par les structures st. 181, 275, 170 (?), et 106, se présente sous la forme d'une bande de limon brun à noir, en fonction de l'environnement, de quelques 8 m de large en moyenne. En fonction des espaces recoupés par l'ouverture de la tranchée, nous avons également un fossé bordier, du moins au niveau de l'ouverture 7, où nous retrouvons immédiatement au sud du chemin le fossé st. 179, qui s'aligne dans la tranchée 10 avec le fossé st. 276 (ligne 11). Au nord du chemin, nous avons le fossé st. 183/184 (Tr7) qui s'aligne en allant à l'est sur le fossé st. 227/229 (TR9), puis st. 272 (Tr10) (ligne 14). L'association en largeur de ces entités, évoque une voirie de près de 10 m de large en moyenne. La coupe effectuée à la perpendiculaire de la st. 181, englobe toute la largeur en comprenant st. 179 (Tr 7) au sud (**fig. 42 à 44**). Cette coupe montre un fossé ouvert au profil en « V » au comblement très organique. Il est peu stratifié et semble, au moins au niveau de la coupe, présenter sur sa paroi nord, un surcreusement. Le remplissage général est en cuvette sans vraiment définir l'emplacement d'un apport préférentiel (talus) de sédiment (**fig. 42 et 44**). Celui-ci est très noir ce qui caractérise les structures du Haut-Empire (**fig. 43**). De la céramique antique de la seconde moitié du IIe siècle (cf tableau d'inventaire de la céramique antique) est présente au niveau du recreusement visible à mis hauteur de la coupe. Ceci indique une phase d'entretien de cette partie du réseau viaire (**fig. 44**).



Fig. 42 : vue du comblement très sombre du fossé St. 179, Tr. 7
© Inrap



Fig. 43 : vue en coupe du fossé St. 179, Tr. 7 © Inrap

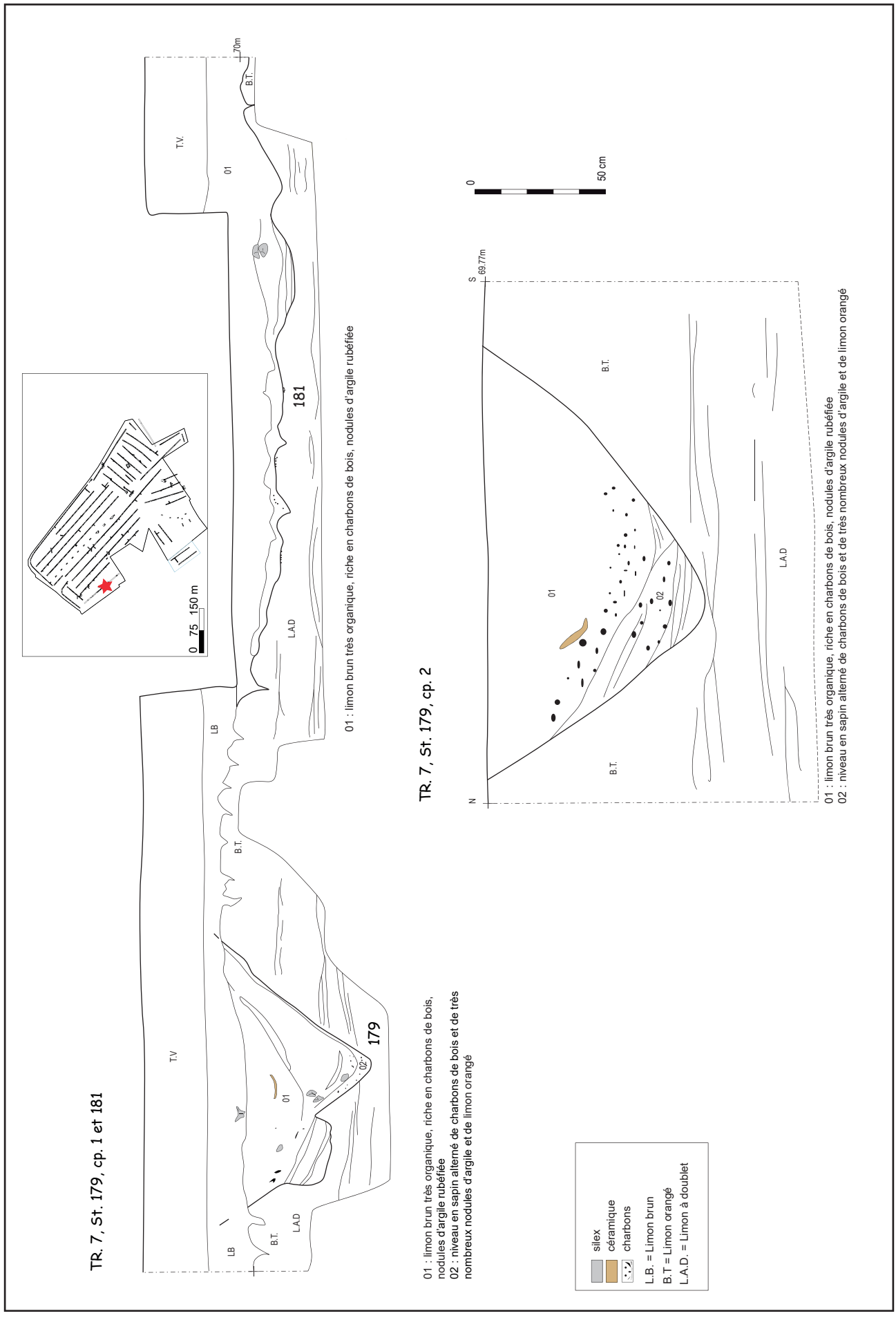

Fig. 44 : relevé de la structure St. 179, Tr. 7 © A. Bignon, Inrap

Une seconde coupe sur la même ligne 11 au niveau de la st. 277, qui correspond à un impact d'obus (**fig. 45**), ne montre pas de profil car il a été très fortement perturbé au nord de la coupe par l'obus. Il laisse deviner un remplissage également très organique similaire à celui de st. 179. Le mobilier céramique récolté et concentré dans cette zone de la coupe laisse deviner un rejet de céramiques durant le dernier tiers du Ier siècle et le premier quart du IIe siècle. Des matériaux brûlés et des fragments de TCA sont également à signaler. Cette chronologie indique un fonctionnement du fossé, à condition bien entendu qu'il s'agisse bien de la même ligne 11, durant près d'un siècle. Un peu plus à l'ouest de la structure st. 277, le chemin st. 274 a le point st. 275 signale de la présence de céramique des Ier et IIe. Encore plus à l'est dans l'alignement de st. 277, le fossé 174 (Tr. 6) a révèle également lors du décapage mécanique des tessons du IIe siècle. Ces informations chronologiques contribuent à affiner la période de mis en place de ce chemin qui semble émerger durant le début du Ier siècle.

Le chemin st. 181, st. 274, st 170 ? est recoupé à la perpendiculaire de la Tr. 7. Sa largeur, déjà évoquée, montre un creusement presque plat de près de 0, 80 m de profondeur sous le niveau de décapage (**fig. 44**). Celui-ci illustre une largeur qui est constante sur sa hauteur avec un léger arrondi de son profil (**fig. 46**) visible dans le fond. Celui-ci présente un certain nombre d'ornières parallèles large de 0,10 m et espacé d'un peu plus d'un mètre en moyenne (**fig. 47**). Le comblement du chemin est marqué à sa base par une oxydation indurée, linéaire et occasionnée par la stagnation de l'eau. La coupe montre très clairement une succession de petits enfoncements qui se superposent et dont certains sont soulignés sur les bords par des liserés de limon brun. Venant combler ces dépressions, un limon gris ponctué de sédiment plus beige visible généralement à la base doit correspondre à du ruissellement (**fig. 48**). D'autres traces viennent reprendre et perturber la lecture générale de la coupe sans toutefois attester de hiatus ou d'interruption dans cette fossilisation. Il est possible, dans ce cas, d'envisager des passages de charriots tirés par des ruminants par exemple. Un niveau plus brun/gris quelques 0,15 m plus haut montre également des enfoncements similaires.



Fig. 45 : l'extrémité nord du trou de bombe témoigne du passage du fossé St. 277 © Inrap



Fig. 46 : paroi sud du chemin creux © Inrap



Fig. 47 : traces d'ornières sur le fond du chemin © Inrap

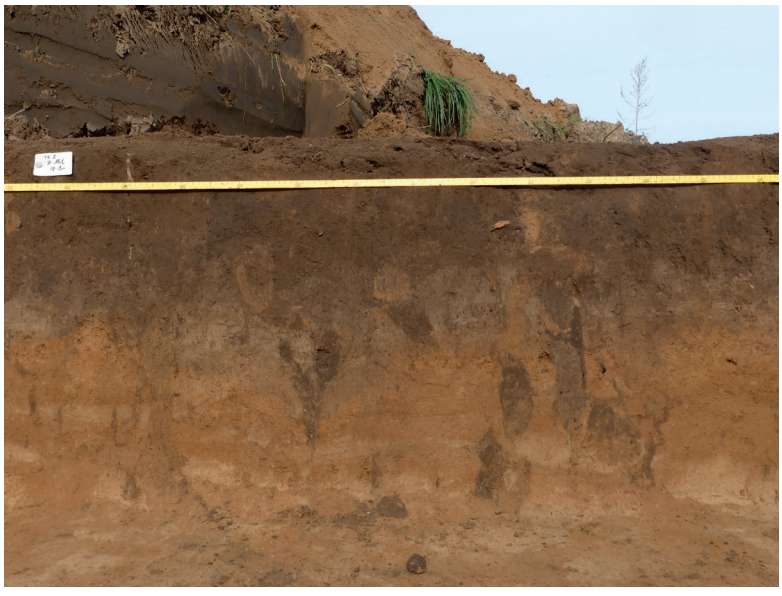

Fig. 48 : détail du comblement de la base du chemin avec les ornières et autres empreintes © Inrap

Quelques blocs de silex viennent combler ces dépressions. Le comblement final est un limon brun qui correspond à l'horizon brun. Au nord de la coupe (**fig. 49**), un creusement plus évasé et légèrement plus profond que le chemin doit correspondre au fond d'un fossé, peut être bordier, à en juger par la nature du remplissage.

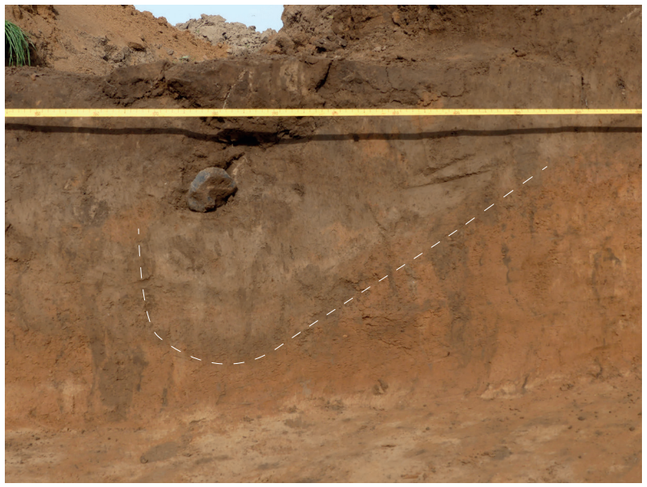

Fig. 49 : probable premier état du fossé bordier © Inrap

Au sud du chemin 1, des fossés apparaissent également mais semblent beaucoup plus diffus. Aucune organisation spatiale ne se détache. Aussi, aucun élément mobilier ne peut apporter de précisions supplémentaires.

Il est fort possible que l'ensemble du parcellaire et des systèmes d'enclos qui se développent immédiatement au nord de la ligne 11, aient pour origine ce chemin. En évoquant cette voirie, nous voyons que celle-ci s'aligne plus au nord-est sur la départementale RD. 925 qui semble être une entité très ancienne. Cette possibilité sera probablement confirmée ou infirmée grâce à la prochaine opération de diagnostic archéologique qui va intervenir le long de cette voirie.

Les tentatives d'organisation et de lecture du parcellaire réalisées d'après les données du diagnostic montrent sur la projection du plan, des lignes régulièrement espacées de quelques 80 m en moyenne. Elles dessinent des cellules déjà évoquées plus haut. Nous pouvons deviner que chaque entité est assez homogène et se déplace en éventail vers l'ouest, à mesure que l'on s'approche de la fouille de 2012. Cette situation est probablement liée au relief générale de ce secteur géographique et de la mer. Les terrains sont ondulés et versent en direction des différents talwegs qui entaillent de plus en plus profondément les niveauxs argileux et calcaires sous-jacents pour créer des valleuses sur l'estran.

Le plan général du diagnostic montre également une densification des fossés sur la partie sud de l'emprise et immédiatement au nord du chemin 1. Nous voyons (**fig. 40**) une ensemble de fossés parallèles et se recoupant parfaitement à la perpendiculaire sans pour autant se poursuivre au-delà des recoupements. Les fossés st. 213, 211/ 241, st 209/237 (Tr. 9 et 10), s'accrochent et/ou recoupent les fossés st. 219/236, st 217/232/123 (ligne 13). Ils dessinent des ensembles quadrangulaires délimités plus à l'ouest par les fossés st. 197, 195 et 28/29 (ligne 20) qui correspondent à un fossé sur lequel ils viennent s'appuyer. L'analyse de la céramique montre une certaine continuité dans l'occupation et l'organisation de ces structures. Cela semble indiquer une stabilité qui conduit à limiter les activités domestiques au sein de ces espaces alors dessinés par les fossés.

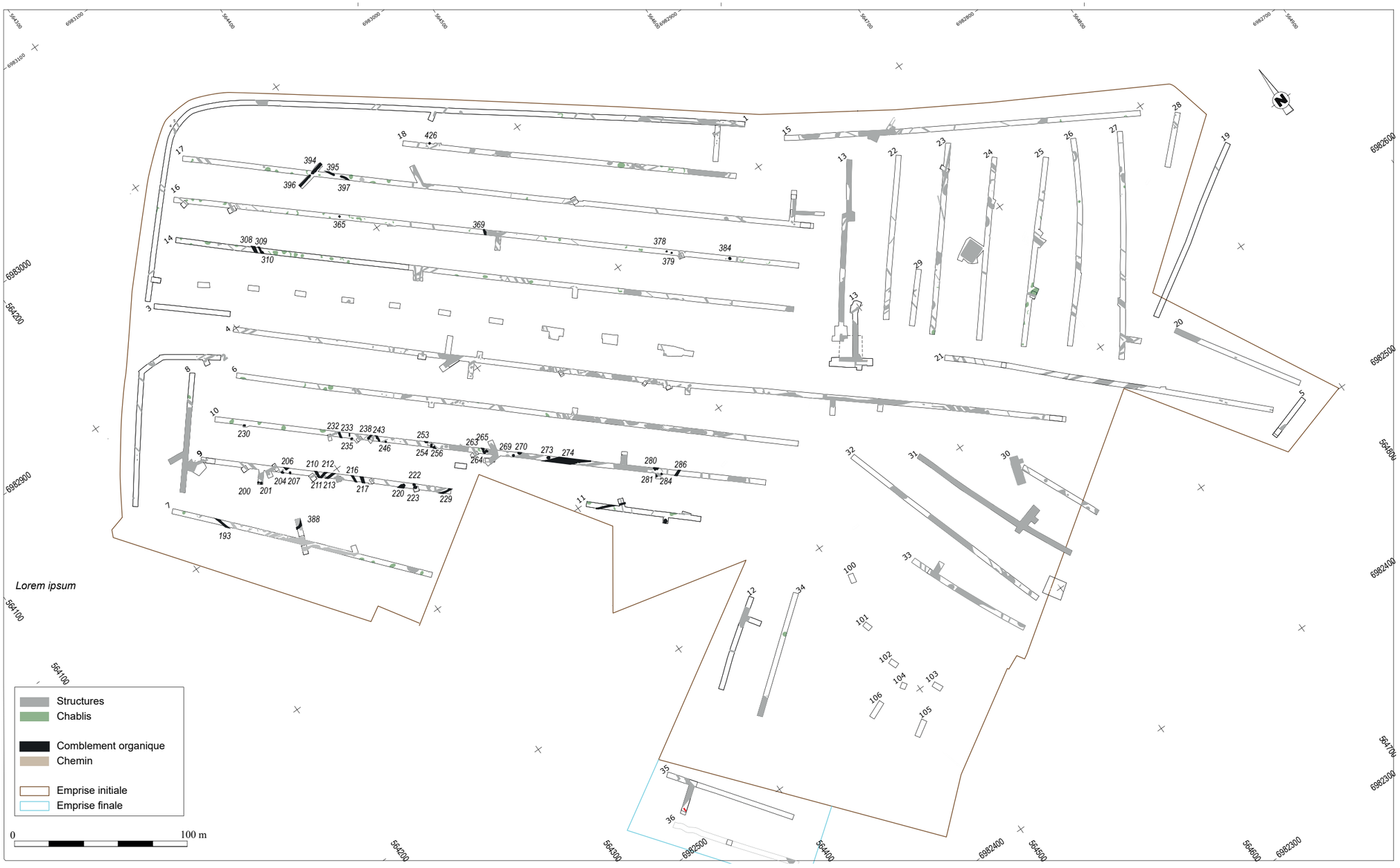

Fig. 50 : plan de répartition des structures à comblement organique © Inrap

Les coupes effectuées au droit de certaines structures montrent des creusements aux profils réguliers et souvent comblés par des limons très noirs et/ou gris à brun. Le mobilier lorsqu'il y en a, est souvent présent dans la première moitié du remplissage. Cette observation est manifestement la règle ici. Il faut nuancer ces observations avec les fossés st. 307/308 (Tr. 14) et les angles formés plus au nord par les structures st. 396, 394, 395 et st. 397 (Tr. 17) où les remplissages sont manifestement très sombres à noirs (**fig. 50**). Il est fort possible d'envisager un pôle d'activités domestiques dans ce secteur. Cependant, aucun élément archéologique n'y a été retrouvé. A l'opposé est, au niveau des tranchées 27 notamment, le remplissage des fossés st. 493, 494, 495 laisse apparaitre un remplissage également noir. En l'occurrence, il s'agit ici de l'amorce d'un enclos aux fossés relativement larges (**fig. 50**).

Le fossé st. 202 (Tr. 9) de la ligne 15, montre un profil en « V » et un fond plat (**fig. 51**) et répond avec le fossé st. 231 cp.1, (Tr. 10) de la même ligne (ligne 15) où la coupe montre une évolution de son fond qui est ici arrondi et d'un comblement plutôt très sombre sur plus de la moitié de sa hauteur (**fig. 52**). Le fond est, quant à lui gris et hydromorphe. Ce fossé vient probablement se greffer plus à l'est sur le fossé st. 219 et st. 236 (ligne 13) qui forme un enclos le plus nord de cette zone. Le fossé st. 236 est plus limité en profondeur et se dédouble avec, sur son bord ouest, un creusement linéaire supplémentaire (**fig. 53**). Le comblement est également très sombre et riche et livre un mobilier céramique conséquent.

St. 202 - Tr. 9

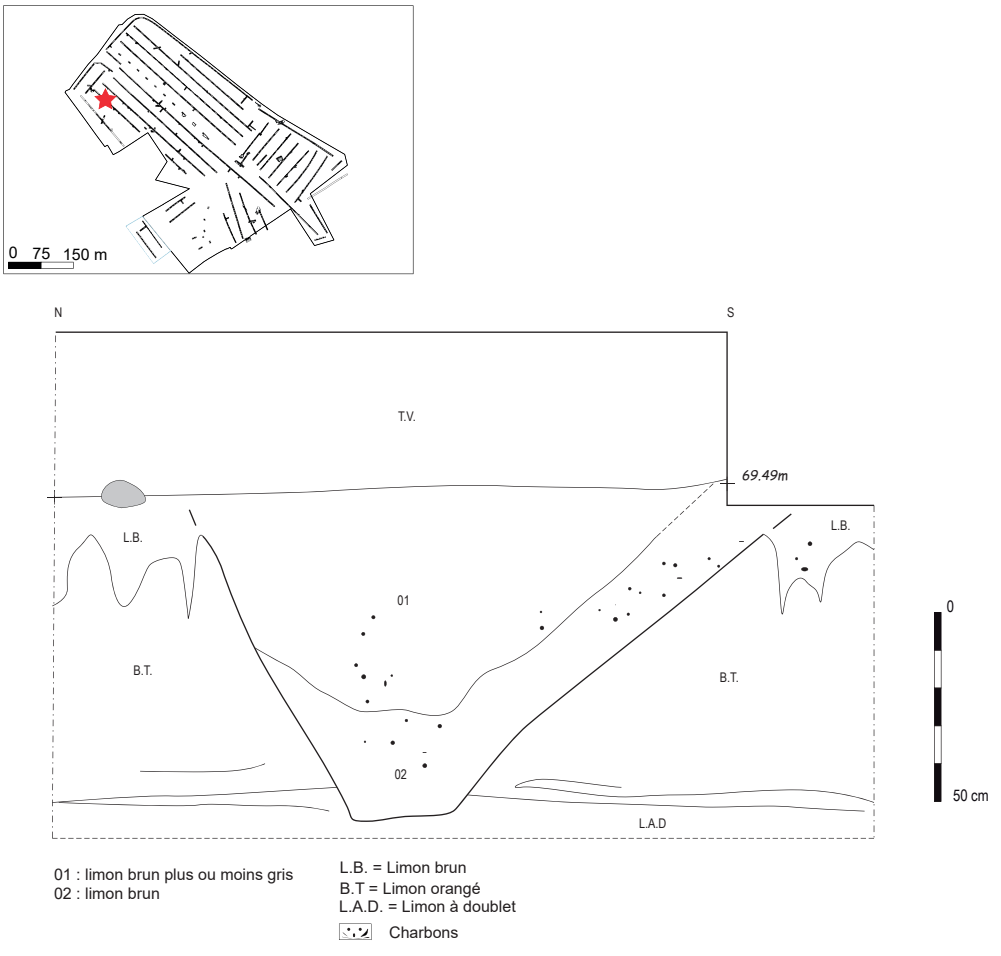

Fig. 51 : relevé en coupe de la structure St. 202, Tr 9 © Inrap

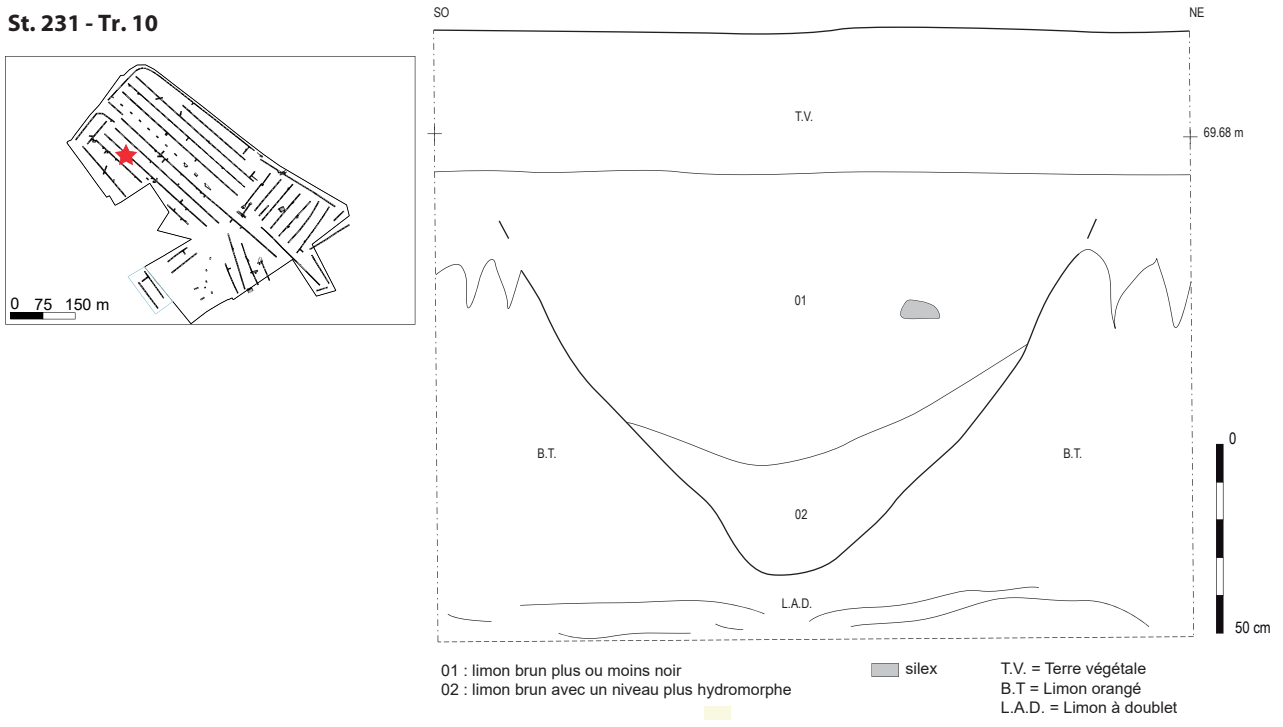

Fig. 52 : relevé en coupe de la structure St. 231 (Tr 10) montrant l'évolution du profil du fossé © Inrap

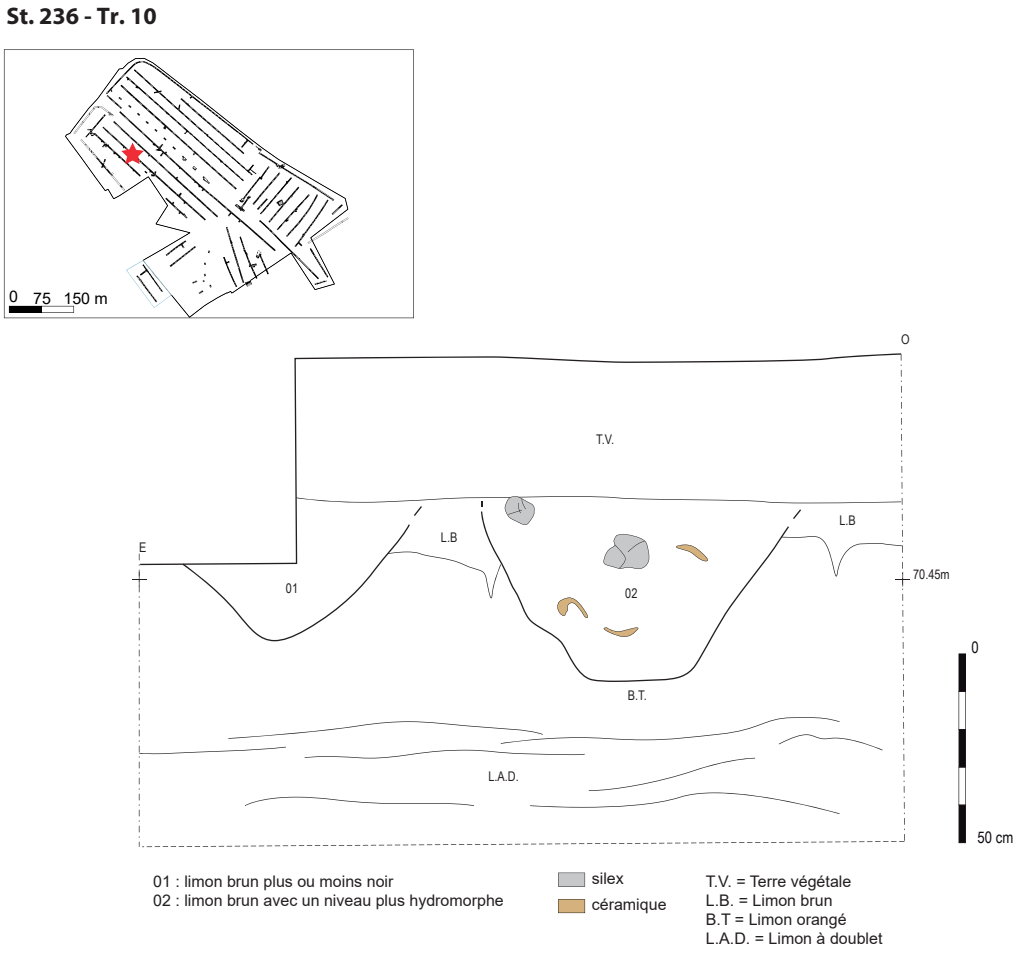

Fig. 53 : relevé en coupe de la structure St. 236, Tr 10 © Inrap

La localisation de la coupe dans l'environnement de ce cet espace clos révèle la proximité d'activités domestiques et de rejets préférentiels. Au sein de l'espace ainsi créé, d'autres fossés se recoupent à la perpendiculaire et évoquent certainement un certain nombre de compartiments et ou de reprises d'enclos. Le fossé st 209 (cp.1 Tr. 9) propose en coupe un profil de fossé au creusement régulier (**fig. 54**), les parois sont droites et le fond plat comme pour le fossé st. 202. Son remplissage est aussi très sombre. Le plan proposé par ces entités peut être comparé avec celui mis en avant sur la fouille de L. Cholet et aussi le vaste enclos découvert durant le diagnostic de D. Breton en 2002 sur la « ZAC Euro Channel » de Martin-Eglise.

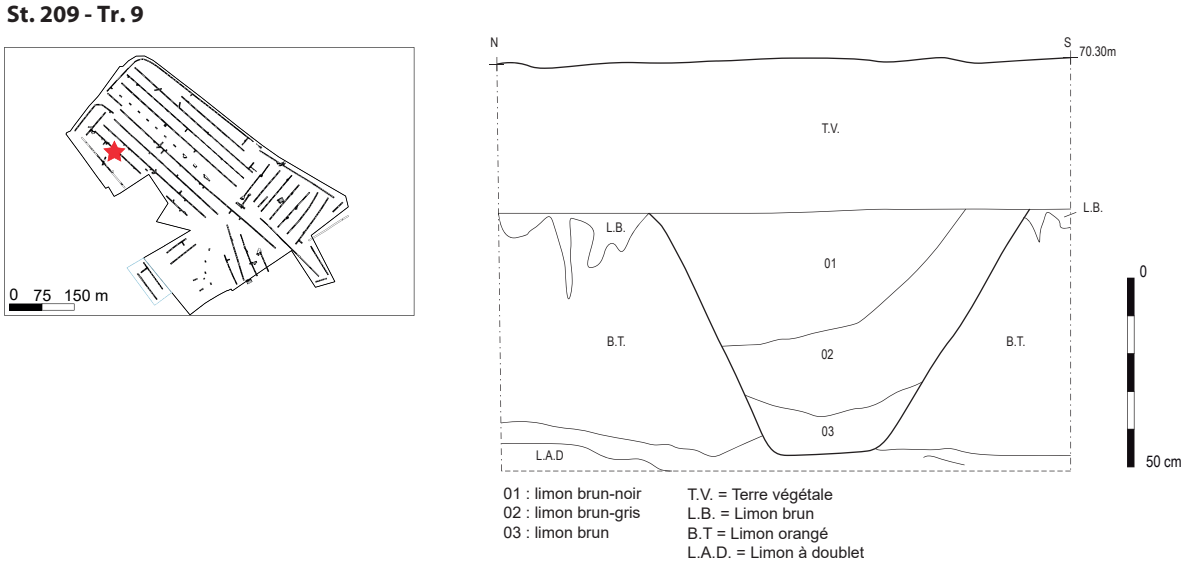

Fig. 54 : relevé en coupe de la structure St. 209, Tr 9 © Inrap

D'autres fossés ont été coupés sur l'ensemble du projet de façon à tenter d'obtenir une idée la plus complète possible des profils présents. Il s'agit aussi de comprendre l'étendue des remplissages organiques et avec de la chance, de récolter des éléments datants. Il s'avère que les structures au comblement sombre restent concentrées sur la moitié sud-ouest de l'emprise. Ces coupes concernent les fossés st 262, (Tr.10) (ligne 09) et plus à l'est les fossés st. 146, (Tr. 6), st 78 et 76, (Tr. 4) (ligne 07). En dehors de ces espaces, les fossés de parcellaire sont de profondeurs plus restreints ce qui semble bien indiquer des zones dédiées à la limite foncière, bien éloigné des lieux d'activités domestiques et d'habitat. Ces fossés recoupés ont, par exemple pour st. 24 cp. 1 et st. 410 cp. 1 (fenêtre) de (Tr. 1), ligne 05 (**fig. 55**), été implantés en limite nord de l'emprise. Ils se caractérisent par des profils ouverts et des profondeurs limitées où aucune couverture de limon brun notamment, n'est présente. Les comblements sont un limon brun-gris plus ou moins hydromorphe. A l'opposé ouest de la ligne 05, nous les retrouvons sous l'identité st. 26 (**fig. 56**) et st. 25, (Tr. 2) (**fig. 56**). Ce dernier fossé apparait dans la tranchée 14 en parallèle de fossés pour former cet alignement. Ces entités viennent se raccrocher au cœur de l'emprise à la perpendiculaire des fossés de la ligne 07. Ces configurations et agencements montrent clairement une succession de divisions parcellaires qui organisent le paysage en deux grandes entités foncières, l'une à l'est et l'autre à l'ouest.

Globalement, les coupes visibles à travers les fossés st. 380 cp. 1, (Tr. 16) (**fig. 57**), st. 457 (cp. 1, Tr. 23) ou bien encore les fossés st. 357 ou st. 358 Tr 16 (**fig. 58**) laissent également entrevoir des structures éloignées des axes viaires sans présenter de particularité du point de vue de leur creusement ou autre remplissage.

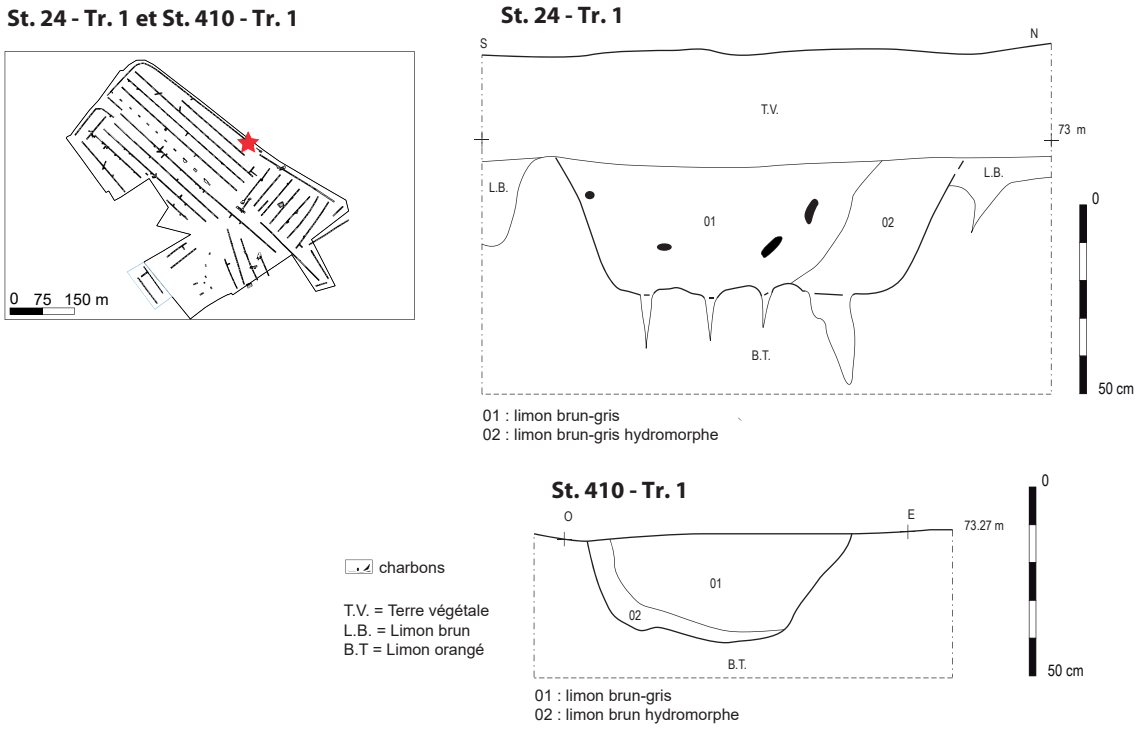

Fig. 55 : relevés en coupe des structures St. 24 et 410, Tr 1 © Inrap

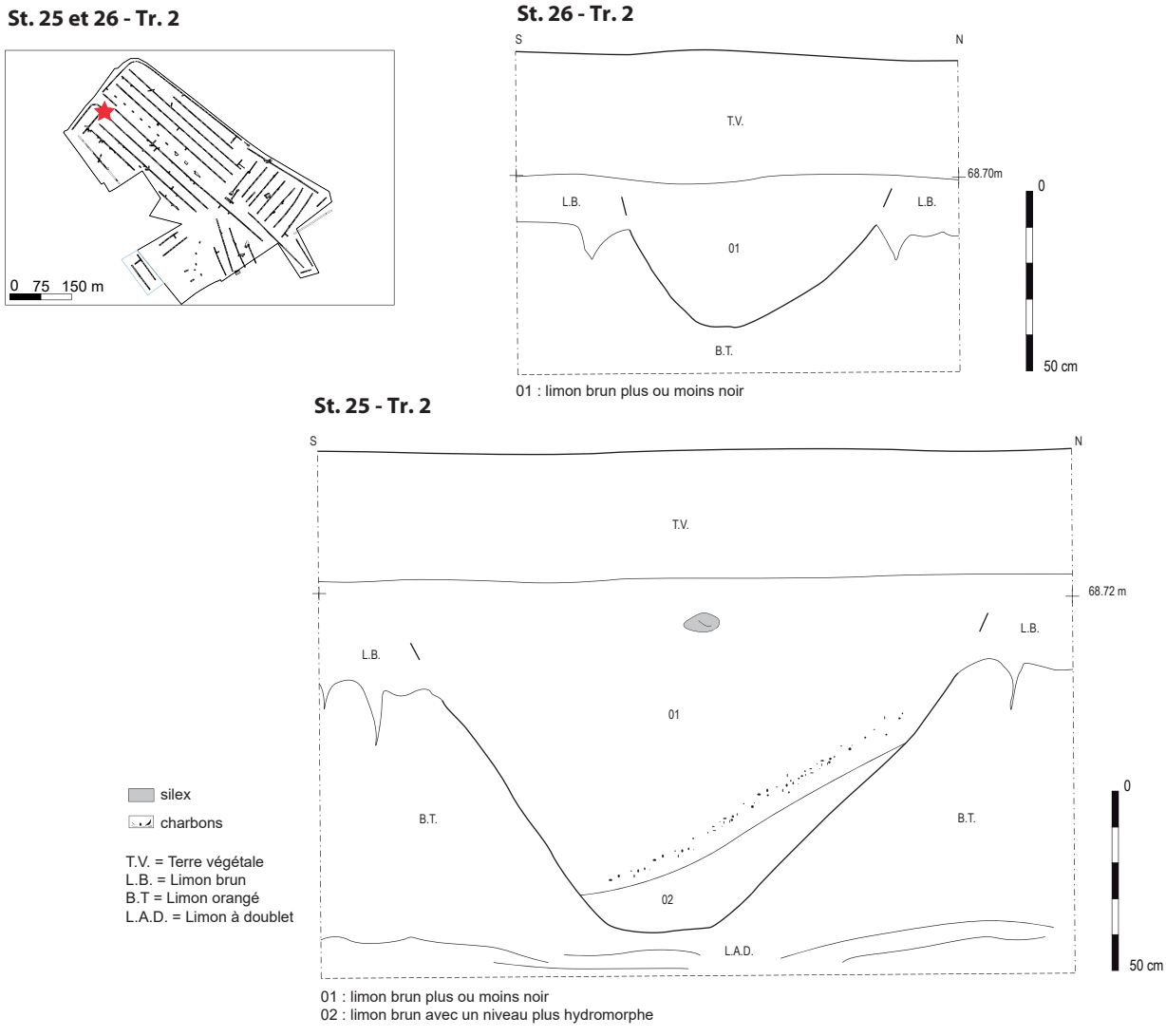

Fig. 56 : relevés en coupe des structures St. 25 et 26, Tr 2 © Inrap

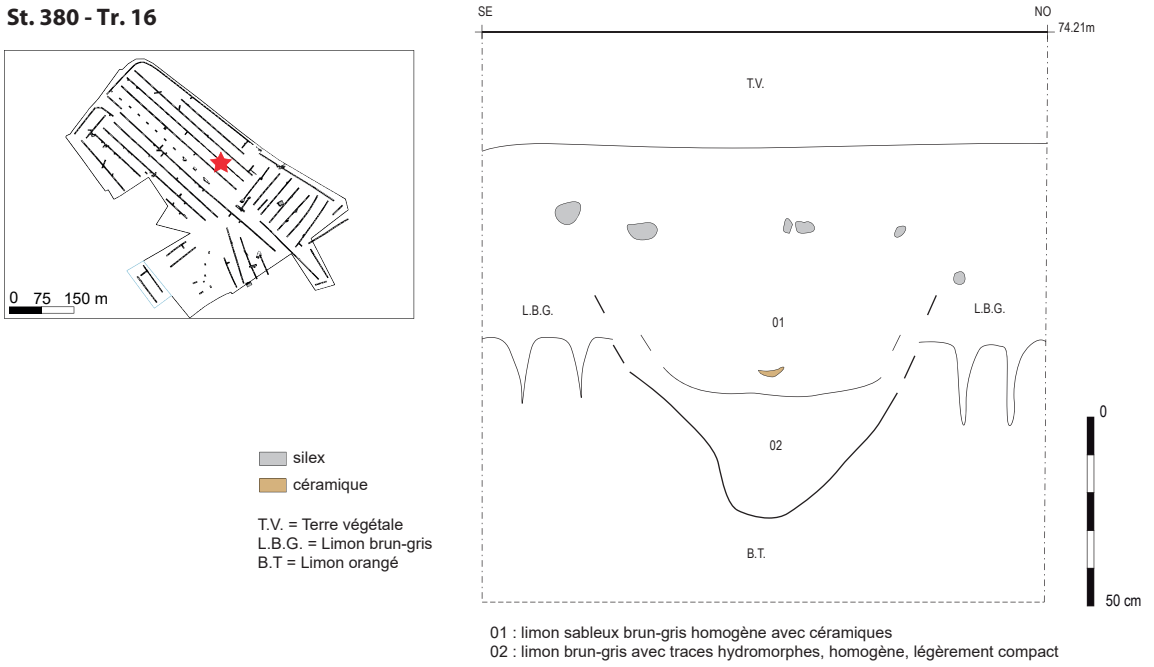

Fig. 57 : relevé en coupe de la structure St. 380, Tr 16 © Inrap

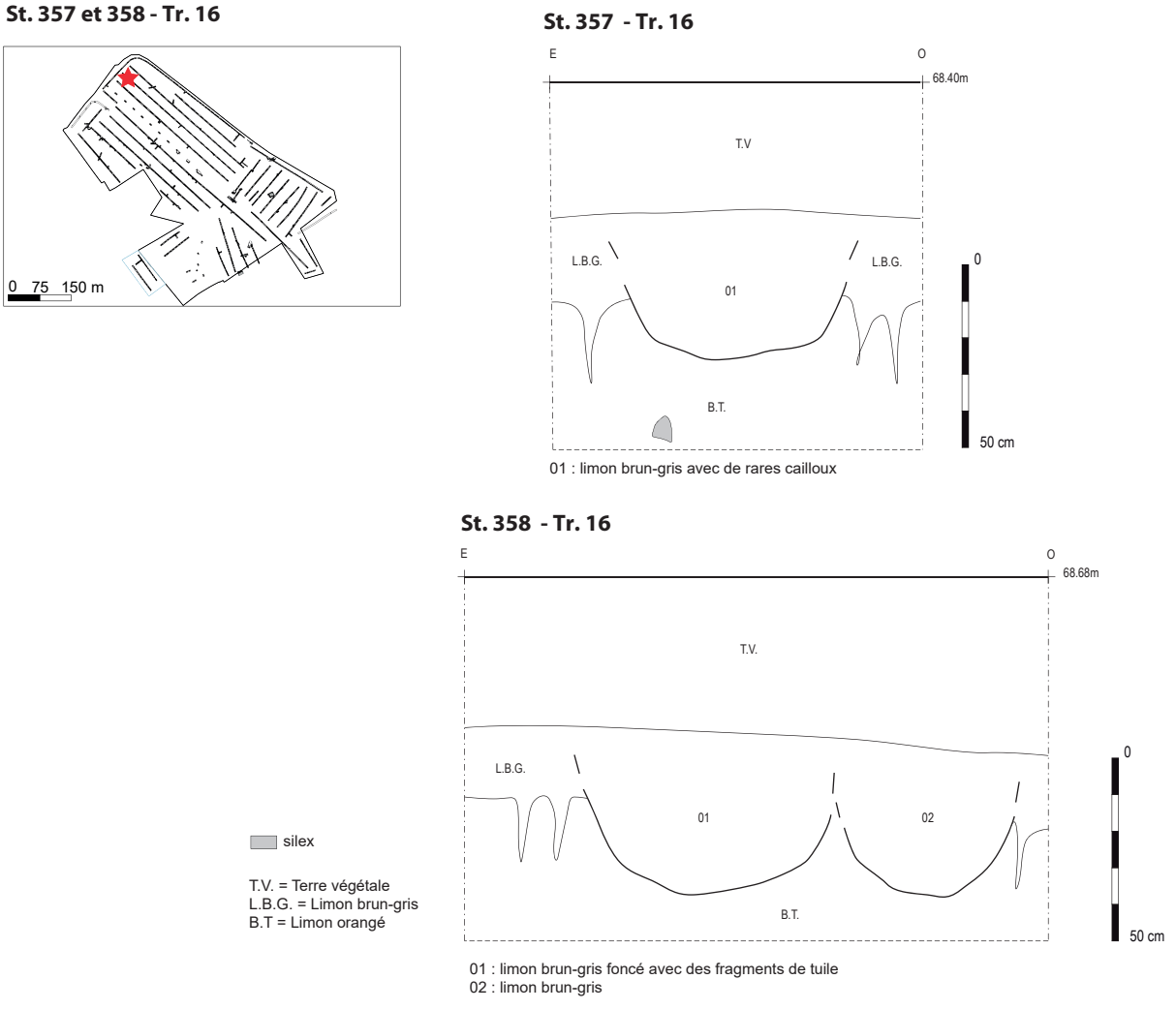

Fig. 58 : relevés en coupe des structures St. 357 et 358, Tr 16 © Inrap

Nous pouvons donc observer que ces successions d'enclos quadrangulaires respectent la même trame parcellaire. Il est évident que l'image fournie par les résultats du diagnostic sont loin d'être le reflet de la réalité. De probables développements de fossés imposants seront présents à l'image des structures st. 179 ou bien encore st. 231 (*cf.* **fig. 44 et 52**). Plus à l'est, le plan indique le développement d'un nouvel ensemble domestique imposant un rythme dans l'organisation du paysage avec, ainsi, une continuité d'enclos reliés par du parcellaire et des chemins. Ceci s'observe donc depuis l'ouest de l'emprise à travers la fouille de 2012 et se poursuit plus à l'est, révélé par les opérations de diagnostics et de fouille conduits sur la « ZAC Euro Channel » (D. Breton, W. Varin et M.-L. Merleau). Dans ce cadre, nous ne pourrons plus raisonner à l'échelle d'un site mais de tout un territoire géographique et ce dès la fin de l'âge du Fer. Une telle concentration de fermes et d'enclos doit probablement trouver son origine avec la présence au nord de l'oppidum de Bracquemont. Il est probable que la relative abondance de mobilier céramique en rejet dans les structures domestiques et visible au sein de nombreuses sépultures à crémations n'en soient les témoins directs.

2.3.2. Des structures domestiques aux comblements organiques

Le plan de phasage distingue plusieurs étapes de l'évolution chronologique du site. Cette sériation est effectuée et basée à partir de l'analyse de la céramique. L'approche mécanique et manuelle de certaines structures, a permis d'observer que les aménagements structurants (fossés et structures autres), livrant du mobilier céramique du Haut-Empire, s'accompagnent d'une matrice limoneuse très organique (*cf.* annexe 1) (**fig. 23**). Il s'agit d'un limon noir. Il arrive, lors du décapage mécanique de certaines structures, qu'aucun tesson ne soit présent. C'est alors que l'association et le rattachement à l'occupation générale du Haut-Empire est effectuée. En complément, nous avons physiquement des liens spatiaux entre ces entités ; regroupement de fosses st. 135 à 141 (Tr. 6) ou bien encore st. 59 à 62 (Tr. 4) par exemple. Dans ces espaces, où la concentration des structures semble assez importante, la couverture limoneuse est moins développée que plus à l'est de l'emprise, et notamment autour des structures st. 91 à 97 (Tr. 4). En règle générale, à la base de la terre végétale, un lambeau de limon brun est dans ce cas très sombre. Il est beaucoup plus épais, bien entendu, autour des zones empierrées où les pratiques agricoles ont été beaucoup moins agressives sur le sous-sol.

Les fosses, très nombreuses représentées par au moins 73 entités, sont relativement homogènes et semblent fonctionner par groupes. Elles présentent des formes souvent quadrangulaires aux dimensions de l'ordre du mètre en longueur (cf tableau d'inventaire des structures). Elles apparaissent en groupe, parfois alignées st. 263, 264, 265 (Tr. 10), ou du moins le long d'un fossé st. 262 ligne 09, du moins dans des espaces concentrés et rarement isolés. La fosse st. 386 (Tr. 9) appartient à ce type de fait. Elle est recoupée partiellement par un fossé st. 203 de la ligne 15 (**fig. 59**). La fosse est quadrangulaire et en surface ne livre aucun vestige mobilier. Sa coupe légèrement décalée révèle un creusement régulier à fond plat. Des galets marins en silex et de blocs de grès accompagnent des tessons de céramique et d'amphore, notamment de la première moitié du IIe siècle de notre ère. Ce lot de céramique est assez conséquent au regard de la structure (**fig. 61**). La présence d'un important fragment d'amphore est à signaler et singularise le rôle fonctionnel de cette partie de l'occupation (**fig. 60**).



Fig. 59 : vue générale de la fosse St. 386, Tr 9 et du caractère très sombre des remplissages © Inrap



Fig. 60 : vue de la coupe de la fosse St. 386, Tr 9 © Inrap

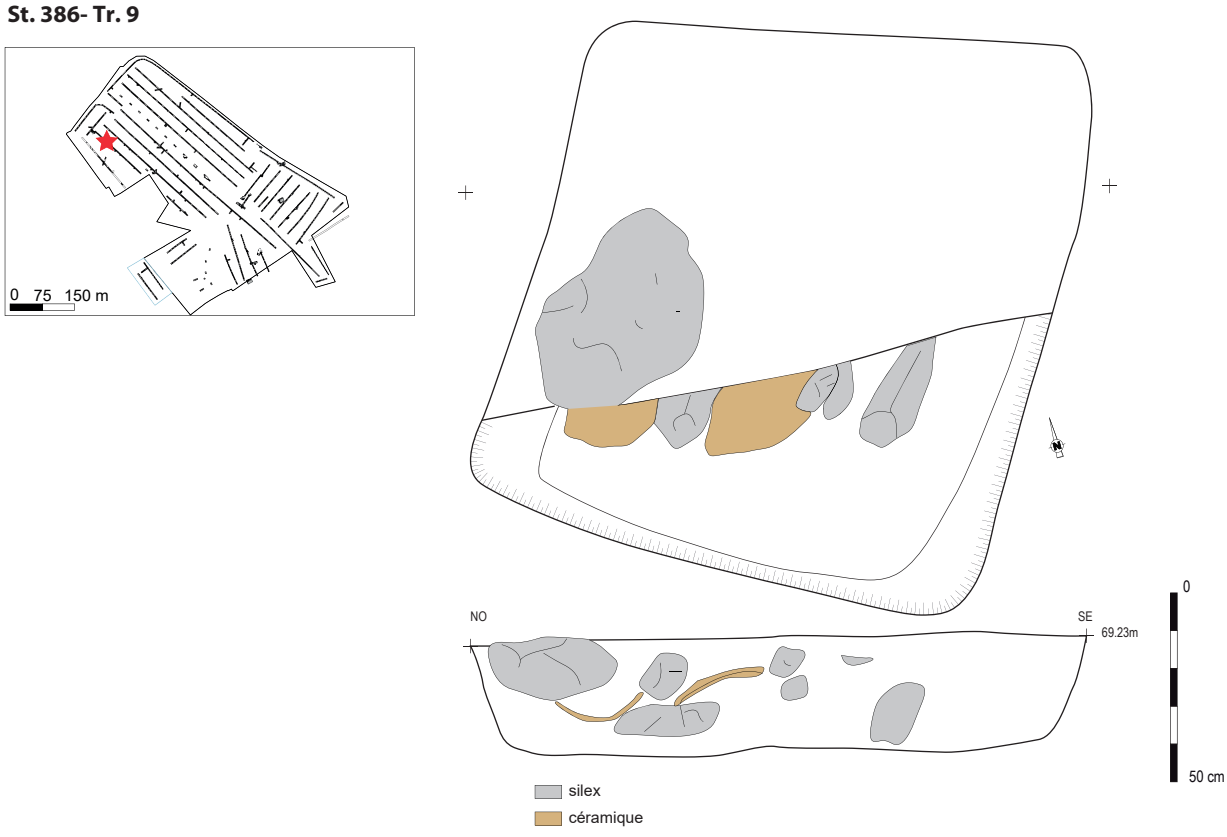

Fig. 61 : relevé en coupe de la fosse St. 386, Tr 9 © Inrap

La structure st. 218 se présente de façon similaire (**fig. 62**). Les quelques tessons de céramique, la morphologie générale, son creusement, ainsi que le remplissage sont à rapprocher.

St. 218 - Tr. 9

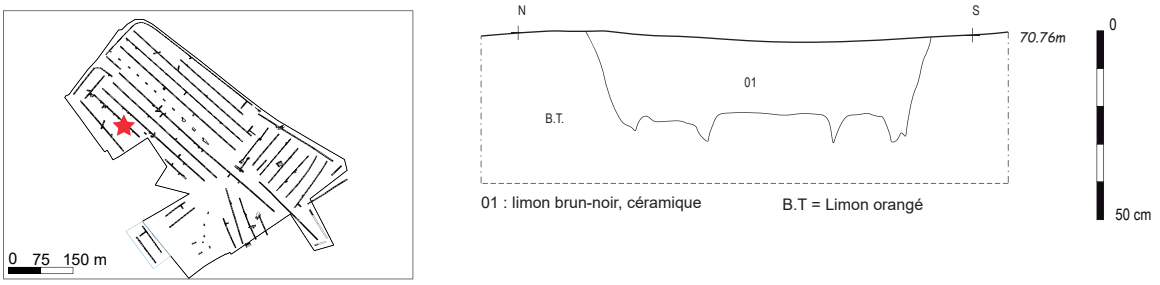

Fig. 62 : localisation et relevé de la fosse St. 218, Tr 9 © Inrap

Dans un autre registre, la fosse st. 214 (Tr. 9) est plus imposante avec un comblement lité et dans le fond induré par la stagnation de l'eau (**fig. 63**). Son profil montre des parois verticales et un fond ondulé. Le niveau induré du fond peut correspondre à un boisage et une utilisation comme fosse cellier (**fig. 64**).
Son implantation sur le plan général montre qu'elle est installée dans l'angle d'un enclos ou d'une parcelle, situation qui peut tout à fait correspondre à une telle fonction (cf plan général du diagnostic). Directement au nord de la fosse, un log montre une couverture sédimentaire (*cf.* **fig. 4**) à la base de la terre végétale. Ce sédiment très sombre vient en partie sceller cette zone et colmater les différents creusements. Il est possible que cela corresponde à des terres cumulatives. Contrairement à l'environnement du fossé st. 97, aucun vestige mobilier n'est présent.

St. 214 - Tr. 9

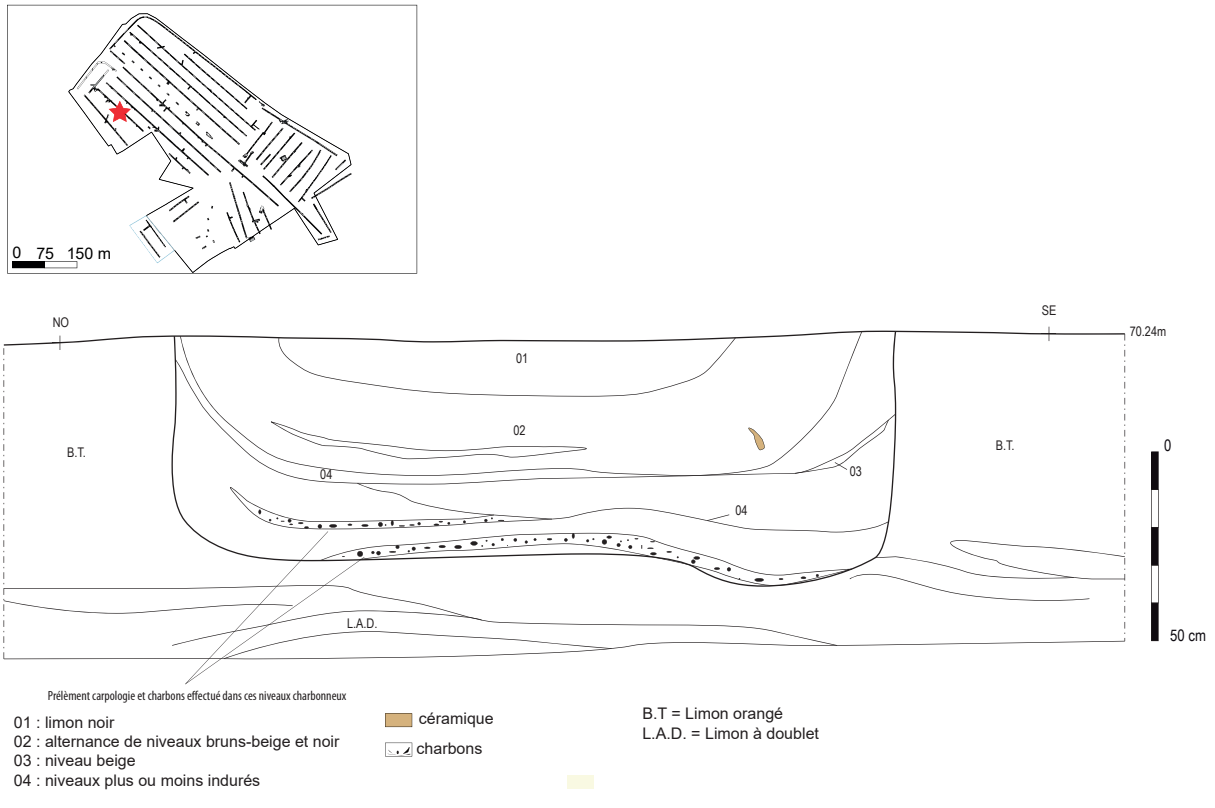

Fig. 63 : localisation et relevé de la fosse St. 214, Tr 9 © Inrap



Fig. 64 : vue en coupe de la fosse St. 214, Tr 9 © Inrap

Une coupe ouverte au droit de la fosse st. 266 (Tr. 13) et à ras de l'empierrement st. 265, illustre un vaste creusement d'où aucune limite n'est pour le moment connue. Seule sa profondeur de 2 m en moyenne l'est (**fig. 65 et 66**). Le remplissage en large cuvette montre une succession de limon brun noir chargé en charbons de bois, de nodules d'argile rubéfiées et de niveau de rejets domestiques. Il est possible de deviner à l'extrémité ouest de la coupe A et à l'opposé la B, un système de paliers aménagés des creusements suggérant la présence d'un escalier irrégulier. Le fond de la structure est marqué par un niveau rubéfié de limon (**fig. 63 et 64**) et une croûte de manganèse. Le remplissage est identique à l'ensemble des comblements des autres fosses. Au centre de st. 266, un niveau de limon orangé (Us. 3) est proche du BT. Ce lambeau d'horizon devait probablement être déposé à proximité du creusement. Il tranche par rapport au reste de la coupe, ce qui signifie certainement que la fonction initiale de cette fosse est l'extraction. La surface de cette fosse est stabilisée par un empierrement (st. 265) constitué de blocs de silex anguleux émanant des affleurement d'altérites. Un léger nettoyage en surface montre des blocs déposés et agencés à plat. La fonction de cet ensemble n'est pas définie, mais il est possible qu'il s'agisse d'un lambeau d'un sol d'une cour, comme le laisse présager l"environnement et la proximité d'un petit enclos marqué par les lignes 08 à l'est et 09 à l'ouest fermé au nord par la ligne 10.

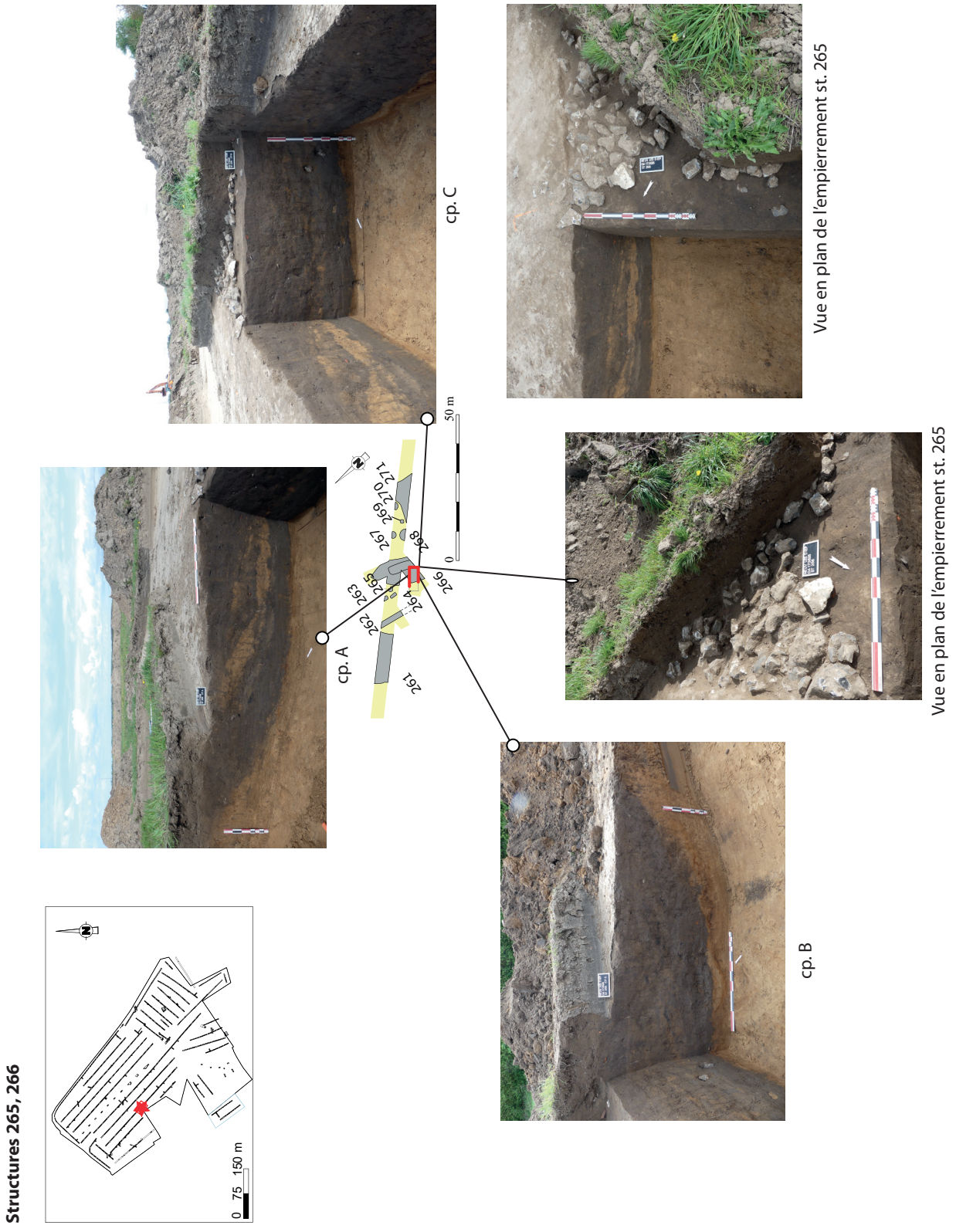

Fig. 65 : vue des coupes des structures St. 265 et 266, Tr 13 © Inrap

Structures 265, 266

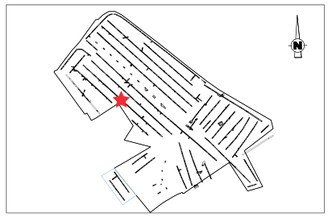

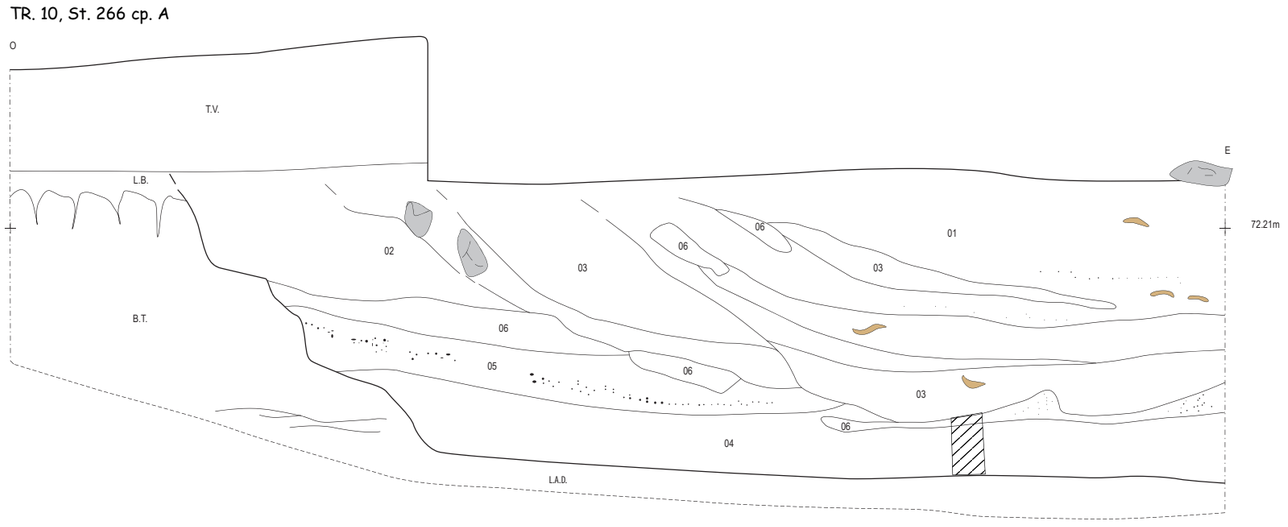

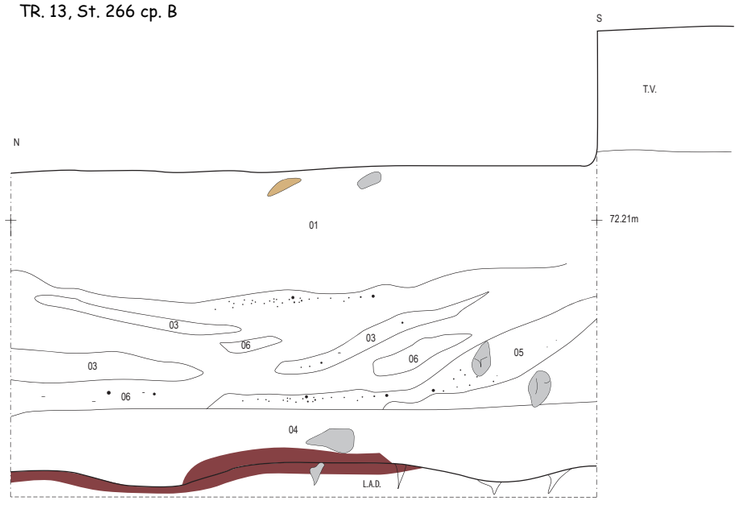

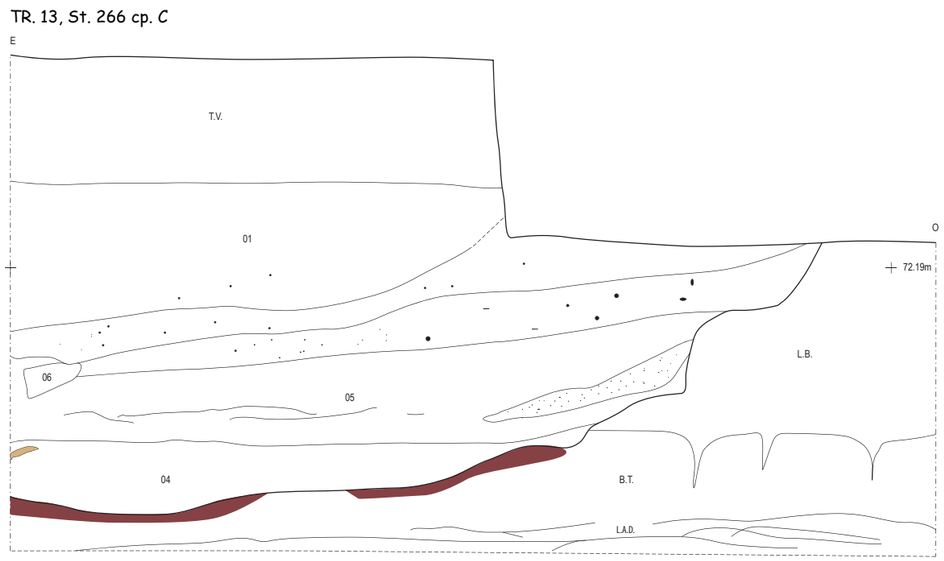

01 : limon brun-noir
02 : limon brun
03 : niveau de limon orange (B.T.)
04 : niveau d'argile plastique bleue
05 : niveau de lits alternant charbons de bois, limon noir et argile plaqtique bleue pulvérulent
06 : niveau de limon brun-gris, charbons de bois

silex
céramique
os humain
moule
charbons
silex brûlé
tegula
métal
all. cuivreux
croute manganique
terre brûlée
prélèvement

T.V. = Terre végétale
L.B. = Limon brun
L.B.G. = Limon brun-gris
B.T = Limon orangé
L.A.D. = Limon à doublet

Fig. 66 : relevés des coupes des structures St. 265 et 266, Tr 13 © Inrap

Des fosses plus petites permettent, d'après leur remplissage, d'évoquer un lien avec la mer. En effet, la fosse st. 91 (Tr. 4) présente en surface une forme oblongue et un remplissage de limon brun à noir (**fig. 67**). Le centre du remplissage est essentiellement marqué par un niveau de coquilles de moules et de quelques fragments de coquilles de coques. Le fond du creusement est en cône similaire aux deux autres fosses st. 242 (Tr. 10) (**fig. 68**) et l'amorce de st. 254 (Tr. 10) (**fig. 69 et 70**). Cette dernière est sur sa moitié est détruite par l'impact d'un trou de bombe. Le remplissage de ces deux fosses livre également quelques coquilles de moules. Il est intéressant de souligner que ces produits de la mer ne sont pas très gros en taille. Ces modules se rencontrent bien souvent accrochés sur les rochers découverts au grandes marées. En conséquence, ils ne peuvent pas pousser comme des coquillages du large.

St. 91 - Tr. 4

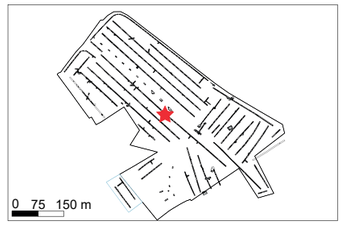

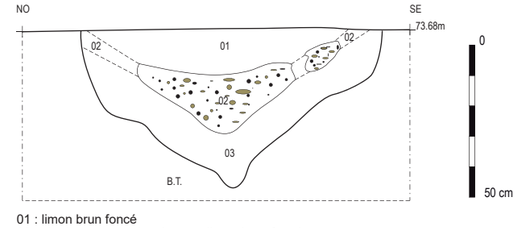

01 : limon brun foncé
02 : charbons et moules dans un limon brun foncé
03 : limon brun, beige, orange (B.T.) hétérogène, quelques traces de charbon et quelques moules au fond de la structure

charbons B.T = Limon orangé

Fig. 67 : relevé en coupe de la fosse St. 91, Tr 4 © Inrap



Fig. 68 : vue de la coupe de la fosse St. 91, Tr 4 © Inrap

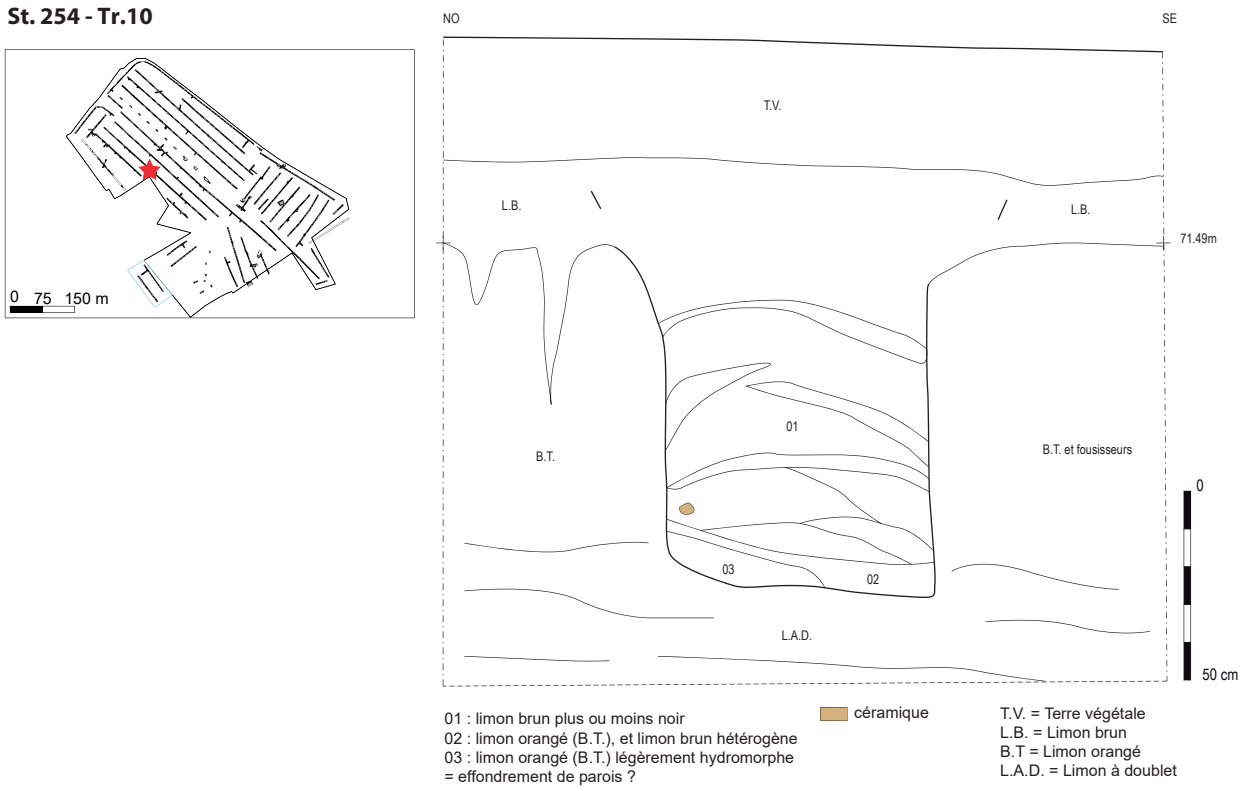

Fig. 69 : relevé de la coupe de la fosse St. 254, Tr 10 © Inrap



Fig. 70 : vue de la coupe de la fosse St. 254, Tr 10 © Inrap

Un chapelet de fosses non fouillées est présent dans la tranchée Tr. 4 (st. 91, 92, 93, 94, 95 et 96). Elles apparaissent sous le niveau de terres cumulatives de cette zone (**fig. 71**). Cette zone de la tranchée 4 est particulière dans la mesure où nous avons cette forte présence de fosses aux tailles variées qui apparaissent bien au-dessous de la terre végétale. Nous y avons concentré nos efforts afin de tenter de lire le niveau d'apparition et de creusement d'origine de ces fosses et de définir la hauteur initiale des terres environnantes. Le décapage mécanique a montré une certaine quantité de mobilier céramique au sein de cet horizon. Le nettoyage fin des coupes s'attache à laisser en place le maximum d'objets. Nous devinons ainsi que les tessons se concentrent pour certains au-dessus des fosses st. 94 et 95 (**fig. 72**). C'est ainsi qu'il est possible d'en déduire le niveau d'ouverture des creusements qui correspond également par projection à l'aplat de tessons que l'on retrouve plus à l'est le long de la coupe du fossé st. 97 (*cf.* **fig. 40**).



Fig. 71 : vues de la coupe de la fosse St. 254, Tr 10 © Inrap

Nous voyons que l'organisation des espaces délimités par le réseau fossoyé enserre un grand nombre de fosses aux morphologies variés en lien avec la fonction d'origine, (silos, extractions, cellier etc.). Il est bien évident que l'image des occupations fournie par les résultats du diagnostic ne révèle qu'une infime partie du potentiel du site. La nature du comblement de toutes ces structures qu'elles soient fossoyées ou de simple fosses apportent probablement un début de réponse quand à l'origine de cette coloration d'origine organique. Il faut préciser que nous n'avons pratiquement aucune scorie de forge ou de réduction pouvant créditer cette sédimentation. La densité des fossés et les possibles enclos qui en résultent peuvent apporter un premier indice. La présence de la mer, l'accès relativement facile à l'estran à partir des talwegs des Puys, par exemple tournent certainement l'activité des lieux vers le travail de la mer, pêche, ramassage, et possiblement transformation de la matière première. Le fumage peut également avoir joué un rôle important. Les tessons d'amphores qui apparaissent en assez grand nombre pour un site de cette nature doivent certainement indiquer une hiérarchie dans le statut du site et de ces activités. Il est également important de souligner que le mobilier métallique est relativement indigent et cette constations ne vient pas faciliter l'analyse.



Fig. 72 : vue en coupe de la position des tessons au dessus des fosses St 94 et 95, Tr 4 © Inrap

2.3.3. Un bâtiment sur radiers de fondation

Quelques 20 mètres plus au sud de la concentration de structures (*cf.* texte structures st. 91 etc.), la tranchée 6 révèle la présence de solins en silex sur un peu plus de 9 m de long. Les solins sont orientés de façon à respecter la trame générale établie par le parcellaire du Haut-Empire (**fig. 77**). De façon à préserver au maximum l'intégrité de cette entité archéologique, aucune extension à la tranchée n'a été entreprise. Seul, un nettoyage de la surface des solins a été réalisé ce qui a permis de définir l'organisation générale des vestiges. Cet ensemble nommé globalement st. 162, comprend les murs A et B. Le mur A (**fig. 72**) est orienté est-ouest et mesure au moins 0,60 m de large. Il est déstructuré mais son alignement ne fait aucun doute. Le solin A vient se greffer à la perpendiculaire du B au niveau d'un bloc de silex allongé (**fig. 73**) où nous voyons une continuité, ou du moins un seul geste de construction, sans laisser deviner de reprise éventuelles. L'appareillage est sommaire et les blocs de silex ne sont pas liés. Nous ne connaissons pas leur



Fig. 73 : agencement du solin A © Inrap



Fig. 74 : le bloc temoigne de l'accroche du solin B © Inrap

profondeur ni le nombre d'assises. Cependant, il est probable que nous soyons sur des tranchées de fondations comblés par ce type des matériaux. Le mur B est de largeur identique à A et s'oriente nord-sud. Il est mieux préservé et son image laissée par le nettoyage, montre nettement un agencement sans lien avec sur le bord est, des blocs plus imposants (**fig. 75**). Cette architecture se développe plus à l'est, avec un épandage de silex. Il est difficile dans l'état, d'y définir un autre solin (**fig. 76**). Le levé de terrain précise d'autre agencement matérialisés par ces matériaux. Il s'agit de la première impression que nous avons ressentie lors du décapage. Nous avons préféré le laisser ainsi sans correction pour aider à mieux appréhender ce bâtiment (**fig. 77**). Cette construction est installée au sein d'un limon brun noir dans lequel se trouve de la céramique qui couvre la première moitié du IIe siècle. Celle-ci semble être homogène et parait relativement bien préservée. Il faut souligner que cette zone est pratiquement dépourvue de TCA même à l'état de simple fragment.



Fig. 75 : vue de la largeur du solin et de l'agencement des matériaux © Inrap



Fig. 76 : bloc de silex à l'est © Inrap

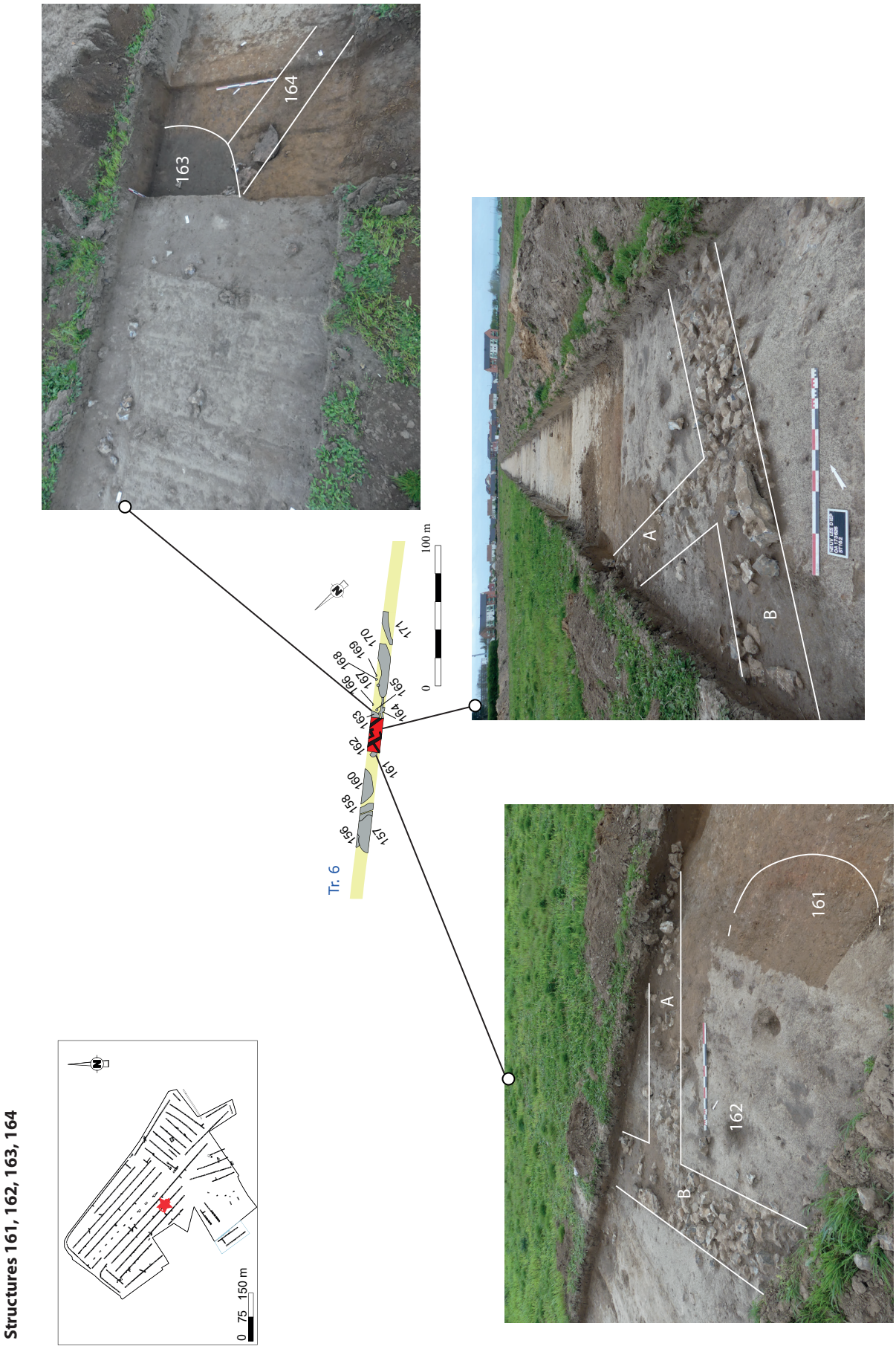

Fig. 77 : localisation et vue de la structure 162 (Tr. 6) © A. Bignon, Inrap

Cet horizon est comme celui identifié plus au nord st. 97, avec un limon brun à très noir. Des charbons de bois y sont présents. Les blocs de silex qui agencent les solins sont d'origine locale et identique dans leurs modules et aspect à ceux présent dans la structure st. 265 (Tr. 10). Nous verrons plus loin que ces matériaux appartiennent à l'occupation du Haut-Empire et que nous les retrouvons dans d'autres secteurs empierrés par des blocs de silex. Les solins A et B ainsi que cette zone apparaissent directement sous la terre végétale (**fig. 78**). La photo montre clairement dans la coupe de la tranchée la poursuite du solin B et indique une hauteur de préservation (**fig. 79**).

Immédiatement à l'ouest du solin B, la structure st. 161 de plan circulaire (cf tableau d'inventaire des structures) est soulignée par une couronne d'agile rubéfiée de 0,10 m de large. Nous ne pouvons pas clairement définir sa fonction, mais avec son diamètre de près d'un mètre trente, il est fort possible qu'il s'agisse d'un four (cf planche de la st. 161, 162 etc). Toujours dans le même secteur mais plus à l'est, en tentant de faire une coupe à l'extrémité orientale de l'empierrement, une vaste fosse s'est alors révélée. Su sud de son creusement, des dalles de silex apparaissent et s'alignent sur un possible petit fossé comblé par un limon très noir (**fig. 80**).





Fig. 78 : vues du niveau d'apparition des solins A et B
© Inrap



Fig. 79 : vues du niveau d'apparition du solin B © Inrap



Fig. 80 : agencement des dalles de silex au sein de la structure 164
© Inrap

Au regard de l'agencement général de ce secteur, un nettoyage complet permet d'obtenir une image de cette structure. La céramique qui en est extrait indique un rejet domestique qui survient à la fin du Ier siècle pour se poursuivre durant la première moitié du IIe siècle. Cette chronologie très resserrée entre le sommet de st. 162 et la st. 163 indique un fonctionnement de ce secteur durant un peu moins d'un siècle. Cette situation est valable pour toute cette frange sud du site de Neuville-lès-Dieppe. Le sol brun-noir se poursuit sur environ 6 mètres encore plus à l'est. Il s'agit de la st. 170. Alignées sur le bord nord de la tranchée 4, les structures 167 à 169 sont révélés par la présence de blocs de silex agencé en couronnes indiquant des calages de poteaux (**fig. 81**). Ces trois structures s'alignent parfaitement avec un espace de 1 m entre chaque (**fig. 82 à 84**). Le calage st. 169 apparait au même niveau que les solins A et B plus à l'ouest (**fig. 85**).



Fig. 81 : calages St. 167 et 169 en cours de fouille © Inrap



Fig. 82 : vue générale de l'aménagement des calages St. 167 © Inrap

Cet ensemble de structures comprises entre st. 161 et st. 169, appartient en toute vraisemblance à l'ancrage d'un bâtiment au plan certes inconnu, mais qui s'insère parfaitement dans la trame générale du parcellaire. De toute évidence, ce bâtiment est contemporain de l'occupation du Haut-Empire. Son ancrage dans un environnement sédimentaire très organique constitué par de probables terres cumulatives contribue à définir le rôle domestique de telles entités. Le plan général du diagnostic et le rôle fondateur que joue le chemin 1 dans l'implantation et le développement du paysage vient émailler tout un réseau de sites de façon dense sur cette frange occidentale du littoral sur un minimum de 1,5 km de long d'est en ouest.



Fig. 83 : vue de détail de l'aménagement des calages St. 167 © Inrap



Fig. 84 : vue de détail de l'aménagement des calages St. 168 © Inrap



Fig. 85 : hauteur d'apparition de la structure St. 169 © Inrap

2.3.4. Des empierrements

L'ouverture de certaines tranchées a été suivie de la découverte d'au moins trois d'empierrements en silex principalement. Il s'agit de la structure st. 266, la structure st. 154 (Tr.6) (**fig. 86**) et st. 106 (**fig. 87**) et 107 (Tr. 4) (**fig. 878**). Ces dernières sont distantes de 4 m et son disposés de part et d'autre du chemin 1. Leur fonction n'est pas connue, mais peu contribuer à l'agencement de l'axe de circulation et pourquoi pas de remblai. Cependant, le dégagement sommaire de st. 160 peut tout à fait suggérer la présence d'un solin en silex anguleux identique au mur A et B de st. 162. Il a une largeur similaire (**fig. 89**). L'empierrement st. 106 apparait dans un environnement où un certain nombre de *tegulae* se trouvent. Certaines présentent des fragments conséquents voire même presqu'entière (**fig. 90**) enveloppé au sein d'un limon brun. Leur localisation peut suggérer une zone de rejets ou bien la proximité d'une construction, ce qui viendrait confirmer la présence du probable solin st. 106.



Fig. 86 : sommet de l'empierrement St. 154 © Inrap



Fig. 87 : empierrement St. 106 © Inrap



Fig. 88 : empierrement St. 107 © Inrap



Fig. 89 : vue oblique du sommet de la structure St. 106 © Inrap



Fig. 90 : vue d'une *tegulae* St. 117, Tr. 4 © Inrap

2.3.5. Le mobilier céramique protohistorique et antique
par Lénaïg Feret

L'opération de diagnostic réali e à Neuville-lès-Dieppe a permis de récolter un mobilier céramique plutôt important, puisque ce sont quelques 1550 tessons qui ont été recensés.

Au niveau chronologique, seules deux périodes se distinguent : la Protohistoire récente et la période antique, et exclusivement le Haut-Empire. Seuls deux tessons (tranchée 1, structure 24 et tranchée 17, structure 398) sont rattachés à la Protohistoire au sens large, et peut-être à la Protohistoire ancienne, ceci par manque d'éléments caractéristique (type de pâte ou forme).

En ce qui concerne la fin de l'âge du Fer, les rejets concernés sont très majoritairement issus de deux sépultures à incinération, les structures 20 et 21 situées dans la tranchée 1, tandis que quelques tessons épars proviennent des structures 401 (tranchée 17) et 447 (tranchée 21), ou se retrouvent en très probable position résiduelle dans des contextes antiques (tranchée 9, structure 214, tranchée 13, structure 376 et tranchée 21, structure 445). La majorité de ces poteries possèdent une pâte très proche du type « Veauvillaise », production bien connue des contextes de la fin de l'âge du Fer (La Tène C2/D) d'une grande partie de l'actuel département de Seine-Maritime.

La composition des dépôts des deux structures à caractère funéraire est la suivante (**fig. 91**) :
- Tranchée 1, structure 20 :
  - vase 1 : jatte à profil en « S » affadi, modelée puis reprise au tour, en pâte proche du type « Veauvillaise », décor de bandes rayonnantes sur la face interne ; la face externe est enfumée.
  - vase 2 : partie supérieure d'une probable jatte, tournée ou reprise au tour, en pâte limoneuse fine, présentant un cordon sous la lèvre ; les surfaces sont bien lissées, voire lustrées.
- Tranchée 1, structure 21 :
  - vase 1 : partie inférieure d'un vase à panse tronconique, tourné en pâte glauconieuse avec quelques fines inclusions de silex ; la face interne est entièrement abîmée.
  - vase 2 : vase tronconique modelé et repris au tour, pâte proche du type « Veauvillaise » ; la face interne est abîmée.
  - vase 3 : jatte à profil en « S » affadi, tournée en pâte sableuse fine proche du type « Veauvillaise » ; la face interne est abîmée.
  - vase 4 : partie supérieure d'une jatte à col rainuré, tournée ou reprise au tour, pâte sableuse fine proche du type « Veauvillaise ».

De par la présence de productions proches du type « Veauvillaise » (quatre vases sur six) et par le mode de façonnage (tournage ou reprise au tour), une datation sur La Tène D peut être avancée.

En ce qui concerne la période du Haut-Empire, c'est un mobilier céramique abondant et assez bien conservé qui a été mis au jour. En effet, les plus 1500 fragments recensés présentent les caractéristiques de dépôts domestiques en position secondaire. La fragmentation, bien qu'habituelle, permet toutefois d'observer des profils relativement bien conservés.

Cette abondance et ce bon état de conservation permettent de dresser une chronologie assez fine et plutôt homogène : en effet, la très grande majorité des rejets peut être datée de la seconde moitié du Ier siècle et de la première moitié du siècle suivant ; dans de nombreux cas, cette fourchette chronologique peut être resserrée entre le dernier tiers du Ier siècle et le premier quart du IIe siècle, à l'image de la structure 97 (tranchée 4, **fig. 92**). Il n'est cependant pas exclu que quelques rejets puissent être datés du courant du IIe siècle.

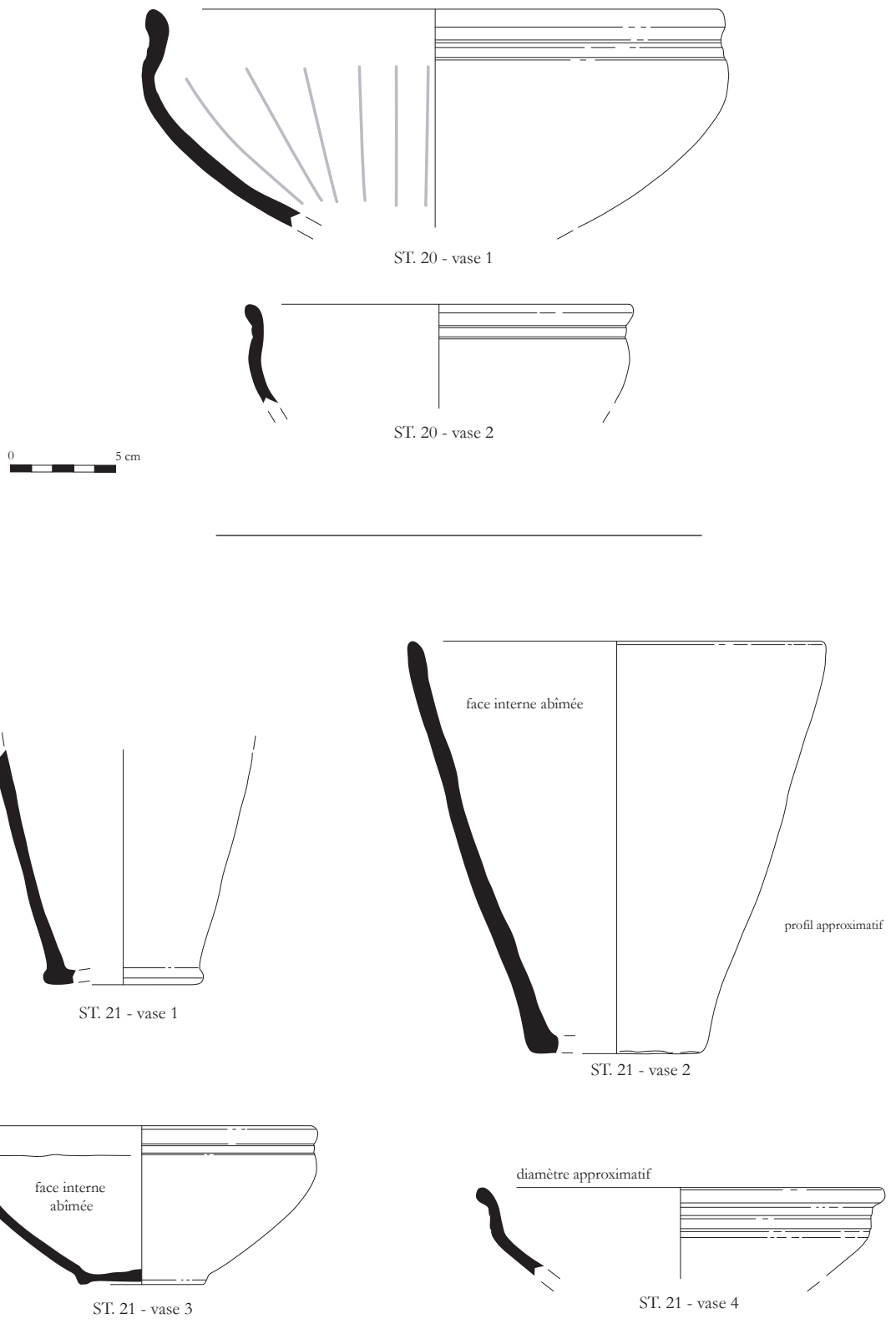

Fig. 91 : mobilier céramique des sépultures à incinération St. 20 et 21 (La Tène D) © L. Féret, Inrap

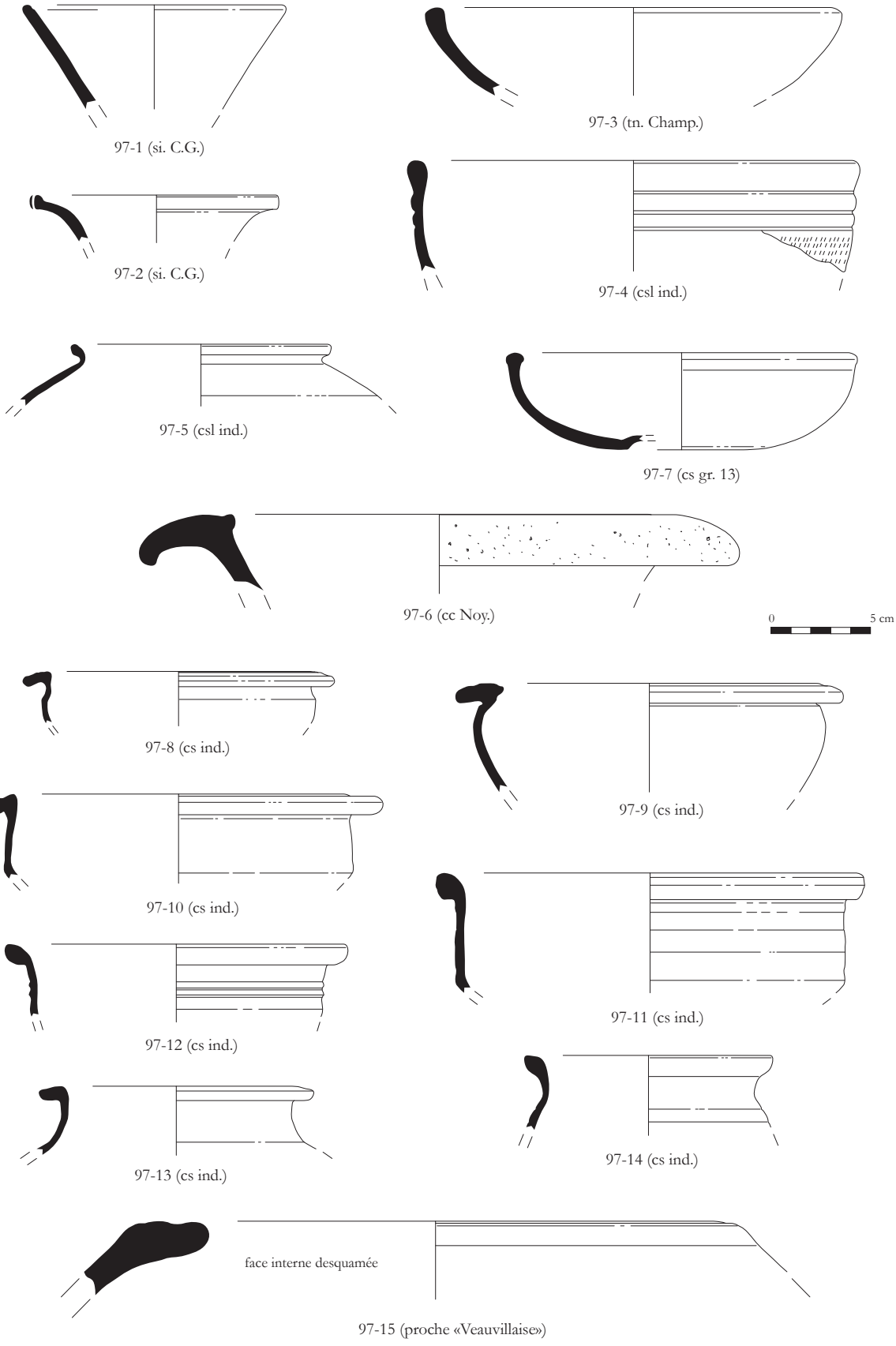

Fig. 92 : mobilier céramique de la structure 97 (dernier tiers du Ier siècle apr. J.-C. / premier quart du IIe siècle) © L. Féret, Inrap



Fig. 93 : sigillées moulées © S. Le Maho, Inrap

Ces contextes abondants et relativement bien conservés permettent ainsi d'observer les productions importées en présence : sigillée de La Graufesenque et du Centre de la Gaule (dont plusieurs sigillées moulées, **fig. 93**), auxquelles il faut ajouter quelques occurrences argonnaises (sigillée et paroi fine engobée), *terra nigra* champenoise, amphores de Bétique ou de Narbonnaise[6]. Mais surtout, ces ensembles apportent la possibilité de caractériser les productions de céramiques communes à pâte claire ou sombre régionales ou extra-régionales, ainsi les pâtes claires du Noyonnais ou du Beauvaisis (dont une cruche à lèvre incisée et ourlée peu fréquente, **fig. 94**), ou, en ce qui concerne les nombreuses pâtes sombres, les pâtes sableuses cauchoises largement majoritaires, auxquelles s'ajoutent d'autres productions, telles celles du groupe 13 du nord de la Seine-Maritime ou encore les Pâtes Blanches à Quartz du pays de Bray, ces dernières apparaissant dans les contextes plus avancés dans le IIe siècle.

Ainsi, l'abondance et la bonne conservation du mobilier céramique antique, provenant de surcroît de contextes apparemment homogènes au niveau chronologique, permettraient certainement une bonne caractérisation du faciès céramique de cette partie du territoire seino-marin, située entre deux sites ayant livré des ensembles conséquents de poteries, à savoir Gonneville-sur-Scie « Terres de la Vatine » et Penly/Petit-Caux « Parc éolien Dieppe – Le Tréport ».

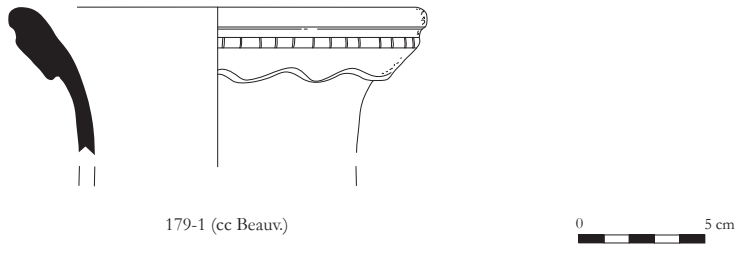

Fig. 94 : bord de cruche en pâte claire issu de la structure 179 (IIe siècle apr. J.-C.) © L. Féret Inrap

6 - Amphores qui apparaissent plutôt fréquentes et régulières dans les ensembles du diagnostic, alors que la tendance régionale du nord de la Seine-Maritime montre plutôt une grande faiblesse numérique de ces conteneurs au Haut-Empire.

2.4. Les vestiges de la Seconde Guerre mondiale

2.4.1. Remarques préliminaires et contexte historique

Aux côtés de l'occupation antique, les vestiges liés à la Seconde Guerre Mondiale sont également fortement présents au sein de l'emprise de diagnostic. Leur mise au jour ne constituait pas une surprise dans la mesure où ils avaient déjà été repérés par le biais de clichés aériens, et en particulier par les couvertures photographiques de 1944-1945 (**fig. 95**). Certains de ces vestiges avaient également été identifiés en 2015 au cours d'investigations menés par l'association dieppoise Bunker Archéo Région Dieppe[7]. Enfin, lors d'un diagnostic archéologique conduit en 2011[8] au nord-ouest des parcelles sondées au printemps 2024, des indices trahissant la présence d'une fortification allemande remontant à la Seconde Guerre mondiale avait déjà été mis en évidence. Avant de présenter les vestiges exhumés lors du diagnostic de 2024, quelques rappels historiques s'imposent.



Fig. 95 : vue aérienne datée du 9 mai 1944 de la batterie du Val d'Arquet © Source : NCAP

7 - Association Bunker Archéo Région Dieppe, *Ouverture blockhaus Commune de Neuville-lès-Dieppe Propriété Sodineuf*, 2015, 25 p.

8 - Delahaye 2011.

2.4.1.1. Rappels historiques

Le 22 juin 1941, Hitler décida de rompre le pacte germano-soviétique (traité de non-agression conclu entre l'Allemagne et l'Union Soviétique le 23 août 1939) en déclenchant l'opération *Barbarossa*. Cette déclaration de guerre à l'URSS aboutit à l'ouverture du front de l'Est. Six mois plus tard, les États-Unis entrèrent en guerre suite à l'attaque japonaise sur la base navale de Pearl-Harbor. Par le jeu des alliances, l'Allemagne déclara à son tour la guerre aux États-Unis. Dès septembre 1941, le *Generalfeldmarschall* von Witzleben qui commandait les forces allemandes de l'Ouest avait proposé à *l'OKW* (« *Oberkommando der Wehrmacht* » équivalent du commandement suprême allemand) de construire des positions défensives sur le littoral. Avec la guerre à l'est, plus lente que prévue et coûteuse en hommes et en matériel, et l'entrée des États-Unis dans la guerre, la possibilité d'un débarquement anglo-américain à l'ouest se profilait de plus en plus. Après avoir estimé cette éventualité comme peu probable, Hitler se ravisa. Le 15 mars 1942, il remplaça von Witzleben par le *Generalfeldmarschall* von Rundstedt. Le 23 mars de la même année, Hitler publia la directive de guerre n°40 ordonnant que des mesures soient prises pour renforcer la défense des côtes des pays occupés ou annexés. Tous les grands ports, en particulier ceux abritant les bases de sous-marins de la façade atlantique, devinrent des objectifs prioritaires. Les Allemands étaient en effet persuadés qu'un débarquement de grande ampleur ne pourrait avoir lieu qu'à proximité d'un port afin d'assurer la logistique des troupes débarquées. Dans cette logique, les grands ports du nord et de l'ouest de la France ont été transformés en *festungen* (forteresses).
De puissantes batteries d'artillerie côtières chargées de la défense lointaine du rivage ont également été érigées le long des côtes pour empêcher l'approche des navires de guerre alliés. Des points d'appuis et des nids de résistance, plus faiblement armés, ont ensuite été construits entre les batteries d'artillerie côtières afin d'assurer la défense rapprochée des plages et ainsi rendre le dispositif défensif infranchissable. L'ensemble s'étirait sur près de 4000 km de long, du cap nord de la Norvège jusqu'à la frontière espagnole, et comportait plus de 15000 ouvrages bétonnés. Bien évidemment, une telle réalisation en si peu de temps n'a été rendue possible que grâce à une organisation méthodique et à une standardisation rigoureuse des constructions. Il faut également et surtout ajouter à cela le recourt à des centaines de milliers de travailleurs volontaires, requis ou forcés provenant de l'Europe occupée. Présenté par la propagande allemande comme un rempart infranchissable, le Mur de l'Atlantique était loin d'être une muraille continue. Il était en réalité composé d'une multitude de sites fortifiés d'importance variable implantés à intervalle régulier le long des côtes. En plus des positions de tir installées en front de mer, ce dispositif défensif comportait aussi des sites logistiques tels que des stations radars, des postes de commandement et toutes les installations nécessaires à la vie et à la gestion des unités stationnées au sein des fortifications. Bien que les traces les plus visibles se trouvent aujourd'hui en front de mer, le Mur de l'Atlantique ne se limitait pas au trait de côte. Les bunkers qui hérissent encore aujourd'hui le littoral ne constituaient finalement que la partie émergée d'un système beaucoup plus vaste organisé en profondeur.
La batterie de Neuville-lès-Dieppe était l'une des nombreuses batteries d'artillerie côtières composant le Mur de l'Atlantique et avait en charge la protection du port de Dieppe. Avant de détailler sa composition, il est nécessaire de revenir brièvement sur l'origine de sa construction. La batterie du Val d'Arquet a en effet été mise en place suite au Raid de Dieppe du 19 août 1942.

2.4.1.2. Le Raid de Dieppe

Le printemps 1942 marquait l'apogée de l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale. Suite à l'invasion de l'URSS déclenchée un an plus tôt et malgré l'échec devant Moscou, les forces militaires de l'Allemagne nazie contrôlait un espace immense. L'Europe de l'ouest était occupée, les britanniques, battus en Libye, se repliaient en Égypte et l'armée allemande se rapprochait désormais du Caucase et de ses champs pétrolifères. Depuis plusieurs mois, afin de soulager la pression sur l'Armée rouge, Staline réclamait l'ouverture d'un nouveau front à l'ouest afin de contraindre Hitler à redistribuer ses divisions. Les Alliés finirent par accéder à sa requête et mirent sur pied l'opération *Jubilee*. Préparée depuis le mois d'avril, l'opération consistait à mener un assaut frontal contre le port de Dieppe au cours duquel les soldats alliés devaient remplir plusieurs objectifs. En plus de tester les défenses allemandes, ils devaient détruire des installations radar, collecter un maximum de renseignements, capturer des prisonniers et mettre la main sur une machine *Enigma*.
L'assaut sur Dieppe était prévu pour le 19 août 1942. Le plan prévoyait des attaques en cinq points différents sur un front d'environ 16 kilomètres. Quatre débarquements de flanc simultanés devaient avoir lieu à l'aurore à Pourville, à Varengeville, à Puys et à Berneval, suivis une demi-heure plus tard de l'attaque principale contre la ville de Dieppe elle-même. Une fois les objectifs atteints, les soldats devaient rembarquer pour rejoindre l'Angleterre. Pour ce raid, un peu plus de 6000 hommes avaient été mobilisés. Les Canadiens de la *2nd Canadian Infantry Division* formaient l'essentiel de l'effectif avec un peu moins de 5000 hommes. Ce sont eux qui avaient été chargés de l'attaque frontale à Dieppe ainsi qu'à Pourville, à quatre kilomètres à l'ouest, et à Puys à l'est. Les Britanniques, représentant une force d'environ 1100 hommes, devaient détruire les batteries côtières localisées à Berneval, sur le flanc est, et à Varengeville à l'ouest. Pour ces missions, ils étaient également accompagnés de 50 *Rangers* américains et de quelques commandos français. En dehors de l'action sur Varengeville, les assauts sur Dieppe et les communes environnantes se sont soldés par un échec et la plupart des objectifs fixés n'ont pas été atteints. Les Alliés, dont certaines unités n'ont même pas réussi à quitter les plages, ont été confrontés à une forte résistance. La perte de l'effet de surprise due à des retards, l'enlisement des chars sur les plages de galets et la nature du terrain jouant en faveur des défenseurs allemands sont les principales causes de l'échec de ce raid (**fig. 96**).



Fig. 96 : vue générale de la plage de Dieppe suite à l'assaut canadien du 19 août 1942. Un Scout Car abandonné est visible au premier plan © Source Archives du Canada, 3194752

Plus d'un millier de soldats alliés ont trouvé la mort au cours de cette journée. Les troupes canadiennes ont été les plus éprouvées en totalisant 916 victimes[9]. À cela s'ajoute la capture de plus de 2000 prisonniers. Dans les jours ayant suivi l'opération *Jubilee*, la propagande allemande s'est empressée de glorifier les *Landser* et de présenter les défenses comme un rempart infranchissable. Bien que les fortifications présentes le 19 août 1942 aient indéniablement contribué à ralentir la progression des soldats alliés, elles ne les ont pas bloqué. Deux batteries d'artillerie côtières ont en effet été momentanément neutralisées et certaines unités britanniques et canadiennes sont parvenues à s'infiltrer à près de deux kilomètres à l'intérieur des terres. Les Alliés n'ont pas été les seuls à tirer des leçons de ce raid. Les Allemands ont en effet constaté que les défenses présentes à l'été 1942 étaient insuffisantes pour empêcher des assaillants de progresser au-delà de la plage. Afin de servir de « vitrine » à la propagande nazie et pour éviter que la situation du 19 août 1942 ne se reproduise, un important programme de construction a été lancé dès l'automne 1942 afin qu'une vingtaine de points d'appui supplémentaires soient construits au niveau de Dieppe. La batterie du Val d'Arquet faisait partie de ce programme visant à renforcer la défense du secteur en cas de nouveaux débarquements alliés.

2.4.1.3. La batterie du Val d'Arquet

En 1944, le secteur de Dieppe était occupé et défendu par les troupes de la *245. Infanterie-Division* allemande dont l'état-major était installé à Saint-Vaast-d'Equiqueville. Les soldats de cette division composée de trois régiments d'infanterie (*Gren.Rgt.935 ; Gren.Rgt.936 ; Gren.Rgt.937*) étaient répartis dans les nombreuses positions fortifiées qui ceinturaient la ville. Cette importante concentration de fortifications formait le *Stützpunktgruppe Dieppe* et la batterie du Val d'Arquet en constituait l'un des maillons. Au cours de l'été 1944, ce site codé *Die.014* (*Die* : Dieppe ; *014* : point d'appui n°14) était occupé par les artilleurs de la 2e batterie du *Heeres-Küsten-Artillerie-Regiment 1252* (*2./H.K.A.R.1252*)[10]. Ce régiment d'artillerie, dont l'état-major était basé au château de Dieppe, venait en renfort de l'*Artillerie-Regiment 245*, le régiment d'artillerie de la *245. Infanterie-Division*. La batterie du Val d'Arquet était composée d'une quarantaines d'ouvrages bétonnés ou non (**fig. 97**).
Sur les photographies aériennes de l'IGN, de nombreuses constructions constituant un ensemble s'étendant largement au-delà de l'emprise de diagnostic, sont parfaitement visibles. Son armement principal reposait sur trois canons de *17-cm K.18 in Mörserlafette*. Ces derniers étaient installés au centre de plateformes de tir circulaires apparemment bétonnées et constituaient le cœur de la batterie. Afin de stocker les obus, cinq soutes à munitions avaient été construites aux abords des plateformes. Correspondant au modèle *Regelbau 607*, ces soutes se trouvaient de part et d'autre des emplacements des canons afin de faciliter le ravitaillement en munitions. Littéralement, le terme allemand *Regelbau* signifie « constructions normalisées ». Près de six-cents types d'ouvrages standardisés furent créés et regroupés dans un catalogue. Ce principe permettait de décrire avec précisions un bunker depuis ses fondations jusqu'à ses équipements internes. Il s'agit d'un vaste catalogue d'ouvrages conçus pour les différentes armes de la *Wehrmacht* (*Heer, Luftwaffe, Kriegsmarine*) et ayant chacun un usage spécifique. Chaque type d'ouvrage s'est vu attribuer un numéro et une lettre en fonction de l'arme à laquelle il était destiné. Ainsi, une construction dénommée *H669* faisait référence à une casemate pour canon de campagne destinée à l'armée de terre. Cette standardisation présentait de nombreux avantages : une conception bien étudiée permettant l'établissement de grandes catégories, la production en grandes séries des éléments intégrés au bunker (portes blindées, mobilier, système de ventilation et de chauffage), la possibilité d'intégrer des variantes à un modèle dont la construction est parfaitement maîtrisée et enfin un gain de temps au moment de la construction de l'ouvrage en question. Les soutes *R607* étaient

9 - Voir site Internet https://www.veterans.gc.ca/fr/remembrance/wars-and-conflicts/second-world-war/battle-of-dieppe, consulté le 24 juillet 2024.

10 - Chazette 2008, p. 157.

composées de deux pièces construites en parallèle et desservies par deux couloirs latéraux. La présence de deux couloirs fait de ces soutes des ouvrages légèrement différents des modèles standards qui ne possèdent normalement qu'un seul couloir. Les soutes à munitions étaient reliées aux plateformes d'artillerie par des galeries souterraines bétonnées constituant l'une des particularités de la batterie. Ces galeries permettaient aux artilleurs de circuler et de ravitailler les canons sans s'exposer aux tirs ennemis.

L'observation et l'acquisition des coordonnées de tir se faisait vraisemblablement depuis un petit ouvrage correspondant à un *tobruk*. Cette catégorie de bunker désigne un petit ouvrage bétonné composé d'une pièce aux dimensions réduites et d'un poste d'observation ou de tir muni d'une ouverture circulaire. Un appareil télémétrique installé à l'intérieur permettait de calculer la distance séparant la batterie d'un navire ennemi croisant au large du site.

La coordination des canons était ensuite gérée depuis l'intérieur d'un gros ouvrage bétonné construit au centre de la batterie, en arrière des plateformes. Correspondant au modèle *R610*, ce bunker assurait le rôle de poste de commandement en abritant le chef de la batterie. En plus des deux sas d'entrée, de la caponnière chargée de la défense rapprochée et du *tobruk* extérieur, l'abri disposait de deux chambres pour loger les hommes de troupe, d'une salle de vie, d'une chambre pour l'officier en charge du site et d'un local de transmissions. Suite à l'acquisition des coordonnées de tir par les observateurs installés dans le *tobruk* construit au nord-est des plateformes de tir, l'officier décidait d'ouvrir le feu. Ses ordres étaient transmis directement aux artilleurs présents sur les plateformes grâce à des lignes téléphoniques enterrées.

Afin de loger les artilleurs et les soldats composant la garnison, près d'une dizaine d'abris bétonnés avaient été construits. Répartis sur l'ensemble du site, ils correspondaient à des modèles *R502*, *R622* et *Vf2a*. Composés d'une ou de deux salles desservies par un couloir à deux entrées, ces ouvrages étaient pour la plupart enterrés. Plusieurs abris non identifiés précisément complétaient les installations dédiées au cantonnement. Implantés au nord et à l'est des plateformes de tir, ils devaient s'agir de constructions relativement légères. Enfin, un bunker abritant une citerne d'eau potable ainsi que différents baraquements se trouvaient au sud du site et servaient à la logistique.

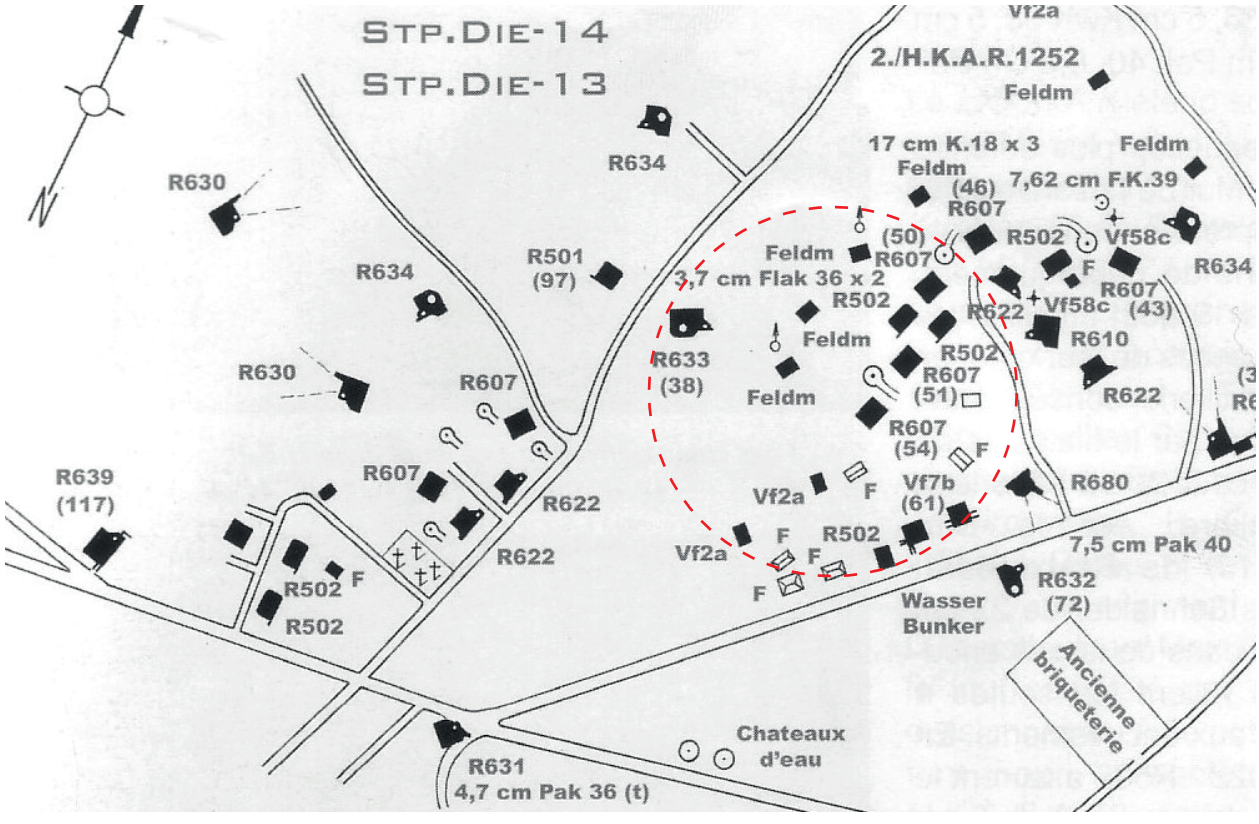

Fig. 97 : plan schématique de la batterie du Val d'Arquet (en pointillé rouge : localisation du diagnostic) © Source Chazette 2008, p. 158

Contrairement à la majorité des batteries d'artillerie côtières protégées par de simples postes de surveillance et de tir de type *tobruk*, la batterie du Val d'Arquet a été intégrée à l'intérieur d'un *Panzerwerk*[11] assurant la défense des accès est de la ville de Dieppe. La batterie était donc dépourvue de *tobruk* mais était ceinturée par huit bunkers armés de canons ou de mitrailleuses protégés par une épaisse plaque en acier ou bien une cloche blindée. Dans le détail, on trouvait trois bunkers *R634* construits au nord du site et armés de deux mitrailleuses, trois casemates *R630* installées à l'est et à l'ouest de la batterie et armées de mitrailleuses, une casemate *R631* armée d'un canon de 4,7 cm ainsi qu'une casemate R632 pour mitrailleuse. Le dispositif défensif était renforcé par la présence d'une casemate *R677* au sud abritant un canon de 8,8 cm *Pak 41/43* et un abri *R633* pour mortier automatique de 5 cm. Cette ceinture défensive particulièrement puissante devait empêcher l'approche des fantassins ennemis et tenir à distance les engins blindés. Cette concentration d'ouvrages munis de cloches blindés constitue une autre particularité de la batterie du Val d'Arquet.

L'examen de photographies aériennes prises au cours du conflit révèle que, comme sur la plupart des sites défensifs du Mur de l'Atlantique, les principaux ouvrages composant la batterie étaient reliés par des tranchées de communication. Ainsi, lorsque les soldats circulaient d'un bunker à l'autre, ils n'étaient pas exposés aux tirs ennemis.

L'existence de la batterie du Val d'Arquet n'avait pas échappé aux services de renseignement alliés. Les nombreux survols de reconnaissance effectués dès 1942 avaient permis de la repérer et de l'identifier comme un site défensif à neutraliser. Avant le débarquement des troupes anglo-américaines sur les plages du Calvados et de la Manche le 6 juin 1944, probablement au tout début du printemps de la même année, la batterie a été bombardée par l'aviation alliée. Des dizaines de cratères de gros diamètre sont en effet visibles sur un cliché aérien daté du 9 mai 1944 (*cf.* **fig. 96**).

À l'issue de la Bataille de Normandie, à la fin du mois d'août 1944, les troupes anglo-canadiennes ont poursuivi leur route en direction de l'Allemagne en longeant la façade maritime de la Manche. La ville de Dieppe et les villages alentours ont été libérés le 1 septembre 1944 sans combat par les soldats de la *2nd Canadian Infantry Division*. La veille, les troupes allemandes avaient évacué le secteur après avoir dynamité les installations portuaires. La batterie du Val d'Arquet a donc été abandonnée le 31 août 1944 et c'est sans aucun coup de feu qu'elle a été conquise par les troupes canadiennes.

Une fois le conflit terminé, les parcelles sur lesquelles la batterie a été construite ont été rapidement remises en culture. Dès 1947, les tranchées de circulation et les cratères de bombes avaient déjà disparu. Les abris légers, dont certains semblaient inachevés, localisés au nord-ouest des encuvements de tir ont été remblayés peu de temps après puisqu'ils n'apparaissent plus sur les photos aériennes de 1952. Les ouvrages bétonnés et les encuvements sont restés visibles jusqu'au milieu des années 1960 avant d'être définitivement enfouis. La batterie est ensuite tombée dans l'oubli. La construction de la rocade, au début des années 1980, permettant aujourd'hui de contourner Dieppe par le nord-est semble toutefois avoir fait ressurgir certains ouvrages lors des travaux. Le poste de commandement de la batterie s'est en particulier retrouvé sur le tracé de l'axe routier et a été impacté par les terrassements. La plupart des bunkers à cloche qui protégeaient les abords de la batterie ont été soit détruits soit remblayés au début des années 2000. À l'heure actuelle, en dehors de la casemate *R677*, de l'abri *Vf7b* et du *Wasser Bunker* attenant, plus aucune trace de la batterie n'est visible.

11 - Ensemble fortifié construit pour résister à des assauts d'infanterie et de blindés et composé d'ouvrages cuirassés équipés de cloches blindées. On trouve des *Panzerwerk* aux abords des grands ports (Cherbourg, Brest, Saint-Nazaire) mais aussi au niveau des embouchures comme à Royan.

2.4.2. Description des vestiges

La plupart des vestiges attribuables à la Seconde Guerre mondiale ont été repérés lors de la prospection géophysique menée en amont de l'opération. Pour la plupart construites à partir d'une armature métallique ou bien renfermant du mobilier en fer, ces structures sont très nettement apparues lors du passage du magnétomètre (**fig. 98**). Ces vestiges peuvent être classés en trois catégories : les bunkers réalisés en béton armé, les ouvrages légers construits à partir de matériaux divers et les structures en creux dépourvues d'aménagements particuliers. Sur la trentaine de structures remontant au conflit découvertes pendant le diagnostic, les bunkers représentent la part la plus importante.

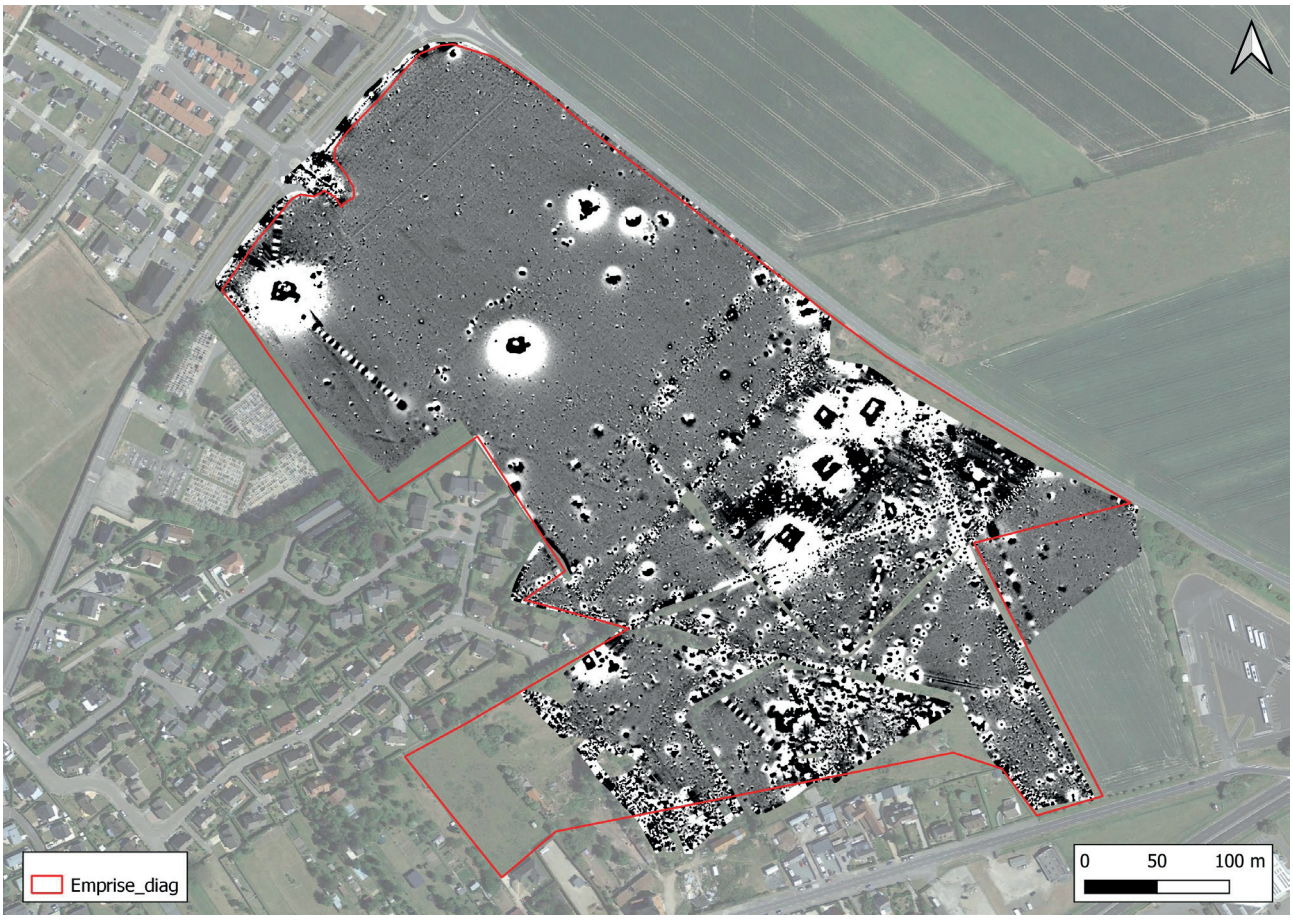

Fig. 98 : résultat de la prospection géophysique menée au sein de l'emprise de diagnostic © G. Sheehan, Inrap 2024 ; Données Envisol

2.4.2.1. Les bunkers

Deux bunkers construits en béton armé à partir d'un coffrage en bois ont été mis au jour dans la tranchée 13. En parfait état de conservation, ils ont été numérotés 301 et 319 (**fig. 99**). Ces deux ouvrages ont été mis au jour à une quarantaine de centimètres sous la surface actuelle de l'herbage (**fig. 100 et 101**). Dans le détail, de bas en haut, on observe un niveau de petits galets de 5 à 10 cm d'épaisseur recouvert par une couche de 15 à 20 cm de limon argileux brun gris scellée par une épaisseur de terre végétale comprise entre 10 et 15 cm. La couche de petits galets servait au drainage de la dalle de couverture bétonnée. Ces deux bunkers présentent un plan identique et correspondent à des soutes à munitions modèle *R607* dont le plan d'origine a été légèrement modifié. Destinées à abriter des munitions pour pièce d'artillerie, elles se composent de deux salles parallèles desservies par deux couloirs localisés à leur extrémité (**fig. 102**).

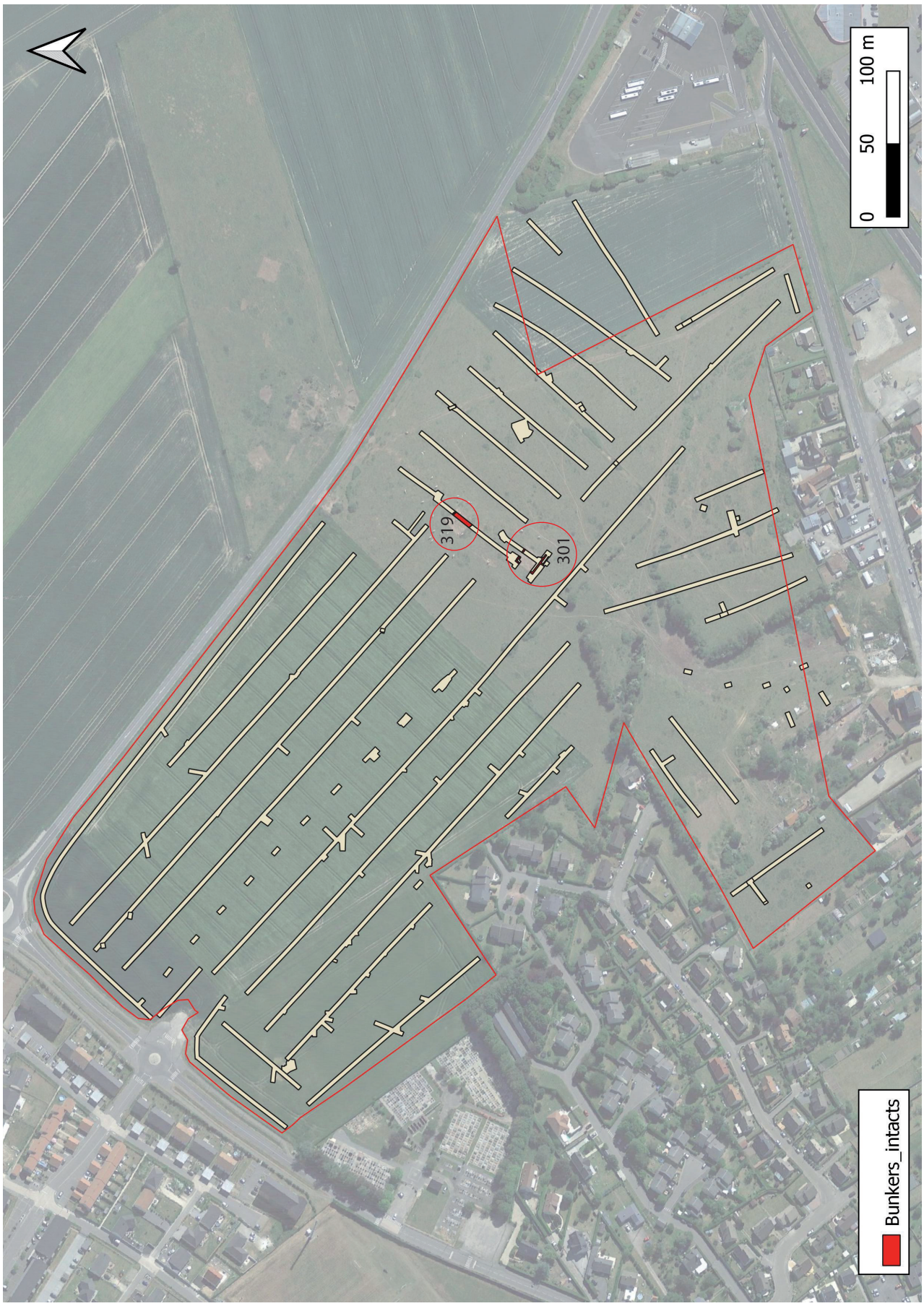

Fig. 99 : plan de localisation des bunkers 301 et 319 © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap



Fig. 100 : détail de la coupe montrant le recouvrement des bunkers. La mire présente sur le cliché mesure 40 cm © B. Labbey, Inrap

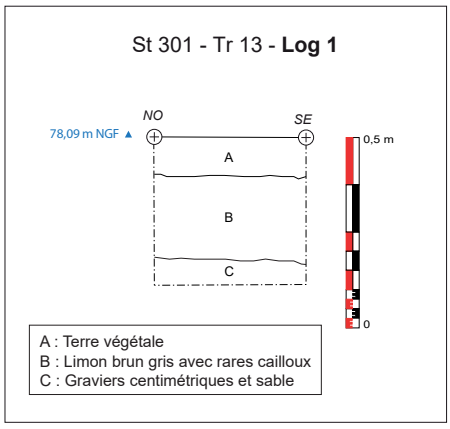

Fig. 101 : relevé en coupe de la structure St. 301 - Tr. 13
© DAO : A. Bignon, Inrap

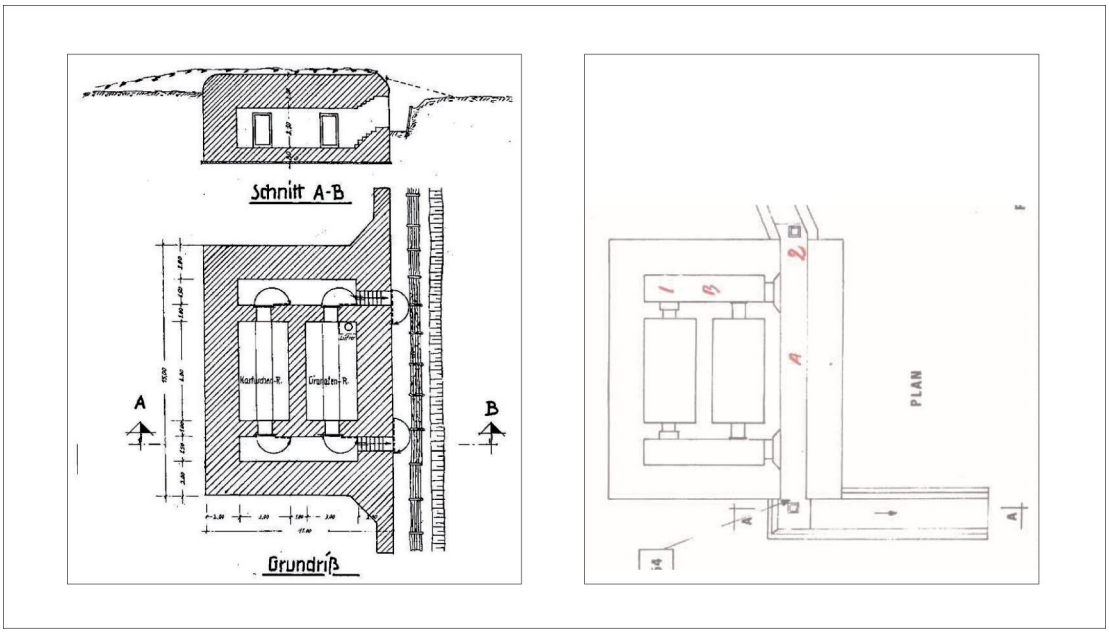

Fig. 102 : plans d'une soute R607. À gauche, un plan allemand et à droite un plan du bunker numéroté 301 réalisé en 1999 par Paul Plart
© Internet http://atlantikwallviews.cestenfrance.fr/regelbau-607/ et Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 21

Le sondage réalisé à l'aplomb du bunker numéroté 301 a permis de dégager son entrée protégée par un mur pare éclats ainsi qu'un cartouche d'identification (**fig. 103**). Ce cartouche réalisé en ciment porte les indications suivantes : *Die 014-54*. « Die » renvoie au secteur géographique de Dieppe, « 014 » indique qu'il s'agit du quatorzième site fortifié construit au niveau de Dieppe et « 54 » fait référence au numéro du bunker. Dans le secteur de Dieppe, chaque bunker correspondant à un modèle standardisé disposait d'un cartouche d'identification. Il s'agit là d'une particularité locale. Une fois le conflit terminé, les soutes ont été intégralement vidées de leur mobilier mais ont conservé certaines de leurs portes blindées.



Fig. 103 : détail du cartouche d'identification surmontant l'entrée du bunker 301 © B. Labbey, Inrap

Trois portes à deux vantaux superposés sont effectivement encore présentes. Relativement bien préservées, elles portent toujours une partie de leur peinture jaune sable d'origine (**fig. 104** et l'une d'elle offre même une date de fabrication (**fig. 104**). Une partie de l'installation électrique qui assurait l'éclairage de l'intérieur des soutes est encore en place (**fig. 106**). En plus de ces éléments relativement bien conservés, de nombreux marquages ont été repérés sur les parois internes des ouvrages. Des marquages techniques ainsi que des additions ont été inscrits sur les murs à la peinture ou bien au crayon (**fig. 107**). Dans le cadre du diagnostic, ces marquages n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. Ils correspondent vraisemblablement à des comptes faits par les soldats pour connaître les stocks de munitions disponibles ou à des références de munitions. Plus rares encore, des schémas électriques tracés au crayon ont été observés sur les parois internes du bunker numéroté 319 (**fig. 108 et 109**). Ces schémas ont certainement été réalisés par les soldats lors de la pose des câbles permettant l'éclairage de l'intérieur de l'ouvrage. C'est la première fois que ce type de marquage est observé dans le cadre d'une étude archéologique d'un ouvrage du Mur de l'Atlantique. Enfin, en plus des différents marquages laissés par les soldats, des traces trahissant la présence de matériel sont à ajouter à ces détails manuscrits ornant les parois des soutes. Ces traces prenant la forme de cercles ou de demis cercles ont été laissées par les étuis métalliques tubulaires qui contenaient les charges propulsives des obus de 17 cm (**fig. 110 et 111**). Au contact des parois humides des soutes, les étuis se sont corrodés et ont laissé une trace de couleur rouille. Chaque trace correspond donc à une charge propulsive et permet d'estimer le nombre de charges stockées dans la soute. En 1944, en se basant sur des rangées composées de 24 et 25 charges, on arrive à une estimation d'environ 250 charges stockées contre la paroi de cette soute (**fig. 112**). Ces traces montrent également que les charges ont été stockées sur 10 rangées disposées en quinconce de manière à optimiser l'espace de stockage. De telles concentrations de marquages et de marques à l'intérieur d'ouvrages du Mur de l'Atlantique sont aujourd'hui devenues rares. La majorité des bunkers encore visibles à l'heure actuelle offrent des parois internes bétonnées brutes sans peinture ni inscriptions. Ces soutes présentent donc un fort intérêt patrimonial.



Fig. 104 : vue générale d'une porte à deux battants en place dans le bunker 319 © B. Labbey, Inrap



Fig. 105 : détail des marquages présents sur la porte en place dans le bunker 319. La date 1940 est visible à gauche de l'image © B. Labbey, Inrap



Fig. 106 : câbles électriques dans le bunker 319 © B. Labbey, Inrap



Fig. 107 : exemples de marquages présents sur les parois des bunkers 301 et 319. À gauche, un marquage technique, à droite, des additions © B. Labbey, Inrap

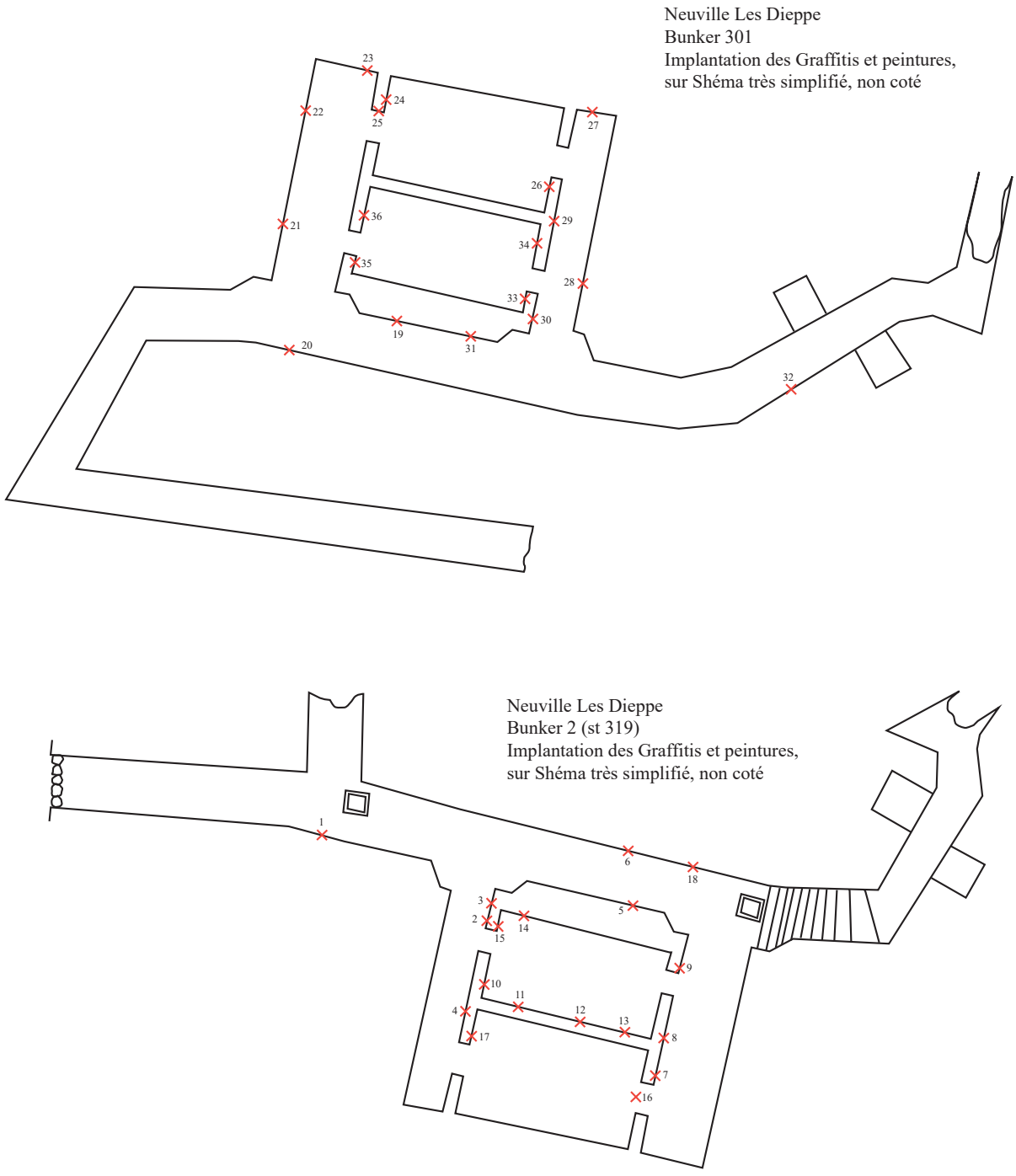

Fig. 108 : schéma d'implantation des marquages et graffitis au sein des bunkers 301 et 319 © S. Le Maho, Inrap



Fig. 109 : schémas électriques tracés au crayon sur une paroi du bunker 319 © B. Labbey, Inrap

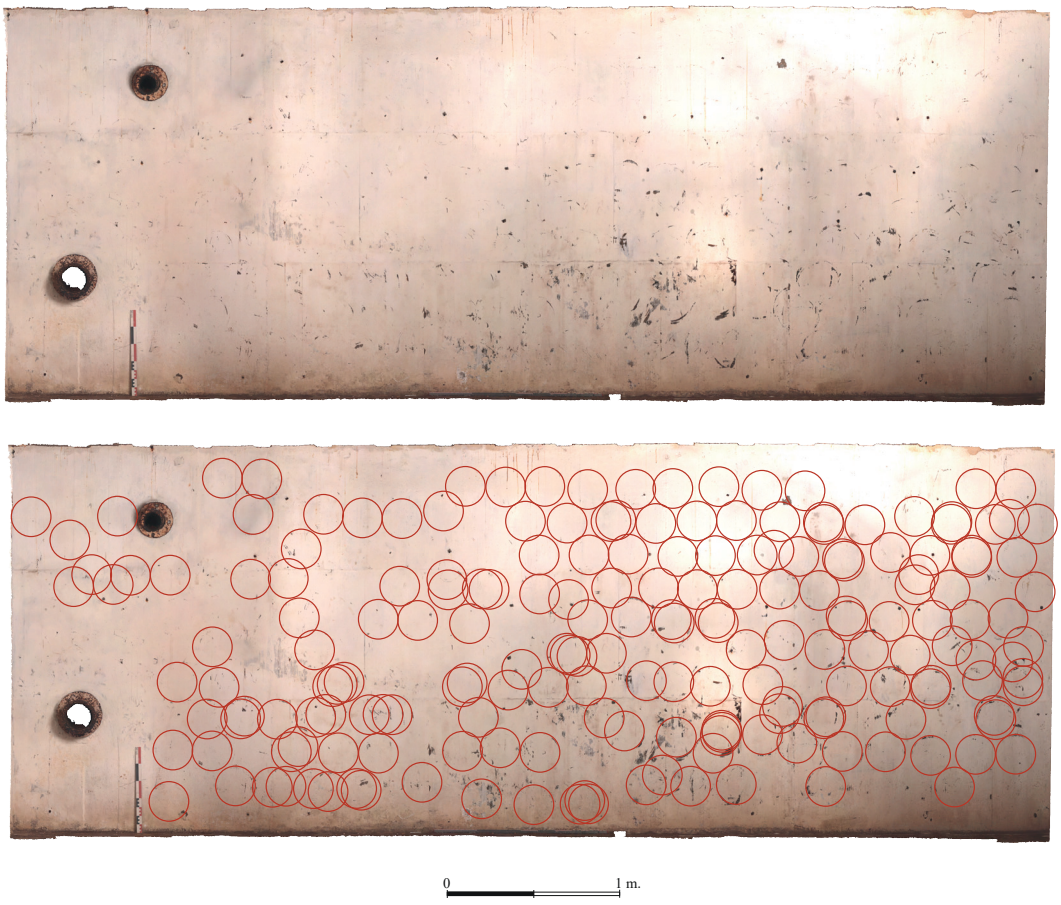

Fig. 110 : relevé photogrammétrique d'une des parois du bunker 301 et restitution des marques visibles © Cliché et DAO :S. Le Maho, Inrap



Fig. 111 : photographie allemande prise à l'intérieur d'une des soutes de la batterie du Val d'Arquet montrant le stockage des charges propulsives
© Source : Chazette 2008, p. 158

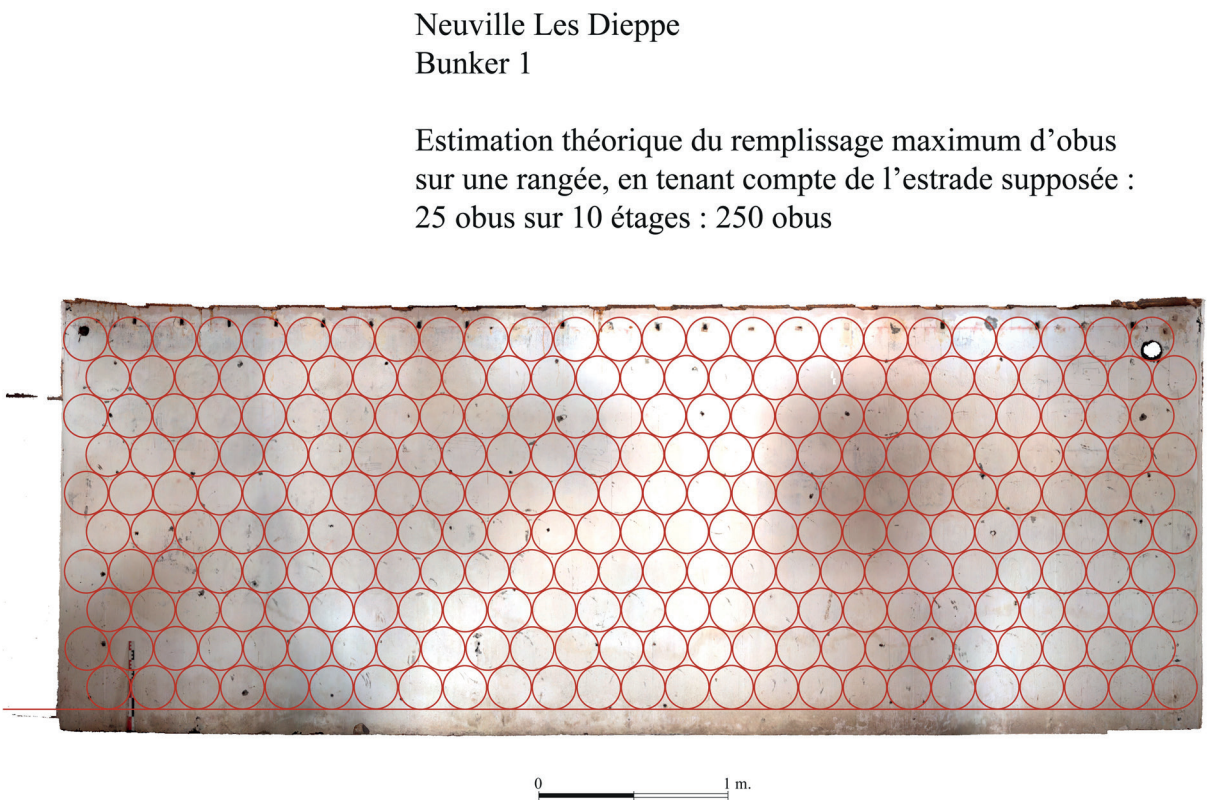

Fig. 112 : estimation du nombre d'étuis stockés contre une paroi dans le bunker 301
© Cliché et DAO : S. Le Maho, Inrap

La principale particularité de ces ouvrages, en plus de leur état de conservation et du mobilier qu'ils renferment, est qu'ils ont été habillés de plaques rectangulaires en ciment sur leur pourtour (**fig. 113**). Ces plaques sont apparemment toutes identiques et mesurent 0,8 x 0,5 m. Relativement lisses sur une face, elles présentent une série de rainures tracées dans le sens de la longueur sur leur autre face (**fig. 114**). Ces rainures, au nombre de six par plaque, mesurent un peu plus de 3,5 cm de large pour une profondeur pratiquement équivalente. Les plaques ont systématiquement été découvertes avec leur face rainurée disposée contre la paroi extérieure des bunkers. Dans le cadre du diagnostic, ces plaques n'ont été dégagées que sur une seule rangée, au niveau de la partie sommitale des bunkers.



Fig. 113 : vue générale des plaques apposées contre les parois extérieures du bunker 301
© B. Labbey, Inrap



Fig. 114 : détail des rainures d'une plaque du bunker 301 © B. Aubry, Inrap

Elles ne se limitent pourtant apparemment pas à la partie supérieure des ouvrages. En effet, le nettoyage de ces plaques sur plusieurs bunkers, et en particulier le bunker numéroté 301, a montré qu'elles devaient recouvrir au moins la moitié supérieure des parois extérieures des constructions bétonnées. La fonction de ces plaques pourrait avoir un lien avec l'isolation des bunkers. La circulation de l'air le long des parois des bunkers grâce aux rainures aurait pu servir à limiter l'humidité dans les ouvrages. Il ne s'agit bien évidemment que d'une hypothèse qu'il conviendra de vérifier. Ces plaques constituent à ce jour une découverte inédite à l'échelle nationale. C'est en effet la première fois qu'une opération archéologique met au jour ce type d'aménagement. De plus, les membres de l'association Bunker Archéo Dieppe, pourtant fins connaisseurs des ouvrages du Mur de l'Atlantique, n'avaient jamais vu ces plaques auparavant, ni en Normandie, ni ailleurs en France. Il apparaît donc comme indispensable d'approfondir les recherches à leur sujet. Dans le cadre d'une opération de fouille, il serait intéressant d'étendre le dégagement des bunkers et d'effectuer des sondages profonds à l'aplomb de leurs parois extérieures afin de vérifier si ces plaques sont présentes sur toute la hauteur des ouvrages, de leurs fondations jusqu'à leur dalle de couverture, ou bien si elles se limitent à leur partie supérieure.

Ces deux soutes à munitions avaient été construites de part et d'autre d'un encuvement dans lequel se trouvait un des canons de 17 cm afin de faciliter son approvisionnement. Pour renforcer la sécurité des pourvoyeurs et protéger les obus des bombardements, des galeries souterraines bétonnées avaient été construites pour relier ces soutes à l'encuvement. Ces galeries partaient des soutes et aboutissaient directement sur l'encuvement. Ainsi, les pourvoyeurs chargés d'alimenter le canon en munitions n'avaient pratiquement pas besoin de s'exposer à l'air libre et donc aux tirs ennemis. La galerie partant du bunker numéroté 301 a été relevée par un passionné en 1999 puis métrée en 2015 (**fig. 115**).

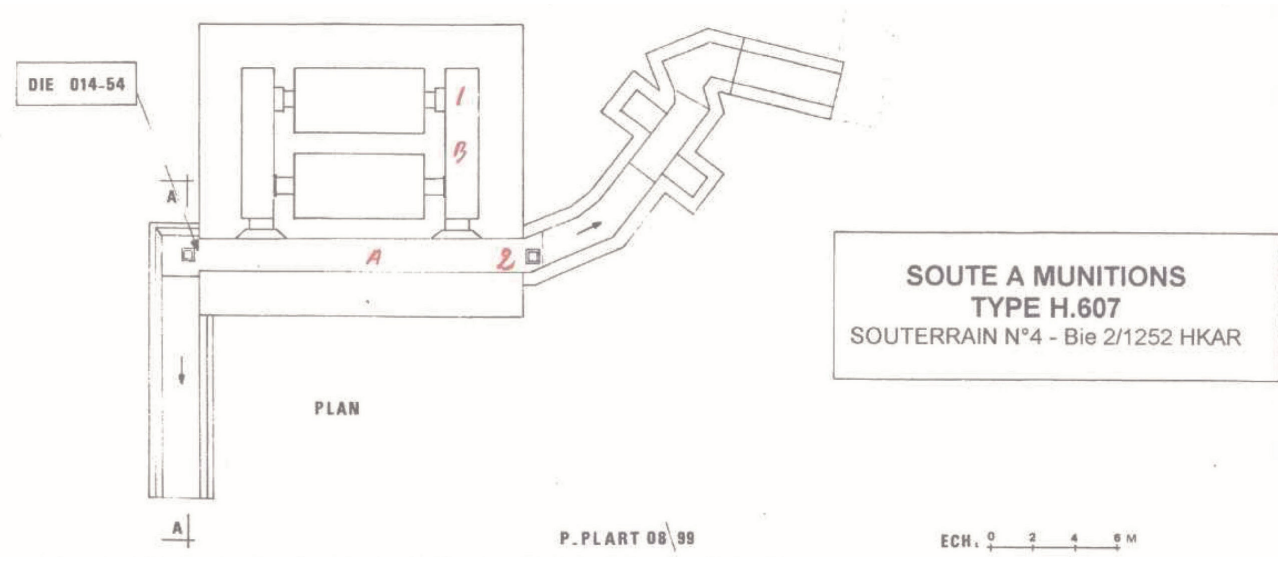

Fig. 115 : relevé de la galerie partant du bunker 301 réalisé par Paul Plart en 1999
© Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 21

Dans un premier temps, elle prend la direction nord-est avant de dessiner un coude tournant légèrement sur la gauche (**fig. 116**). Un plan incliné occupe ce coude. Des rainures antidérapantes ont été tracées dans cette pente afin que les pourvoyeurs ne glissent pas. Au sommet du plan incliné, à la sortie du coude, la galerie part en direction du nord sur quelques mètres. De part et d'autre de cette section, deux niches à munitions mesurant 1,8 x 1,2 m ont été aménagées dans les parois (**fig. 117**). Ces niches devaient servir au stockage temporaire de munitions.



Fig. 116 : pente douce aménagée dans la partie coudée de la galerie partant du bunker 301
© B. Labbey, Inrap



Fig. 117 : détail d'une des niches aménagées dans la galerie © B. Labbey, Inrap

La suite de la galerie marque un nouveau coude vers la gauche. Il n'a pas été possible de l'explorer davantage parce qu'elle est obstruée par un cône d'éboulis indiquant que la sortie est vraisemblablement toute proche. La largeur de la galerie est continue sur l'ensemble de son tracé et correspond à 1,5 m. Sa hauteur est d'environ 2 m. Les parois internes ont été peintes en blanc afin d'apporter un maximum de clarté à l'ensemble. Des supports de câble en bakélite sont encore fichés dans de petites pièces de bois noyées en haut des parois latérales, juste sous la dalle de plafond. Ils indiquent que la galerie était éclairée au moyen d'ampoules électriques. Le sol est parfaitement plat et un puisard destiné à capter les eaux de ruissellement est présent au pied de la pente aménagée dans la section coudée (**fig. 118**). La galerie partant de la soute numérotée 319 a été numérotée 303. Elle offre exactement les mêmes caractéristiques que la galerie précédemment décrite. Elle a également été relevée en 1999 et métrée en 2015 (**fig. 119**).



Fig. 118 : vue générale de l'amorce de la pente avec le puisard au premier plan © B. Labbey, Inrap

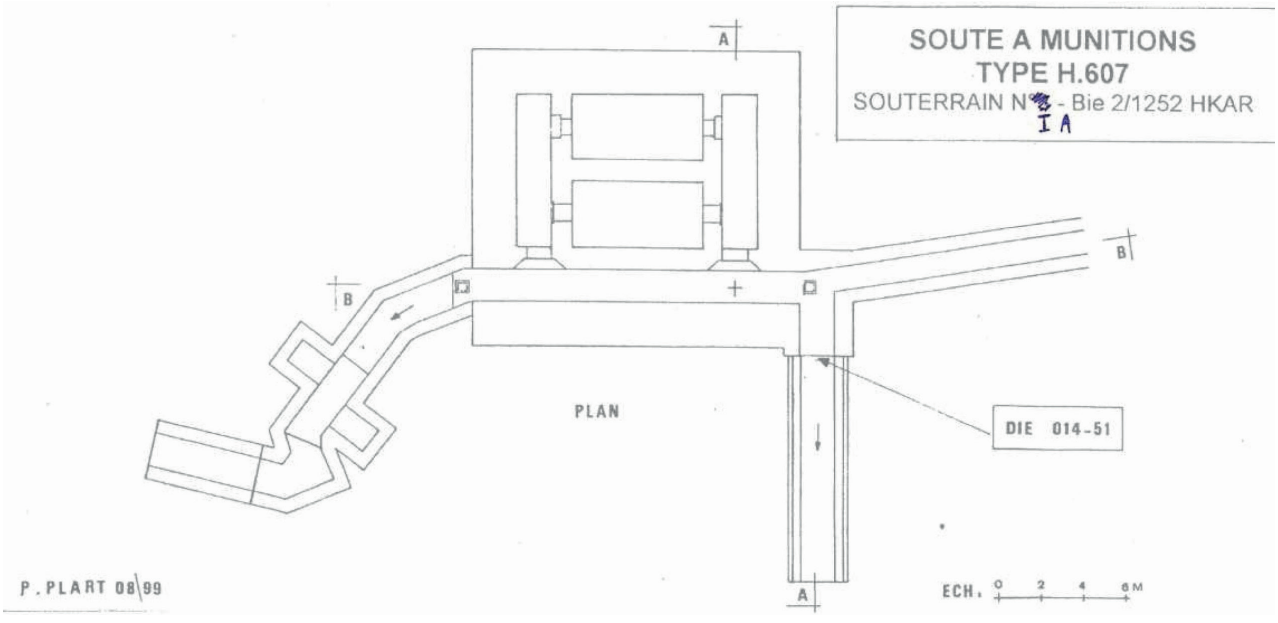

Fig. 119 : relevé de la galerie partant du bunker 319 réalisé par Paul Plart en 1999 © Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 17

Ses seules différences avec la galerie précédente, outre son tracé qui diffère légèrement, sont la présence d'une sortie supplémentaire construite immédiatement à l'est de la soute et le fait que l'extrémité nord-est du couloir a été murée à l'aide de bloc de béton liés au mortier (**fig. 120**). La réalisation d'un sondage sur le tracé de la galerie, au-delà de la maçonnerie ayant servi à la boucher, a montré que la galerie avait disparu sur près de 20 m de long. Ses limites marquées par une concentration de fragments de béton, apparaissent nettement dans le substrat limoneux brun en place. Sa dalle de couverture est en revanche totalement absente (**fig. 121**). L'extrémité de la galerie détruite devait aboutir à un bunker qui n'a été que très partiellement mis au jour dans le cadre du diagnostic mais qui semble lui aussi avoir été endommagé. La présence de cette maçonnerie condamnant une partie de la galerie est, en l'état actuel des recherches, inexplicable.



Fig. 120 : vue générale de la maçonnerie bouchant la galerie partant du bunker 319
© Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 15 février 2016, p. 16



Fig. 121 : extrémité de la galerie partant du bunker 319. La maçonnerie a été en partie retirée dans le cadre du diagnostic pour permettre l'accès à l'intérieur et la ventilation de l'ensemble © B. Labbey, Inrap

Deux hypothèses peuvent toutefois être avancées. La première est que la galerie a pu être touchée par une bombe lors d'un bombardement survenu au printemps 1944. Toute une section aurait été pulvérisée à cette occasion et les Allemands, par manque de temps ou de matériaux, n'auraient pas été en mesure de la reconstruire et auraient préféré l'abandonner et la condamner. La seconde est que la galerie aurait pu être détruite après la guerre, par une action de désobusage ou bien par un engin spécialisé. Pour des raisons de sécurité, la galerie aurait alors été murée. L'examen de photographies aériennes prises au printemps 1944 mais aussi après la fin du conflit n'a pas permis d'apporter de réponse concernant l'état de la galerie. Un décapage sur l'ensemble de la galerie serait donc nécessaire pour tenter de repérer les traces d'un éventuel cratère de bombe ou bien les indices d'une destruction postérieure au conflit.

Un troisième bunker correspondant aussi au modèle *R607* se trouvait dans l'emprise de diagnostic, juste en bordure de la rocade des Graves de la mer (**fig. 122**). Contrairement aux deux soutes précédemment décrites, sa dalle de couverture est pratiquement affleurante (**fig. 123**). Dans le cadre du diagnostic, cet ouvrage n'a pas fait l'objet de sondage. Il a néanmoins déjà été exploré en 2015 par l'association Bunker Archéo Dieppe[12]. Cette soute à munitions, portant le numéro d'identification *Die 014 - 50*, est identique aux deux autres soutes modèle *R607*. Elle présente une organisation interne similaire, elle est reliée à un encuvement par une galerie bétonnée passant sous la rocade et dispose encore d'une partie de ses portes blindées. Elle présente en plus de nombreuses signatures et inscriptions réalisées au crayon à papier. Ces traces manuscrites laissées par les soldats allemands au cours de leur séjour sur la batterie constituent un témoignage rare et précieux. Elles mériteraient largement d'être documentées et photographiées dans le cadre d'une opération de fouille.

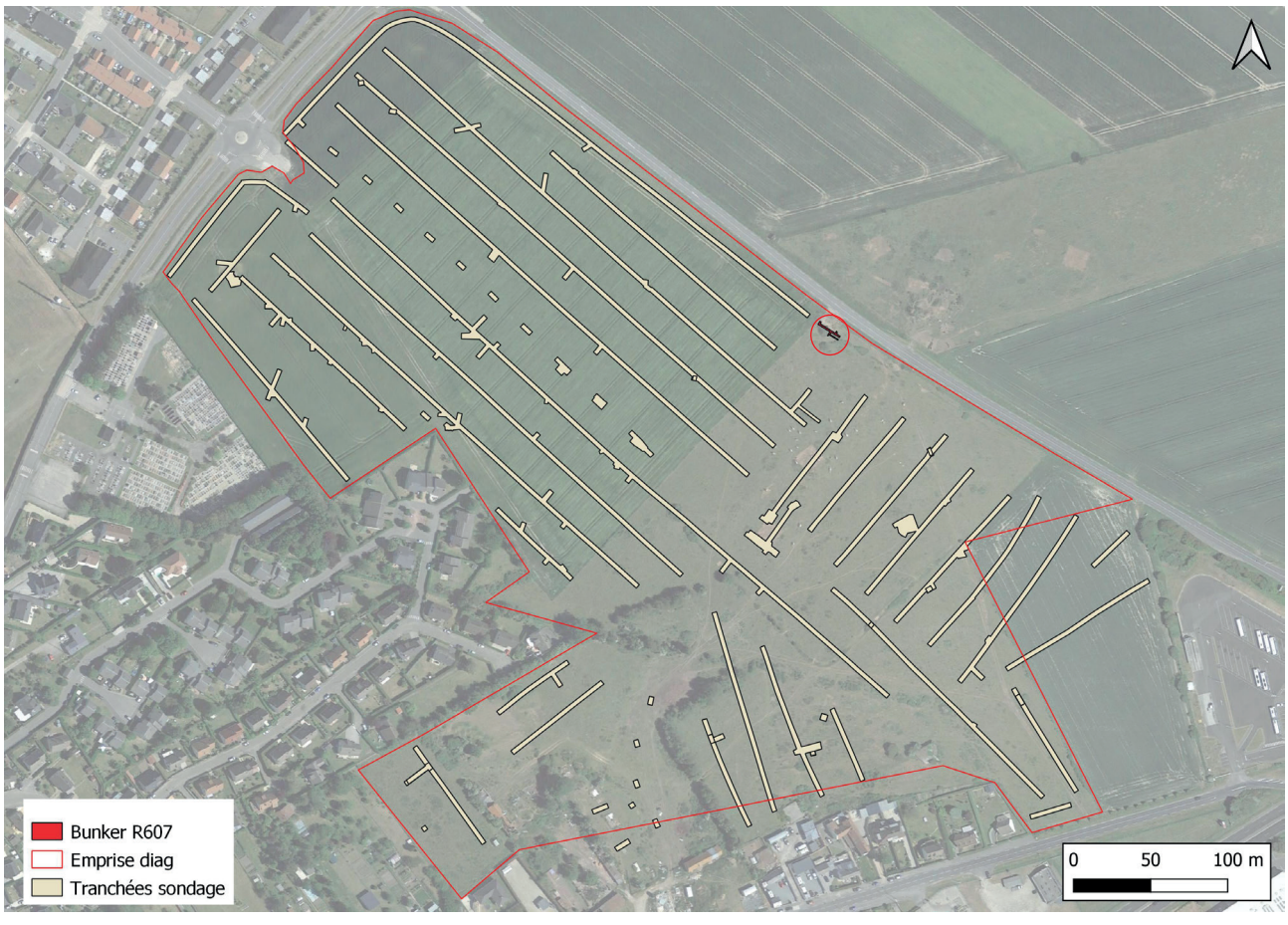

Fig. 122 : plan de localisation du bunker R607 © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

12 - Association Bunker Archéo Région Dieppe, *Ouverture blockhaus Commune de Neuville-lès-Dieppe du 25/09/2015 au 27/09/2015*, Compte rendu, 15 février 2016, 25 p., p. 11-14.



Fig. 123 : vue générale de la soute R607 © B. Labbey, Inrap

Contre l'angle nord du bunker numéroté St. 301, une petite construction bétonnée a été observée. Numérotée 311, elle affleure le niveau de sol actuel de l'herbage et présente un plan rectangulaire (**fig. 124**). Construite à partie d'un coffrage en bois, elle mesure 1,2 m x 1,06 m et prend la forme d'un puits d'accès. Ses parois mesurent 0,2 m de largeur et un rebord interne traduit la présence, à l'origine, d'une plaque de fermeture. Le dégagement des 30 premiers centimètres de l'intérieur du puits a révélé la présence d'échelons métalliques fichés dans la paroi (**fig. 125**). Ces échelons relativement bien préservés permettaient de descendre dans le puits et sont identiques à ceux présents dans les issues de secours des bunkers. Si ce puits d'accès débouchait à l'intérieur du bunker numéroté 301, il aurait été interprété comme une issue de secours. Or, ces deux ouvrages ne communiquent pas ensemble. Le puits desservait donc autre chose et pouvait avoir un lien avec des installations techniques telles qu'un réseau électrique profondément enterré ou bien un réseau d'évacuation des eaux de ruissellement. Lors des sondages menés par l'association dieppoise en 2015, un second puits d'accès, non découvert pendant le diagnostic archéologique, a été dégagé. À l'image du premier, il présente une forme carrée mais mesure 1,65 m de côté[13]. Ses parois mesurent également 0,2 m d'épaisseur. Cette structure n'a pas non plus été explorée mais semble également correspondre à un puits d'accès à une galerie technique. Dans les deux cas, ces puits mériteraient d'être vidés afin de comprendre leur rôle par rapport au bunker contre lequel ils ont été construits. Dans le cadre d'une opération de fouille, il serait intéressant de vérifier si les autres soutes à munitions modèle *R607* sont également pourvues de puits d'accès.
Le dernier bunker intact mis au jour au cours du diagnostic a été numéroté 556 et a été repéré dans les tranchées 8 et 9, à l'extrémité nord-ouest de l'emprise de diagnostic (**fig. 126**). Cet ouvrage correspondant à un abri bétonné modèle *R633* abritait en 1944 un mortier automatique M19 de calibre 5 cm. Relativement rare, cet abri a été remblayé juste après la fin du conflit car il renfermait des munitions. Ouvert par le service de déminage au début des années 2000 pour permettre l'enlèvement des munitions qu'il contenait, il a été refermé dès l'opération terminée. Dans le cadre du diagnostic archéologique, un unique sondage positionné au niveau de l'entrée de l'ouvrage a été réalisé (**fig. 127**).

13 - Association Bunker Archéo Région Dieppe, *Ouverture blockhaus Commune de Neuville-lès-Dieppe du 25/09/2015 au 27/09/2015*, Compte rendu, 15 février 2016, 25 p., p. 22.



Fig. 124 : vue générale du puisard par rapport au bunker 301 © B. Labbey, Inrap



Fig. 125 : détail des échelons métalliques © B. Labbey, Inrap

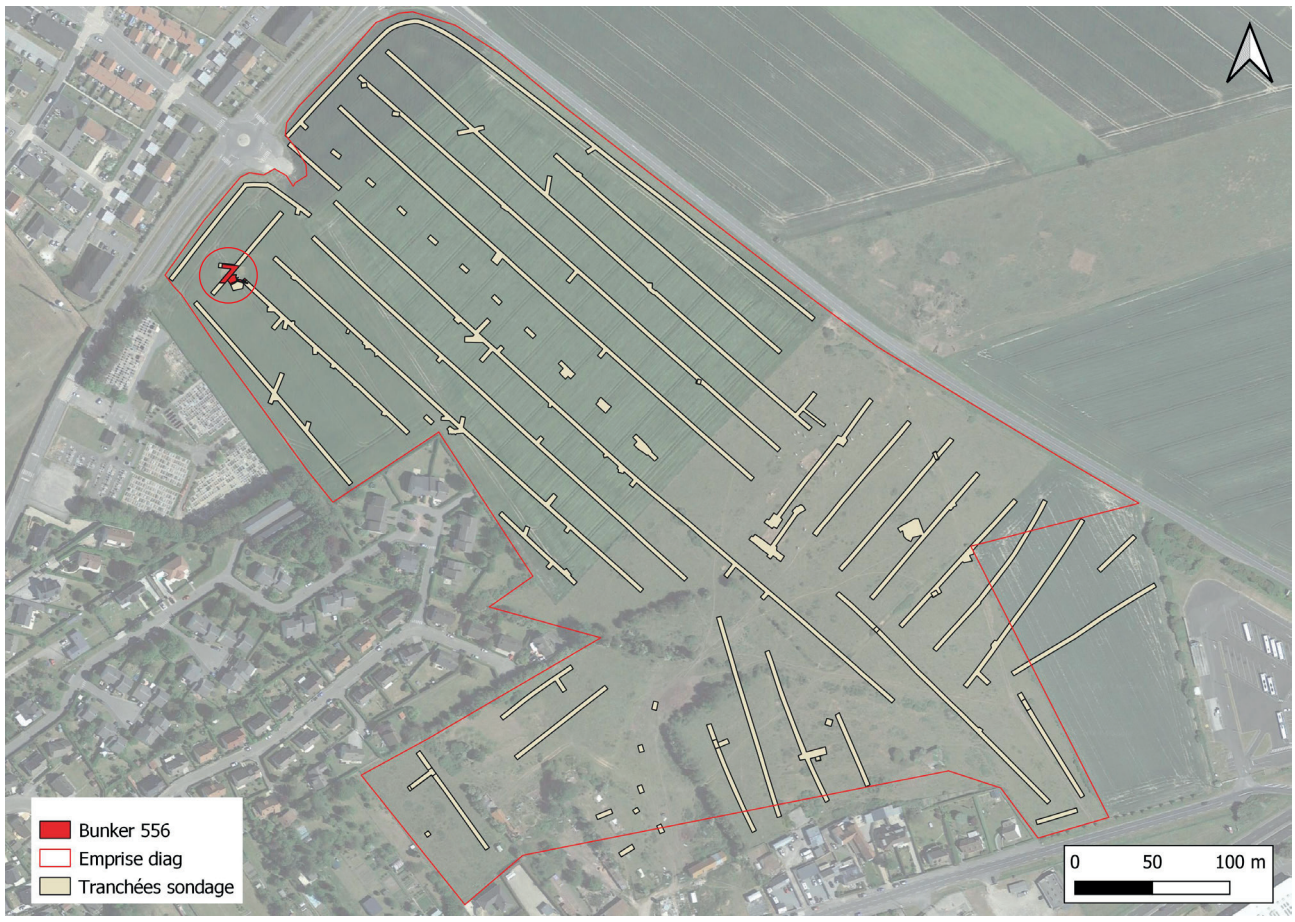

Fig. 126 : plan de localisation du bunker 556 © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap



Fig. 127 : vue générale du sondage implanté au niveau de l'entrée du bunker numéroté 556 © B. Labbey, Inrap

Il avait pour objectif de permettre l'accès à l'intérieur afin d'évaluer son état de conservation. Le sondage a également montré que l'ouvrage avait été remblayé avec de nombreux déchets caractéristiques de la première moitié du XXe siècle parmi lesquels les bouteilles et contenants en verre occupent une place prédominante. Le cartouche d'identification du bunker a aussi été mis au jour à cette occasion et a permis de constater qu'il avait reçu le numéro 38 (**fig. 128**).



Fig. 128 : détail du cartouche d'identification du bunker 556 © B. Labbey, Inrap

Des encoches disposées à intervalle régulier ont été observées sur la façade (**fig. 129**). Ces encoches ont été aménagées lors du coulage du béton. Des poteaux en bois mesurant en moyenne 15 cm de diamètre pour 50 cm de long et coupés en deux dans le sens de la longueur avaient été placés contre le coffrage en bois.



Fig. 129 : vue rapprochée de la façade du bunker 556 et des encoches destinées au camouflage © B. Labbey, Inrap

Lors du décoffrage, les demis poteaux ont été retirés et ont laissés des espaces vides. Ces espaces pouvaient être garnis de terre et de végétation et participaient ainsi au camouflage de la façade du bunker. Ce principe de camouflage existe sur l'ensemble du Mur de l'Atlantique mais le fait que les encoches aient été réalisées à partir de demis poteaux semble être une particularité dieppoise. L'organisation interne du bunker reposait sur trois pièces principales disposées en enfilade (**fig. 130**). En plus de l'entrée défendue par un créneau de tir, de la caponnière et du sas anti-gaz présents dans la plupart des bunkers qui abritaient du personnel, l'abri disposait d'une pièce de vie dans laquelle les soldats étaient logés. Il était également doté d'un local technique servant à la fois de réserve de munitions et de salle de ventilation. Sur le *R633* du site du Val d'Arquet, ce local a en plus bénéficié de l'ajout d'une réserve d'eau potable en sous-sol à laquelle on accède par des échelons métalliques (**fig. 131**). La dernière salle avant la cloche blindée dans laquelle se trouvait le mortier servait au conditionnement des obus et à leur stockage. Enfin, l'ouvrage disposait d'une sortie de secours en cas d'obstruction de l'accès principal. La cloche blindée n'est à l'heure actuelle plus présente sur le bunker puisqu'elle a été prélevée par des ferrailleurs une fois la guerre terminée.

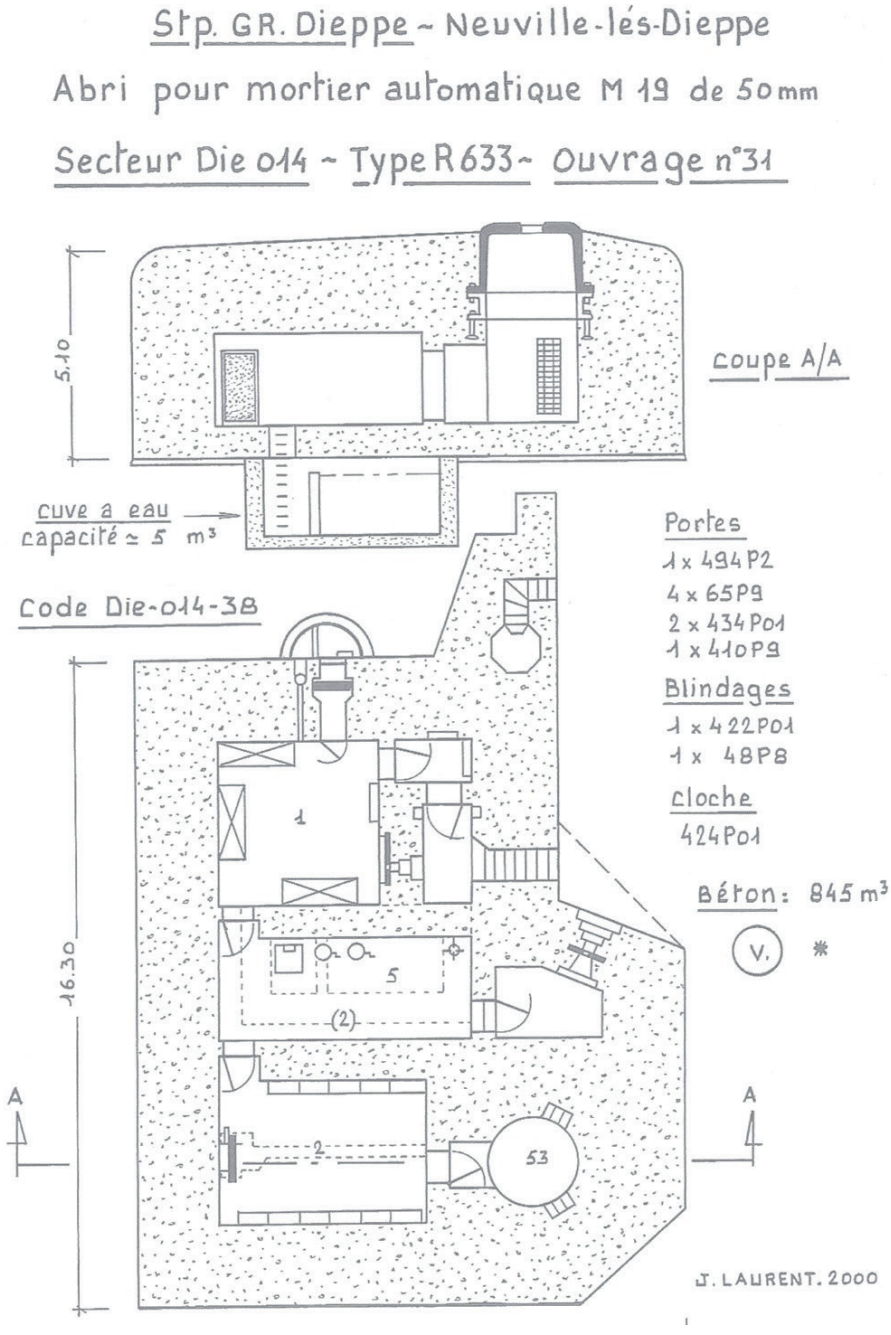

Fig. 130 : plan de l'ouvrage 556 © Dessin : J. Laurent, Source Association Bunker Archéo Dieppe



Fig. 131 : détail de la trappe et des échelons permettant d'accéder à la citerne © B. Labbey, Inrap

Dans le cadre du diagnostic, seuls des relevés photographiques ont été réalisés dans et à l'extérieur de l'abri. La visite de l'intérieur du bunker a permis de constater que, à l'image des soutes *R607* précédemment décrites, toutes les portes blindées y compris celle de l'issue de secours sont encore présentes et en bon état de conservation (**fig. 132**). L'installation électrique est également exceptionnellement préservée. Bien que les lampes, les interrupteurs et les appareils électriques ont probablement été récupérés à l'issue du conflit, tous les câbles sont encore en place fixés aux murs (**fig. 133**). Ils sont d'ailleurs encore plus complets que ceux présents dans les soutes *R607* puisqu'ils possèdent encore leurs boîtes de dérivation en bakélite. Enfin, et c'est cette particularité qui fait la singularité de l'ouvrage, le sol est encore jonché de mobilier abandonné par les soldats allemands. Toutes les pièces sont concernées par cette réalité. Des bidons, des gamelles, des ustensiles de cuisine mais aussi des pièces d'équipement telles que des masques à gaz ou encore des objets personnels sont éparpillés à même le sol (**fig. 134**). Ces objets ne sont toutefois plus à leur emplacement d'origine puisqu'ils semblent avoir été entassés dans les angles des pièces par les démineurs lors de la récupération des munitions. Afin de préserver le potentiel archéologique de cette véritable capsule temporelle, aucun de ces objets n'a été prélevé pendant le diagnostic.
L'ouvrage *556* mis au jour sur le site du Val d'Arquet constitue véritablement un ensemble exceptionnel. Non seulement il correspond à un modèle d'abri bétonné pour lequel moins de 40 exemplaires ont été construits sur les côtes françaises mais en plus il conserve une grande partie de ses aménagements internes et de son mobilier d'origine. Il renferme enfin une importante quantité d'objets dont l'étude fournirait des informations particulièrement riches sur le quotidien des soldats au sein de la batterie du Val d'Arquet. Les bunkers dans un tel état de conservation sont aujourd'hui devenus extrêmement rares et c'est la première fois que l'un d'entre eux est révélé par l'archéologie. Une fouille complète ainsi qu'un relevé photogrammétrique intégral de cet ensemble remarquable apparaissent donc comme indispensables.



Fig. 132 : vue générale d'une des portes à deux vantaux encore en place dans le bunker © B. Labbey, Inrap



Fig. 133 : détail des câbles électriques encore fixés aux murs dans la pièce de vie © B. Labbey, Inrap



Fig. 134 : exemple de mobilier allemand éparpillé au sol : ici différentes boites métalliques, un encrier et une cartouche de masque à gaz © B. Labbey, Inrap

2.4.2.2. Des bunkers arasés

En plus des bunkers parfaitement conservés précédemment décrits, cinq autres plus ou moins arasés ou détruits ont été mis au jour dans les tranchées. Dans le détail, il s'agit des structures 58, 300, 428, 552 et 555. Ces ouvrages se répartissent essentiellement dans la moitié sud de la zone diagnostiquée et semblent, pour quatre d'entre eux, se répartir de part et d'autre d'un axe orienté nord-est - sud-ouest et coupant l'emprise diagnostiquée en deux (**fig. 135**).
La structure 58, mise au jour dans la tranchée 4, est très particulière dans la mesure où elle semble ne jamais avoir été achevée. Mesurant au moins 10 x 8 m, elle a en effet été découverte à près d'1,6 m sous le niveau de sol actuel sous un épais niveau dépotoir. La structure 58 en elle-même s'apparente à des fondations en béton armé formant une dalle probablement carrée ou rectangulaire installée dans une fosse de fondation mesurant 13 x 11 m de côté (**fig. 136**). De nombreuses tiges métalliques composant l'armature du béton émergent de cette dalle. L'ensemble est à priori mal conservé. Ces fondations sont associées à une couche de petits galets marins employés dans la réalisation du béton. C'est la présence de cette matière première non utilisée qui suggère que la structure 58 n'a jamais été achevée. La couche dépotoir scellant la dalle bétonnée mesure jusqu'à un mètre d'épaisseur. Elle est composée de limon brun foncé cendreux renfermant une grande quantité de charbon ainsi qu'un mobilier varié et abondant(**fig. 137**).



Fig. 135 : carte de localisation des bunkers arasés © S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

Des nombreux contenants en verre, des objets en céramique ainsi que des éléments métalliques composent ce mobilier. L'examen rapide de ces objets du quotidien a montré qu'il s'agissait quasi exclusivement d'objets provenant du domaine civil français. L'absence de plastique dans le dépotoir conjugué au fait que la fosse avait déjà été remblayée au début des années 1950, elle n'apparaît effectivement plus sur les photographies aériennes de l'IGN après 1946, suggère que le mobilier exhumé remonte à la décennie 1940-1950 et qu'il n'a pas été pollué par l'apport de déchets plus récents. Deux hypothèses quant à l'origine de ce dépotoir sont donc envisageables. Soit il s'agit d'objets relégués par les troupes allemandes au cours de leur occupation du site, soit il s'agit de déchets apportés par les civils des environs à la suite du départ des Allemands. Seule une fouille approfondie permettrait de répondre à cette interrogation et permettrait d'identifier clairement les fondations en béton armé.



Fig. 136 : vue générale du bunker 58 surmonté du dépotoir © B. Labbey, Inrap

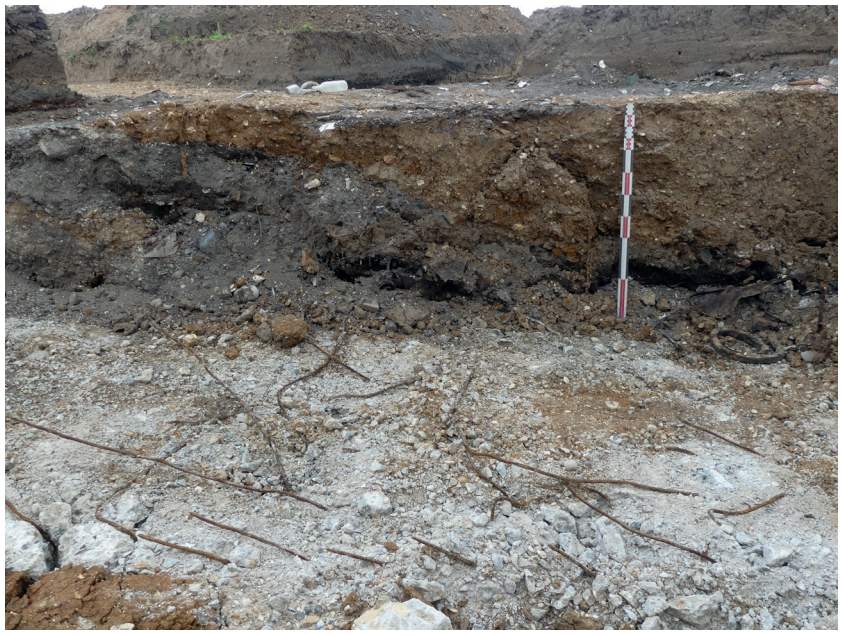

Fig. 137 : coupe du dépotoir scellant le bunker 58 © B. Labbey, Inrap

Les structures 300 et 552, respectivement découvertes dans les tranchées 12 et 35, correspondaient, d'après un plan de la batterie du Val d'Arquet présenté dans l'ouvrage d'Alain Chazette[14], à des abris bétonnés de type *VF. 2a* (**fig. 138**). Ces ouvrages standardisés étaient composés d'une unique pièce de vie pouvant accueillir 6 hommes. Une sortie de secours aménagée au milieu du mur gauche ou droite selon le choix de construction permettait aux occupants d'évacuer l'abri en cas d'obstruction des accès principaux. L'ensemble était desservi par un couloir à deux entrées. La mise au jour de ces deux ouvrages a montré qu'ils avaient été largement endommagés. Le bunker numéroté 300 a seulement été arasé alors que l'ouvrage numéroté 552 semble avoir été en partie démoli.

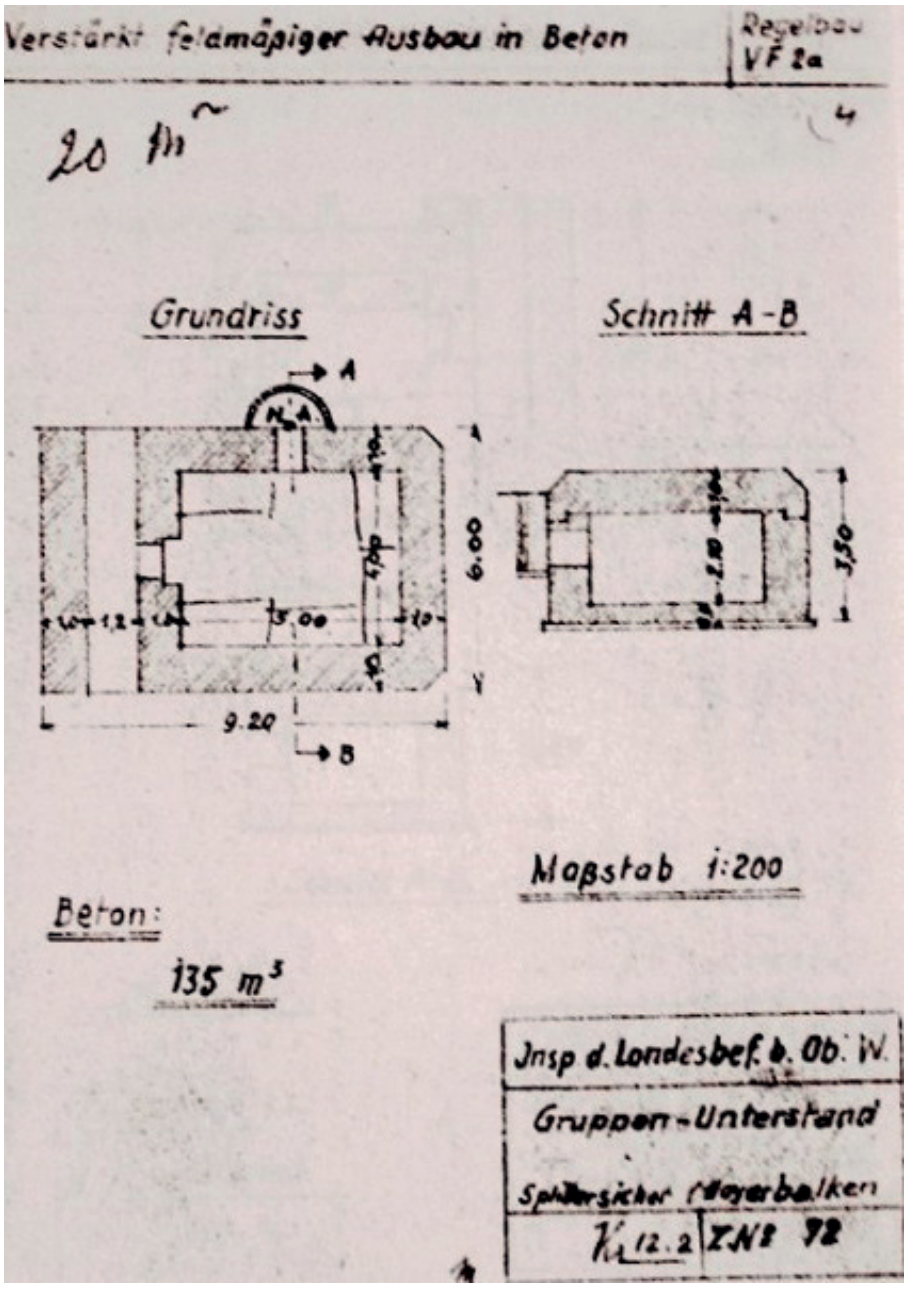

Fig. 138 : plan type d'un bunker VF. 2a © Source Internet https://fortifications-et-armements.clicforum.fr/t1609-Vestiges-wwII-Crozon.htm

14 - Chazette 2008, p. 158.

Dans le cas du premier, la dalle de couverture a été supprimée (**fig. 139**).
De nombreux galets et fragments de béton retrouvés dans et aux abords immédiats de l'ouvrage suggèrent que la dalle a été concassée sur place et que ses résidus ont ensuite été employés pour combler les restes du bunkers. Concernant le second bunker, le traitement semble avoir été le même sauf que la démolition ne s'est apparemment pas limitée à la dalle de couverture. Alors que les murs délimitant la pièce de vie du premier bunker sont pratiquement intacts, ceux du second bunker présentent d'importantes marques de destruction et leur partie supérieure semble absente. Là aussi, de nombreux fragments de béton indiquent que les parties détruites du bunker ont été concassées et enfouies sur place.



Fig. 139 : vue générale du bunker numéroté 300 © B. Labbey, Inrap

La structure 428, découverte dans une extension de la tranchée 17, correspond également à un bunker ayant été arasé. C'est toutefois celui qui paraît avoir été le moins endommagé. Son dégagement partiel a montré que seule la partie supérieure de la dalle de couverture a été supprimée. L'arrondi bordant la dalle de couverture est en effet encore en partie présent tout comme les plaques rainurées qui enveloppaient l'ouvrage (**fig. 140 et 141**). L'entrée du bunker n'ayant pas été mise au jour, il est impossible de savoir si l'intérieur de ce dernier est préservé ou non. D'après le plan figurant dans l'ouvrage d'Alain Chazette[15], il s'agirait d'un bunker *Regelbau 502*. Cet ouvrage dédié au cantonnement des soldats était composé de deux salles de vie, d'un local pour périscope, d'un sas anti-gaz et de deux accès défendus par des créneaux de tir. Cet ouvrage de première génération pouvait accueillir 20 hommes et mesurait 14,80 x 9,5 m. Les dimensions du bunker numéroté 428 ne correspondent pas à celles d'un bunker *R502*. L'ouvrage mis au jour ne mesure en effet que 13 x 10,5 m. Il s'agit donc d'un autre modèle de bunker qui pour l'heure n'a pas été identifié. Une fouille serait donc indispensable pour identifier le modèle en question et pour en vérifier l'état de conservation interne.

15 - *Op. cit.*, p. 158.

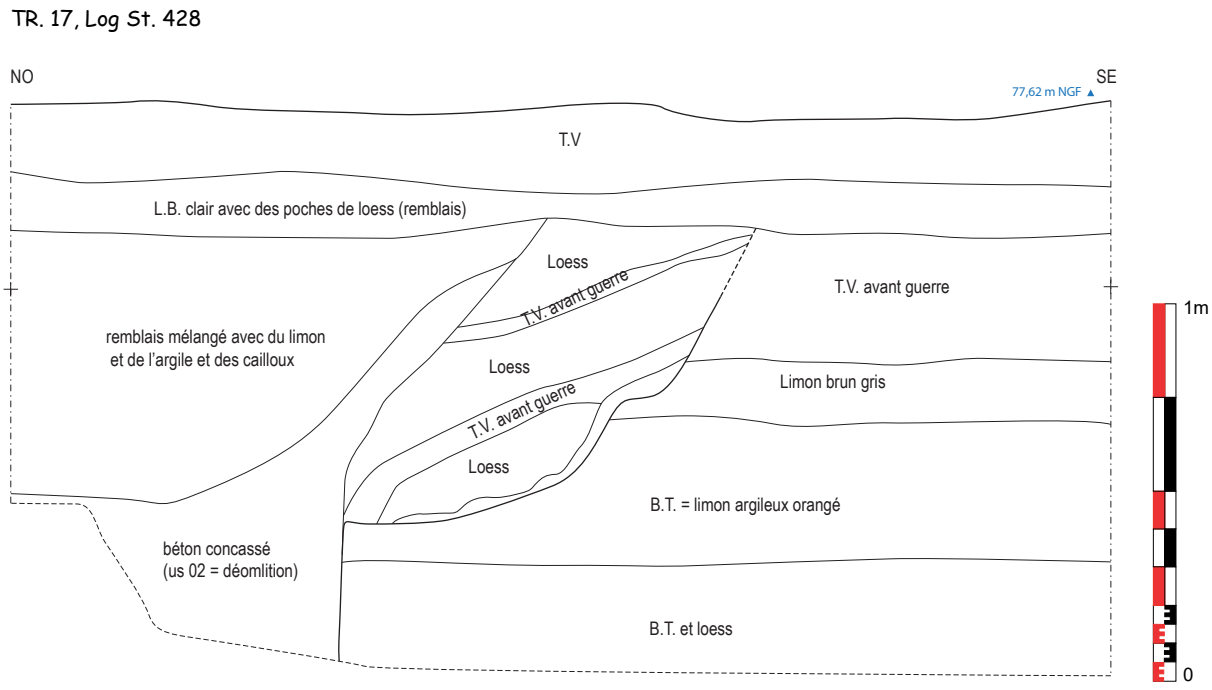

Fig. 140 : relevé en coupe de la structure St. 428 - Tr. 17 © DAO : A; Bignon, Inrap



Fig. 141 : vue rapprochée de la partie sommitale du bunker 428 © B. Labbey, Inrap

Le dernier bunker arasé mis au jour a été numéroté *555*. Découvert dans la tranchée 15, le long de la rocade des Graves de la mer, cet ouvrage était, avec l'abri *R633*, le plus massif de la batterie. Il s'agissait du poste de commandement correspondant au modèle *R610* (**fig. 142**). Afin de vérifier l'état de conservation de cet ouvrage majeur au sein de la batterie, un sondage complémentaire a été réalisé et a permis de constater que l'ouvrage avait été très largement arasé mais que sa façade d'entrée était néanmoins encore en partie conservée (**fig. 143**).

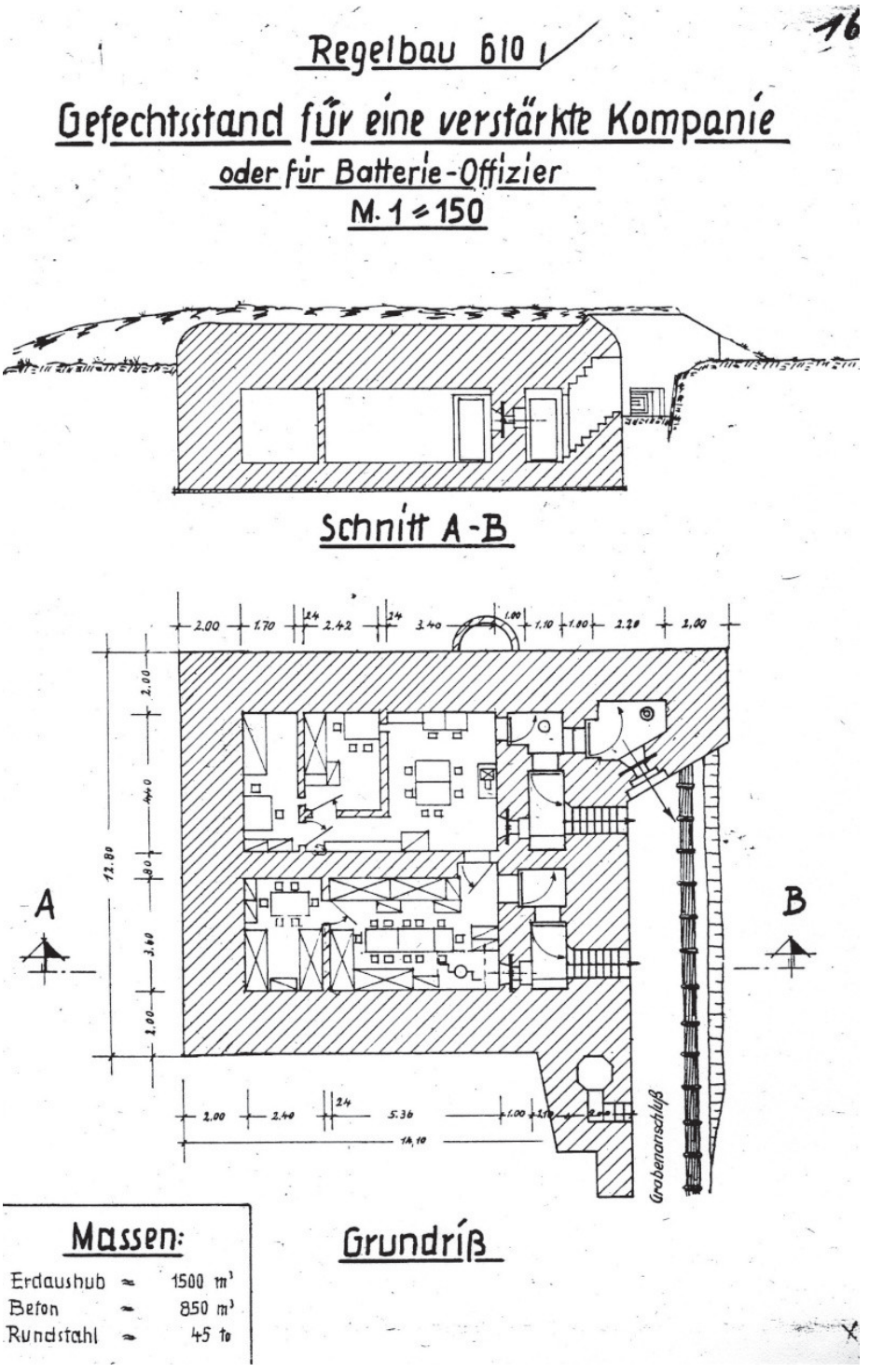

Fig. 142 : plan type d'un bunker Regelbau 6108 © Source Internet https://sudwall.superforum.fr/t6721-r610-abri-pc



Fig. 143 : vue générale du sondage réalisé au niveau de la façade du bunker numéroté 555 © B. Labbey, Inrap

L'ouvrage a été arasé sur près de trois mètres de hauteur puisque seuls les seuils d'entrée de l'ouvrage, deux pour l'intérieur du poste et un pour le *tobruk* de défense extérieure, sont encore conservés (**fig. 144**). Malgré la disparition presque totale de la façade, une grille d'aération est toujours en place (**fig. 145**). Trois puisards carrés réalisés en béton et bordant la façade d'entrée ont été découverts. Le premier était localisé à l'angle sud-ouest de l'ouvrage tandis que les deux autres se trouvaient juste devant les deux accès. Le puisard repéré à l'angle était recouvert par une plaque en béton alors que les deux autres étaient fermés par des grilles métalliques (**fig. 144**). Ces puisards servaient à capter les eaux de pluie et à maintenir l'ouvrage au sec. Comme les autres bunkers composant la batterie, le poste de commandement était habillé de plaques rainurées (**fig. 146**) mais possédait en plus des encoches de camouflages identiques à celles présentes sur la façade de l'abri *R633* (**fig. 147**). Dans le cadre du diagnostic, il n'a pas été possible d'investiguer l'intérieur de l'ouvrage. Le sondage réalisé au niveau du poste de commandement a également permis de mettre au jour la tranchée qui bordait la façade ainsi que le départ du boyau qui y donnait accès. Ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de sa réalisation, la tranchée bordant le bunker était dotée d'un parement en briques légèrement incliné (**fig. 148**). Ce parement servait à soutenir le substrat dans lequel la tranchée a été aménagée et donnait aussi un aspect esthétique à l'ensemble. Un petit niveau de circulation caractérisé par un surface en graviers indurée tapissait le fond de cette tranchée. Le départ du boyau donnant accès à cette tranchée mesurait 1,2 m et était lui aussi encadré de parements en briques destinés à prévenir les éboulements (**fig. 149**). En 1944, ce boyau devait déboucher sur un escalier puisque l'entrée du poste de commandement se trouvait à près de 2 m sous le niveau de sol. Enfin, en face de la façade du poste de commandement, une petite pièce construite en briques a également été dégagée. Deux marches en ciment permettaient d'y accéder depuis la tranchée bordant la façade du poste de commandement. Le sol et les parois internes avaient été enduites de ciment (**fig. 150**). La largeur de la pièce était de 3 m. Sa longueur n'a en revanche pas pu être établie dans le cadre du diagnostic. La fonction de cette pièce n'a pour le moment pas été identifiée.

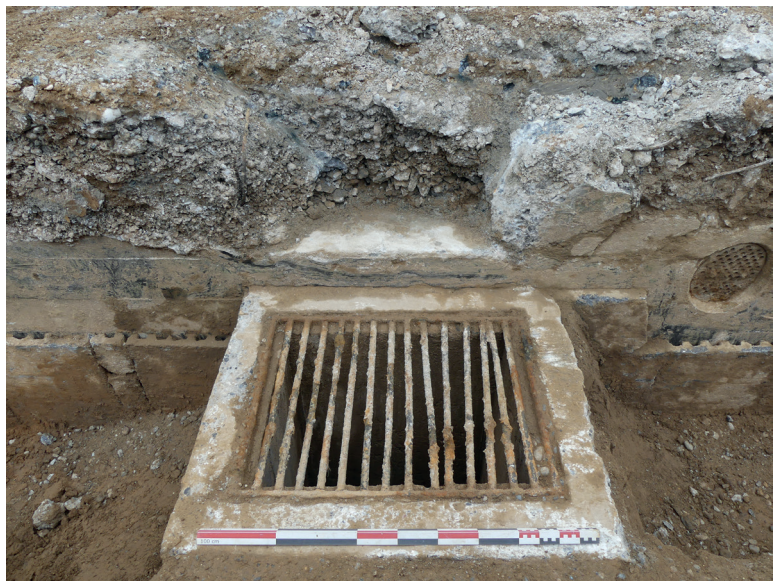

Fig. 144 : détail du seuil de l'accès menant au tobrouk extérieur © B. Labbey, Inrap



Fig. 145 : détail de la grille encore en place sur la façade du bunker © B. Labbey, Inrap



Fig. 146 : vue rapprochée des restes de la façade du bunker et des plaques rainurées en place © B. Labbey, Inrap



Fig. 147 : détail d'une encoche destinée au camouflage au sein de laquelle un demi poteau est encore présent © B. Labbey, Inrap



Fig. 148 : détail du parement en brique de la tranchée de circulation © B. Labbey, Inrap



Fig. 149 : vue rapprochée de l'accès remblayé © B. Labbey, Inrap



Fig. 150 : vue générale de la petite pièce en partie dégagée © B. Labbey, Inrap

Les quatre ouvrages arasés, ou pour certains en grande partie détruits, semblent avoir été démolis selon la même méthode. Ils n'ont en effet pas été dynamités à la sortie de la guerre mais paraissent plutôt avoir été « grignotés ». Tous les fragments de béton retrouvés à l'emplacement des bunkers arasés ou détruits sont relativement petits et calibrés. Si les bunkers avaient été soufflés par une explosion, les fragments seraient beaucoup plus gros et ne présenteraient pas la même régularité dans leur taille. Tous les fragments de béton sont également parfaitement concentrés à l'emplacement des bunkers, ce qui ne serait pas non plus le cas si les ouvrages avaient été dynamités. L'état de ces bunkers traduirait donc davantage une démolition à l'aide d'un engin équipé d'un outil de type brise roche hydraulique plutôt que le résultat d'une explosion. Sur le poste de commandement, cette réalité est particulièrement nette. Les morceaux de béton démolis ont été concassés en fragments centimétriques puis étalés sur les fondations du bunker avant d'être compactés. Ces déchets de béton forment ainsi une couche parfaitement horizontale mesurant une vingtaine de centimètres d'épaisseur (**fig. 151**).

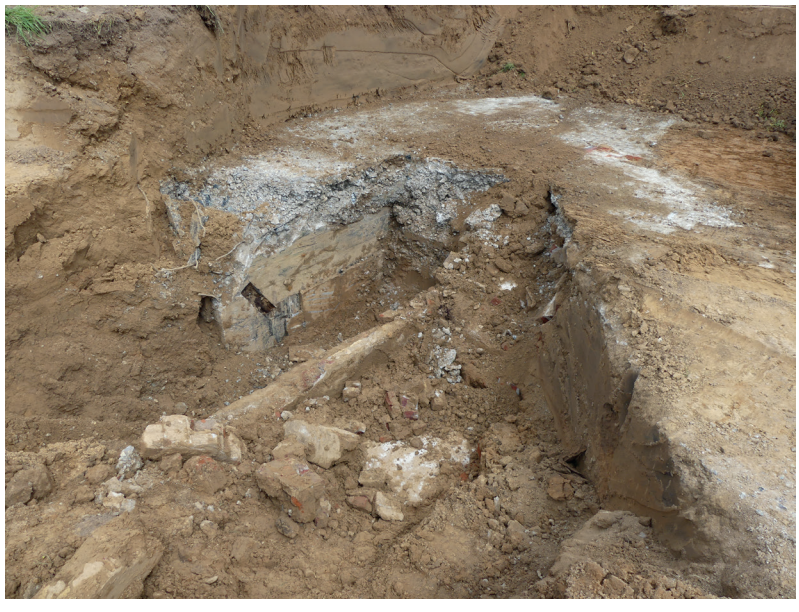

Fig. 151 : vue générale du sondage réalisé au niveau du poste de commandement avant le dégagement de la façade. La couche de démolition de couleur grise recouvrait l'ensemble du bâtiment © B. Labbey, Inrap

Nous savons, grâce au témoignage d'un ancien employé de l'entreprise de travaux publics ayant construit l'actuelle rocade des Graves de la Mer traversant l'ancienne batterie allemande, que le poste de commandement (St. 555) a été arasé entre 1982 et 1983 pour permettre la construction de la rocade. Il est très probable que les autres bunkers arasés ou détruits dans l'emprise de diagnostic l'aient été aussi à cette période. Il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse puisqu'à l'heure actuelle aucune information confirmant ou infirmant cette supposition n'a été découverte. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de pousser les investigations plus loin pour savoir si le mobilier métallique autrefois présent à l'intérieur de ces quatre ouvrages à été prélevé avant la destruction ou bien s'il a été laissé sur place. Seule une fouille permettrait de le savoir.

2.4.2.3. Les vestiges d'un encuvement ?

À une quinzaine de mètres au nord-est du bunker noté St. 301, un petit massif réalisé en béton armé a été mis au jour. Cette construction très modeste notée St. 312 affleurait au niveau du sol de l'herbage et prend la forme d'un bloc rectangulaire. Elle mesure 1,75 m de long pour 0,7 m de large et 0,8 m de haut. Elle présente un renfoncement profond de 0,4 m lui conférant l'aspect d'une niche (**fig. 152**). Une tranchée large d'un mètre et remblayée avec du limon brun orangé paraît desservir cette niche et pourrait correspondre à un réseau électrique enterré. Dans le cadre du diagnostic, les fondations de la niche n'ont pas été dégagées mais semblent être noyées dans une structure remblayée beaucoup plus large. Une niche similaire a été découverte en 2015 par l'association Bunker Archéo Dieppe à l'occasion de sondages[16] menés sur la parcelle ZB 0034 localisée au nord de la rocade des Grave de la Mer. Cet aménagement n'a pas non plus été intégralement dégagé mais présentait les mêmes caractéristiques architecturales. Les restes d'un câble électrique au bout duquel était encore fixé un raccord étaient toujours présents à l'intérieur de la niche. Les membres de l'association ont rapidement identifié cette petite construction comme une niche à téléphone faisant partie d'un encuvement de tir. En effet, afin d'obtenir des coordonnées et des instructions de tir, les artilleurs de la batterie du Val d'Arquet étaient reliés au poste de commandement par le téléphone. Chaque encuvement disposait d'une liaison téléphonique et pouvait ainsi recevoir en direct les instructions pour ouvrir le feu sur les navires ennemis. La niche notée St. 312 abritait donc à l'origine un appareil téléphonique et servait à le protéger des éclats en cas de bombardements. Cette découverte indique donc qu'un des trois encuvements dans lequel se trouvait une pièce d'artillerie de 17 cm était présent à cet emplacement en 1944. Même s'il existe au moins deux photos montrant les canons de la batterie du Val d'Arquet[17], les encuvements n'y figurent que partiellement (**fig. 153**). De plus, il n'existe aucun plan précis de ces ouvrages apparemment construits en béton armé. Une opération de fouille serait donc nécessaire pour vérifier que la niche 312 fait bien partie d'un encuvement, pour évaluer l'état de conservation de cet ensemble peu courant, pour comprendre comment s'organise la galerie souterraine par rapport à l'encuvement et pour en dresser un plan précis.

16 -Association Bunker Archéo Région Dieppe, *Projet valorisation batterie Die.014 Val d'Arquet Neuville les Dieppe*, 16 septembre 2019, 24 p., p. 19.

17 - Chazette 2008, p. 158.



Fig. 152 : vue générale de la niché bétonnée © B. Labbey, Inrap



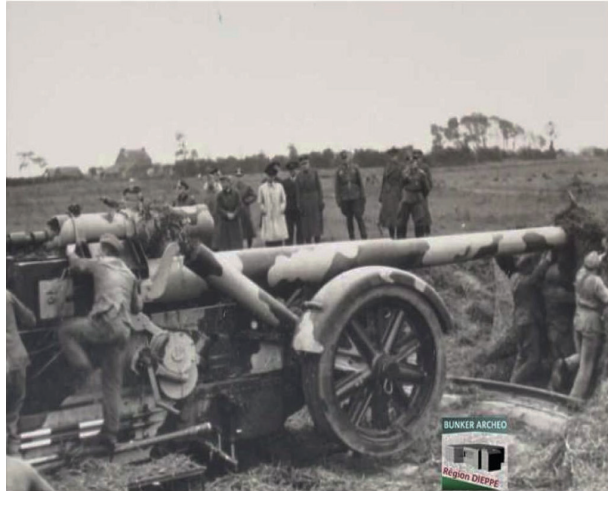

Fig. 153 : deux photographies prises au cours du conflit montrant les canons de 17 cm dans les encuvements de la batterie du Val d'Arquet
© Source : Association Bunker Archéo Dieppe, Compte-rendu du 16-09-19 « Projet valorisation batterie Die.014 Val d'Arquet Neuville les Dieppe », p. 4

2.4.2.4. Des bâtiments légers

En plus des structures « lourdes », des structures légères remontant à la Seconde Guerre mondiale ont aussi été découvertes au sein de l'emprise de diagnostic (**fig. 154**). La tranchée 30 a permis de mettre au jour, à son extrémité nord-ouest, une vaste structure rectangulaire construite en béton. Notée 511, cette structure mesurant 20 x 5 mètres affleure sous le niveau de sol actuel (**fig. 155**). Le nettoyage de ses contours a montré que ses parois ont été réalisées en béton coffré apparemment non armé. L'absence de fer à béton suggère donc qu'il s'agissait probablement d'une construction légère dont la fonction n'avait aucun rapport avec le combat ou la défense de la batterie. Ce nettoyage a également permis de mettre en évidence un dégagement mesurant 2,5 x 2,5 m aménagé à proximité de l'angle nord-est de la construction. La réalisation d'un sondage à la pelle mécanique à l'intérieur de la structure a montré qu'elle avait été conçue comme une cuve enterrée (**fig. 156**). Le fond est en effet apparu à - 0,8 m sous le niveau de sol actuel. Ce dernier est parfaitement plat et semble avoir été lissé grâce à une chape de finition. Les parois coffrées semblent avoir reçu la même finition. Le remplissage de la structure se compose principalement de trois US (**fig. 157**). La première, reposant sur le fond, mesure entre 0,1 et 0,3 m d'épaisseur et est très détritique. Elle correspond à un limon brun charbonneux renfermant de nombreux objets métalliques, en verre ou en céramique. De nombreux fragments de béton probablement issus de l'arasement de la partie supérieure des parois garnissent également cette couche. La seconde mesure de 0,4 à 0,6 m d'épaisseur mais est nettement moins détritique. Elle correspond à une épaisse couche de limon brun renfermant quelques cailloux calcaires ainsi que des poches de limon argileux brun orangé. La dernière US correspond à la terre végétale et mesure entre 0,1 et 0,15 m d'épaisseur.

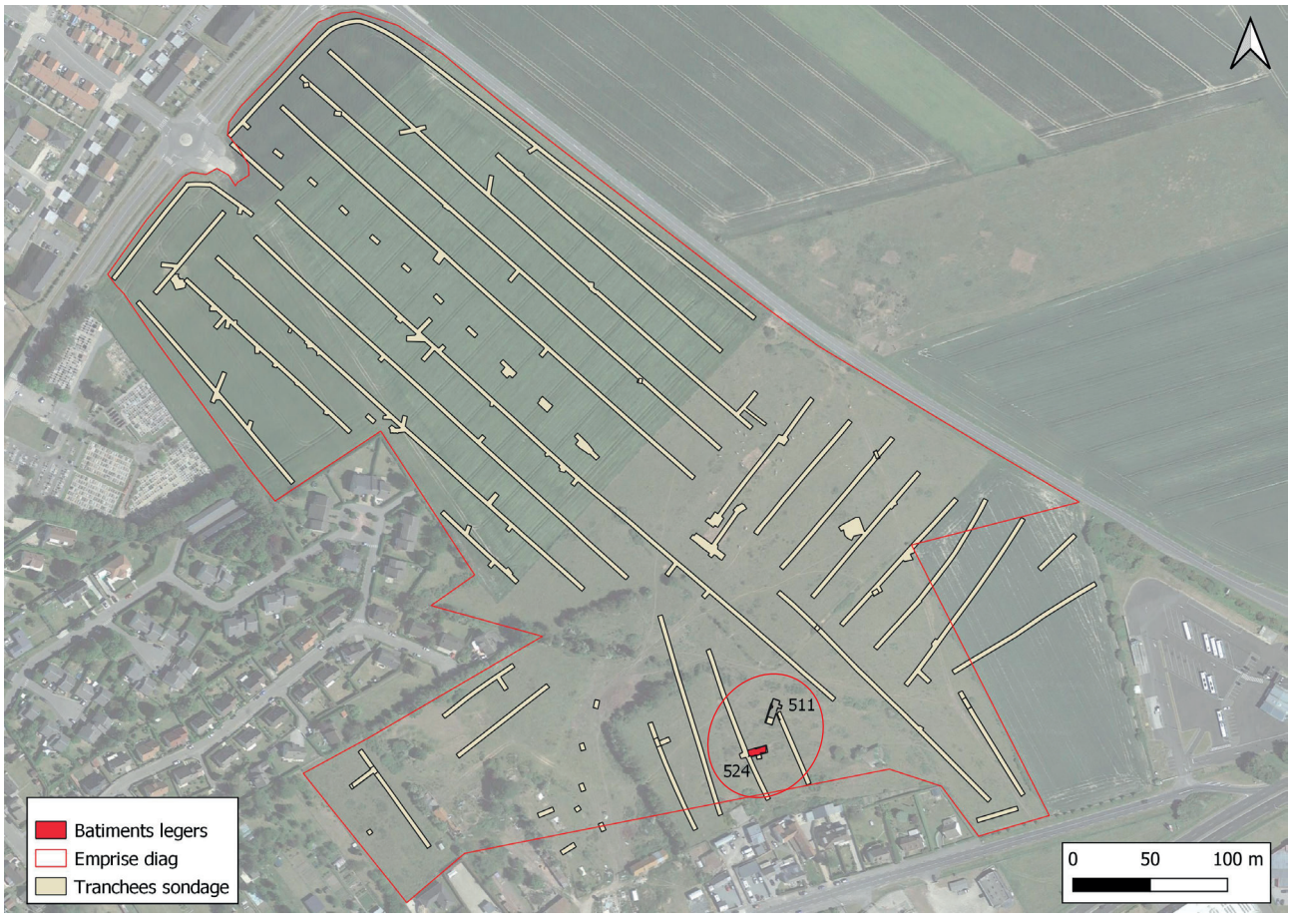

Fig. 154 : carte de localisation des bâtiments légers © Relevés et SIGS. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap



Fig. 155 : orthophotographie du bâtiment 511 © J.-L. Lamache, Inrap



Fig. 156 : vue générale de la structure 511 en regardant vers le nord-est © B. Labbey, Inrap

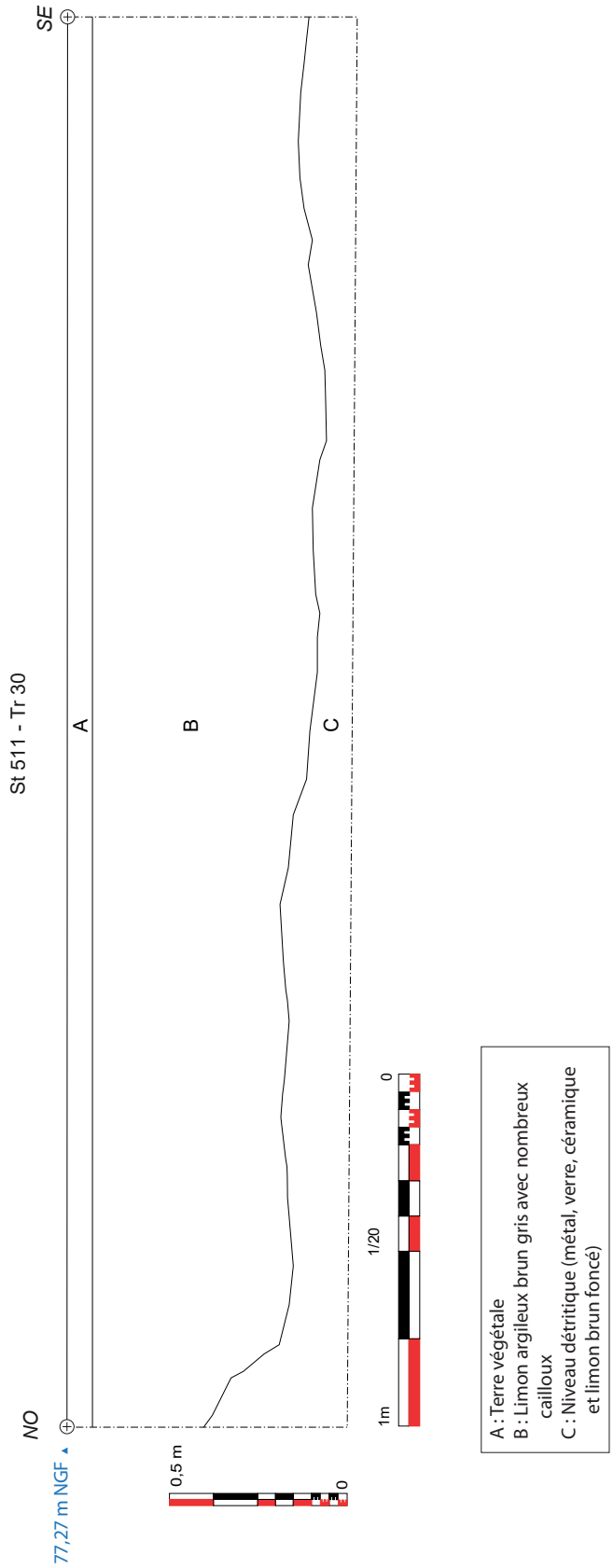

Fig. 157 : relevé en coupe de la structure 511 © DAO : A. Bignon, Inrap

Le mobilier exhumé de la première US est caractéristique des années 1940 et relève presque exclusivement du domaine civil. Il est en revanche, à l'heure actuelle, difficile de savoir s'il s'agit de mobilier résultant de l'occupation allemande du site ou bien d'éléments amenés et éliminés ici une fois le conflit terminé. Dans la moitié nord de la structure, contre la paroi interne ouest, quatre ouvertures circulaires légèrement décalées les unes par rapport aux autres (deux intactes et deux détruites) et mesurant 0,55 m de diamètre ont également été dégagées. Apparues à une quinzaine de centimètres sous le niveau de sol actuel, ces ouvertures ont été aménagées dans un massif en ciment mesurant un peu moins d'1,2 m de large et conservé sur 4,2 m de long. La paroi surplombant le massif est habillée de carreaux de carrelage de couleur bleu clair tout comme la paroi en marquant la limite (**fig. 158**). Contre la paroi externe de la structure, à hauteur des ouvertures circulaires, les vestiges de deux conduits en briques de section carrée ont été observés (**fig. 159**). Leur présence à l'arrière du massif muni d'ouvertures circulaires suggère qu'ils ont probablement fonctionné ensemble. Le nettoyage du dégagement situé non loin de l'angle nord de la structure a montré que la paroi est était plus large que les parois nord et sud et surtout qu'elle ne présentait pas le même aspect. Cette paroi construite en béton mesure en effet 0,25 m alors que les deux autres ne font que 0,15 m. Elle présente également une surface rugueuse traduisant l'application d'une couche de finition absente sur les deux autres parois (**fig. 160**). Ces caractéristiques laissent penser qu'il s'agissait de la première marche appartenant à un escalier permettant de descendre à l'intérieur de la structure. Ainsi aménagé, il n'empiétait pas sur l'espace interne de la structure.

À environ 3 m au sud-est du bâtiment, un petit puisard carré maçonné en briques a été mis au jour. Il semble être relié au bâtiment par une tranchée rectiligne renfermant vraisemblablement un tuyau ayant acheminé de l'eau. Bien qu'il serait nécessaire de le vérifier par une fouille, il semble que le bâtiment disposait de l'eau courante.



Fig. 158 : détail d'une ouverture circulaire aménagée dans un massif carrelé © B. Labbey, Inrap



Fig. 159 : vue générale des conduits en briques construits à l'arrière des ouvertures circulaires © B. Labbey, Inrap



Fig. 160 : vue rapprochée de la première marche de l'escalier qui permettait l'accès à l'intérieur du bâtiment © B. Labbey, Inrap

Cette vaste structure rectangulaire correspond vraisemblablement au soubassement d'un bâtiment dont la partie supérieure, à l'origine peut-être construite en bois, a aujourd'hui disparu. Implantée en retrait des ouvrages dédiés au combat, elle était certainement liée à la logistique ou à la vie quotidienne de la garnison. Compte tenu de la présence de carreaux de carrelage sur les parois encadrant le massif percé d'ouvertures circulaires, il est possible d'envisager que cette structure ait eu un lien avec l'hygiène du corps ou bien la préparation des repas. En effet, les carreaux de carrelages servaient à faciliter le nettoyage et à maintenir propres les parois encadrant les ouvertures circulaires. Ces carreaux pouvaient donc se trouvaient dans un bloc sanitaire ou bien dans une cuisine. Concernant les deux conduits en briques associés aux ouvertures, ils pouvaient éventuellement servir à évacuer les fumées produites par un foyer destiné à chauffer des réservoirs d'eau ou bien à faire cuir des aliments. Toutes ces interprétations ne permettent à l'heure actuelle de formuler que des hypothèses. Seule la fouille intégrale de cet ouvrage atypique et inédit à l'échelle régionale pourrait permettre d'identifier précisément sa fonction au sein de la batterie.

Non loin de la construction 511, les restes d'un second bâtiment ont été mis au jour dans la tranchée 31. Noté 524, ce dernier est légèrement plus petit puisqu'il mesure 15 m de long pour 5 m de large (**fig. 161**). Là encore, il affleurait sous l'herbe de la parcelle. En revanche, contrairement au bâtiment précédent, celui-ci n'était pas semi enterré et n'a pas été réalisé à partir d'une base en béton. Son dégagement a en effet permis de constater que son niveau de circulation se trouvait quasiment au niveau de celui de l'herbage et que son mode de construction était complètement différent. Les murs pignons et gouttereaux ont été maçonnés à partir de petits blocs et de pavés en grès apparemment liés entre eux par un mortier à base de chaux. Quelques briques ont également été employées dans ces maçonneries. Ces restent de murs semblent conservés sur au moins deux assises. Le sol présent à l'intérieur du bâtiment était également fait de pavés recouverts par un ragréage en ciment (**fig. 162**). Une partie de ce sol a aussi été réalisée à partir de tuiles mécaniques brisées et recouvertes d'une couche de ciment (**fig. 163**). Le nettoyage de ce niveau de sol a permis de découvrir quelques douilles percutées ainsi qu'un bouton caractéristique des uniformes *pattern 37* portés par l'armée canadienne au cours de la Seconde Guerre mondiale. D'importantes traces noires résultant d'une exposition au feu ont aussi été observées sur le sol et laissent penser que le bâtiment, dont la structure porteuse devait être en bois, a probablement été incendié. Des empreintes de chaussures ont aussi été relevées (**fig. 163**). Ce bâtiment était apparemment divisé en trois pièces séparées par des cloisons maçonnées (**fig. 164**). Enfin, un caniveau fait de pavés enduits de ciment bordait la façade extérieure sud du bâtiment (**fig. 165**). Ce second bâtiment n'a, pour le moment, pas non plus été identifié. Son mode de construction pourrait indiquer qu'il était dédié au cantonnement d'une partie de la garnison mais, là encore, il ne s'agit que d'une hypothèse qui ne pourra être vérifiée que par une fouille. Cette construction ne trouve pas non plus d'équivalent à l'échelle régionale.



Fig. 161 : vue générale du bâtiment 524 © B. Labbey, Inrap



Fig. 162 : détail du sol pavé © B. Labbey, Inrap



Fig. 163 : détail du sol fait de tuiles concassées © B. Labbey, Inrap



Fig. 164 : empreintes de pas laissées sur la couche de ciment © B. Labbey, Inrap



Fig. 165 : détail du caniveau bordant le bâtiment 524 © B. Labbey, Inrap

2.4.2.5. Une citerne

En bordure de la tranchée 24, une fenêtre complémentaire a été ouverte afin d'identifier la nature d'un aménagement repéré sur les photographies aériennes prises immédiatement après la fin du conflit. Cette large structure numérotée 558 entièrement remblayée depuis la fin de la décennie 1940 était aujourd'hui imperceptible, que ce soit depuis le sol ou bien sur les prises de vue aériennes actuelles. L'ouverture de la fenêtre a permis de mettre au jour les contours de la structure. Celle-ci prend la forme d'un rectangle irrégulier et mesure 10,6 x 8,2 m. Construite en béton, elle correspond à une citerne (**fig. 166**). Ses parois internes sont inclinées et lui confèrent un profil trapézoïdal. Elles ont reçu une couche de finition en ciment fin destinée à la rendre parfaitement étanche. La réalisation d'un sondage à l'intérieur a mis en évidence son parfait état de conservation, sa profondeur d'environ 1,8 m ainsi que son comblement fait de limon argileux brun orangé renfermant de nombreux cailloux. Aucun élément mobilier n'a été mis au jour dans ce sondage. Les citernes sont relativement courantes sur les grands sites du Mur de l'Atlantique. Elles permettaient de stocker l'eau nécessaire à la réalisation du béton pour la construction des bunkers.



Fig. 166 : vue générale de la citerne © B. Labbey, Inrap

2.4.2.6. Réseaux et voie de circulation

Deux types de réseaux enterrés en lien avec le fonctionnement de la batterie ont été mis au jour au cours du diagnostic (**fig. 167**). Le premier correspond au réseau électrique tandis que le second correspond vraisemblablement à l'eau courante. Alors que les réseaux électriques sont quasi systématiquement présents sur les sites fortifiés allemands, les canalisations amenant l'eau courante sont nettement plus rares. Leur présence se limitait généralement aux sites fréquentés par une importante garnison ou bien aux sites ayant le statut de postes de commandement d'unité. Les réseaux électriques ont essentiellement été repérés dans la partie centrale de l'emprise diagnostiquée. Ils apparaissaient d'ailleurs nettement à la prospection géophysique. Ils sont caractérisés par une tranchée rectiligne dont la largeur varie entre 30 et 40 cm. Un câble, dont le niveau d'apparition était compris entre 50 et 60 cm sous la surface actuelle, se trouvait au milieu de la tranchée (**fig. 168**). Les différents câbles découverts étaient composés de quatre fils d'aluminium recouverts de papier huilé et d'une fine pellicule de matière plastique. Ils étaient ensuite torsadés entre eux puis à nouveau recouverts de papier, de plastique et enfin protégés dans une gaine de plomb (**fig. 169**). Ces câbles devaient relier les principaux bunkers de la batterie et permettaient de les alimenter en électricité. Le comblement des tranchées était composé de limon brun orangé correspondant à l'encaissant extrait lors du creusement. Certains réseaux téléphoniques ou électriques étaient enterrés jusqu'à 2 m de profondeur. Il est donc tout à fait possible que parmi les nombreuses structures rectilignes observées certaines, dépourvues de câbles en surface, soient aussi des tranchées de réseaux.

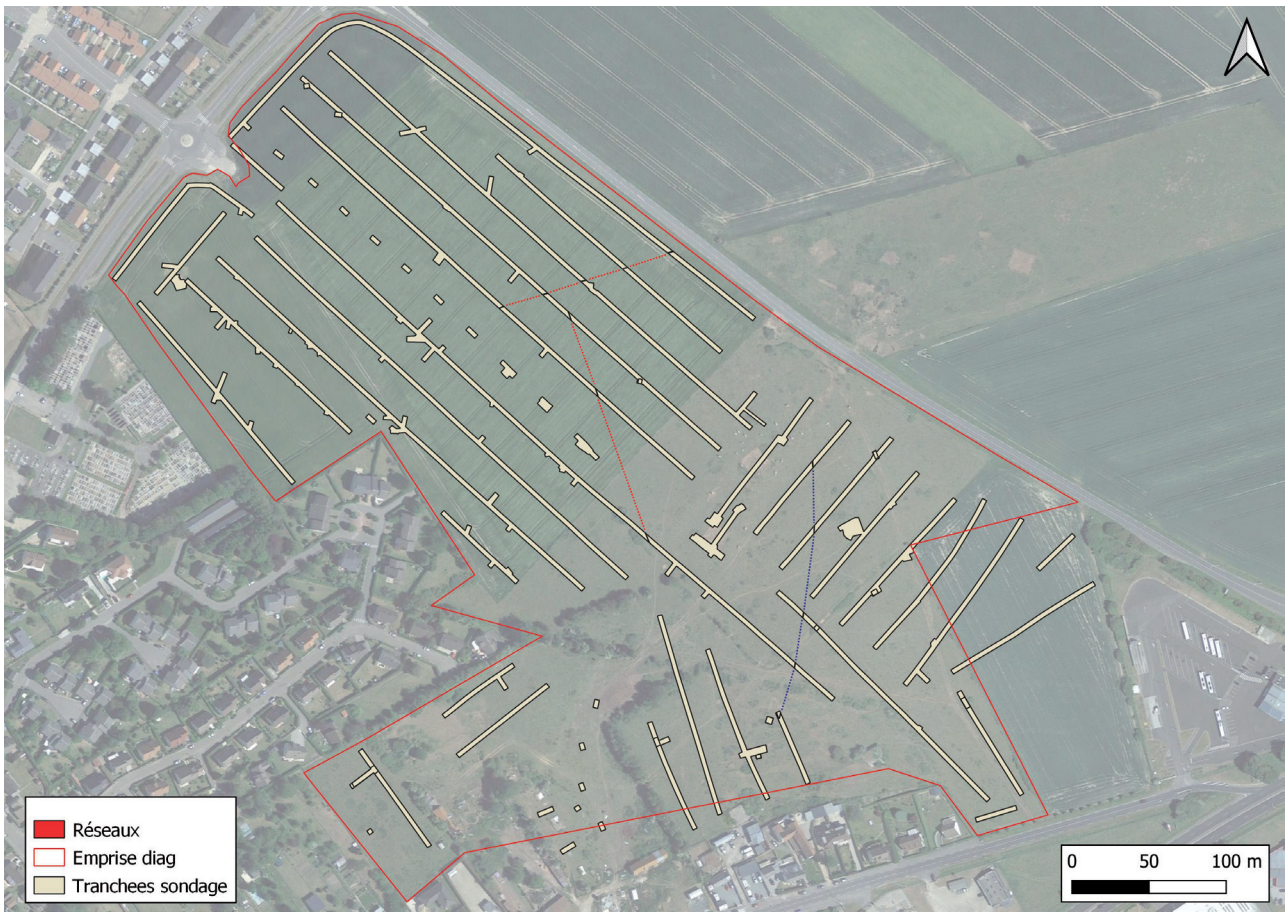

Fig. 167 : carte de répartition des réseaux. l'électricité apparaît en rouge et l'eau en bleu © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap



Fig. 168 : vue générale de St. 377 renfermant un câble électrique
© B. Aubry, Inrap



Fig. 169 : détail de la composition du câble électrique © B. Aubry, Inrap

L'unique probable réseau d'eau mis en évidence sur le site a été observé dans la moitié sud de l'emprise. Les caractéristiques de la tranchée l'abritant ne diffèrent pas de celles des réseaux électriques. Elle mesure en moyenne 35 cm de large, est comblée de limon brun orangé ou foncé et à livré un réseau apparu à 60 cm sous le niveau de sol actuel (**fig. 170**). Le réseau offre en revanche un diamètre supérieur à celui du réseau électrique puisqu'il avoisine les 2,5 cm. Il correspond en effet à un tuyau en acier fait de sections visées les unes à la suite des autres par des raccords (**fig. 171**). Ces caractéristiques excluent qu'il puisse s'agir d'un réseau électrique, en revanche, elles correspondent parfaitement à une canalisation transportant de l'eau. L'extrémité nord de ce réseau se dirige vers le poste de commandement tandis que l'extrémité sud aboutit à un puisard carré maçonné en briques et localisé contre le bâtiment 511. Ces deux bâtiments étaient donc très probablement reliés à l'eau courante.



Fig. 170 : vue générale de St. 448 contenant un tuyau d'adduction d'eau
© B. Labbey, Inrap



Fig. 171 : détail d'un raccord entre deux sections © B. Labbey, Inrap

En plus des nombreux réseaux mis en évidence, les tranchées 15, 23, 24, 25, 26 et 27 ont livré les vestiges d'une ancienne piste bétonnée mise en place par les Allemands (**fig. 172**). Nettement perceptible sur les photographies aériennes actuelles, cette piste affleurait sous l'herbe voire même était visible par endroit. Elle était composée de deux bandes de roulement construites en béton non armé. Chaque bande mesurait 1 m de large et les deux bandes distantes d'un peu moins d'un mètre étaient disposées en parallèle l'une de l'autre (**fig. 173**). La réalisation de sondages à l'aplomb de la piste dans les tranchées 23 et 24 a montré que les bandes de roulement ont été coulées directement dans un creusement aménagé dans la terre végétale, sans la mise en place préalable d'un niveau de préparation. L'épaisseur de ces dalles était également variable, oscillant entre 5 et 10 cm (**fig. 174**). La piste mesurait près de 340 m de long. En 1944, cet élément permettait au chef de la batterie d'accéder en voiture à son poste de commandement depuis la route reliant Dieppe au Tréport (l'actuelle D925).

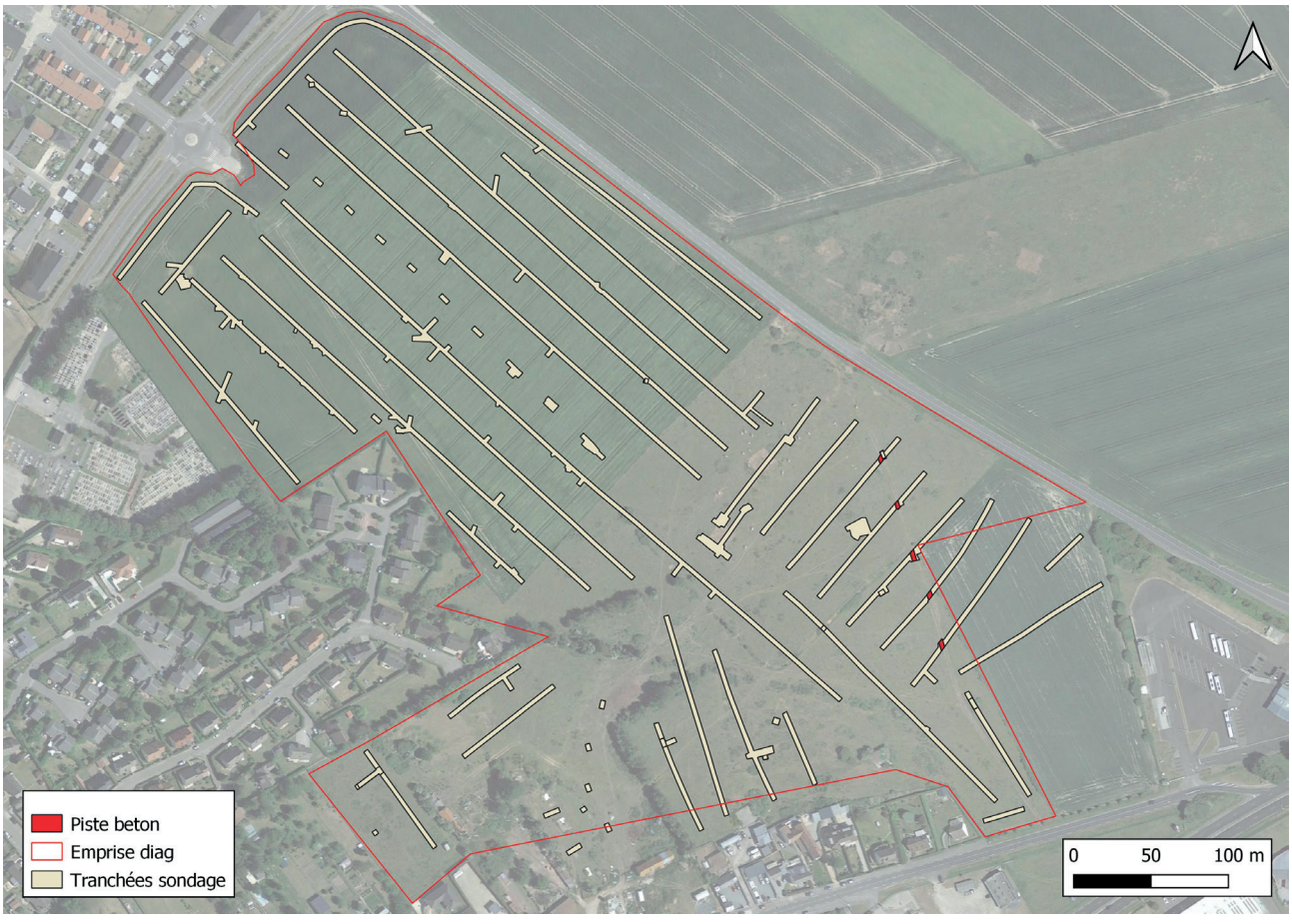

Fig. 172 : localisation de la piste bétonnée © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap



Fig. 173 : vue générale d'une section de la piste bétonnée © B. Labbey, Inrap

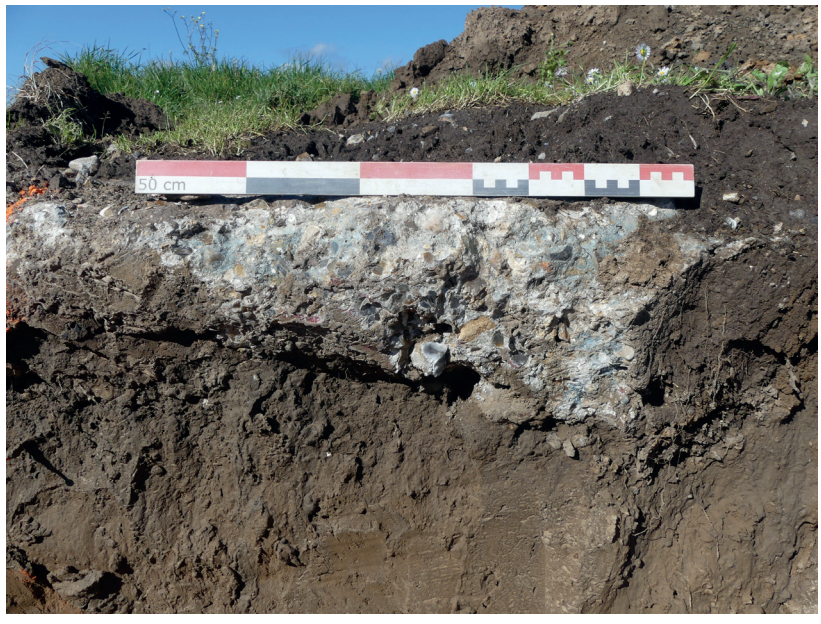

Fig. 174 : détail de l'épaisseur de la piste bétonnée © B. Labbey, Inrap

2.4.2.7. Les fosses dépotoirs

En plus de l'épaisse couche détritique ayant scellé la structure 58, quatre autres importants dépotoirs ont été mis au jour au cours du diagnostic. Dans le détail, il s'agit des structures 399, 529, 537 et 557 repérées dans les tranchées 17, 18, 31 et 32 (**fig. 175**). Ces dernières sont apparues à une profondeur comprise entre 0,35 et 0,5 m sous le niveau de sol actuel. De forme patatoïde ou polylobée, ces fosses présentent des dimensions importantes puisque leur longueur varie de 9,5 à 18 m et leur largeur de 7 à 1,6 m. Dans le cadre du diagnostic, ces dépotoirs n'ont pas été sondés mais leur décapage a permis d'observer la nature de leur comblement. Il consiste généralement en un limon brun noir très foncé renfermant une grande quantité de cendres et de charbon (**fig. 176**). Le comblement de la fosse 529 fait toutefois figure d'exception puisqu'il est composé de limon brun gris et ne contient pas de charbon (**fig. 177**). Ces comblements ont systématiquement livré en surface un corpus d'objets conséquent et varié. À l'image du mobilier mis au jour dans le comblement de la structure 58, les objets exhumés sont caractéristiques de la première moitié du XXe siècle. Les bouteilles et flacons et verre sont très fortement représentés tout comme la vaisselle en céramique. Le mobilier métallique est également présent mais dans une moindre mesure.



Fig. 175 : localisation des fosses dépotoirs © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

En superposant les données acquises au cours du diagnostic sur une photographies aérienne prise au printemps 1944, on remarque que ces fosses dépotoirs correspondent à des tâches de couleur blanches sur les photos trahissant la présence d'aménagements construits ou bien d'excavations (**fig. 178**). Tout comme pour la structure 58, il est probable que les différents dépotoirs mis au jour scellent des aménagements composant la batterie allemande. Ces dépotoirs n'ayant pas été sondés et les photographies aériennes disponibles n'étant pas suffisamment nettes, une fouille serait nécessaire pour identifier précisément la nature des aménagements recouverts par les niveaux détritiques.
Ces apports de déchets seraient donc potentiellement postérieurs à l'utilisation de la batterie par les Allemands et auraient été amenés par les habitants des environs ayant vu dans l'ancien site allemand l'opportunité d'évacuer d'importantes quantités de déchets au cours des mois ayant suivis son abandon.



Fig. 176 : vue générale de la fosse dépotoir 399 © B. Labbey, Inrap



Fig. 177 : vue générale de la fosse dépotoir 529 © B. Labbey, Inrap



Fig. 178 : supperposition des fosses 58 et 557 sur la photographie aérienne de 1947 de l'IGN © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

2.4.2.8. Les trous d'homme

Enfin, à ces différentes structures en creux et constructions relativement imposantes, il faut aussi ajouter les structures beaucoup plus discrètes et généralement impossible à percevoir sur les photographies aériennes. Il s'agit en particulier des nombreux abris excavés regroupés sous l'appellation générique de trous d'homme. Ces petites fosses oblongues creusées pour abriter un à deux soldats étaient systématiquement présentes sur les sites de la Seconde Guerre mondiale, qu'il s'agisse d'occupations allemandes ou alliées, et sont désormais familières des archéologues normands. Au moins cinq structures de ce type ont été reconnues au cours du diagnostic. Elles ont essentiellement été repérées à l'écart des bunkers (**fig. 179**). Dans le détail, il s'agit des fosses numérotées 132, 424, 432, 433, 434, 435 localisées dans les tranchées 6, 18, 20 et 21. Leur longueur est comprise entre 2 et 1,2 m tandis que leur largeur oscille entre 0,8 et 0,6 m (**fig. 180**). Une coupe réalisée dans la fosse numérotée 424 a montré que sa profondeur conservée était d'1,1 m sous le niveau de décapage. Elle présentait un fond plat muni d'un petit palier et de parois pratiquement verticales (**fig. 181 et 182**). Le palier reste un aménagement rarement observé puisque la majorité des trous d'homme en sont dépourvus. Cet aménagement pouvait à la fois permettre au soldat de s'asseoir au fond de son abri mais également l'aider à sortir de ce creusement relativement profond. Le comblement de la fosse était composé d'une alternance de limon brun foncé et de limon brun orangé renfermant quelques cailloux. En 1944, ces fosses étaient dévolues à la surveillance des abords de la batterie. Leur découverte au sein d'une batterie d'artillerie côtière ne constitue pas une surprise mais permet de préciser le plan général de cette dernière en mettant en évidence que les bunkers ne correspondaient qu'à la partie émergée du système défensif.



Fig. 179 : carte de localisation des trous d'homme © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap



Fig. 180 : vue zénithale de la structure 424 après décapage © B. Labbey, Inrap

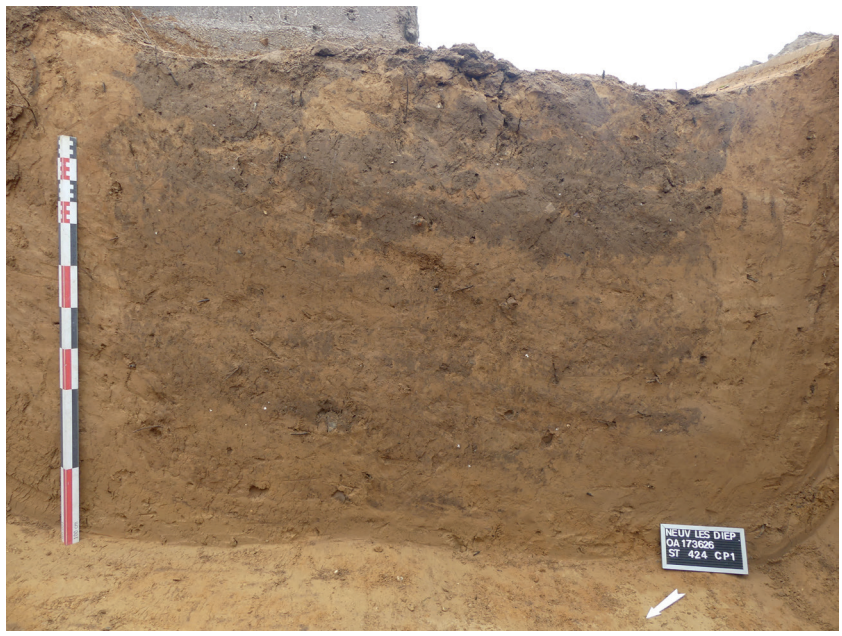

Fig. 181 : coupe réalisée dans la structure 424 © B. Labbey, Inrap

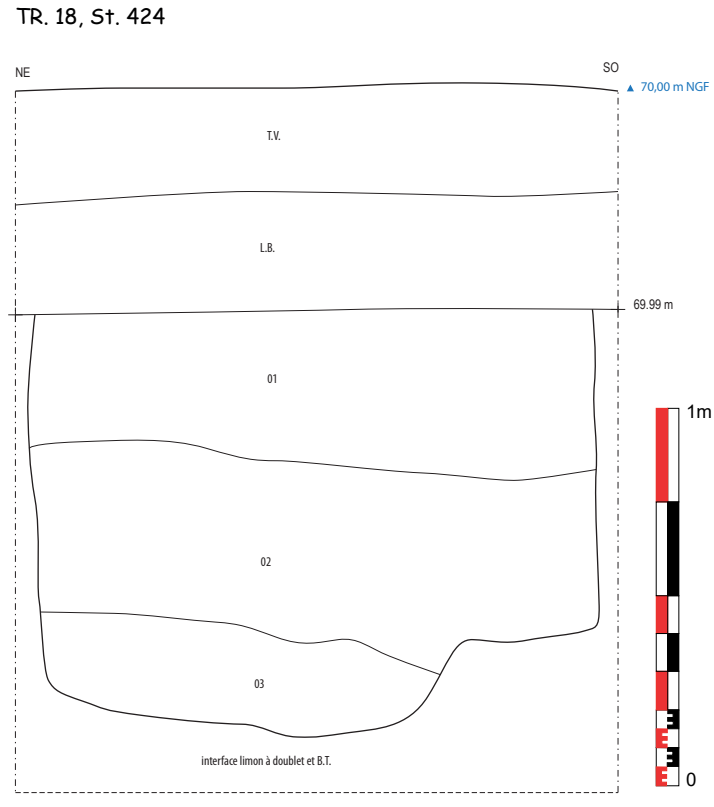

01 : limon brun foncé avec des poches de loess, petits cailloux et céramique moderne
02 : limon brun mélangé avec du loess, céramique moderne
03 : limon brun clair avec une petite poche de loess
04 : interface avec le limon à doublet

Fig. 182 : relevé de la coupe réalisée dans la structure 424 © DAO : A. Bignon, Inrap

2.4.2.9. Les cratères de bombes

Au nombre de 30, ils ont essentiellement été repérés dans la zone centrale de l'emprise de diagnostic (**fig. 183**). De forme circulaire et mesurant en moyenne une douzaine de mètres de diamètre, ces cratères témoignent des bombardements aériens menés au printemps 1944 par l'aviation alliée pour détruire les installations allemandes (*cf.* **fig. 24**). Ces larges structures n'ont, pour la plupart, pas été sondées mais leur décapage a montré qu'elles étaient comblées de limon brun orangé ou de limon brun gris. En plus de dizaines d'éclats métalliques résultant de l'explosion des bombes, certains cratères renferment aussi des piquets métalliques correspondant à l'ancienne clôture de barbelés qui ceinturait la batterie. Au sein de l'emprise diagnostiquée, il est difficile d'évaluer l'effet des bombardements sur les installations. Aucune structure allemande perturbée ou détruite par un cratère n'a été mise au jour. Néanmoins, en superposant les vestiges découverts sur une photographie aérienne datant du printemps 1944, on note une importante concentration de cratères autour du poste de commandement. Il n'est donc pas exclu que des aménagements légers correspondant à des tranchées de circulation ou à des abris en terre et bois présents dans ce secteur aient été endommagés par les raids aériens alliés de 1944.



Fig. 183 : carte de répartition des cratères de bombes © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

2.4.2.10. Des ouvrages situés hors emprise

L'emprise de la batterie s'étendait à l'origine bien au-delà des limites de l'emprise de diagnostic. En plus des bunkers mis au jour au sein des tranchées de diagnostic, d'autres ouvrages sont toujours présents et visibles en dehors de l'emprise d'étude. Bien qu'ils n'aient pas fait l'objet de sondage, ils ont tous été au minimum photographiés et pour certains débarrassés de la végétation qui les recouvrait. La casemate *R677* qui abritait en 1944 un canon de 8,8 cm *Pak 41/43* demeure en bon état et mériterait d'être intégralement débarrassée de la végétation qui la recouvre (**fig. 184**). À une dizaine de mètres de la casemate, un petit abri construit en briques et couvert par une dalle en béton armé est encore visible. Sa fonction n'a pas été clairement établie mais son mode de construction pourrait indiquer qu'il s'agissait d'un ouvrage dédié au stockage de matériel (**fig. 185**). Au sud-ouest de cet abri indéterminé, c'est une probable petite soute qui émerge du sol (**fig. 186**). Intégralement construite en béton armé, elle devait servir à stocker des munitions ou bien du matériel technique. Enfin, à l'ouest de cette soute se trouvent encore deux gros ouvrages bétonnés. Le premier est un *Wasserbunker*. Il correspond à un abri pour une citerne à eau potable. Cet élément aujourd'hui localisé sur une propriété privée n'a pas pu être visité mais semble demeurer en bon état de conservation. Le second est une soute à munitions de type *Vf7b*. Composée de deux pièces disposées en miroir desservies par un couloir à deux entrées, cette soute semble avoir été détournée de son usage originel. Une visite à l'intérieur a en effet permis de constater que la première pièce disposait d'une arrivée de câbles et donc qu'elle abritait un poste téléphonique. Dans la seconde, les murs peints en blanc et gris ont été agrémentés de frises de couleur bleue marine vraisemblablement réalisées à main levée (**fig. 187**). Un crochet de fixation de lit encore en place a également été repéré au plafond (**fig. 188**) et un support mural de ventilateur se trouve toujours fixé dans un angle (**fig. 189**). Tous ces aménagements n'ont pas leur place dans une soute destinée à stocker des obus et indiquent clairement que ces deux pièces ont servi à héberger des soldats. Enfin, signalons qu'une porte blindée possédant encore une partie de sa peinture blanche ferme toujours cette pièce (**fig. 190**). Cet ouvrage en parfait état de conservation et renfermant du mobilier ainsi que des peintures murales mériterait impérativement une mesure de protection afin qu'il ne soit ni détérioré ni pillé.



Fig. 184 : vue générale de la casemate en regardant vers le nord © B. Labbey, Inrap



Fig. 185 : vue générale du petit ouvrage léger construit en briques et béton en regardant vers le sud
© B. Labbey, Inrap



Fig. 186 : vue générale dde la petite soute bétonnée avec la casemate en arrière plan
© B. Labbey, Inrap

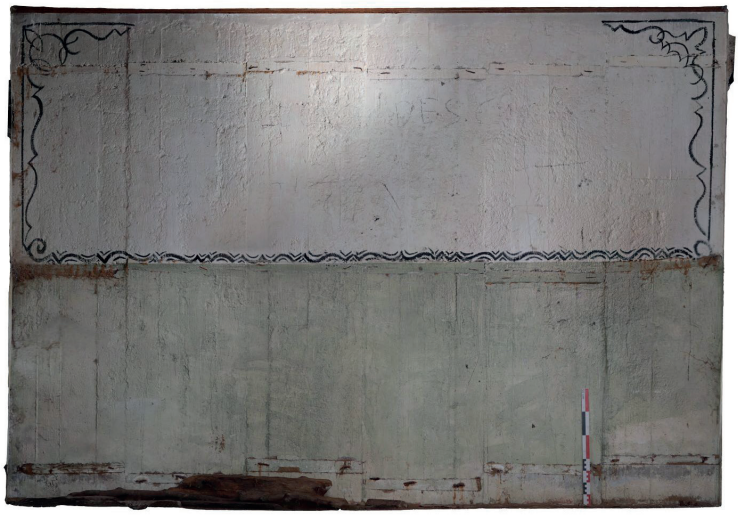

Fig. 187 : relevé photogrammétrique de la paroi faisant face à l'entrée dans l'une des deux pièces de la soute © S. Le Maho, Inrap



Fig. 188 : détail d'un crochet de suspension de lit au plafond dans l'une des pièces de la soute © B. Labbey, Inrap



Fig. 189 : détail du support de ventilateur © B. Labbey, Inrap



Fig. 190 : vue générale de la porte blindée en place dans la soute © B. Labbey, Inrap

La dernière structure localisée hors emprise mais traitée au cours du diagnostic est un poste électrique construit par les troupes allemandes et implanté à l'extrémité sud de la batterie. Cet élément n'a pas non plus fait l'objet de sondages mais a été débarrassé de la végétation qui le recouvrait et a fait l'objet d'un relevé photogrammétrique (**fig. 191**). Peu répandu en 1944, ce type de construction est aujourd'hui devenu extrêmement rare. L'exemplaire conservé à Neuville-les-Dieppe est encore relativement bien préservé puisqu'il renferme toujours quelques éléments mobiliers tels que des supports métalliques, des isolateurs en porcelaine, des câbles électriques ainsi que les restes d'un tableau de raccordement (**fig. 192**). Au cours du conflit, cet ouvrage technique relié au réseau électrique civil français permettait d'alimenter la batterie en électricité. Compte tenu de sa rareté et de son état de conservation, il mériterait aussi qu'une mesure de protection soit mise en place afin qu'il ne soit pas détruit.



Fig. 191 : relevé photogrammétrique de la façade d'entrée du poste électrique © S. Le Maho, Inrap



Fig. 192 : détail du tableau de raccordement en place dans le poste © B. Labbey, Inrap

2.4.2.11. Conclusion et discussion

Parmi les nombreux sites fortifiés construits par les Allemands pour défense la ville de Dieppe, la batterie d'artillerie du Val d'Arquet est l'un des rares à ne pas avoir déjà été détruit par l'urbanisation de la périphérie dieppoise. Elle demeure par conséquent l'un des derniers sites à pouvoir être documenté par une étude archéologique poussée. Le diagnostic réalisé au printemps a confirmé son fort potentiel archéologique et patrimonial en livrant de nombreux vestiges particulièrement bien préservés. Près d'une trentaine de structures, sans compter les cratères de bombes, ont en effet été repérées. En 1944, la batterie était composée d'ouvrages bétonnés destinés au combat, au stockage de munitions ou au cantonnement des soldats, mais également d'abris et de constructions légères vraisemblablement dévolus à la défense rapprochée de la batterie ou au quotidien de la garnison. L'ensemble était desservi par un important réseau de tranchées en zigzag.

Les sondages ont permis la mise au jour d'une série de bunkers très bien conservés disposant encore d'une partie de leur mobilier d'origine et présentant, pour certains, des aménagements peu courants voire inédits. Une telle concentration d'ouvrages offrant cette qualité de conservation constitue une découverte archéologique sans précédent à l'échelle nationale. En plus des bunkers standardisés, le diagnostic a montré l'existence d'aménagements ne répondant à aucun plan militaire réglementaire. Contrairement aux *Regelbauten*, ces constructions ont été réalisées à partir de matériaux locaux n'offrant aucune protection en cas de bombardement. Leur fonction n'a, en l'état actuel des recherches, pas été clairement établie.

À l'issue du diagnostic, l'ensemble de l'emprise de diagnostic s'est révélé riche concernant les vestiges de la Seconde Guerre mondiale. Trois secteurs répartis au sein de l'emprise se sont toutefois distingués et sont apparus comme particulièrement denses en vestiges et intéressants du point de vue archéologique.

Ces trois zones sont de ce fait celles qui soulèvent le plus de questions et pour lesquelles les apports d'une fouille seraient les plus nombreux (**fig. 193**). Le premier secteur se situe à l'extrémité nord-ouest de l'emprise et correspond au bunker numéroté 556. Cet ouvrage dans un état de préservation exceptionnel nécessite une étude archéologique ainsi qu'un relevé photogrammétrique complet. Le second secteur correspond au cœur de l'ancienne batterie puisqu'il renferme l'un des trois encuvements, trois soutes à munitions, le poste de commandement ainsi qu'au moins deux ouvrages bétonnés n'ayant pas encore été identifiés. En plus de son intérêt patrimonial indéniable, cet ensemble est susceptible de renfermer du mobilier en place ainsi que d'autres manifestations graphiques (marquages techniques, graffitis) qui n'ont pour l'instant jamais été découvertes. Sa fouille permettrait non seulement de documenter précisément un des encuvements de la batterie mais également de dresser un plan précis et exhaustif des aménagements qui formaient le centre opérationnel du site. Le dernier secteur se situe au sud de l'emprise et se concentre sur ce qui paraît avoir été la zone logistique. Composée d'au moins deux bâtiments, cette zone en renferme probablement d'autres et son étude archéologique permettrait de documenter et d'identifier des constructions pour lesquelles il n'existe aucun plan au sein des archives allemandes. En plus de ces trois secteurs, le réseau de tranchées en zigzag n'a pas été réellement repéré au cours du diagnostic. Ces tranchées de circulation, bien que présentes au sein de l'emprise sondée mais apparemment dépourvues de mobilier en surface, ont vraisemblablement été confondues sur le terrain avec des fossés plus anciens. Il conviendrait donc, dans le cadre d'une opération de fouille d'en étudier différentes sections afin de documenter cet ensemble particulièrement vaste. Enfin, bien que la batterie correspondait à l'un des retranchements les plus lourdement armés du secteur et qu'elle devait être occupée par une importante garnison, peu de traces matérielles témoignant de la vie quotidienne des soldats ont été mises au jour. Les zones de rejets matérialisées par des fosses dépotoirs restent donc à localiser et leur étude permettrait de documenter le quotidien de la garnison d'une batterie d'artillerie côtière.



Fig. 193 : localisation des trois secteurs particulièrement riches © Relevés et SIG : S. Calduch, G. Gadebois, B. Labbey, Inrap

2.5. Le mobilier archéologique contemporain

Le recoupement durant le diagnostic d'au moins 5 zones de rejets détritiques (cf chapitre de Benoit) a permis d'approcher un grand nombre de vaisselle et flacons en verre. Ils sont accompagnés suivant les structures, d'objets et d'outils métalliques. Confronté à ces témoins, nous avons décidé de prélever au moment du décapage mécanique un échantillon de chaque ustensile à des fins de documentation. Que choisir, comment prélever et dans quel but, ces questions nous sont immédiatement venue à l'esprit. En effet, les vestiges rejetés paraissent homogènes au cœur de chaque unité ou fosse. Par la force des choses, il s'avère que la chronologie des faits, à savoir la remise en état des espaces ruraux pour l'agriculture et en l'occurrence la batterie du Val d'Arquet et ses nombreuses dépressions devait être rapide (*cf.* **fig. 135 et 175**).

Que choisir : tout d'abord, nous nous sommes assurés de l'état sanitaire de ces déchets et du potentiel danger qu'ils pouvaient entrainer pour notre santé et l'environnement. Très vite, nous avons exclu tous les contenants avec bouchons. Nous avons prélevé un échantillon de chaque flacon en verre notamment.
Comment prélever : aborder ce type de structures ne peut se faire qu'appuyé par la pelle hydraulique. Nous avons procédé par passes relativement fines sur le toit de ces décharges. Ce principe permet très rapidement d'acquérir le mobilier. Bien entendu un certain nombre d'objets entiers se trouvent cassés. Un volume de deux caisses ajourées par fosse paraissait suffisant. Ce volume permet logiquement d'avoir une certaine homogénéité dans le nombre.

Dans quel but : le but étant de proposer un référentiel entre chaque espace de rejets et proposer dans l'avenir des comparaisons entre chaque produit jeté. Ceux-ci afin de définir l'origine des déchets, et pourquoi pas leurs attribuer un statut social. De tenter d'affiner la chronologie des rejets en lien avec l'effacement des affres de la guerre de la mémoire et du paysage.

Ce travail relativement conséquent n'est qu'effleuré dans le cadre du rapport de diagnostic. Le mobilier a été lavé et photographié, mais aucun inventaire exhaustif n'a été effectué.

Le mobilier est presqu'essentiellement constitué de flaconnage en verre d'origine civile, de vaisselle en faïence et en porcelaine, d'ustensiles de la table (casseroles, couverts, etc.) et autres biens usuels. Comme l'évoque Benoit Labbey dans son chapitre sur les fosses dépotoirs, il y détaille les apports sédimentaires et la différence entre les entités. Ces variantes doivent être associées directement à l'environnement et l'origine des déchets. En effet, il est possible que, suivant la date de mise en décharge, c'est à dire tout de suite après la Libération pour certain, les habitants de certains quartiers de Dieppe on eut besoin de déblayer les habitations détruites ou brûlées. De ce fait, les sédiments faisant office de matrice aux ustensiles divers se retrouvent ainsi enfouis en même temps. Préalablement à cette étape ultime de décharge, il est vraisemblable qu'une forme de tri ait été effectué au sein de chaque unité. Cette période terrible qu'a été la fin du conflit a entrainé une pénurie globale sur la société. C'est ainsi que nous observons, dans la collection de chaque poubelle, une majorité d'objets en verre, et beaucoup plus rarement de métaux.

Le mobilier en verre a au moins trois origines, la première et certainement le plus représentée concerne le domaine médical avec un corpus de formes et de volumes important. Puis le soin corporel, à travers les flacons de parfums et de lotions pour les cheveux notamment. Enfin, le troisième corpus concerne la table avec les verres à boire sur pied ou non, les coquetiers et contenants pour des denrées alimentaires (bocaux à confiture, beurrier, etc.). La vaisselle de table est représentée par des assiettes plates et creuses, des tasses et des bols ; quelques soupières sont également à signaler. Nous avons, lors du prélèvement, favorisé le ramassage de

cette catégorie portant des marquages ou des timbres. Le statut social sera abordé avec la présence d'objets dont la provenance est particulière. Il s'agit de vaisselle en porcelaine de Paris, et en opaline par exemple. Ainsi, les objets les plus anciens sont des éléments de bougeoirs en laiton du XIXe siècle, mais globalement, nous pouvons considérer que les objets sont manufacturés entre les années 30 et 50, ce qui conduit à envisager la remise en état des lieux sur une période comprise entre 1944 et 1950/60.

Afin de documenter, dans le cadre du rapport, ces vestiges, un échantillon de chaque objet est photographié et proposé sous la forme d'un catalogue. Il servira, nous l'espérons, de base à une étude et une réflexion originale et multi-scalaire de ces dépotoirs.

2.6. Une carrière d'extraction de limon

Implanté au sud de l'emprise sur une surface de près d'un hectare (*cf.* **fig. 24**), un terrassement en lien avec l'extraction de sédiment devait probablement alimenter une briqueterie avoisinante. Les matériaux extraits sont essentiellement du limon brun orangé et du lœss. Le front de taille ainsi créé a une hauteur moyenne de 2 m. cette activité semble fonctionner avant la première partie du XXe siècle comme l'indique le devenir des terrains après cette période. Toute la partie est de la carrière est occupée par les travaux, contrairement au nord-ouest où le front s'arrête au niveau du talweg. Il est possible que cette entité ait bénéficié d'axe de circulation naturelle pour expédier sans effort les sédiments extraits.

2.7. Une ferme de la seconde moitié du XIXe siècle

Implanté au sud-est de l'emprise, le siège d'une ancienne ferme se développe sur toute cette partie de l'emprise (**fig. 194**). Les bâtiments agricoles forment un « U » délimitant une cour d'environ 2000 m^{2}. Les constructions sont installées dans l'ancienne carrière d'extraction et s'alignent au sud comme à l'est directement sur le front de taille. Les bâtiments sont construits en briques et couverts de tuiles mécaniques. L'environnement très délabré des constructions a limité nos observations (**fig. 195**). Des gravats, de la ferraille et des déchets modernes sont pris dans les ronces, ce qui nous a en partie rebuté à prospecter l'environnement. Toutefois, nous avons photographié certaines tuiles afin de rechercher leur origines (**fig. 196**). D'après les marquages imprimés dans la tuile fraîche, les matériaux sont originaires de briqueteries du nord de la France. L'activité agricole s'est arrêtée à la fin des années 90 et depuis les bâtiments sont tombés en désuétude et adonnés. Un bassin bétonnés localisé à l'est dans ce qui semblait être la bassecour, des piquets de clôtures allemand sont réutilisés afin de protéger son accès (**fig. 197**). Ces éléments de défenses militaires sont des témoins de la réutilisation domestiques souvent observés dans nos campagnes.

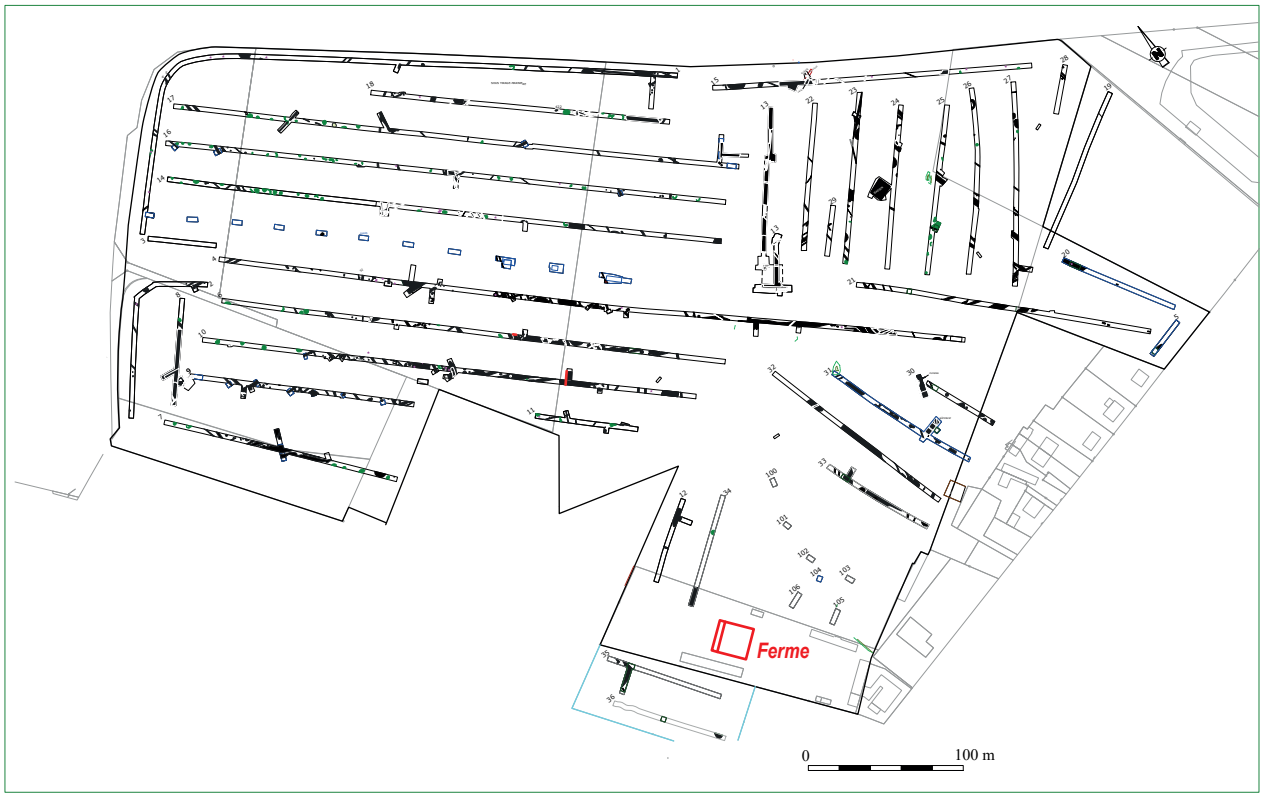

Fig. 194 : localisation de la ferme © Inrap



Fig. 195 : vue d'un des bâtiment et de l'état général de la construction ainsi que des matériaux mis en œuvre © Inrap



Fig. 196 : timbre des briqueteries © Inrap



Fig. 197 : piquet de clôture en réemploi © Inrap

3. Conclusion

Cette opération de diagnostic d'une surface de près de 20 hectares vient confirmer la très grande richesse de cette partie septentrionale du pays de Caux. Elle s'insère dans un environnement où s'opère une très forte pression urbanistique.
Les découvertes effectuées depuis maintenant près de 200 ans sur ce territoire en sont un parfait exemple. Le développement de l'archéologie préventive vient compléter le maillage des sites de façon inédite.

La présente opération apporte des donnés également inédites et complémentaires. La Préhistoire récente est présente mais relativement indigente en vestiges et structures. Cependant, la présence d'une occupation au Néolithique est indéniable. Ensuite, nous voyons un développement du parcellaire laténien dont l'origine semble correspondre au siège agricole qui a été fouillé en 2012 sur la frange occidentale. C'est à l'aube de La Tène C et D que s'organise le paysage, le parcellaire et les axes de circulation principaux (chemin 1) et secondaire (chemin 2). Tout semble converger et s'ancrer sur ces entités. Au regard de l'analyse de la céramique nous voyons qu'il n'y a pas de rupture dans l'occupation des lieux avec le développement d'enclos emboités et axés sur le chemin 1 jusqu'à la fin du IIe siècle de notre ère. Manifestement, le paysage est délaissé pour probablement évoluer en de vastes zones agraires. Il faut attendre la Seconde Guerre Mondiale et l'installation de la batterie du Val d'Arquet pour que, de nouveau, nous ayons une occupation structurée et imposante sur cet espace.

A La Tène, nous n'avons pas d'enclos domestique, mais plutôt des occupations agraires. Un regroupement de sépultures à crémation au nord permet un rapprochement spatial avec la fouille de 2012.

L'évolution du paysage survient au début du Haut-Empire, avec une succession d'enclos quadrangulaires au sud. Les activités domestiques sont importantes mais actuellement difficilement perceptibles à partir du seul plan du diagnostic. La singularité dans le nombre de restes de la céramique (et notamment des amphores), permet une approche du statut des occupations antiques. Il s'agit d'un corpus très conséquent pour la région. Les différentes traces de bâtiments, sur solins ou sur poteaux, indiquent l'installation d'une unité foncière entre la fin du premier et la première moitié du IIe siècle de notre ère. Le bâtiment sur solin est compris dans un environnement particulièrement bien préservé où des lambeaux de terres cumulatives se retrouvent. Il faut souligner l'absence dans ce secteur de TCA, ce qui peut indiquer une construction simple ou bien une récupération totale des matériaux. Dans ce cas, aucune trace matérielle du Bas-Empire n'est présente.

Enfin, la Seconde Guerre Mondiale et les constructions imposantes qui marquent le paysage, proposent un état de conservation inédit et rare pour des vestiges relativement récents. Grâce aux premiers travaux d'étude consécutifs au diagnostic, nous voyons que des pans entiers de l'organisation, le fonctionnement et la chronologie des faits se révèlent. Le temps très court, (moins de quatre ans) ont laissé des témoignages complets et précieux.

Les zones de dépotoirs et la richesse du mobilier qu'elles contiennent offrent un terrain d'étude inédit pour des vestiges des années 30 à 50.

Ce diagnostic apporte d'ores et déjà une somme considérable d'informations que nous n'avons qu'effleurées dans le cadre de ce rapport. La profusion de sites dans ce secteur n'est certainement pas étonnant. Nous avons deux facteurs principaux qui apportent une part des réponses. L'oppidum de Bracquemont au nord et l'activité qu'il devait susciter devait demander une masse considérable de produits, d'aliments et de servitudes pour le faire fonctionner. Il n'est pas étonnant, dans ce cadre, d'observer autant de restes d'amphores sur l'occupation du Haut-Empire. La densité du parcellaire doit également correspondre à une demande importante de céréales et d'animaux. De telles activités devaient forcément intervenir sur l'assiette du diagnostic.

Le second point est en lien avec la proximité avec la mer. La présence d'aliments accessibles en mer et sur l'estran devait jouer un rôle essentiel dans l'approvisionnement, afin de rayonner sur les fermes et les cités environnantes.

4. Bibliographie

Antoine *et al.* 2003
ANTOINE (P.), BAHAIN (J.-J.), DEBENHAM (N.), FRECHEN (M.), GAUTHIER (A.), HATTE (C.), LIMONDIN-LOZOUET (N.), LOCHT (J.-L.), RAYMOND (P.), & ROUSSEAU (D.-D.) - Nouvelles données sur le pléistocène du Nord du Bassin Parisien : les séquences lœssiques de Villiers-Adam (Val d'Oise, France), *Quaternaire*, 14 (4), 219-235.

Antoine *et al.* 2014
ANTOINE (P.), GOVAL (E.), JAMET (G.), COUTARD (S.), MOINE (O.), HERISSON (D.), AUGUSTE (P.), GUERIN (G.), LAGROIX (F.), SCHMIDT (E.), ROBERT (V.), DEBENHAM (N.), MESZNER (S.) & BAHAIN (J.-J.) - Les séquences lœssiques pléistocène supérieur d'Havrincourt (Pas-de-Calais, France) : stratigraphie, paléoenvironnement, géochronologie et occupations paléolithiques, *Quaternaire*, 25, 4, 321-368.

Antoine *et al.* 2018
ANTOINE (P.), BAHAIN (J.-J.), CHAUSSE (C.), CLIQUET (D.), COUTARD (S.), DESCHODT (L.), DESPRIEE (J.), DUBAR MIRENTXU, LAFORGE (M.), LIARD (M.), LOCHT (J.-L.), MOIGNE (A.-M.), MOINE (O.), MONNIER (J.-L.), PERRENOUD (C.) *et al.* - « Quaternaire et géo-archéologie pléistocène de la France. » *in* DJINDJIAN (F.) (dir.) " La Préhistoire de la France ", éd. Hermann - Histoire et Archéologie, p. 38-84.

Auffret *et al.* 1978
AUFFRET (J.-P.), BIGNOT (G.) & MONCIARDINI (C.) - *Notice explicative, Carte géologique de la France à 1/50 000, feuille Dieppe-Est n°43*, Orléans, BRGM, 18 p. Carte géologique par AUFFRET(J.-P.) & BIGNOT (G.).

Bucourt 2012
BUCOURT (N.), FILHUE (H.), JEANNE (F.), MASSON (M.) - *19 août 1944 - Raid de Dieppe - Berneval - Pourville - Puys - Varengeville*, Éditions Heimdal, Saint-Martin-des-Entrées, 2012, 396 p.

Breton 2022
BRETON (D.) - EuroChannel III, Martin-Eglise, (Seine-Maritime) : rapport de diagnostic. EditionCesson-Sévigné : Inrap GO, 2022, 184 p.

Chappet 2023
CHAPPET (C.) - « Dieppe - Vestiges de la Seconde Guerre mondiale » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Normandie, Mis en ligne le 13 décembre 2023, consulté le 19 juillet 2024. URL: http://journals.openedition.org/adlfi/151626

Chazette 2008
CHAZETTE (A.) - *Atlantikwall : Mythe ou réalité*, Éditions Histoire et Fortifications, Vertou, 2008, 480 p.

Chion 2014
CHION (T.) - *Libérés, Normandie 1944*, Éditions Ysec, Louviers, 2014, 216 p.

Delahaye 2011
DELAHAYE (F.) - *Dieppe, Seine-Maritime, Le Val d'Arquet*, Rapport final de diagnostic archéologique, Inrap Grand-Ouest, SRA de Normandie, 2011, 76 p.

Labbey, Le Boulaire 2023
LABBEY (B.), LE BOULAIRE (A.) - « Le mur de l'Atlantique révélé par l'archéologie », *Archéologia*, n° 621, juin 2023, p. 36-37.

Labbey 2020
LABBEY (B.) - *Paluel, Seine-Maritime, Hameau de Conteville - Un abri bétonné allemand sur une ancienne station de radioguidage*, Rapport final de diagnostic archéologique, Cesson-Sévigné : Inrap Grand-Ouest, Service régional de l'Archéologie de Normandie, Caen, 2020, 85 p.

Lamache *et al.* 2021
LAMACHE (S.), LABBEY (B.), BESNARD (M.), BILLARD (C.), CAPPS-TUNWELL (D.), FERBOURG (V.), LEFEVRE (E.), LAURENCEAU (E.), LELEU (J.-L.), ROPARS (A.), DARDIGNAC (C.), DAVID (S.), MALLET (A.), CHAPPET (C.), CHERRON (P.), sous la coordination de BILLARD (C.) et ROUQUET (F.) - *Rapport de sixième année d'opération, 2020, Programme Collectif de Recherche, Patrimoines des vestiges de la Seconde Guerre mondiale en Normandie*, DRAC Normandie - Université de Caen Normandie, Mars 2021, 139 p.

Lautridou 1985
LAUTRIDOU (J.-P.) - *Le cycle périglaciaire pléistocène en Europe du Nord-Ouest et plus particulièrement en Normandie*. Thèse doct. état, univ. De Caen, 2 vol., 908 p.

Lebret 1984
LEBRET (P.) - *La Bordure nord de la province normande. Evolution quaternaire, sédimentation loessique et tectonique récente*. Thèse de doctorat de 3e cycle, Université de Rouen, 195 P.

Mathieu 2021
MATHIEU (S.) - « Dieppe - Neuville-lès-Dieppe, Cité des Castors du Rail » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Normandie, mis en ligne le 02 juin 2021, consulté le 18 juillet 2024. URL : http://journals.openedition.org/adlfi/74133

Pissart 1987
PISSART (A.) - *Géomorphologie Périglaciaire* - Texte des leçons de la Chaire Francqui belge 1987. Edition du laboratoire de Géomorphologie et Géologie du Quaternaire de l'Université de Liège, 135 p.

Annexes

1 - Concordance des fossés

ligne	fossés simple et fossés en gras comblement oragnique	tranchées	orientation	autre
1	3, 357, 306, 40	1, 16, 4, 6	N-O/S-E	
2	4 et 5, 390 et 391, 358 et 359,	1, 17, 14	N-O/S-E	
3	8 et 9, **394**, 307	1, 17, 14	N-E/S-O	
4	11, 428, 398, 367, 322, 57, 132	1, 18, 17, 16, 14, 4, 6	N/S	
5	24, 415, 401, **373**, 323 et 325, 36 et 37, 25 et 26	1, 18, 17, 16, 14, 4 et 2	N/S	chemin 2
6	417, 402, **380**, 340, **101**	18, 17, 16, 14, 4	N-O/S-E	
7	427, 400, 369, 372 et 374, 331, 330, 329 et 338, 45, 46	18, 17, 16, 14, geol 9, 4 et 6	N-O/S-E	
	71, **74**, **76** et **78**, 144, **146**, **147**, 150			
8	143, 271	6, 10	N-O/S-E	
9	**134**, **262**	6, 10	N-O/S-E	
10	72, 142	4, 8	E/O	
11	184, **388**, **227**, **272**	7, 9, 10	E/O	chemin 1
11bis	179, 276, 174	7, 10, 6,	E/O	chemin 1
12	251	10	N/S	
13	**236**, **219**	10, 9	N/S	
14	**217**, **232**, 123	6, 10, 9	N/S	
15	238, **209**	10, 9	E-O	
16	231, 202	10, 9	E-O	
17	192, 31	7, 2	E-O	
18	**193**, 32	7, 2	E-O	
19	196, 30	9, 2	E-O	
20	197, 195, 18 et 29	9, 8, 2	E-O	
21	175, 290	10, 6	N-S	
22	450, 490 et 491, 466 et 467, 447 et 445	22, 23, 21	N-S	chemin ?
23	**468**, **477**, 489, **494**	24, 25, 26, 27	E-O	enclos
24	488, **495**	26, 27	E-O	
25	117, 439, 493	4, 21, 27	E-O	
26	116, 442, **496**	4, 21, 27	N-E/S-O	
27	354, 475, 481, 485, 501	15, 23, 24, 25, 26, 27	N-E/S-O	
28	316, **451**	13, 22	E-O	

2 - Inventaire de l'industrie lithique

Iso	TR	zone/st	long. (mm)	larg. (mm)	ep. (mm)	poids (gr)	matière première	nb. de pièce	photo	dessin	catégorie	brut/support	nucléus type	outils type	état	cortex	talon type	technique	traitement	commentaire
	1	2	73	44	24	62	M1	1			brut	éclat			entier	résiduel	cortical	PPD		
	1	2	44	57	8	26	M1	1			brut	éclat			entier	absent	lisse	PPD		
	18	422	74	38	72	184	M1	1			brut	nucléus	polyédrique		entier	partiel	lisse	PPD		
	4	54	30	52	7	15,2	M1	1			brut	éclat			entier	partiel	cortical	PPD		
	4	54	47	20	12	20	M2	1	oui		outil	éclat		tranchet ?	proximal	résiduel	cortical	PPT		
	4	104	71	36	13	39	M4	1			outil	éclat laminaire		retouché	entier	partiel	lisse abrasé	PPT		
	4	106	205	73	60	1010	grès	1	oui		outil	bloc		mouture	fragment					
	4	90	100	56	41	241	grès	1	oui		outil	bloc		mouture	fragment					
	4	59	105	71	44	210	grès	1			outil	bloc		mouture	fragment				chauffé	
	3	99	54	30	9	22	M2	1		D1	outil	éclat laminaire		grattoir	entier	absent	lisse aminci	PPT		
	17	398	50	42	12	28	M1	1			outil	éclat		retouché	entier	semi	linéaire	PPD		
	sond geol 11		23	25	7	7,6	M4	1		D2	brut	éclat débordant			proximal	absent	lisse	PPD		éclat paléo
	7	194	71	40	14	60	M1	1			brut	éclat			entier	semi	lisse	PPD		
	7	194	71	33	12	35	M2	1			outil	éclat laminaire		retouché	entier	partiel	lisse aminci	PI ?		
	26	488	64	29	19	30	M4	1			brut	éclat			entier	absent	lisse	PPD		
	25	482	60	50	10	33	M3	1			brut	éclat d'entame			entier	total	lisse	PPD		
	25	482	98	68	45	241	galet	1			outil	galet		percuteur	entier					
	10	266	89	76	71	230	galet	1			outil	galet		percuteur	entier					
	10	236	50	39	11	18,5	M2	1			brut	éclat			entier	absent	lisse	PPD		
	1	25 cp.1	68	66	38	155	grès	1			outil			molette	cassé					
	17	393	72	25	12	25	M2	1			outil	éclat		ciseau	entier	absent				
	17	393	63	58	15	43	M2	1			brut	éclat			entier	absent	lisse	PPD		
	17	393	18	24	5	3,2	M2	1			outil	éclat		pièce à dos	proximal	absent	lisse	PPT		
	14	333	65	54	18	71	M1	1			outil	éclat		grattoir	entier	résiduel	lisse abrasé	PPD		
	7	188	57	30	11	26	M2	1			brut	éclat			entier	partiel	lisse	PPD		
	1	3	41	61	10	36	M2	1			brut	éclat			entier	partiel	lisse	PPD		
	4	231 cp 1	85	85	46	184	M2	1			outil	bloc		percuteur	entier	partiel	lisse	PPD		
	3	97 cp 1	80	64	12	59	M1	1			brut	éclat								
	10	262 cp 1	52	70	24	80	M2	1			brut	éclat			mésiane	partiel				
	3	91 cp. 1	64	58	14	49	M2	1			outil	éclat		percuteur						
	1	3	71	60	50	262	marcassite	1			brut	bloc								
	9	202	75	33	18	69	M1	1		D3	outil	éclat		tranchet	entier	absent				
	10	236 cp 1	35	26	7	8	M2	1			brut	éclat			entier	résiduel	lisse	PPD		
1	1		63	46	68	192	M2	1			brut	nucléus	éclats		entier	absent	lisse	PPD		
2	1		53	38	7	21	M2	1			brut	éclat			entier	absent	lisse facetté	PPD		
4	1		69	41	35	136	M2	1			brut	nucléus	laminaire		entier	partiel	lisse aminci			
5	1		44	48	21	46	M3	1			outil	éclat		grattoir	entier	absent	lisse	PPD		
6	1		71	32	11	23	M1	1			outil	éclat laminaire		retouché	entier	absent	lisse aminci	PPT		

Iso	TR	zone/st	long. (mm)	larg. (mm)	ep. (mm)	poids (gr)	matière première	nb. de pièce	photo	dessin	catégorie	brut/support	nucléus type	outils type	état	cortex	talon type	technique	traitement	commentaire
7	2		66	40	11	43	M1	1			brut	éclat			entier	partiel	lisse	PPD		
9	4		51	55	15	46	M1	1			outil	éclat		grattoir	entier	résiduel	lisse	PPD		
14	4		69	53	16	56	M3	1			outil	éclat		grattoir	entier	absent	lisse	PPD		
	4	117	79	85	68	265	grés	1			outil	bloc		molette						
	17	403	172	44	38	352	M1	1		D4	outil	bloc		pic	entier	partiel				
	7	181	89	42	35	189	galet	1			brut	galet		percuteur	entier	absent				
21	10		50	72	11	61	M2	1			outil	éclat		grattoir	entier	absent	lisse facetté	PPD		
22	11		64	61	56	185	galet	1			outil	bloc		percuteur						
24	14		40	30	7	6	M1	1			brut	éclat de faconnage			entier	absent	lisse	PPD		
25	14		46	44	9	20	M3	1			brut	éclat			entier	semi	lisse	PPD		
26	14		38	38	5	10	M2	1			brut	tablette			entier	résiduel	lisse facetté	PPD		
27	14		68	32	10	26	M2	1			brut	éclat			entier	absent	lisse	PPD		
38	15		58	68	10	41	M2	1			brut	éclat			entier	absent	lisse	PPD		
38	15		186	33	29	196	M2	1	oui		outil	gros éclat		pic	entier	partiel				
	7	189	93	39	12	46	M2	1		D5	outil	éclat laminaire		couteau à dos	entier	partiel				
	7	193	74	22	6	13	M4	1		D6	outil	éclat laminaire		couteau à dos	entier	absent	lisse abrasé	PPT		
	7	179	118	95	45	359	grés	1			outil	bloc		mouture						
	9	215	38	22	6	6,8	M1	1			brut	lame			proximal	absent	lisse abrasé	PPT		
	9	215	59	33	13	22,4	M2	1			brut	éclat laminaire			entier	partiel	lisse abrasé	PPT		
	9	215	43	30	10	16,2	M3	1			brut	éclat			entier	partiel	lisse	PPD		
	9	214	41	22	5	6,9	M3	1			outil	éclat		retouché	entier	absent	lisse	PPD		
	9	214	46	44	18	36	M1	1			brut	éclat d'entame			entier	total	cortical	PPD		ébauche de pic
	3	97cp1	63	31	8	18	M1	1			brut	éclat			entier	résiduel	lisse	PPD		
	9	386	54	78	36	188	grés	1			outil	bloc		mouture						
	9	386	75	76	66	368	galet	1			outil	galet		percuteur	entier					
	6	146	115	81	85	422	grés	1			outil	bloc		mouture						
	6	274	61	83	33	185	grés	1	oui		outil	bloc		lissoire	fragment					
	10	266				385	poudingue	1			outil	bloc		mouture	fragment					
	10	266 cp 1	100	85	30	210	grés	1	oui		outil	bloc		mouture	entier					
	2	34	150	105	64	358	grés	3			brut	bloc							chauffé	
	19	202 cp.1	40	34	7	13	M1	1			brut	éclat			proximal	absent	lisse abrasé	PPT		
	19	202 cp.1	64	48	8	39	grés	1			brut	plaquette			entier					petit abraseur ?
	19	202 cp.1	80	39	44	210	grés	1	oui		brut	bloc		abraseur	fragment					traces dabrasion sur le champ
	17	396	32	25	6	5,6	M1	1			brut	éclat			entier	résiduel	lisse	PPD		
	17	396				116	M5	4			brut								chauffé	
	17	397				139	M5	1			brut								chauffé	
	2	35				2230	M5	32			brut								chauffé	

3 - Inventaire de la céramique

TR.	ST.	US	Complément d'information	N.R.	Description	Datation
1	20	-	inci, à côté de Tr. 17	12	fgts de bord et de panse d'une jatte à profil en "S" affadi, modelée/reprise au tour lent (?) en pâte sableuse fine proche du type "Veauvillaise", décor de bandes rayonnantes sur la face interne ; partie supérieure d'une probable jatte avec cordon sous la lèvre, tournée ou reprise au tour en pâte limoneuse fine	La Tène D
1	21	-	céramique 1	1	partie inférieure fragmentaire d'un vase de type balustre, tourné en pâte glauconieuse, la face interne est entièrement abîmée	La Tène D
1	21	-	céramique 2	1	pot tronconique modelé/repris au tour en pâte sableuse semi-fine proche du type "Veauvillaise", fragmentaire et incomplet	La Tène D
1	21	-	céramique 3	1	jatte à profil en "S" affadi, tournée en pâte sableuse fine proche du type "Veauvillaise", face interne abîmée, fragmentaire et quasi complète	La Tène D
1	24	-	céramique 4	1	probable jatte à profil en "S" tournée (?) en pâte sableuse fine proche du type "Veauvillaise", fragmentaire et très incomplète	La Tène D
1	24	-	agrandissement	1	fgt de panse modelé en pâte limoneuse grossière	Protohistoire indéterminée
2	30	-	-	1	amphore : fgt de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	Haut-Empire
16	-	-	iso 31	1	amphore : fgt de bord d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	Haut-Empire
4	59	-	-	4	sigillée : fgt de panse (L.G.) ; pâtes sombres : bord de pots et divers fgts de panse	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle
4	60	-	-	4	pâtes sombres : fgt de bord et haut de panse d'un pot, fgt de panse ; amphore : fgts de bord et anse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	Ier siècle apr. J.-C. (milieu/troisième quart ?)
3	77	-	coupe 1	5	*terra nigra* : fgts de bord et haut de panse d'une assiette de type Deru A42/43 (locale ?) ; pâtes sombres : fgt de bord et haut de panse d'une jatte à collerette courte, fgt de panse	Ier siècle apr. J.-C. (milieu/troisième quart)
3	80	-	-	3	pâtes claires : fgts de fond à pied annulaire et fgt de panse d'une cruche ; pâtes sombres : fgt de panse	Ier siècle apr. J.-C.
4	82	-	-	20	*terra nigra* : fgt de bord d'une assiette à marli orné de guillochis (locale ?) ; pâtes claires : fgt de fond et divers fgts de panse (dont Noyonnais) ; pâtes sombres : fgt de bord d'une jatte à collerette courte, divers fgts de fond et de panse	Ier siècle apr. J.-C. (milieu/troisième quart)
4	90	-	-	9	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord et haut de panse d'une jatte à collerette, fgt de panse d'une possible bouteille avec décor ondé, divers fgts de panse ; amphore : fgt de panse d'une amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise)	seconde moitié du Ier siècle apr. J.-C.
4	91	-	-	15	pâtes claires : fgts de bord et encolure d'une cruche à lèvre en poulie de grand gabarit (Noyonnais, amphore régionale ?) ; pâtes sombres: fgt de bord d'un pot, fgt de bord d'un gobelet (?), divers fgts de panse et de fonds	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle
3	91	-	coupe 1	5	pâtes sombres : fgt de bord d'un pot et divers fgts de panse	seconde moitié du Ier siècle apr. J.-C. ?
4	93	-	-	23	commune sombre lustrée : fgt de bord d'un gobelet, fgt de panse décoré d'un cercle à la barbotine ; pâtes claires : fgt de bord d'une cruche à lèvre en poulie de grand gabarit (Beauvaisis, amphore régionale ?), fgts de panse (Noyonnais ?) ; pâtes sombres : fgt de bord d'une jatte à collerette, fgt de bord d'un pot, fgt de bord d'une possible bouilloire, divers fgts de panse	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle
3	97	niveau décapage	coupe 1	12	sigillée : fgt de fond d'une assiette (L.G. ?) ; pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgts de bords de deux jattes, fgt de bord d'un pot, divers fgts de panse (dont groupe 13) et de fond	milieu du IIe siècle ?
4	97	-	-	25	sigillée : fgt de bord et panse d'une coupelle de type Drag. 33 (C.G.), divers fgts de panse (L.G. et C.G.) ; pâtes claires : divers fgts de panse (dont Noyonnais) et de fonds (dont un retaillé) ; pâtes sombres : fgt de bord et haut de panse d'une jatte à collerette, fgt de bord d'une possible jatte à profil en "S", fgt de bord de pot, divers fgts de panse et de fond ; amphore : possible fgt de panse (peu épais) d'amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise)	fin du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
3	97	-	coupe 1	174	sigillée : fgt de bord et haut de panse d'une coupelle de type Drag. 46 (L.G. ?) ; **terra nigra** : fgts de fonds de deux assiettes de type Deru A42/43 (Champ. ?) ; commune sombre lustrée : bord et haut de panse d'un bol à panse guillochée, fgts de bord d'un gobelet et panse ornée de picots à la barbotine, fgt de bord d'un second gebelet ; pâtes claires : fgt assez important de bord avec collerette d'un mortier (Noyonnais), fgt de bord d'un deuxième individu de petit gabarit, fgt de fond d'un troisième individu, fgt de bords de deux cruches à lèvre en poulie (Noyonnais), fgt d'anse de grande taille, divers fgts de panse et de fonds ; pâtes sombres : fgts de bords de nombreux pots, jattes à collerette, jatte à profil en "S" et jattes carénées, fgt de bord d'un *dolium*, fgt de panse en pâte à l'aspect vacuolaire ; amphore : petits fragments de panse peu épaisse d'une possible amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise)	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle
4	103	-	-	3	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle carénée, fgt de panse	IIe siècle ?
4	104		-	28	pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de panse d'une probable bouteille à décor ondé, divers fgts de panse et de fond	fin du Ier siècle / début du IIe siècle

TR.	ST.	US	Complément d'information	N.R.	Description	Datation
4	106	-	agrandissement	19	pâtes claires : fgt de bord d'un mortier, divers fgts de panse et de fond ; pâtes sombres : fgt de bord et haut de panse d'une jatte à collerette, fgt de bord d'une jatte à profil en "S", fgt de bord d'un pot, divers fgts de panse	fin du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
4	106	-	-	2	sigillée : fgt de fond d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G.) ; pâtes claires : fgt de fond d'une cruche	première moitié du IIe siècle
4	107	-	-	5	sigillée : fgt de bord et haut de panse d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G.) ; pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une jatte à collerette, divers fgts de panse	première moitié du IIe siècle
4	109	-	coupe 1	2	pâtes sombres : fgts de bords de deux pots (dont un en PBQ)	fin du Ier siècle / début du IIe siècle et courant IIe/IIIe siècles
4	112	-	-	12	pâtes claires : fgt de panse d'un mortier ; pâtes sombres : divers fgts de panse	Ier/IIe siècles
4	115	-	-	14	pâtes sombres : fgts de bord et panse d'une jatte carénée ; amphore ; fgt de panse d'une amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise)	IIe siècle
4	117	-	-	10	pâtes sombres : fgts de bords de deux écuelles à collerette, fgt de bord d'un pot, divers fgts de panse (dont PBQ)	IIe siècle
4	117	-	division de 116	38	pâtes sombres : fgts de bord d'écuelle (PBQ), fgt de bord d'une écuelle carénée (PBQ), fgts de bords de pots (PBQ), divers fgts de panse (dont majorité de PBQ)	fin du IIe siècle / milieu du IIIe siècle
6	134	-	-	16	sigillée : fgts de fond et de panse (L.G.) légèrement brûlés ; pâtes claires : divers fgts de panse (Noyonnais) ; pâtes sombres : divers fgts de bords et de panse	fin du Ier / première moitié du IIe siècle
6	135	-	-	8	pâtes sombres : fgt de bord et haut de panse d'une jatte à collerette, fgt de bord et haut de panse d'un gobelet trapu, fgt de panse d'une probable bouteille avec décor ondé, divers fgts de panse	milieu / seconde moitié du Ier siècle
6	136	-	-	9	pâtes claires : fgt de panse d'un mortier (Noyonnais) ; pâtes sombres : divers fgts de panse et de fond	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle ?
6	137	-	-	1	pâtes claires : fgt de panse	Ier/IIe siècles
6	143	-	-	12	pâtes claires : fgt de bord d'un tonnelet beige de type Amiens 30, fgt de bord de cruche, divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgts de bord et haut de panse d'un gobelet trapu, divers fgts de panse	milieu / seconde moitié du Ier siècle
6	146	-	-	1	pâtes sombres : fgt de bord de jatte à profil en "S" ou de pot	fin du Ier / début du IIe siècle
6	149	-	-	2	sigillée : fgt de fond d'une assiette (L.G.) ; pâte somnres : fgt de panse	seconde moitié du Ier siècle / début du IIe siècle
6	152	-	-	1	pâtes sombres : fgt de panse	Ier/IIe siècles
6	154	-	-	7	pâtes claires : fgt assez important d'un mortier (Beauvaisis ?), fgt de panse ; pâtes sombres : divers fgts de panse et de fonds	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
6	157	-	-	4	*terra nigra* : fgt de bord et panse d'une assiette de type Deru A42/43 (Champ.) ; pâtes claires : fgt de fond ; pâtes sombres : fgt de bord d'une probable jatte à profil en "S", fgt de bas de panse	milieu / seconde moitié du Ier siècle
6	158	-	-	19	sigillée : fgts de bord et de panse d'une assiette de type Drag. 36 (L.G.) ; *terra nigra* : fgt de panse d'une assiette de type Deru A42/43 (Champ.) ; pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgt de bord d'un gobelet, divers fgts de panse et de fond ; amphore : fgt de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
-	161	-	iso 33	3	commune sombre lustrée : fgts assez importants de bord et panse d'un bol à décor guilloché	IIe siècle
-	162	-	nettoyage mur	7	pâtes claires : fgt de fond et bas de panse, fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, divers fgts de panse et de fond ; grès : fgt de panse ; faïence : fgt de panse avec décor de feuillage blanc sur fond bleu	seconde moitié du Ier siècle / première moitié du IIe siècle, avec intrusion époque contemporaine
-	162	-	iso 34	1	pâtes claires : fgt de panse (Beauvaisis ?)	Ier/IIe siècles
3	163	-	coupe 1	9	pâtes claires : divers fgts de panse (dont Noyonnais) ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgt de bord d'écuelle carénée, divers fgts de panse et de fond (dont PBQ)	fin du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
6	163	-	-	5	pâtes sombres : fgt de bord et panse d'une écuelle à collerette, divers fgts de panse et de fond	fin du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
6	172	-	-	2	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de panse	Ier/IIe siècles
6	174	-	-	4	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle carénée, divers fgts de panse	IIe siècle apr. J.-C.
2	179	-	-	2	pâtes claires : fgt de bord d'une cruche avec lèvre ourlée et incisée (Beauvaisis ?) ; pâtes sombres : fgt de panse	IIe siècle apr. J.-C. ?
2	179	-	coupe 1	116	pâtes claires : fgt d'anse, divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de bord et de panse d'une écuelle hémisphérique (groupe 13 ?), fgts de bords de diverses écuelles à collerette et carénées, fgts de bord et de panse d'une marmite avec probable décor de croisillons sur la panse, fgts de bords de divers pots, divers fgts de panse et de fonds	IIe siècle apr. J.-C. (milieu ?)

TR.	ST.	US	Complément d'information	N.R.	Description	Datation
7	179	-	-	61	pâtes claires : fgts de bords et de panse de trois exemplaires de mortiers (dont Noyonnais), fgts de bord d'une cruche avec lèvre ourlée et incisée (Beauvaisis ?, même individu que précédemment), divers fgts d'anses et de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgt de bord d'une écuelle carénée, fgts de bords et hauts de panse de trois pots (dont un en PBQ de grande taille), divers fgts de panse et de fonds ; amphores : fgts de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique), fgt de panse d'une amphore (régionale ?)	IIe siècle (seconde moitié ?)
7	181	-	-	12	pâtes claires : fgt de bord de cruche, fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle hémisphérique (groupe 13), fgt de bord d'un pot, divers fgts de panse et de fond ; amphore ; fgts de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	IIe siècle apr. J.-C.
4	197	-	-	35	sigillée : fgts de bord et de panse de deux exemplaires de coupelles de type Drag. 33 (C.G.); commune sombre lustrée : fgts de bords et haut de panse de deux bols à décor guilloché ; pâtes claires : fgt de panse d'un mortier, divers fgts d'anse, de fond et de panse ; pâtes sombres : fgts de bords et hauts de panse de trois écuelles à collerette (dont une en PBQ), fgts de bords et hauts de panse de deux écuelles carénées, fgts de bords de trois pots, fgt de bord d'une bouteille, divers fgts de panse et de fonds ; grès : fgt de panse	première moitié du IIe siècle
19	202	-	coupe 1	128	sigillée : fgt de bord et haut de panse d'une assiette de type Drag. 18 (C.G.), divers fgts de panse (C.G.) ; commune sombre lustrée : fgt de bord de gobelet probable "rings and dots beaker", fgt de bord et col d'un gobelet de type Bayard 11 ; pâtes claires : fgts de bord et encolure d'une cruche à lèvre en poulie, divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une jatte à collerette tombante guillochée, divers fgts de bords d'écuelles à collerette et d'écuelles carénées, divers fgts de bords d'écuelles à collerette, fgt de bord d'une jatte à profil en "S", divers fgts de bords de pots, fgt de bord de *dolium*, divers fgts de panse et de fonds ; amphores : fgts de panse d'amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique), fgt de panse d'une amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise)	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle
9	202	-	coupe 2	38	sigillée : fgt de panse d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G., Les Martres-de-Veyre ?), pâtes claires : divers fgts de panse (dont Noyonnais) ; pâtes sombres : fgts de bord d'une écuelle hémisphérique, divers fgts de bords d'écuelles et de pots, divers fgts de panse ; amphore : fgts de panse d'amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	première moitié du IIe siècle
9	202	-	-	22	sigillée : fgt de bord et panse d'une assiette de type Drag. 18 (C.G.) ; pâtes claires : fgt de fond et divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de bord et panse d'une assiette à marli guilloché, fgt de bord d'une écuelle carénée, fgts de bords de divers pots, divers fgts de panse	première moitié du IIe siècle
9	203	-	-	6	dorée au mica fine : fgt de bord et haut de panse d'un gobelet trapu ; commune sombre lustrée : fgt d'encolure d'un gobelet de type Bayard 11 ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle hémisphérique, divers fgts de panse	fin du Ier siècle / début du IIe siècle ?
9	205	-	-	5	pâtes claires : fgts de panse ; pâtes sombres : divers fgts de panse	Ier/IIe siècles
9	209	-	-	14	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle hémisphérique, divers fgts de bords de pots/gobelets ; amphore : fgt de panse d'amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	fin du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
9	209	-	coupe 1	32	pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une jatte à collerette, fgt de bord d'une jatte à bord complexe, fgt de bord d'un gobelet trapu, fgt de bord de pot, divers fgts de panse	seconde moitié du Ier siècle apr. J.-C.
9	212	-	-	11	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle carénée, divers fgts de panse	IIe siècle apr. J.-C.
9	214	-	-	35	sigillée : fgt assez important de bord et de panse d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G., Les Martres-de-Veyre ?) ; pâtes claires : fgt de bord avec collerette d'un mortier (Noyonnais), fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'écuelle carénée, divers fgts de panse ; céramique de tradition indigène : fgts de panse en pâte proche du type "Veauvillaise", fgt de panse en pâte limoneuse semi-fine ; céramique moderne : fgt de panse avec vernis jaune orangé, fgt de panse	IIe siècle (première moitié ?), avec résiduel La Tène D et intrusion époques moderne/ contemporaine
9	214	-	coupe 1	1	pâtes sombres : fgt de panse	Haut-Empire
9	t	-	-	18	sigillée : fgt assez important de bord et de panse d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G.) ; pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : divers fgts de bords de pots, divers fgts de panse et de fond	première moitié du IIe siècle
9	218	-	-	5	sigillée : fgt de panse (Arg.), fgt de bord d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G.) ; pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'un pot, fgt de panse	première moitié du IIe siècle
9	219	-	-	6	pâtes claires : divers fgts de panse (Noyonnais et Beauvaisis) ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgt de fond et divers fgts de panse	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle
10	236	-	-	15	commune sombre lustrée : fgt de panse d'un gobelet (probable "rings and dots beaker") ; pâtes claires : fgt de bord avec collerette d'un mortier (Noyonnais), divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgts de bord de pot et divers fgts de panse ; amphore : fgt de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	dernier tiers du Ier / premier quart du IIe siècle
10	236	-	coupe 1	36	pâtes claires : fgt de bord avec collerette d'un mortier (Noyonnais), divers fgts d'anse et de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgts de bords et de hauts de panse de deux exemplaires de jattes à profil en "S", fgt de bord de pot, divers fgts de panse	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle

TR.	ST.	US	Complément d'information	N.R.	Description	Datation
10	239	-	-	1	pâtes sombres : fgt de bord d'une jatte à profil en "S" ou d'un pot, pâte très cuite	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
10	241	-	coupe 1	2	pâtes sombres : fgt de panse ; amphore : fgt de panse d'une amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise)	Haut-Empire
10	241	-	-	4	pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette tombante, divers fgts de panse et de fond	seconde moitié du Ier siècle / début du IIe siècle
10	242	-	-	5	pâtes sombres : fgts de bords de deux exemplaires de pots, divers fgts de panse	seconde moitié du Ier siècle / début du IIe siècle
10	244	-	-	3	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres ; fgt de bord de jatte ou pot et fgt de panse	seconde moitié du Ier siècle / début du IIe siècle
10	245	-	-	2	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombre : fgt de panse	Ier siècle apr. J.-C. ?
10	252	-	-	24	sigillée : fgt de bord et panse d'une assiette de type Drag. 18 (C.G.), fgt de fond et bas de panse d'une coupelle de type Drag. 35 (C.G.) ; *terra nigra* : fgt de fond et bas de panse d'une assiette de type Deru A42/43 (Champ.) de grande taille ; pâtes claires : fgt de bord avec collerette d'un mortier (Noyonnais), fgt de bord d'une tèle (?), divers fgts d'anse, de fonds et de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle carénée, fgt de bord de pot (PBQ), divers fgts de panse	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
10	254	-	-	25	sigillée : fgt de bord d'un bol moulé de type Drag. 37 (L.G.) ; commune sombre lustrée : fgt de panse d'un probable gobelet de type "rings and dots beaker" ; pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgts de bords de quatre exemplaires d'écuelles à collerette, divers fgts de panse et de fond	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
10	257	-	-	1	pâtes sombres : fgt de panse	Ier/IIe siècles
10	258	-	-	24	sigillée : fgt de bord d'une assiette de type Drag. 18 (L.G.) ; *terra nigra* : divers fgts de panse (productions locales ?) ; pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, divers fgts de bords de jattes et de pots, divers fgts de panse ; amphore : fgt centimétrique d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
10	260	-	-	12	sigillée : fgt de panse d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G.), fgt de panse (C.G.) ; pâtes sombres: fgt de panse d'une écuelle carénée, divers fgts de panse et de fond ; céramique moderne : fgt de panse en pâte beige jaunâtre, fgt de fond en pâte orange sombre avec trace de vernis blanc sur la face interne	première moitié du IIe siècle, avec intrusion époque moderne à contemporaine
10	262	-	-	7	pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : divers fgts de panse et de fond	Ier/IIe siècles
10	262	-	coupe 1	12	RPR lustrée : fgt de panse avec décor de guillochis ; pâtes claires : fgt de bord avec collerette d'un mortier (Noyonnais), fgt de panse ; pâtes sombres : divers fgts de panse ; amphore : fgts d'anse et fgt de panse brûlé d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
10	266	-	coupe 1	71	sigillée : fgt de bord et panse d'une coupelle de type Drag. 33 (C.G.), fgt de bord et panse d'une assiette de type Drag. 18 (L.G.), fgt de bord et panse d'une seconde assiette de type Drag. 18 (L.G.), fgt de panse (C.G.) ; paroi fine engobée : fgt de panse d'un gobelet (C.G.), fgt de bord et haut de panse d'un gobelet de type Hees 2 (Arg.) ; commune sombre lustrée : fgt de col d'un gobelet de type Bayard 11 ; pâtes claires : divers fgts de panse et d'anse (Noyonnais) ; pâtes sombres : fgts de bords de deux exemplaires d'écuelles à collerette tombante, divers fgts de bords de jattes/pots, fgts de bord d'un *dolium*, divers fgts de fonds et de panse ; amphore : fgt de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	première moitié du IIe siècle
10	266	-	-	37	sigillée : fgt de bord d'une assiette de type Drag. 18 (L.G.), fgt de bord d'une assiette de type Drag. 36 (L.G.) ; pâtes claires : divers fgts d'anse, de panse et de fond (dont Noyonnais) ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgt de bord d'une écuelle carénée, fgts de bords de deux exemplaires de jattes à profil en "S", divers fgts de panse et de fond ; amphore : fgts de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle
10	267	-	-	5	pâtes sombres : fgt d'anse (d'une bouilloire ?), divers fgts de panse	Ier/IIe siècles
10	275	-	-	4	pâtes claires : fgt de panse passé au feu ; pâtes sombres : fgts de panse ; amphore : fgt de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	Ier/IIe siècles
10	276	-	-	10	pâtes sombres : fgts de bords de deux exemplaires d'écuelles carénées, fgt de bord d'une probable jatte à profil en "S", divers fgts de panse et de fond	dernier tiers du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
-	276	-	277, coupe 1	50	pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, divers fgts de bords de jattes/pots, fgt de panse d'une possible bouteille avec décotr ondé, divers fgts de panse et de fonds ; amphore : fgt de bord d'une amphore régionale à lèvre en poulie évasée (Noyonnais), fgts de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique), fgt de panse d'une amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise) ; grès : fgt de panse	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle, avec intrusion époque contemporaine
10	278	-	-	14	pâtes claires : divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'un gobelet, divers fgts de panse	Ier/IIe siècles
10	279	-	-	4	pâtes sombres : divers fgts de panse et de fond	Ier/IIe siècles
10	281	-	-	16	pâtes claires : fgt de panse d'un mortier (Noyonnais), fgt de panse ; pâtes sombres : fgts de bords de deux pots, divers fgts de panse ; amphore : fgt de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	fin du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
10	283	-	-	3	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgt de panse	dernier tiers du Ier siècle / premier quart du IIe siècle

TR.	ST.	US	Complément d'information	N.R.	Description	Datation
11	298	-	-	4	pâtes claires : fgt de panse ; pâtes sombres : fgt de bord et haut de panse d'un pot ; amphore : fgt de panse assez important d'une amphore à vin de type Gauloise 4 (Narbonnaise)	dernier tiers du Ier siècle / première moitié du IIe siècle
16	373	-	-	3	pâtes claires : fgt d'une anse (Noyonnais) ; pâtes sombres : fgt de panse ; céramique de tradition indigène : fgt de bord et haut de panse d'un pot en pâte de type "Veauvillaise" modelé (repris au tour ?)	mélange La Tène D et fin du Ier siècle / première moitié du IIe siècle ?
16	380	1	coupe 1	1	pâtes sombres : fgt de panse	Ier/IIe siècles
9	386	-	-	32	sigillée : fgts de bord et panse d'un bol moulé de type Drag. 37 (C.G.) ; pâtes claires : fgt de bord avec collerette d'un mortier (Noyonnais), divers fgts de panse ; pâtes sombres : fgt de bord et panse assez important d'une écuelle hémisphérique (groupe 13), fgt de bord et panse d'une écuelle hémisphérique (MSR ?), fgts de bords de divers jattes/pots, divers fgts de panse ; amphore : fgt de panse assez important d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	première moitié du IIe siècle
2	387	-	-	7	sigillée : fgt de bas de panse d'un bol moulé de type Drag. 37 (L.G.) ; pâtes sombres : fgt de bord d'une écuelle à collerette, fgt de bord d'une probable écuelle carénée, divers fgts de panse ; amphore : petit fgt de panse d'une amphore à huile de type Dressel 20 (Bétique)	dernier tiers du Ier siècle / début du IIe siècle
17	398	-	-	1	céramique de tradition indigène : fgt de panse modelé en pâte limoneuse à dégraissant de silex pilé et calibré	Protohistoire indéterminée (ancienne ?)
17	401	-	coupe 1	1	céramique de tradition indigène : fgt de fond (?) en pâte proche du type "Veauvillaise"	La Tène D
21	445	-	-	2	pâtes sombres : fgt de panse ; céramique de tradition indigène : fgt de panse en pâte proche du type "Veauvillaise"	mélange La Tène D et fin du Ier/IIe siècle ?
21	447	-	-	1	céramique de tradition indigène : fgt de panse modelé en pâte limoneuse à dégraissant de chamotte	La Tène D ?
22	451	-	-	16	sigillée : fgts de bord, panse et fond très abîmés d'une probable assiette de type Drag. 18 (Argonne) ; commune sombre lustrée : fgts de bord, panse et fond d'un gobelet à col tronconique	milieu du IIe siècle ?
Total				**1564**		

4 - Inventaire des objets métalliques

entité iso	tranchée	structure	poids	nombre	détail	remarque	statut
	2	179 cp1	134	7	5 clous, 2 oxydes, 1 douille	la douille est de section rectangulaire avec une pièce de bois	
	19	202 cp1	148	8	8 clous		
	10	266	80	1	bloc de marcassite		
	3	97 cp1	92	7	4 clous, 1 tige, 1 plaque		
	10	262 cp1	42	1	1 lame		
	6	136	6	2	1 clou		
	2	387	68	2	1 lame ?		
	10	257	52	1	1 plaque recourbée		
	12	388	12	1	1 plaque en plomb		
	10	276	78	2	1 tige		
	3	80	142	1	1 grosse tige	section carré	
	25	477	11	1	1 clou	tête plate	
	21	447	15	1	1 clou		
	10	244	79	1	1 lame		
	13	349	168	1	1 tige	objet en fer recourbée aves anneau	
	4	107	11	1	1 clou		
	10	252	242	2	1 clou et une boulette		
	9	216	24	1	1 objet informe		
	9	214	20	1	1 tête de clou plat		
	1	20	24	1	1 plaque ?		
	6	134	34	1	1 boule informe		
	7	181	26	1	1 boule informe		
	9	209 cp.1	21	1	1 plomb	1 plomb d'épervier	
	7	179	8	1	1 clou		
	2	266 cp.1	61	5	5 clous et ou tiges		
	10	254	130	8	objets indéterminables		
	6	172	17	2	1 clou		
33	9	202	3	1	1 petite plaque en alliage cuivreux		
	9	202 cp.2	78	1	1 gros clou		
	4	93	91	3	1 scorie et 2 clous		
	6	162	78	2	scories		
	9	209 cp.1	168	4	1 tige et 3 clous		
	9	386	117	1	1 scorie		
	2	387	15	1	1 rondelle en plomb		
39	15		10	1	1 baguette en alliage cuivreux		
	3	96	0,5	1	1 épingle en alliage cuivreux		
40	20			1	1 douille	balle de Mauser marquée 37	non gardé
	15	345		1	1 balle	balle de Mauser marquée 16	non gardé
objet 5	1	21	11	1	1 anneau et fragment de tôle	possible passe-guide	

5 - Photographies des objets néolithiques

© S. Le Maho, Inrap

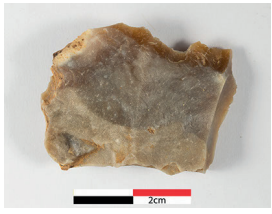

173626-Neuville-sondage11(1).jpg



173626-Neuville-sondage11(2).jpg



173626-Neuville-sondage11(3).jpg



173626-Neuville-TR3-st99(1).jpg



173626-Neuville-TR3-st99(2).jpg



173626-Neuville-TR3-st99(3).jpg



173626-Neuville-TR4-st54(1).jpg



173626-Neuville-TR4-st54(2).jpg



173626-Neuville-TR4-st54(3).jpg



173626-Neuville-TR4-st54(4).jpg



173626-Neuville-TR4-st54(5).jpg



173626-Neuville-TR4-st54(6).jpg



173626-Neuville-TR4-st90(1).jpg



173626-Neuville-TR4-st90(2).jpg



173626-Neuville-TR4-st106(1).jpg



173626-Neuville-TR4-st106(2).jpg



173626-Neuville-TR4-st106(3).jpg



173626-Neuville-TR6-st274(1).jpg



173626-Neuville-TR6-st274(2).jpg



173626-Neuville-TR6-st274(3).jpg



173626-Neuville-TR7-st189(1).jpg



173626-Neuville-TR7-st189(2).jpg



173626-Neuville-TR7-st189(3).jpg



173626-Neuville-TR7-st193(1).jpg



173626-Neuville-TR7-st193(2).jpg



173626-Neuville-TR7-st193(3).jpg



173626-Neuville-TR9-st202(1).jpg



173626-Neuville-TR9-st202(2).jpg



173626-Neuville-TR9-st202(3).jpg



173626-Neuville-TR10-st266(1).jpg



173626-Neuville-TR10-st266(2).jpg



173626-Neuville-TR10-st266(3).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(1).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(2).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(3).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(4).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(5).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(6).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(7).jpg



173626-Neuville-TR19-st202(8).jpg

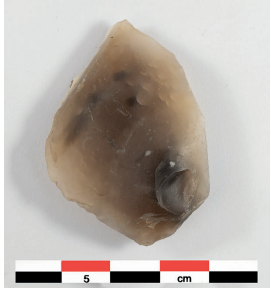

173626-Neuville-TR19-st202(9).jpg

6 - Échantillon des objets contemporains

© S. Le Maho, Inrap



173626-Neuville-(1).jpg



173626-Neuville-(2).jpg



173626-Neuville-(3).jpg



173626-Neuville-(4).jpg



173626-Neuville-(5).jpg



173626-Neuville-(6).jpg



173626-Neuville-(6b).jpg

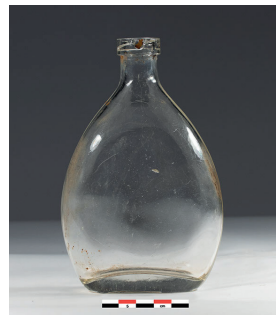

173626-Neuville-(7).jpg



173626-Neuville-(8).jpg



173626-Neuville-(9).jpg



173626-Neuville-(9b).jpg



173626-Neuville-(10).jpg



173626-Neuville-(10b).jpg



173626-Neuville-(11).jpg



173626-Neuville-(12).jpg



173626-Neuville-(13).jpg



173626-Neuville-(14).jpg



173626-Neuville-(15).jpg



173626-Neuville-(16).jpg



173626-Neuville-(17).jpg



173626-Neuville-(18).jpg



173626-Neuville-(19).jpg



173626-Neuville-(20).jpg



173626-Neuville-(20b).jpg



173626-Neuville-(21).jpg



173626-Neuville-(22).jpg



173626-Neuville-(23).jpg

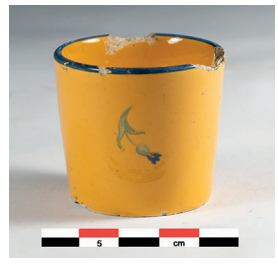

173626-Neuville-(24).jpg

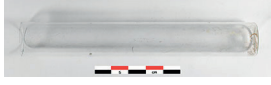

173626-Neuville-(25).jpg



173626-Neuville-(26).jpg



173626-Neuville-(27).jpg



173626-Neuville-(28).jpg



173626-Neuville-(29).jpg



173626-Neuville-(29b).jpg

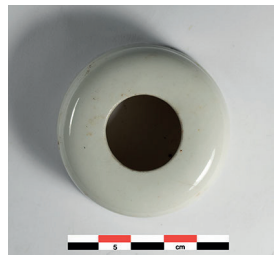

173626-Neuville-(30).jpg



173626-Neuville-(31).jpg



173626-Neuville-(32).jpg



173626-Neuville-(33).jpg



173626-Neuville-(34).jpg



173626-Neuville-(35).jpg



173626-Neuville-Bunker (1).jpg



173626-Neuville-Bunker (2).jpg



173626-Neuville-Bunker (3).jpg



173626-Neuville-Bunker (4).jpg



173626-Neuville-Bunker (5).jpg



173626-Neuville-Bunker (5b).jpg



173626-Neuville-Bunker (6).jpg



173626-Neuville-Bunker (7).jpg



173626-Neuville-Bunker (7b).jpg



173626-Neuville-Bunker (8).jpg



173626-Neuville-Bunker (9).jpg



173626-Neuville-Bunker (9b).jpg



173626-Neuville-Bunker (10).jpg



173626-Neuville-dépotoir..(1).jpg



173626-Neuville-Pied de biche(1).jpg



173626-Neuville-Pied de biche(2).jpg



173626-Neuville-piste-betonnee-au...



173626-Neuville-piste-betonnee-au...



173626-Neuville-Plaques beton(1)....



173626-Neuville-Plaques beton(2)....

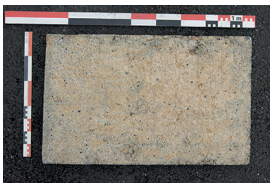

173626-Neuville-Plaques beton(3)....



173626-Neuville-Plaques beton(4)....



173626-Neuville-Plaques beton(5)....



173626-Neuville-Plaques beton(6)....



173626-Neuville-Poteau-barbele(1)...



173626-Neuville-Poteau-barbele2(...



173626-Neuville-Poteau-barbele3(...



173626-Neuville-Poteau-barbele4(...



173626-Neuville-Poteau-barbele5(...



173626-Neuville-Poteau-barbele6(...



173626-Neuville-Poteau-barbele7(...



173626-Neuville-Poteau-barbele8(...



173626-Neuville-Poteau-barbele9(...



173626-Neuville-Poteau-barbele10...

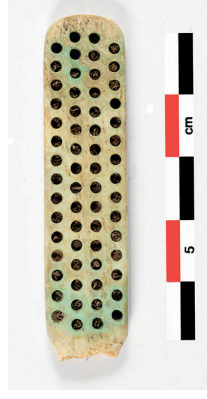

173626-Neuville-puits-aeration-sou...



173626-Neuville-St 58 (1).jpg



173626-Neuville-St 58 (2).jpg



173626-Neuville-St 58 (3).jpg



173626-Neuville-St 58 (3b).jpg



173626-Neuville-St 58 (4).jpg


173626-Neuville-St 58 (5).jpg


173626-Neuville-St 58 (5b).jpg


173626-Neuville-St 58 (6).jpg


173626-Neuville-St 58 (7).jpg


173626-Neuville-St 58 (7b).jpg


173626-Neuville-St 58 (8).jpg


173626-Neuville-St 58 (9).jpg


173626-Neuville-St 58 (10).jpg


173626-Neuville-St 58 (11).jpg


173626-Neuville-St 58 (12).jpg

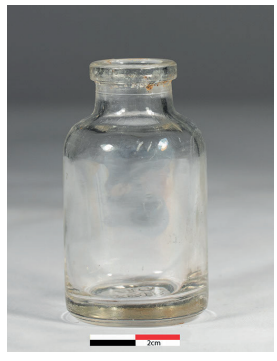
173626-Neuville-St 58 (13).jpg



173626-Neuville-St 58 (14).jpg



173626-Neuville-St 58 (14b).jpg


173626-Neuville-St 58 (15).jpg


173626-Neuville-St 58 (16).jpg


173626-Neuville-St 58 (17).jpg


173626-Neuville-St 58 (18).jpg


173626-Neuville-St 58 (18b).jpg


173626-Neuville-St 58 (19).jpg


173626-Neuville-St 58 (19b).jpg


173626-Neuville-St 58 (20).jpg



173626-Neuville-St 58 (21).jpg



173626-Neuville-St 58 (21b).jpg


173626-Neuville-St 58 (22).jpg

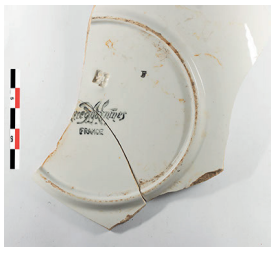
173626-Neuville-St 58 (23).jpg



173626-Neuville-St 58 (23b).jpg


173626-Neuville-St 58 (24).jpg


173626-Neuville-St 58 (25).jpg


173626-Neuville-St 58 (26).jpg



173626-Neuville-St 58 (26b).jpg


173626-Neuville-St 58 (27).jpg



173626-Neuville-St 58 (27b).jpg



173626-Neuville-st277-eclats(1).jpg



173626-Neuville-st277-tole(1).jpg



173626-Neuville-st277-tole(2).jpg



173626-Neuville-Tr 14-iso23(1).jpg



173626-Neuville-Tr 14-iso23(2).jpg



173626-Neuville-Tr 14-iso23(3).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (1).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (2).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (3).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (4).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (5).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (6).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (7).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (8).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (9).jpg



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (10)....



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (11)....



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (12)....

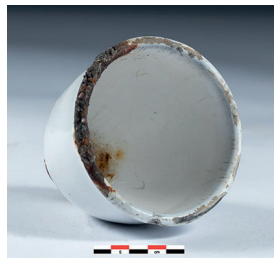

173626-Neuville-Tr 17-St 399 (13)....



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (14)....



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (15)....



173626-Neuville-Tr 17-St 399 (15b...

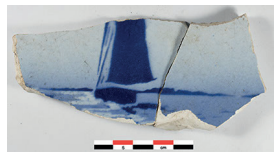

173626-Neuville-Tr 17-St 399 (16)....



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (1).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (2).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (3).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (4).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (4b)....



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (5).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (6).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (7).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (7b)....



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (8).jpg

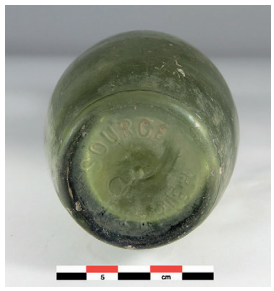

173626-Neuville-Tr 31-St 529 (8b)....



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (9).jpg



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (10)....

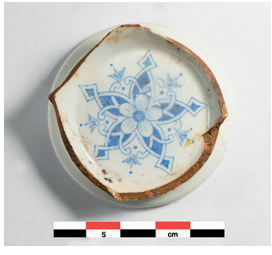

173626-Neuville-Tr 31-St 529 (10b...



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (11)....



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (11b...



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (12)....



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (12b...



173626-Neuville-Tr 31-St 529 (13)....



173626-Neuville-Tr 35-st552(1).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(2).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(3).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(3b).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(4).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(5).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(6).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(7).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(8).jpg



173626-Neuville-Tr 35-st552(9).jpg



173626-Neuville-TR1-st16(1).jpg



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

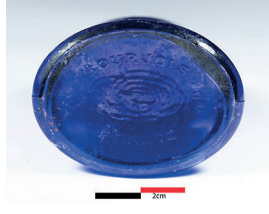

173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

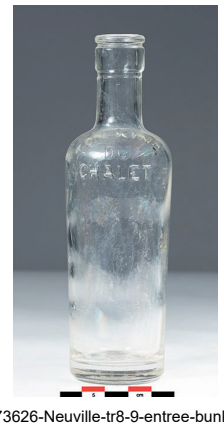

173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

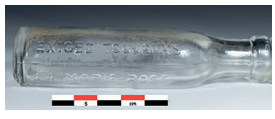
173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

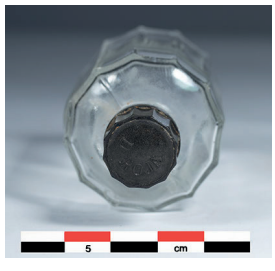
173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

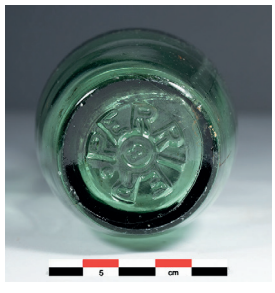
173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

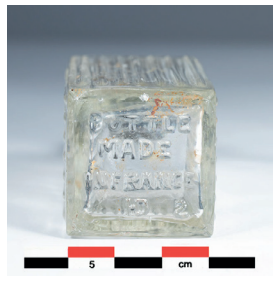
173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...



173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

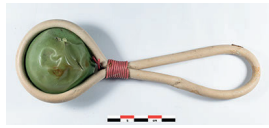
173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

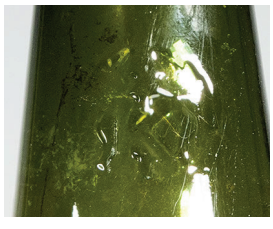
173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...

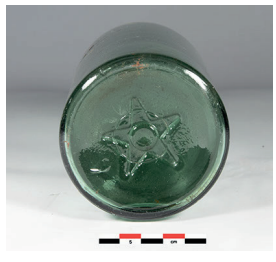
173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr8-9-entree-bunk...


173626-Neuville-tr14-st324(1).jpg



173626-Neuville-TR15-st345(1).jpg



173626-Neuville-TR15-st345(2).jpg



173626-Neuville-TR15-st345(3).jpg



173626-Neuville-TR15-st345(3b).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(1).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(2).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(3).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(4).jpg

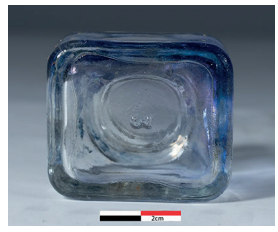

173626-Neuville-Tr17-st 399(4b).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(5).jpg

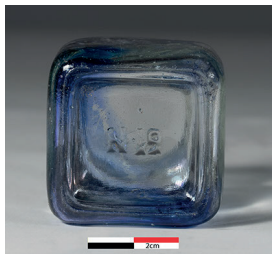

173626-Neuville-Tr17-st 399(5b).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(6).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(6b).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(7).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(7b).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(8).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(9).jpg


173626-Neuville-Tr17-st 399(9b).jpg


173626-Neuville-Tr17-st 399(10).jpg

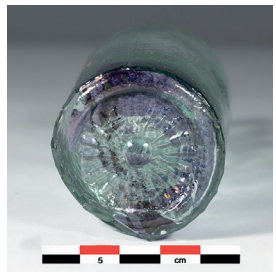
173626-Neuville-Tr17-st 399(10b).j...


173626-Neuville-Tr17-st 399(11).jpg

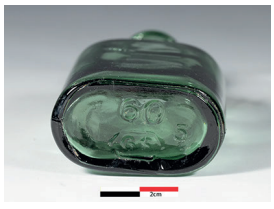
173626-Neuville-Tr17-st 399(11b).j...


173626-Neuville-Tr17-st 399(12).jpg

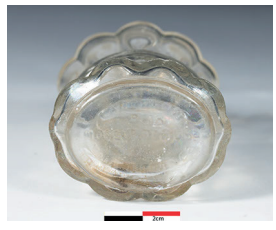
173626-Neuville-Tr17-st 399(12b).j...


173626-Neuville-Tr17-st 399(13).jpg


173626-Neuville-Tr17-st 399(13b).j...


173626-Neuville-Tr17-st 399(14).jpg


173626-Neuville-Tr17-st 399(15).jpg

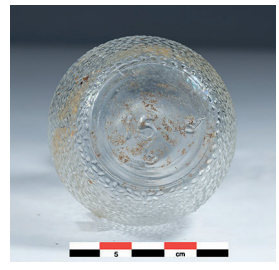
173626-Neuville-Tr17-st 399(15b).j...


173626-Neuville-Tr17-st 399(16).jpg


173626-Neuville-Tr17-st 399(17).jpg


173626-Neuville-Tr17-st 399(17b).j...


173626-Neuville-Tr17-st 399(18).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(18b).j...



173626-Neuville-Tr17-st 399(19).jpg

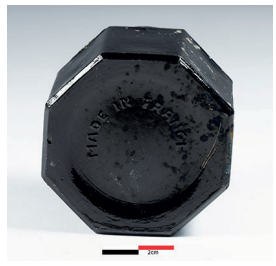

173626-Neuville-Tr17-st 399(19b).j...



173626-Neuville-Tr17-st 399(20).jpg

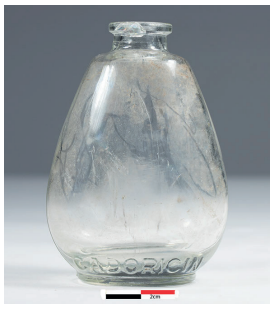

173626-Neuville-Tr17-st 399(20b).j...



173626-Neuville-Tr17-st 399(21).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(22).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(23).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(23b).j...



173626-Neuville-Tr17-st 399(24).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(24b).j...



173626-Neuville-Tr17-st 399(25).jpg



173626-Neuville-Tr17-st 399(26).jpg



173626-Neuville-TR17-st403(1).jpg



173626-Neuville-TR17-st403(2).jpg



173626-Neuville-TR17-st403(3).jpg



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(1).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(2).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(3).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(4).j...

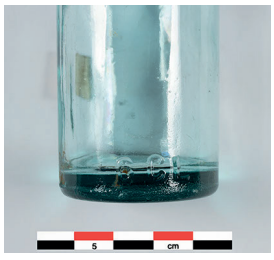

173626-Neuville-Tr18-Depotoir(4b)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(5).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(6).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(7).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(7b)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(8).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(8b)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(9).j...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(10)...

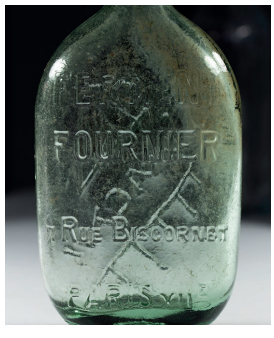

173626-Neuville-Tr18-Depotoir(10...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(11)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(11...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(11...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(12)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(12...

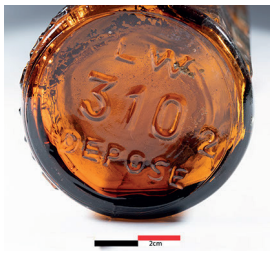

173626-Neuville-Tr18-Depotoir(12...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(13)...

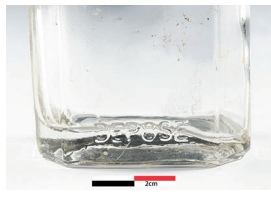

173626-Neuville-Tr18-Depotoir(13...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(14)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(14...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(15)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(15...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(16)...

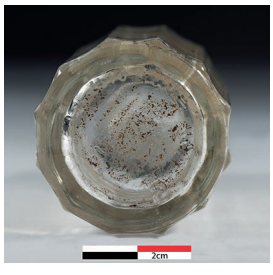

173626-Neuville-Tr18-Depotoir(16...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(17)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(17...

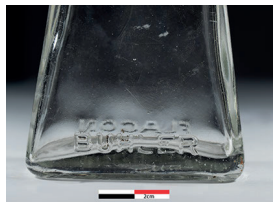

173626-Neuville-Tr18-Depotoir(17...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(18)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(19)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(20)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(20...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(21)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(21...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(22)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(22...

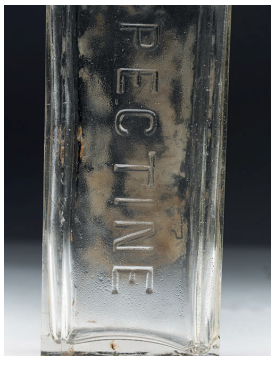

173626-Neuville-Tr18-Depotoir(22...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(23)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(24)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(25)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(26)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(27)...



173626-Neuville-Tr18-Depotoir(28)...



173626-Neuville-TR20-iso40(1).jpg



173626-Neuville-TR20-iso40(2).jpg



173626-Tr13-St 301(1).jpg



173626-Tr13-St 301(2).jpg



173626-Tr13-St 301(3).jpg



173626-Tr13-St 301(4).jpg



173626-Tr13-St 301(4b).jpg



173626-Tr13-St 301(5).jpg



173626-Tr13-St 301(6).jpg



173626-Tr13-St 301(6b).jpg



173626-Tr15-iso29(1).jpg



173626-Tr15-iso29(2).jpg



173626-Tr15-iso29(3).jpg



173626-Tr30-St 11(1).jpg



173626-Tr30-St 511(1).jpg



173626-Tr30-St 511(2).jpg



173626-Tr30-St 511(3).jpg

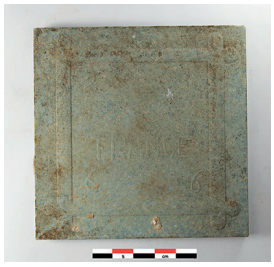

173626-Tr30-St 511(3b).jpg



173626-Tr30-St 511(4).jpg



173626-Tr30-St 511(5).jpg



173626-Tr30-St 511(6).jpg



173626-Tr30-St 511(7).jpg



173626-Tr30-St 511(7b).jpg



173626-Tr30-St 511(8).jpg



173626-Tr30-St 511(9).jpg



173626-Tr30-St 511(10).jpg

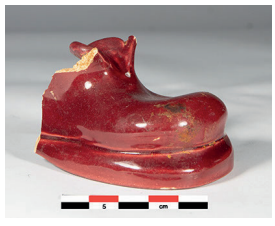

173626-Tr30-St 511(11).jpg



173626-Tr30-St 511(12).jpg



173626-Tr31-sol-bat-brique(1).jpg



173626-Tr35-iso552(1).jpg



173626-Tr35-iso552(2).jpg



Etiquette-mignonette(1).jpg



mignonette-papiers(1).jpg



mignonette-papiers(2).jpg



mignonette-papiers(3).jpg



mignonette-papiers(4).jpg



mignonette-papiers(5).jpg



mignonette-papiers(6).jpg



mignonette-papiers(7).jpg



mignonette-papiers(8).jpg



mignonette-papiers(9).jpg



mignonette-papiers(10).jpg



mignonette-papiers(11).jpg



mignonette-papiers(12).jpg

III. Inventaires techniques

Inventaire des structures

DONNEES ADMINISTRATIVES					
Département		**Commune**	**Code INSEE**	**Parcelle cadastrale**	**Propriétaire(s) du terrain**
Seine-Maritime (76)		Dieppe	76 466	ZB 2, 284, 301, 311, 312, 313	3F Normandie
n° Opération	**Année réalisation**	**Localitation / intitulé**		**Responsable**	**Organisme**
17 3626	2024	Neuville-lès-Dieppe, Val d'Arquet est		Bruno Aubry	INRAP

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
1	1	fossé		70		70	E-O		LBG		
2	1	fosse	300	70		70			LBG		lithique
3	1	fossé		60		70	N-S		LBG		lithique
4	1	fossé		120		70	N-S		LBG		
5	1	fossé		75		70	N-S		LBG		
6	1	fosse		660		70			LB		
7	1	fosse		70		70			LBG		
8	1	fossé		50		60	E-O		LBG		
9	1	fossé		65		60	E-O	WW2	LBG		
10	1	fosse	300	120		50		WW2	LBG		
11	1	fossé		100		50		WW2	LBG		
12	1	fosse		190		50		WW2	LBG		
13	1	fossé		90		50	E-O	WW2	LBG		
14	1	fossé		80		60	N-S		LBG		
15	1	réseau électrique		40		60	E-O	WW2	LBG		cable d'alimentation électrique
16	1	trou de bombe		800		70		WW2	LBG		verreries, objets divers en métal
17	1	fossé		80		80	N-S		LBG		
18	1	fossé		60		60	E-O		LBG		
19	1	trou de bombe						WW2	LBG		
20	1	crémation		80		70		La Tène D	LBG		alliage et fer
21	1	crémation		70		60		La Tène	LBG		
22	1	crémation				60		La Tène	LBG		
23	1	fossé		50		70	N-S	WW2	LBG		
24	1	fossé		90		80	E-W		LBG		
25	2	fossé		120		50	E-W		LBG	blocs de silex	lithique
26	2	fossé		70		50	E-O		LBG		
27	2	trou de poteau			50	50			LBG	blocs de silex	
28	2	fossé		90		60	N-S		LBG		
29	2	fossé		160		70	N-S		LBG	blocs de silex	
30	2	fossé		90		70	E-O	Haut-empire	LBG		TCA, céramiques
31	2	fossé		70		60	N-S	WW2	LBG		
32	2	fossé		60		90	N-S		LBG	blocs de silex	
33	2	trou de poteau			40	70			LBG		
34	2	fosse/silo			60	70		Néolithique	LBG		éclats en grès meule, lithique
35	2	foyer			80	70		Néolithique	LBG	silex chauffés	lithique
36	4	fossé		100		60	E-O		LBG		
37	4	fossé		10		60	E-O		LBG	blocs de silex	
38	4	fosse		110		60			LBG		
39	4	fossé		35		50	E-O		LBG		

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
40	4	fossé		70		50	N-S		LBG		
41	4	trou de poteau			40	50			LBN		
42	4	fosse	90	50		50			LBN	blocs de silex	
43	4	fosse	80	40		5			LBN		
44	Géol 5	fosse	200	140		70	E-O		LBN		
45	Géol 9	fossé		70		50	N-S		LBG		
46	Géol 9	fossé		70		50	N-S		LBG		
47	Géol 11	trou de poteau	40	40		70		WW2	LBG		
48	Géol 11	fossé		50		70	N-S		LBN		
49	Géol 11	fosse		100		60		WW2	LBG		
50	4	trou d'homme	120	60		60		WW2	LBG		
51	4	fossé		40		60	N-S		LBG		
52	4	trou d'homme	70	40		60		WW2	LBG		
53	4	trou de poteau			25	60			LBG		
54	4	fossé		110		65	N-S	WW2	LBG	blocs de grès	mouture
55	4	trou de poteau			50	60		WW2	LBG		blocs de silex
56	4	fossé		45		60	E-O		LBG		
57	4	fossé		130		60	N-S	WW2	LBG		
58	4	trou de bombe		130				WW2	LBG		verreries, objets divers en métal
59	4	fosse	160	110		30		Haut-empire	LBN		céramiques etc
60	4	fossé		150		60	E-O	Haut-empire	LBN	blocs de silex	
61	4	chablis		160		60		Protohistoire	LBG	blocs de silex	céramiques
62	4	fosse		120		60			LBN		
63	4	fosse		90		60			LBN		
64	4	trous de poteau			30	60			LBG	blocs de silex	
65	4	fosse	210	100		60			LBG		
66	4	trou de poteau			35	60			LBG		
67	4	trou de poteau			40	60			LBG		
68	4	trou de poteau			40	60			LBG		
69	4	fosse		50		60			LBG		
70	4	fosse			220	60		Haut-empire	LBN		
71	4	fossé		100		60	N-S		LBG	blocs de silex	
72	4	fossé		80		60	E-O		LBG		lithiques
73	4	fossé		140		60	N-S		LBG	blocs de silex	lithique
74	4	fossé		40		60	N-S		LBN		clous
75	4	fossé		75		60	N-S	Haut-empire	LBN		
76	4	fossé		75		60	N-S	Haut-empire	LBN		
77	4	fossé		80		50	E-O	Haut-empire	LBN		céramique etc
78	4	fossé		50		50	N-S		LBN		
79	4	fossé		25		50	N-S		LBN		
80	4	fosse	230	60		50		Haut-empire	LBN		céramiques, métal
81	4	trou de poteau			50	50			LBN		
82	4	fosse	110	85		50		Haut-empire	LBN		céramiques
83	4	fosse	120	70		50			LBN	blocs de calcaire	
84	4	fosse	60	50		50			LBG		
85	4	fosse		110		50		Haut-empire	LBN		céramiques
86	4	trou de bombe			900			WW2	LBO		
87	4	fossé		70		50	N-S	Haut-empire	LBN	terre cuite	
88	4	trou de bombe			120	50		WW2	LBG		
89	4	trou de bombe			400	50		WW2	LBO		
90	4	fossé		90		50	N-S		LBN	blocs de grès	mouture
91	4	fosse	160	90		50		Haut-empire	LBN		huîtres, céramiques, lithique
92	4	fosse		120		50			LBN		
93	4	fosse		260		50		Haut-empire	LBN		céramiques, métal
94	4	trou de poteau			45	50		Haut-empire	LBN		céramiques
95	4	fosse	120	80		50			LBN		

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
96	4	fosse	210	120		60		Haut-empire	LBN		céramiques, métal
97	4	fossé		160		50	N-S	Haut-empire	LBN		céramiques, lithique, métal
98	4	fossé		75		60	E-O		LBN		
99	4	fossé		110		50	N-S		LBN		lithique
100	4	fosse	210	160		50		Haut-empire	LBN		céramiques
101	4	fossé	100			60	N-S	WW2	LBG		céramiques
102	4	fossé		60		60	N-S		LBN		
103	4	fosse				60			LBG		
104	4	fosse			160	80			LBG		lihique
105	4	réseau électrique		160		80	N-S	WW2	LBO		cable d'alimentation électrique
106	4	fossé		60		110	E-O	Haut-empire	LBG		céramiques, lithique
107	4	fossé		60		110	N-S	Haut-empire	LBG		TCA, céramiques, métal
108	4	fossé				100	E-O	WW2	LBG		piquets de clôtures
109	4	fosse	350			100			LBG		
110	4	fosse	110	50		80			LBG		
111	4	fosse	120			80			LBG		
112	4	fossé		60		80	E-O		LBG		
113	4	fossé		250		60	N-S		LBG		
114	4	fossé		180		80	N-S		LBG		
115	4	voirie ?		240		60	N-S	Haut-empire	LBG		céramiques
116	4	niveau				60		Haut-empire	LBG		TCA, céramiques
117	4	fossé		130		60	E-O	Haut-empire	LBG		TCA, céramiques, lithique
118	4	fossé ?		250		60	N-S		LBG		
119	4	canalisation		30		50	N-S	WW2	LBO	conduite d'eau	
120	4	trou de bombe	400			50		WW2	LBG		
121	4	fossé		120		90	E-O	WW2	LBO		
122	5	trou de bombe	60			60		WW2	LBO		
123	6	fossé	60			80	N-S		LBG		
124	6	fosse	100	70		60			LBG		
125	6	fosse	110	60		60			LBG		
126	6	fossé		130		60	N-S		LBG		
127	6	trou de poteau			50	60			LBG		
128	6	trou de poteau			50	60			LBG		
129	6	fossé		25		60	E-O	WW2	LBO		
130	6	fossé		110		60	E-O	WW2	LBO		
131	6	fosse	40			70			LBG	blocs de silex	
132	6	trou d'homme		100		50		WW2	LBO		
133	6	fosse	120	80		30			LBG	silex chauffés	
134	6	fossé		120		40	N-S	Haut-empire	LBN	blocs de silex	céramiques, métal
135	6	fosse	190	90		40		Haut-empire	LBN		céramiques
136	6	fosse	240	100		30		Haut-empire	LBN		céramiques, métal
137	6	fosse		450		40		Haut-empire	LBN		céramiques
138	6	trou de poteau			40	40			LBN		
139	6	fosse	160	120		40			LBN		
140	6	fosse		140		40			LBN	nodule d'argile rubéfié	
141	6	fosse		60		50			LBG		
142	6	fossé		60		70	E-O		LBG		
143	6	fossé				50	N-S	Haut-empire	LBN	blocs de silex	céramiques
144	6	fossé		80		50	N-S		LBG		
145	6	fosse	280	70		50			LBN	blocs de silex	
146	6	fossé		140		50	N-S	Haut-empire	LBN		céramiques, lithique
147	6	fossé		25		50	N-S		LBG		

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
148	6	fosse	130	30		50			LBG		
149	6	fossé		70		50	N-S	Haut-empire	LBN		céramiques
150	6	fosse		50		50			LBG		
151	6	fossé		40		50	N-S		LBG		
152	6	fosse		100	70	50		Haut-empire	LBN		céramiques
153	6	trou de bombe	160			50		WW2	LBO		
154	6	fossé ?		420		40	N-S	Haut-empire	LBN	blocs de silex	TCA, céramiques
155	6	trou de bombe	100			50		WW2	LBG		
156	6	fosse	30			50			LBN		
157	6	fossé/mur ?		90		40	N-S	Haut-empire	LBN	blocs de silex	TCA, céramiques,
158	6	fossé		170		40	N-S	Haut-empire	LBN		céramiques
159	annulé								LBG		
160	6	trou de bombe	90			40		WW2	LBO		éclats d'obus non cardé
161	6	fosse		120		40		Haut-empire	LBN		TCA,
162	6	fondations ?				20		Haut-empire	LBN	blocs de silex	métal
163	6	fosse		140		40		Haut-empire	LBN	blocs de silex	céramiques
164	6	fossé		40		50			LBN		
165	6	trou de poteau			50	40			LBG		
166	6	trou de poteau			50	40			LBG		
167	6	trou de poteau			70	400			LBN	blocs de silex	
168	6	trou de poteau			50	40			LBG	blocs de silex	
169	6	trou de poteau			45	40			LBG	blocs de silex	
170	6	chemin		300		70			LBG	ornières	
171	6	fossé		100		35	E-O		LBG	blocs de silex	
172	6	fosse		210		60			LBN		TCA, métal
173	6	fossé		230		80	E-O		LBN		
174	6	fossé		170		80	E-O		LBG		
175	6	fossé		110		50	N-S		LBG		
176	7	trou de poteau			40	60			LBG		
177	7	trou de bombe			70	50		WW2	LBG		
178	7	fosse		60		90			LBN	blocs de silex	
179	7	fossé		240		70			LBN		Métal, Lithique, céramique et TCA
180	7	fosse		130		60			LBG		
181	7	fossé		480		60		Haut-empire	LBN		céramiques, TCA, lithique, métal
182	7	fossé		60		70			LBG		
183	7	fossé		60		40			LBG		
184	7	fossé		200		60			LBG		
185	7	fossé		160		60			LBG	blocs de silex	
186	7	fosse			250	50			LBG		
187	7	trou de poteau			70	50			LBG		
188	7	fossé		35		60			LBG		lithique
189	7	fosse	400	50		50			LBG		lithique
190	7	fosse	900	50		40			LBG		
191	7	fosse			140	40			LBG		
192	7	fossé		140		50			LBG		
193	7	fossé		90		50			LBN		lithique
194	7	chablis			300	60			LBO		lithique
195	7	fossé			170	70			LBG		
196	9	fossé		90		70			LBG		
197	9	fossé			150	50			LBG		
198	annulé								LBG		
199	9	fossé			50	60		WW2	LBO		
200	9	trou de poteau			70	50			LBN		
201	9	trou de poteau			70	50			LBN		
202	9	fossé		200		50		Haut-empire	LBN		TCA, céramiques, lithique, métal

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
203	9	fossé		40		40		Haut-empire	LBN		céramiques
204	9	fosse	120	70		40			LBG		
205	9	fosse			120	40		Haut-empire	LBN		céramiques
206	9	fosse		120		40			LBN		
207	9	fosse	90	60		40			LBN		
208	9	fosse		100		50			LBG		
209	9	fossé		110		40		Haut-empire	LBN		céramiques, métal
210	9	fossé		70		40		Haut-empire	LBN		céramiques
211	9	fossé		80		40			LBN		
212	9	fossé		100		40		Haut-empire	LBN		céramiques
213	9	fossé		90		40		Haut-empire	LBN		céramiques
214	9	fosse		180		40		Haut-empire	LBN	blocs de silex	TCA, lithique, métal
215	9	mare ?	600	60		40			LBG		lithique
216	9	fossé		60		60		Haut-empire	LBN		Céramiques , métal
217	9	fossé		110		60	N-S		LBN		
218	9	fosse	200	120		40		Haut-empire	LBN	galets	TCA, céramiques
219	9	fossé		110		40		Haut-empire	LBN		céramiques
220	9	fosse		300		40		Haut-empire	LBN		TCA, céramiques
221	9	fosse	110	60		40		Haut-empire	LBN		TCA,
222	9	fosse		100		50		Haut-empire	LBN		
223	9	fosse	150	110		50			LBN		
224	9	fosse		80		50			LBG		
225	9	fossé		120		50	N-S	WW2	LBG		
226	9	fossé		100		50	E-O		LBG		
227	9	fossé		190		50	E-O	Haut-empire	LBN		TCA,
228	9	fossé		100		50	E-O	WW2	LBG		
229	9	fossé		110		50	E_O	Haut-empire	LBN		
230	10	fosse	70	40		60		Haut-empire	LBN		céramiques
231	10	fossé		130		60	E-O		LBG		lithique
232	10	fossé		60		50	N-S		LBN		
233	10	trou de poteau			50	50			LBN		
234	10	trou de poteau			50	50			LBN		
235	10	trou de poteau			50	50			LBN		
236	10	fossé			150	50	N-S		LBN		lithique
237	10	fossé			40	60	E-O		LBG		céramiques
238	10	trou de poteau			30	60			LBG		
239	10	fosse		160	80	70		Haut-empire	LBN		céramiques
240	10	fosse	100	80		70		Haut-empire	LBN		céramiques
241	10	fossé		45		60	E-O	Haut-empire	LBN		céramiques
242	10	fosse	150	130		50		Haut-empire	LBN		céramiques
243	10	fossé		35		60			LBN		
244	10	fosse	210			70		Haut-empire	LBN		céramiques, métal
245	10	fosse		40		60		Haut-empire	LBN		céramiques
246	10	trou de poteau			50	60			LBN		
247	10	trou de bombe	250			60		WW2	LBO		
248	10	trou de poteau			40	60			LBG		
249	10	trou de poteau			40	60			LBG		
250	10	trou de poteau			60	50			LBG		
251	10	fossé		60		60	N-S	WW2	LBG		
252	10	fossé		140		50		Haut-empire	LBN		céramiques , métal
253	10	fosse		110		50			LBN		
254	10	fosse		120		60		Haut-empire	LBN		céramiques, métal
255	10	fosse	140	60		60			LBN		
256	10	fosse		110		50		Haut-empire	LBN		céramiques
257	10	fossé		30		50	N-S		LBG		métal
258	10	fosse		130		50		Haut-empire	LBN		céramiques
259	10	fosse		150		50			LBG		
260	10	fosse	210	160		50		Haut-empire	LBN		TCA, céramiques

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
261	10	mare ?		1200		70		Haut-empire	LBG	calcaire	TCA
262	10	fossé		130		60		Haut-empire	LBN		céramiques, lithique, métal
263	10	fosse		90		50			LBN		
264	10	fosse	160	70		50			LBN		
265	10	fosse	130	90		50			LBN		Iso 19 WW2
266	10	fosse/mur ?		600		40	N-S	Haut-empire	LBN	blocs de grès et de poudingue	meule, TCA, céramiques, lithique, métal
267	10	fosse		150		40		Haut-empire	LBN		céramiques
268	10	fosse		260		40		WW2	LBO		
269	10	fosse			90	40			LBN		
270	10	fosse		170		40			LBN	blocs de silex	
271	10	fosse		400		60		Haut-empire	LBN		TCA
272	10	fossé		180		40	E-O	Haut-empire	LBN	blocs de silex	TCA
273	10	fosse	150	120		40			LBN		
274	10	chemin		14000		50	E-O		LBG		ornières, lithique
275	10	fosse			110	60		Haut-empire	LBN	blocs de silex	TCA, céramiques
276	10	fossé		190		60	E-O	Haut-empire	LBN		céramiques, métal
277	10	trou de bombe			15000	60		WW2	LBG		queues de cochons, éclats d'obus, barbelés
278	10	fosse	300	110		50		Haut-empire	LBN		céramiques
279	10	fosse		130		50		Haut-empire	LBN		céramiques
280	10	fosse		120		50			LBN		
281	10	fosse	260	200		50		Haut-empire	LBN		céramiques
282	10	fosse		90		60			LBG		
283	10	fossé		80		50		Haut-empire	LBN		céramiques
284	10	trou de poteau			50	50			LBN		
285	10	trou de poteau			50	50			LBG		
286	10	fossé		80		50	E-O		LBN		
287	10	fossé		120		50		WW2	LBG		
288	10	fossé		90		60			LBG		
289	10	trou de bombe			11000			WW2	LBG		
290	10	fossé		80		50		WW2	LBG		
291	11	fossé		40		60	E-O	Haut-empire	LBN		céramiques
292	11	trou de poteau			40	60			LBG		
293	11	fossé		55		60	N-S		LBG		
294	11	fossé		45		60	N-S		LBG		
295	11	fossé		50		50	E-O		LBG		
296	11	trou de poteau			45	50			LBG		lithique
297	11	fosse		150		50		Haut-empire	LBN		rejet de parois de four
298	11	fossé									
299	12	fossé		70		70	N-S		LBG		
300	12	blockhaus						WW2	béton		
301	13	blockhaus	1900	1600		50		WW2	béton		céramiques
302	13	fossé ?		90		110	E-O	WW2	béton et limon		
303	13	tunnel		120		110		WW2	béton		
304	13	fossé		70		110	E-O	Haut-empire	LBG		TCA non ramassé
305	14	fosse	270	70		60			LBG	paroit rubéfié	
306	14	fossé		50		60	N-S		LBG		
307	14	fossé		50		70	E-O		LBG		
308	14	fossé		120		60	N-S		LBN		
309	14	fossé		50		70	N-S		LBN		
310	14	fossé		40		60	N-S		LBN		
311	13	bouche d'aération	100	90		80		WW2	béton		échelle d'accés
312	13	boîtier électrique	180	70		20		WW2	béton		
313	13	tunnel		70		60		WW2	béton		

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
314	13	entrée				70		WW2	béton		
315	13	mur	13000			60		WW2	béton		
316	13	blockhaus			90	70		WW2	béton		
317	13	destruction	13000			60		WW2	béton		
318	13	blockhaus	500	300		40		WW2	béton		
319	13	blockhaus	18000			40		WW2	béton		
320	13	blockhaus				100		WW2	béton		
321	13	blockhaus	16000			90		WW2	béton		
322	14	fossé		110		50		WW2	LBGO		
323	14	fossé		70		50	N-S		LBG		
324	14	fossé		100		50	N-S	WW2	LBGO		
325	14	fossé		90		50	E-O		LBG		
326	14	fosse			130	60			LBG		
327	14	fosse		110		60			LBG		
328	14	fossé		50		50	N-S	WW2	LGO		
329	14	fossé		120		60			LBG		
330	14	fossé		110		50	N-S		LBG		
331	14	fossé		100		60	N-S		LBG		
332	14	réseau électrique		20		50	E-O	WW2	LBO		câble d'alimentation électrique
333	14	fosse	130	45		70		WW2	LBO		lithique
334	annulé								LBG		
335	7	trou de bombe	1000			80		WW2	LBO		
336	14	réseau électrique		30		60	N-S	WW2	LBO		câble d'alimentation électrique
337	14	fossé		60		60	N-S		LBG		
338	14	trou de bombe	520			50		WW2	LBO		
339	14	fosse		80		80			LBG		
340	14	fossé		100		60	N-S		LBG	blocs de silex	
341	14	fossé		80		70	N-S	WW2	LBO		poubelle moderne
342	14	trou de bombe	300			50		WW2	LBO		
343	15	fosse		30		110			LBG	blocs de silex	
344	15	fossé		60		110	N-S		LBG		
345	15	trou de bombe	1200			50		WW2	LBO		verreries, objets divers en métal
346	15	fossé		240		130	N-S	WW2	LBO		
347	15	fossé		60		80	E-O	WW2	béton		
348	15	dalle	26000			30		WW2	béton		
349	15	dalle	700			30		WW2	béton		métal
350	15	fossé		70		70	E-O		LBG		
351	15	fossé		50		110	E-O		LBG		
352	15	fossé		50		110	E-O	WW2	LBO		conduite d'eau
353	15	fossé		50		100	E-O		LBG		
354	15	fossé		70		100	N-S	WW2	LBO		
355	15	fossé		70		80	E-O		LBG		
356	15	fossé		40		70	N-S	WW2	LBO		
357	16	fossé		60		60	N-S		LBG		
358	16	fossé		140		70	N-S		LBG		
359	16	fossé		40		60	N-S		LBG		
360	16	fossé		30		60	N-S		LBG		
361	16	fosse		80		60			LBG		
362	16	fosse	70	50		60			LBG		
363	16	fossé		40		60	N-S		LBG		
364	16	trou de poteau			100	70			LBG		
365	16	fosse	60	40		60			LBN		
366	16	fosse		150		70		WW2	LBO		
367	16	fossé		100		60	N-S	WW2	LBO		
368	16	fossé		100		50	N-S	WW2	LBO		

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
369	16	fossé		70		60	N-S		LBN	blocs de silex	
370	16	fossé		120		60	N-S		LBG		
371	16	fossé		30		60	N-S		LBG		
372	16	fossé	500			60	N-S		LBG	blocs de silex et de calcaire	
373	16	fossé		130		70	E-O		LBN		céramique ?
374	16	fossé		70		50	N-S		LBG		
375	16	trou de poteau			40	50		WW2	LBO		
376	16	réseau électrique		25		50	E-O	WW2	LBO		câble d'alimentation électrique
377	16	réseau électrique		40		40	N-S	WW2	LBO		câble d'alimentation électrique
378	16	trou de poteau			35	60			LBN		
379	16	trou de poteau			47	60		Protohistoire	LBN		céramique protohistorique
380	16	fossé		90		70	N-S	Protohistoire	LBN		céramique protohistorique
381	16	fosse	100	80		80			LBG		
382	16	trou de poteau			40	60			LBG		
383	16	fosse	80	60		60			LBG		
384	16	fosse	110	70		50			LBN		
385	16	fossé	110			40	N-S	WW2	LBO		conduite d'eau
386	17	naturel ?									lithique
387	2	foyer ?	250			60		Protohistoire	LBN	charbonneux	Métal
388	2	fossé		60		70	E-O	Haut-empire	LBN	blocs de silex	Métal
389	2	trou de bombe	300			70		WW2	LBO		
390	17	fossé		140		70	N-S		LBG	blocs de silex	
391	17	fossé		60		60	N-S		LBG		
392	17	fossé		50		60	N-S		LBG		
393	17	chablis			110	60		Protohistoire	LBG		lithique
394	17	fossé		100		70	E-O		LBN	blocs de silex	
395	17	fossé		40		60	N-S		LBN		
396	17	fossé		50		60	E-O		LBN		lithique
397	17	fossé		50		60	N-S		LBN		
398	17	chablis			260	60		Protohistoire	LBO		lithique et céramique
399	17	dépotoir	1500			100		WW2	LBO		verreries, objets divers en métal
400	17	fossé		50		50			LBG		
401	17	fossé		130		50	E-O	Haut-empire	LBG	blocs de silex	scories
402	17	fossé		140		60	N-S		LBG		
403	17	chablis			210	70			LBG		lithique
404	17	fossé		70		50	N-S	moderne	LBG		
405	17	fosse	140	98		100			LBN		
406	17	fosse	104	93		100			LBN		
407	1	fosse		80		50			LBG		
408	1	trou de poteau			80	40			LBG		
409	1	trou de poteau			50	50			LBG		
410	1	trou de poteau			60	50			LBG		
411	1	trou de poteau			70	50			LBG		
412	1	trou de poteau			70	50			LBG		
413	1	trou de poteau			60	50			LGB		
414	18	blockhaus	2700			70		WW2	LBO		
415	18	fossé		60		60	E-O		LBG		
146	18	fossé		50		60	E-O		LBG		
417	18	fossé		90		70	N-S		LBG		
418	18	fossé		120		80	N-S		LBG		
419	18	fossé		140		80	N-S		LBG		
420	18	fosse	90	80		70			LBG		

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
421	18	fosse	150	90		70			LBG		
422	18	fosse/chablis			200	50			LBG		lithique
423	18	plateforme		1200		60		WW2	LBO	galets	possible encuvement flack
424	18	trou d'homme	160	60		40		WW2	LBO		
425	18	réseau		80		40	E-O	WW2	LBO	galets	
426	18	fosse			70	40			LBN		
427	18	fossé		50		40	N-S		LBG		
428	17	blockhaus	1100	1500		60		WW2	béton		
429	15	trou de bombe	500			50		WW2	LBO		objets en fer
430	19	fossé		50		50	N-S	moderne	LBO		
431	20	trou de bombe	1500			70		WW2	LBO		huîtres, céramiques
432	20	trou d'homme	140	70		60		WW2	LBO		
433	21	trou d'homme	120	60		60		WW2	LBO		
434	21	trou d'homme	150	80		90		WW2	LBO		
435	21	trou d'homme	200	80		90		WW2	LBO		
436	21	voirie ?	1700			150		Haut-empire	LBG		
437	21	réseau		70		100	E-O	WW2	LBO		câble d'alimentation électrique
438	21	chemin ?		1300		60	E-O	WW2	LBO	blocs de silex	
439	21	réseau		130		70	E-O	WW2	LBO		
440	21	fossé		50		70	E-O		LBN		
441	21	fosse ?	160			70			LBN		
442	21	fossé		110		70	E-O		LBG		
443	21	réseau		30		70	N-S	WW2	LBO		conduite d'eau
444	21	fossé		50		60	N-S	WW2	LBO		
445	21	fossé		120		50	N-S	Protohistoire	LBN		céramique
446	21	fossé		40		50	E-O	moderne	LBO		céramique
447	21	fossé		120		50	N-S	Protohistoire	LBN		huîtres, céramiques, métal
448	22	réseau		110		60	N-S	WW2	LBO		conduite d'eau
449	22	fossé		40		60	E-O		LBG		
450	22	fossé		80		60	N-S		LBG		
451	22	fossé		60		60	E-O	Haut-empire	LBN		céramique
452	22	fossé		50		60	E-O		LBG		
453	22	fossé		40		70	E-O		LBG		
454	22	fossé		35		70	E-O		LBG		
455	22	fossé		180		70	E-O		LBG		
456	23	fossé		55		70	E-O		LBG		
457	23	fossé		120		110	E-O		LBN		
458	23	piste		320		20	E-O	WW2	béton		
459	23	trou de bombe		600		50		WW2	LBO		
460	23	réseau		50		80	N-S	WW2	LBO		
461	23	trou de bombe		800		90		WW2	LBO		
462	23	trou d'homme		900		80		WW2	LBO		
463	23	réseau		30		80	N-S	WW2	LBO		conduite d'eau
464	23	trou de poteau			30	60		WW2	LBO		
465	23	trou de bombe		500		60		WW2	LBO		
466	23	fossé		80		60	N-S		LBG		
467	23	fossé		100		60	N-S		LBG		
468	24	fossé		90		110	N-S		LBN		
469	24	fosse		180		90			LBN		
470	24	trou de bombe		600		70		WW2	LBO		queues de cochons, éclats d'obus, barbelés
471	24	piste		100		20	E-O	WW2	béton		
472	24	trou de bombe		100		70		WW2	LBO		
473	24	trou de poteau			60	70			LBG	blocs de silex, calage	

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
474	24	réseau		80		100	E-O	WW2	LBO		
475	24	fossé		80		100	N-S	WW2	LBO		
476	24	fossé		230		120	N-S	WW2	LBO		
477	25	fossé		140		80	N-S		LBN		métal
478	25	piste		300		20	E-O	WW2	béton		
479	25	fossé		60		40	N-S	WW2	LBO		
480	25	trou de poteau			70	50		WW2	béton		
481	25	fossé		170		70	N-S		LBG		
482	25	fosse			150	70	N-S		LBN		lithique
483	26	trou de bombe		700		60		WW2	LBO		
484	26	trou d'homme		80		50		WW2	LBO		métal
485	26	fossé		60		50	N-S	WW2	LBO		
486	26	fossé		50		60	N-S	WW2	LBO		
487	26	trou de poteau	30	30		60		WW2	LBO		
488	26	fossé		150		80	N-S		LBG	blocs de silex	lithique
489	26	fossé		160		70	N-S		LBG		
490	29	fossé		70		60	N-S		LBG		
491	29	fossé		70		60	N-S		LBG		
492	29	fossé		100		70	E-O		LBG		
493	27	fossé		90		70	E-O		LBN	blocs de silex	
494	27	fossé		200		70	E-O		LBN		
495	27	fossé		60		70	N-S		LBN		
496	27	fossé		90		60	E-O		LBN		
497	27	trou de poteau	30	30		60			LBO		
498	27	fossé		80		70	N-S	WW2	LBO		
499	27	fossé		70		70	N-S		LBG		
500	27	trou d'homme		60		70		WW2	LBO		
501	27	fossé		50		50	N-S		LBG		
502	27	trou de poteau			40	40			LBG		
503	27	trou de poteau	30	30		40		WW2	LBO		
504	27	trou de bombe		500		60		WW2	LBO		
505	27	fosse		350		60			LBG		
506	27	fossé		40		60	N-S		LBG		
507	28	fosse		90		40			LBG		
508	28	fossé		100		40	N-S		LBG		
509	28	fossé		30		40	N-S		LBG		
510	28	fosse	130	90		50			LBG		
511	30	cuisine	2000	500		0	N-S	WW2	béton	briques	verreries, objets divers en métal
512	30	fossé		40		50	N-S		LBG		
513	30	réseau		20		50	N-S	WW2	LBO		conduite d'eau
514	30	fosse		110		60		WW2	LBO	tuiles, briques	
515	30	fosse		200		60		WW2	LBO		
516	30	fosse		500		70		WW2	LBO	tuiles, briques	verreries, objets divers en métal
517	30	fosse		120		70			LBO		
518	30	fosse		170		60		WW2	LBO		
519	30	fosse		210		70			LBOL	briques	
520	30	bâtiment ?		210		10		moderne	LBO	briques et silex	
521	31	fosse	60	60		40		moderne	LBO	briques	
522	31	extraction		450		80		moderne	LBO	tuiles, briques	
523	31	extraction		400		50		moderne	LBO	tuiles, briques	
524	31	bâtiment ?	1500	500		10		WW2	LBO	briques	
525	31	fossé		60		100		WW2	LBOL		
526	31	extraction	400	170		0		moderne	LBO	briques	
527	31	extraction	230			50		moderne	LBO	briques et silex	
528	31	fosse	160			60			LBO		
529	31	extraction	2000			50		moderne	LBO		

N°	tranchée	Type (Fait ou US)	Longueur (en cm)	Largeur (en cm)	Diamètre (en cm)	Profondeur d'apparition (en cm)	Orientation	Datation	Comblement	Inclusion	Mobilier
530	31	extraction	1500			90		moderne	LBO		
531	31	ornière		60		40		moderne	LBO	galets	
532	31	ornière		60		40		moderne	LBO	galets	
533	32	extraction	1100			30		WW2	LBO		objets en fer
534	32	fossé		80		60			LBN		
535	32	extraction	37000			70		moderne	LBO		
536	32	fossé		70		80		WW2	LBO	briques	
537	32	dépotoir	1000			60		WW2	LBO		verreries, objets divers en métal
538	32	bâtiment ?	400			40		moderne	LBO	briques et silex	
539	32	fossé		180		70	E-O		LBG		
540	33	fosse	280			90		Haut-empire	LBN		
541	33	fossé		50		60	E-O		LBG		
542	33	fossé		120		80	E-O		LBN		
543	33	extraction	30000			60		moderne	LBO		
544	33	fosse		280		100			LBG		
545	33	fosse		360		60			LBN		
546	33	fosse	8000			30		moderne	LBO		
547	33	fossé		60		60	N-S	Haut-empire	LBN		
548	33	fossé		90		50	N-S	Haut-empire	LBN		
549	34	blockhaus ?	1000			80		WW2	béton		objets en fer, bétons, calcaire
550	34	trou de poteau	40	40		60		moderne	LBO		
551	35	tranchée		90		70		WW2	LBO		
552	35	blockhaus	15000	600		10		WW2	béton		barbelés etc.
553	35	fosse	210	70		90		Haut-empire	LBN		charbons de bois et terre cuite
554	35	fosse	580			60		WW2	LBO		verreries, objets divers en métal
555	15	blockhaus	15000	13000		110		WW2	béton		
556	8 / 9	blockhaus	16000	12000		15		WW2	béton		verreries, objets divers en métal
557	18	dépotoir	10000	4000		60		WW2	LBN		verreries, objets divers en métal
558	24	citerne	10600	8200		20		WW2	béton et limon		

Inventaire général du mobilier

DONNEES ADMINISTRATIVES					
Département		**Commune**	**Code INSEE**	**Parcelle cadastrale**	**Propriétaire(s) du terrain**
Seine-Maritime (76)		Dieppe	76 466	ZB 2, 284, 301, 311, 312, 313	3F Normandie
n° Opération	**Année réalisation**	**Localitation / intitulé**		**Responsable**	**Organisme**
17 3626	2024	Neuville-lès-Dieppe, Val d'Arquet est		Bruno Aubry	INRAP

	DONNEES SCIENTIFIQUES										CONSERVATION PREVENTIVE	
N° caisse	**Catégorie matériau**	**UE**	**US**	**N°ordre**	**Type de matériau**	**Dénomination**	**Lot**	**Nbre**	**Poids**	**Chronologie**	**État sanitaire**	**Mesure(s) à prendre**
1	TCR	20		173626-1	céramique	tessons		2	341	La Tène D		
1	TCR	21		173626-2	Céramique 1	vase balustre		1	446	La Tène D		
1	TCR	21		173626-3	Céramique 2	pot tronconique		1	982	La Tène D		
3	TCR	21		173626-4	Céramique 3	jatte		1	438	La Tène D		
1	TCR	24		173626-5	Céramique 4	jatte		1	294	La Tène D		
3	TCR	24		173626-6	céramique	fragments de panse		1	5	protohistoire		
1	TCR	30		173626-7	amphore	tessons		1	114	Haut-Empire		
1	TCR	30	Iso 31	173626-8	amphore	tessons		1	161	Haut-Empire		
1	TCR	59		173626-9	céramiques	tessons		4	46	Haut-Empire		
3	TCR	60		173626-10	céramiques	tessons		4	433	Haut-Empire		
1	TCR	77	cp1	173626-11	céramiques	tessons		5	105	Haut-Empire		
1	TCR	80		173626-12	céramiques	tessons		3	52	Haut-Empire		
1	TCR	82		173626-13	céramiques	tessons		20	299	Haut-Empire		
1	TCR	90		173626-14	céramiques	tessons		9	190	Haut-Empire		
1	TCR	91		173626-15	céramiques	tessons		15	187	Haut-Empire		
1	TCR	91	cp1	173626-16	céramiques	tessons		5	75	Haut-Empire		
1	TCR	93		173626-17	céramiques	tessons		23	272	Haut-Empire		
1	TCR	97	cp1	173626-18	céramiques	tessons		12	189	Haut-Empire		
1	TCR	97		173626-19	céramiques	tessons		25	486	Haut-Empire		
1	TCR	97	cp1	173626-20	céramiques	tessons		174	3381	Haut-Empire		
1	TCR	103		173626-21	céramiques	tessons		3	25	Haut-Empire		
1	TCR	104		173626-22	céramiques	tessons		28	212	Haut-Empire		
1	TCR	106	agrandissement	173626-23	céramiques	tessons		19	238	Haut-Empire		
1	TCR	106		173626-24	céramiques	tessons		2	125	Haut-Empire		
1	TCR	107		173626-25	céramiques	tessons		5	62	Haut-Empire		
1	TCR	109		173626-26	céramiques	tessons		2	29	Haut-Empire		
1	TCR	112		173626-27	céramiques	tessons		12	212	Haut-Empire		
1	TCR	115		173626-28	céramiques	tessons		14	273	Haut-Empire		
1	TCR	117		173626-29	céramiques	tessons		10	140	Haut-Empire		
1	TCR	117	division de 116	173626-30	céramiques	tessons		38	426	Haut-Empire		
1	TCR	134		173626-31	céramiques	tessons		16	199	Haut-Empire		
1	TCR	135		173626-32	céramiques	tessons		8	120	Haut-Empire		
1	TCR	136		173626-33	céramiques	tessons		9	98	Haut-Empire		
1	TCR	137		173626-34	céramique	tesson		1	25	Haut-Empire		
1	TCR	143		173626-35	céramiques	tessons		12	199	Haut-Empire		
1	TCR	146		173626-36	céramique	tesson		1	21	Haut-Empire		
1	TCR	149		173626-37	céramique	tessons		2	51	Haut-Empire		
1	TCR	152		173626-38	céramique	tesson		1	10	Haut-Empire		
1	TCR	154		173626-39	céramiques	tessons		7	273	Haut-Empire		
1	TCR	157		173626-40	céramiques	tessons		4	104	Haut-Empire		
1	TCR	158		173626-41	céramiques	tessons		19	202	Haut-Empire		
1	TCR	161	Iso 33	173626-42	céramiques	tessons		3	150	Haut-Empire		

	DONNEES SCIENTIFIQUES										CONSERVATION PREVENTIVE	
N° caisse	Catégorie matériau	UE	US	N°ordre	Type de matériau	Dénomination	Lot	Nbre	Poids	Chronologie	État sanitaire	Mesure(s) à prendre
1	TCR	162	nettoyage mur	173626-43	céramiques	tessons		7	95	Haut-Empire		
1	TCR	162	Iso 34	173626-44	céramique	tesson		1	49	Haut-Empire		
1	TCR	163	Cp 1	173626-45	céramiques	tessons		9	84	Haut-Empire		
1	TCR	163		173626-46	céramiques	tessons		5	93	Haut-Empire		
1	TCR	172		173626-47	céramiques	tessons		2	21	Haut-Empire		
1	TCR	174		173626-48	céramiques	tessons		4	29	Haut-Empire		
1	TCR	179	cp1	173626-49	céramiques	tessons		116	90	Haut-Empire		
1	TCR	179		173626-50	céramiques	tessons		61	1541	Haut-Empire		
1	TCR	181		173626-51	céramiques	tessons		12	2322	Haut-Empire		
1	TCR	197		173626-52	céramiques	tessons		35	113	Haut-Empire		
1	TCR	202	Cp 1	173626-53	céramiques	tessons		128	729	Haut-Empire		
1	TCR	202	Cp 2	173626-54	céramiques	tessons		38	1286	Haut-Empire		
1	TCR	203		173626-55	céramiques	tessons		6	423	Haut-Empire		
1	TCR	205		173626-56	céramiques	tessons		5	260	Haut-Empire		
1	TCR	209		173626-57	céramiques	tessons		14	78	Haut-Empire		
1	TCR	209	Cp 1	173626-58	céramiques	tessons		32	51	Haut-Empire		
1	TCR	212		173626-59	céramiques	tessons		11	91	Haut-Empire		
1	TCR	214		173626-60	céramiques	tessons		35	387	Haut-Empire		
1	TCR	214	Cp 1	173626-61	céramique	tesson		1	105	Haut-Empire		
1	TCR	216		173626-62	céramiques	tessons		18	447	Haut-Empire		
1	TCR	218		173626-63	céramiques	tessons		5	15	Haut-Empire		
1	TCR	219		173626-64	céramiques	tessons		6	360	Haut-Empire		
1	TCR	236		173626-65	céramiques	tessons		15	57	Haut-Empire		
1	TCR	236	Cp 1	173626-66	céramiques	tessons		36	84	Haut-Empire		
1	TCR	239		173626-67	céramique	tesson		1	327	Haut-Empire		
1	TCR	241	Cp 1	173626-68	céramiques	tessons		2	537	Haut-Empire		
1	TCR	241		173626-69	céramiques	tessons		4	33	Haut-Empire		
1	TCR	242		173626-70	céramiques	tessons		5	74	Haut-Empire		
1	TCR	244		173626-71	céramiques	tessons		3	61	Haut-Empire		
1	TCR	245		173626-72	céramiques	tessons		2	72	Haut-Empire		
1	TCR	252		173626-73	céramiques	tessons		24	55	Haut-Empire		
1	TCR	254		173626-74	céramiques	tessons		25	35	Haut-Empire		
1	TCR	257		173626-75	céramique	tesson		1	635	Haut-Empire		
1	TCR	258		173626-76	céramiques	tessons		24	187	Haut-Empire		
1	TCR	260		173626-77	céramiques	tessons		12	11	Haut-Empire		
1	TCR	262		173626-78	céramiques	tessons		7	197	Haut-Empire		
1	TCR	262	Cp 1	173626-79	céramiques	tessons		12	96	Haut-Empire		
1	TCR	266	Cp 1	173626-80	céramiques	tessons		71	82	Haut-Empire		
1	TCR	266		173626-81	céramiques	tessons		37	489	Haut-Empire		
1	TCR	267		173626-82	céramiques	tessons		5	686	Haut-Empire		
3	TCR	275		173626-83	céramiques	tessons		4	362	Haut-Empire		
1	TCR	276		173626-84	céramiques	tessons		10	58	Haut-Empire		
1	TCR	276	277 cp. 1	173626-85	céramiques	tessons		50	370	Haut-Empire		
1	TCR	278		173626-86	céramiques	tessons		14	108	Haut-Empire		
1	TCR	279		173626-87	céramiques	tessons		4	785	Haut-Empire		
1	TCR	281		173626-88	céramiques	tessons		16	110	Haut-Empire		
1	TCR	283		173626-89	céramiques	tessons		3	30	Haut-Empire		
1	TCR	298		173626-90	céramiques	tessons		4	242	Haut-Empire		
1	TCR	373		173626-91	céramiques	tessons		3	33	La Tène D		
1	TCR	380	Cp 1	173626-92	céramique	tesson		1	514	Haut-Empire		
1	TCR	386		173626-93	céramiques	tessons		32	111	Haut-Empire		
1	TCR	387		173626-94	céramiques	tessons		7	9	Haut-Empire		
1	TCR	398		173626-95	céramique	tesson		1	1315	protohistoire		
1	TCR	401	Cp 1	173626-96	céramique	tesson		1	118	La Tène D		
1	TCR	445		173626-97	céramiques	tessons		2	15	Haut-Empire		
1	TCR	447		173626-98	céramique	tesson		1	6	La Tène D		
1	TCR	451		173626-99	céramiques	tessons		16	10	Haut-Empire		
1	RLT	2	1	173626-100	éclat silex			1	18	Néolithique		

	DONNEES SCIENTIFIQUES										CONSERVATION PREVENTIVE	
N° caisse	Catégorie matériau	UE	US	N°ordre	Type de matériau	Dénomination	Lot	Nbre	Poids	Chronologie	État sanitaire	Mesure(s) à prendre
1	RLT	2	1	173626-101	éclat silex			1	204	Néolithique		
1	RLT	422	18	173626-102	nucléus silex			1	184	Néolithique		
1	RLT	54	4	173626-103	éclat silex			1	15,2	Néolithique		
1	RLT	54	4	173626-104	éclat silex	tranchet ?		1	20	Néolithique		
1	RLT	104	4	173626-105	éclat laminaire silex	retouché		1	39	Néolithique		
1	RLT	106	4	173626-106	bloc grès	mouture		1	1010	Néolithique		
1	RLT	90	4	173626-107	bloc grès	mouture		1	241	Néolithique		
1	RLT	59	4	173626-108	bloc grès	mouture		1	210	Néolithique		
1	RLT	99	3	173626-109	éclat laminaire silex	grattoir		1	22	Néolithique		
1	RLT	398	17	173626-110	éclat silex	retouché		1	28	Néolithique		
1	RLT		sond geol 11	173626-111	éclat débordant silex			1	7,6	Paléolithique		
1	RLT	194	7	173626-112	éclat silex			1	60	Néolithique		
1	RLT	194	7	173626-113	éclat laminaire silex	retouché		1	35	Néolithique		
1	RLT	488	26	173626-114	éclat silex			1	30	Néolithique		
1	RLT	482	25	173626-115	éclat d'entame silex			1	33	Néolithique		
1	RLT	482	25	173626-116	galet silex	percuteur		1	241	Néolithique		
1	RLT	266	10	173626-117	galet silex	percuteur		1	230	Néolithique		
1	RLT	236	10	173626-118	éclat silex			1	18,5	Néolithique		
1	RLT	25 cp.1	1	173626-119	grès	molette		1	155	Néolithique		
1	RLT	393	17	173626-120	éclat silex	ciseau		1	25	Néolithique		
1	RLT	393	17	173626-121	éclat silex			1	43	Néolithique		
1	RLT	393	17	173626-122	éclat silex	pièce à dos		1	3,2	Néolithique		
1	RLT	333	14	173626-123	éclat silex	grattoir		1	71	Néolithique		
1	RLT	188	7	173626-124	éclat silex			1	26	Néolithique		
1	RLT	3	1	173626-125	éclat silex			1	36	Néolithique		
1	RLT	231 cp	4	173626-126	bloc grès	percuteur		1	184	Néolithique		
1	RLT	97 cp 1	3	173626-127	éclat silex			1	59	Néolithique		
1	RLT	262 cp 1	10	173626-128	éclat silex			1	80	Néolithique		
1	RLT	91 cp. 1	3	173626-129	éclat silex	percuteur		1	49	Néolithique		
1	RLT	3	1	173626-130	bloc grès			1	262	Néolithique		
1	RLT	202	9	173626-131	éclat silex	tranchet		1	69	Néolithique		
1	RLT	236 cp 1	10	173626-132	éclat silex			1	8	Néolithique		
1	RLT		Tr 1, iso 1	173626-133	nucléus silex			1	192	Néolithique		
1	RLT		Tr 1, iso 2	173626-134	éclat silex			1	21	Néolithique		
1	RLT		Tr 1, iso 4	173626-135	nucléus silex			1	136	Néolithique		
1	RLT		Tr 1, iso 5	173626-136	éclat silex	grattoir		1	46	Néolithique		
1	RLT		Tr 1, iso 6	173626-137	éclat laminaire silex	retouché		1	23	Néolithique		
1	RLT		Tr 2, iso 7	173626-138	éclat silex			1	43	Néolithique		
1	RLT		Tr 4, iso 9	173626-139	éclat silex	grattoir		1	46	Néolithique		
1	RLT		Tr 4, iso 14	173626-140	éclat silex	grattoir		1	56	Néolithique		
1	RLT	117	4	173626-141	bloc grès	molette		1	265	Néolithique		
1	RLT	403	17	173626-142	bloc grès	pis		1	352	Néolithique		
1	RLT	181	7	173626-143	galet silex	percuteur		1	189	Néolithique		
1	RLT		Tr 10, iso 21	173626-144	éclat silex	grattoir		1	61	Néolithique		
1	RLT		Tr 11, iso 22	173626-145	bloc grès	percuteur		1	185	Néolithique		
1	RLT		Tr 14, iso 24	173626-146	éclat de façonnage silex			1	6	Néolithique		
1	RLT		Tr 14, iso 25	173626-147	éclat silex			1	20	Néolithique		
1	RLT		Tr 14, iso 26	173626-148	tablette silex			1	10	Néolithique		
1	RLT		TR 14, iso 27	173626-149	éclat silex			1	26	Néolithique		
1	RLT		Tr 15, iso 38	173626-150	éclat silex			1	41	Néolithique		
1	RLT		Tr 15, iso 39	173626-151	gros éclat silex	pic		1	196	Néolithique		
1	RLT	189	7	173626-152	éclat laminaire silex	couteau à dos		1	46	Néolithique		

	DONNEES SCIENTIFIQUES										CONSERVATION PREVENTIVE	
N° caisse	Catégorie matériau	UE	US	N°ordre	Type de matériau	Dénomination	Lot	Nbre	Poids	Chronologie	État sanitaire	Mesure(s) à prendre
1	RLT	193	7	173626-153	éclat laminaire silex	couteau à dos		1	13	Néolithique		
1	RLT	179	7	173626-154	bloc grès	mouture		1	359	Néolithique		
1	RLT	215	9	173626-155	lame silex			1	6,8	Néolithique		
1	RLT	215	9	173626-156	éclat laminaire silex			1	22,4	Néolithique		
1	RLT	215	9	173626-157	éclat silex			1	16,2	Néolithique		
1	RLT	214	9	173626-158	éclat silex	retouché		1	6,9	Néolithique		
1	RLT	214	9	173626-159	éclat d'entame silex			1	36	Néolithique		
1	RLT	97cp1	3	173626-160	éclat silex			1	18	Néolithique		
1	RLT	386	9	173626-161	bloc grès	mouture		1	188	Néolithique		
1	RLT	386	9	173626-162	galet silex	percuteur		1	368	Néolithique		
1	RLT	146	6	173626-163	bloc grès	mouture		1	422	Néolithique		
1	RLT	274	6	173626-164	bloc grès	lissoir		1	185	Néolithique		
1	RLT	266	10	173626-165	bloc grès	mouture		1	385	Néolithique		
1	RLT	266 cp 1	10	173626-166	bloc grès	mouture		1	210	Néolithique		
1	RLT	34	2	173626-167	bloc grès			3	358	Néolithique		
1	RLT	202 cp.1	19	173626-168	éclat silex			1	13	Néolithique		
1	RLT	202 cp.1	19	173626-169	plaquette grès			1	39	Néolithique		
1	RLT	202 cp.1	19	173626-170	bloc grès	abraseur		1	210	Néolithique		
1	RLT	396	17	173626-171	éclat silex			1	5,6	Néolithique		
1	RLT	396	17	173626-172	silex chauffé			4	116	Néolithique		
1	RLT	397	17	173626-173	silex chauffé			1	139	Néolithique		
1	RLT	35	2	173626-174	silex chauffé			32	2230	Néolithique		
1	MFE	179 cp1	2	173626-175				7	134			
1	MFE	202 cp1	19	173626-176				8	148			
1	MFE	266	10	173626-177				1	80			
1	MFE	97 cp1	3	173626-178				7	92			
1	MFE	262 cp1	10	173626-179				1	42			
1	MFE	136	6	173626-180				2	6			
1	MFE	387	2	173626-181				2	68			
1	MFE	257	10	173626-182				1	52			
1	MFE	388	12	173626-183				1	12			
1	MFE	276	10	173626-184				2	78			
1	MFE	80	3	173626-185				1	142			
1	MFE	477	25	173626-186				1	11			
2	MFE	447	21	173626-187				1	15			
2	MFE	244	10	173626-188				1	79			
2	MFE	349	13	173626-189				1	168			
2	MFE	107	4	173626-190				1	11			
2	MFE	252	10	173626-191				2	242			
2	MFE	216	9	173626-192				1	24			
2	MFE	214	9	173626-193				1	20			
2	MFE	20	1	173626-194				1	24			
2	MFE	134	6	173626-195				1	34			
2	MFE	181	7	173626-196				1	26			
2	MFE	209 cp.1	9	173626-197				1	21			
3	MFE	179	7	173626-198				1	8			
3	MFE	266 cp.1	2	173626-199				5	61			
3	MFE	254	10	173626-200				8	130			
3	MFE	172	6	173626-201				2	17			
3	MFE	202	9	173626-202				1	3			
3	MFE	202 cp.2	9	173626-203				1	78			
3	MFE	93	4	173626-204				3	91			
3	MFE	162	6	173626-205				2	78			
3	MFE	209 cp.1	9	173626-206				4	168			
3	MFE	386	9	173626-207				1	117			
3	MFE	387	2	173626-208				1	15			

	DONNEES SCIENTIFIQUES										CONSERVATION PREVENTIVE	
N° caisse	Catégorie matériau	UE	US	N°ordre	Type de matériau	Dénomination	Lot	Nbre	Poids	Chronologie	État sanitaire	Mesure(s) à prendre
3	MFE		15	173626-209				1	10			
3	MFE	96	3	173626-210				1	0,5			
3	MFE		20	173626-211				1				
3	MFE	345	15	173626-212				1				
3	MFE	511	30	173626-213			1			contemporain		À ne pas conserver
3	MFE	301	13	173626-214			1			contemporain ww2		À ne pas conserver
3	MFE	58	4	173626-215			1			contemporain ww2		À ne pas conserver
3	MFE	529	31	173626-216			1			contemporain ww2		À ne pas conserver
3	MFE		18	173626-217		gourde allemande	1			contemporain ww2		À ne pas conserver
3	MFE	399	17	173626-218			1			contemporain ww2		À ne pas conserver
3	MFE	324	14	173626-219		brêlage	1			ww2		À ne pas conserver
3	MFE	iso23	14			munition	1			ww2		jeté
3	MFE	16	1	173626-220		avion ?	1			ww2		conservé
3	MFE	552	35	173626-221		masque à gaz	1			ww2		À ne pas conserver
3	MFE	Iso 35	18			munition	1			ww2		jeté
3	MFE	16	1	173626-222			1			contemporain		
3	MFE		31	173626-223		objets métalliques	1			ww2		À ne pas conserver
3	MFE	Iso 29	15			bloc de fer	1			contemporain		À ne pas conserver
3	MFE	3 caisses	08/09/24	173626-224		verreries	1			contemporain ww2		À ne pas conserver

Inventaire de la documentation

DONNEES ADMINISTRATIVES					
Département		**Commune**	**Code INSEE**	**Parcelle cadastrale**	**Propriétaire(s) du terrain**
Seine-Maritime (76)		Dieppe	76 466	ZB 2, 284, 301, 311, 312, 313	3F Normandie
n° Opération	**Année réalisation**	**Localitation / intitulé**		**Responsable**	**Organisme**
17 3626	2024	Neuville-lès-Dieppe, Val d'Arquet est		Bruno Aubry	INRAP

	INFORMATONS SUR LE DOCUMENT							
N° boite	**Type**	**Format**	**N°inventaire**	**Auteur**	**Date**	**Nature support**	**Échelle**	**Légende/contenu**
	graphique (terrain)	A3	173626-44	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 1 : Tr1 st.21, Tr9 st. 214, Tr1 st. 21, Tr9 log 1, Tr 9 st. 209 cp1, Tr9 st. 218, Tr9 st. 202 cp1, Tr9 st. 196 cp1
	graphique (terrain)	A3	173626-45	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 2 : Tr7 st. 179 cp1, Tr 2 st. 402 cp1, Tr7 st179 cp. 1, Tr2 st. 24 cp1, Tr1 st 410, Tr9 st 386
	graphique (terrain)	A3	173626-46	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 3 : Tr3 st97 cp1, Tr3 cp 2 et 3, Tr3 st91
	graphique (terrain)	A3	173626-47	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 4 : Tr13 st. 266 cp A, B et C
	graphique (terrain)	A3	173626-48	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 5 : Tr2 st26, Tr2 st25, Tr10 st231 cp1, Tr10 st236 cp1, Tr10 st242, Tr 10 st254,
	graphique (terrain)	A3	173626-49	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 6 : Tr 17 st458 log, Tr17 st428
	graphique (terrain)	A3	173626-50	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 7 : R16 st257, Tr16 st 258 cp1, Tr 16 st380, Tr18 st425, Tr 18 st423 log
	graphique (terrain)	A3	173626-51	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 8 : Tr23 st472 cp1, Tr23 st458, Tr18 st424
	graphique (terrain)	A3	173626-52	équipe	01/05/24	papier calque	1/20	Minute 9 : Tr2 st34, Tr12 log, Tr 25 st277, Tr14 st109 log, Tr2 sr35, Tr27 st 494 cp1, Tr4 log, Tr4 st117, Tr4 log, Tr4 st110
	photographie	JPG	173626-53	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 1 st21 de jpg 926 à 952
	photographie	JPG	173626-54	équipe	01/05/24	fichier raster		vue général du diagnostic de jpg 953 à 968
	photographie	JPG	173626-55	équipe	01/05/24	fichier raster		décapage Tr13 jpg 969 à 999, vestiges de la Seconde Guerre
	photographie	JPG	173626-56	équipe	01/05/24	fichier raster		JPG 001 à 009 ouverture du blockaus Tr13
	photographie	JPG	173626-57	équipe	01/05/24	fichier raster		JPG 010 à 013 visite de la télévision Belge
	photographie	JPG	173626-58	équipe	01/05/24	fichier raster		JPG 0014 à 0018 premiers pas dans le blockaus Tr13
	photographie	JPG	173626-59	équipe	01/05/24	fichier raster		JPG 0021 à 0024 dégagement du tunnel rebouchée Tr13
	photographie	JPG	173626-60	équipe	01/05/24	fichier raster		ambiance JPG 0025 à 0028
	photographie	JPG	173626-61	équipe	01/05/24	fichier raster		JPG décapage de la st 58 Tr4 de 0029 à 0039
	photographie	JPG	173626-62	équipe	01/05/24	fichier raster		tuyaux en béton st. 57 Tr4 JPG de 0040 à 0043
	photographie	JPG	173626-63	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 16 st. 357 jpg 0044
	photographie	JPG	173626-64	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 16 st 359 et 360 coupe et figure en plan JPG 0048 et 0049
	photographie	JPG	173626-65	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 1 st 21 vue générale de la sépulture JPG 0050 à 0077
	photographie	JPG	173626-66	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 9 st 214 JPG 078 et 079
	photographie	JPG	173626-67	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 9 st 218 JPG 0080 et 0081
	photographie	JPG	173626-68	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 9 st 223 JPG 0082 et 0083
	photographie	JPG	173626-69	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 9 st 209 JPG 0084 et 0085
	photographie	JPG	173626-70	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 9 st. 202 JPG 0086 à 0090
	photographie	JPG	173626-71	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 7 st. 0099 à 0120 st. 178 cp 1
	photographie	JPG	173626-72	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 9 st 386 cp 1 jpg 121 à 124
	photographie	JPG	173626-73	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 17 st 401 jpg 125 à 129
	photographie	JPG	173626-74	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 6 st 167, 168, 169 jpg 130 à 168
	photographie	JPG	173626-75	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 2 st 24 25 JPG 169 à 174
	photographie	JPG	173626-76	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 10 st 236 cp 1 JPG 175 et 176
	photographie	JPG	173626-77	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 10 st 231 JPG 177 à 179
	photographie	JPG	173626-78	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 10st 242 JPG 180 à 182
	photographie	JPG	173626-79	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 10 st 254 JPG 183
	photographie	JPG	173626-80	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 10 st 232 cp 1 JPG186
	photographie	JPG	173626-81	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 10 st 266 cp A, B, C JPG 188 à 203
	photographie	JPG	173626-82	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 4 st 91 jpg 208

	INFORMATONS SUR LE DOCUMENT							
N° boite	Type	Format	N°inventaire	Auteur	Date	Nature support	Échelle	Légende/contenu
	photographie	JPG	173626-83	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 4 st 97 JPG 209 à 218
	photographie	JPG	173626-84	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 6 st 167, 168, 169 jpg 130 à 168
	photographie	JPG	173626-85	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 6 st 146 cp1 JPG 221
	photographie	JPG	173626-86	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 4 st 163 JPG 222, 223 et 247 à 274
	photographie	JPG	173626-87	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 4 st 97 cp 1 JPG 275 à 297
	photographie	JPG	173626-88	équipe	01/05/24	fichier raster		TR 10 st 276 et 277 JPG 298 à 305
	photographie	JPG	173626-89	équipe	01/05/24	fichier raster		vues générale des tranchées JPG 313 à 322
	photographie	JPG	173626-90	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 2 st 35 zt 34 JPG 323 à 330
	photographie	JPG	173626-91	équipe	01/05/24	fichier raster		TR 4 st 117 à st 109 JPG 368 à 387
	photographie	JPG	173626-92	équipe	01/05/24	fichier raster		vue général du diagnostic des vestiges de la Seconde Guerre JPG 388 à 407
	document de terrain		173626-93	équipe	01/05/24	cahier/carnet papier		Cahier 1 enregistrement structures de 1 à 80
	document de terrain		173626-94	équipe	01/05/24	cahier/carnet papier		Cahier 2 enregistrement structures de 81 à 195
	document de terrain		173626-95	équipe	01/05/24	cahier/carnet papier		Cahier 3 enregistrement structures de 196 à 248
	document de terrain		173626-96	équipe	01/05/24	cahier/carnet papier		Cahier 4 enregistrement structures de 249 à 290
	document de terrain		173626-97	équipe	01/05/24	cahier/carnet papier		Cahier 5 enregistrement structures de 291 à 386
	document de terrain		173626-98	équipe	01/05/24	cahier/carnet papier		Cahier 6 enregistrement structures de 287 à 482
	document de terrain		173626-99	équipe	01/05/24	cahier/carnet papier		Cahier 7 enregistrement structures de 483 à 555
	photographie	JPG	173626-100	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 301 coupe
	photographie	JPG	173626-101	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 301 détail
	photographie	JPG	173626-102	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 319 détail
	photographie	JPG	173626-103	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 319 détail
	photographie	JPG	173626-104	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 319 détail
	photographie	JPG	173626-105	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 319 détail
	photographie	JPG	173626-106	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 301 vue générale
	photographie	JPG	173626-107	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 301 détail
	photographie	JPG	173626-108	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 303 vues générales et détails
	photographie	JPG	173626-109	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 303 vues générales et détails
	photographie	JPG	173626-110	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 303 vues générales et détails
	photographie	JPG	173626-111	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 303 vues générales et détails
	photographie	JPG	173626-112	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 303 vues générales et détails
	photographie	JPG	173626-113	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 vue générale bunker
	photographie	JPG	173626-114	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 311 vue générale
	photographie	JPG	173626-115	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 311 détail
	photographie	JPG	173626-116	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 8/9 St 556 vue générale
	photographie	JPG	173626-117	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 8/9 St 556 détail
	photographie	JPG	173626-118	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 8/9 St 556 détail
	photographie	JPG	173626-119	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 8/9 St 556 détail
	photographie	JPG	173626-120	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 8/9 St 556 détail
	photographie	JPG	173626-121	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 8/9 St 556 détail
	photographie	JPG	173626-122	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 8/9 St 556 détail
	photographie	JPG	173626-123	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 4 St 58 vue générale
	photographie	JPG	173626-124	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 4 St 58 détail coupe
	photographie	JPG	173626-125	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 12 St 300 vue générale
	photographie	JPG	173626-126	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 17 St 428 vue générale
	photographie	JPG	173626-127	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 vue générale
	photographie	JPG	173626-128	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 détail
	photographie	JPG	173626-129	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 détail
	photographie	JPG	173626-130	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 détail
	photographie	JPG	173626-131	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 détail
	photographie	JPG	173626-132	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 détail
	photographie	JPG	173626-133	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 détail
	photographie	JPG	173626-134	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 détail
	photographie	JPG	173626-135	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 15 St 555 vue générale

	INFORMATONS SUR LE DOCUMENT							
N° boite	Type	Format	N°inventaire	Auteur	Date	Nature support	Échelle	Légende/contenu
	photographie	JPG	173626-136	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 13 St 312 vue générale
	photographie	JPG	173626-137	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 30 St 511 vue générale
	photographie	JPG	173626-138	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 30 St 511 détail
	photographie	JPG	173626-139	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 30 St 511 détail
	photographie	JPG	173626-140	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 30 St 511 détail
	photographie	JPG	173626-141	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 31 St 524 vue générale
	photographie	JPG	173626-142	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 31 St 524 détail
	photographie	JPG	173626-143	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 31 St 524 détail
	photographie	JPG	173626-144	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 31 St 524 détail
	photographie	JPG	173626-145	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 31 St 524 détail
	photographie	JPG	173626-146	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 24 St 558 vue générale
	photographie	JPG	173626-147	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 16 St 377 vue générale
	photographie	JPG	173626-148	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 14 St 336 détail
	photographie	JPG	173626-149	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 22 St 448 vue générale
	photographie	JPG	173626-150	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 22 St 448 détail
	photographie	JPG	173626-151	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 23 St 458 vue générale
	photographie	JPG	173626-152	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 23 St 458 détail
	photographie	JPG	173626-153	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 17 St 399 vue générale
	photographie	JPG	173626-154	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 31 St 529 vue générale
	photographie	JPG	173626-155	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 18 St 424 vue en plan
	photographie	JPG	173626-156	équipe	01/05/24	fichier raster		Tr 18 St 424 détail coupe
	photographie	JPG	173626-157	équipe	01/05/24	fichier raster		Casemate bétonnée vue générale
	photographie	JPG	173626-158	équipe	01/05/24	fichier raster		Abri indéterminé vue générale
	photographie	JPG	173626-159	équipe	01/05/24	fichier raster		Soute en béton vue générale
	photographie	JPG	173626-160	équipe	01/05/24	fichier raster		Soute à munitions détail 1
	photographie	JPG	173626-161	équipe	01/05/24	fichier raster		Soute à munitions détail 2
	photographie	JPG	173626-162	équipe	01/05/24	fichier raster		Soute à munitions détail 3
	photographie	JPG	173626-163	équipe	01/05/24	fichier raster		Tableau poste électrique détail

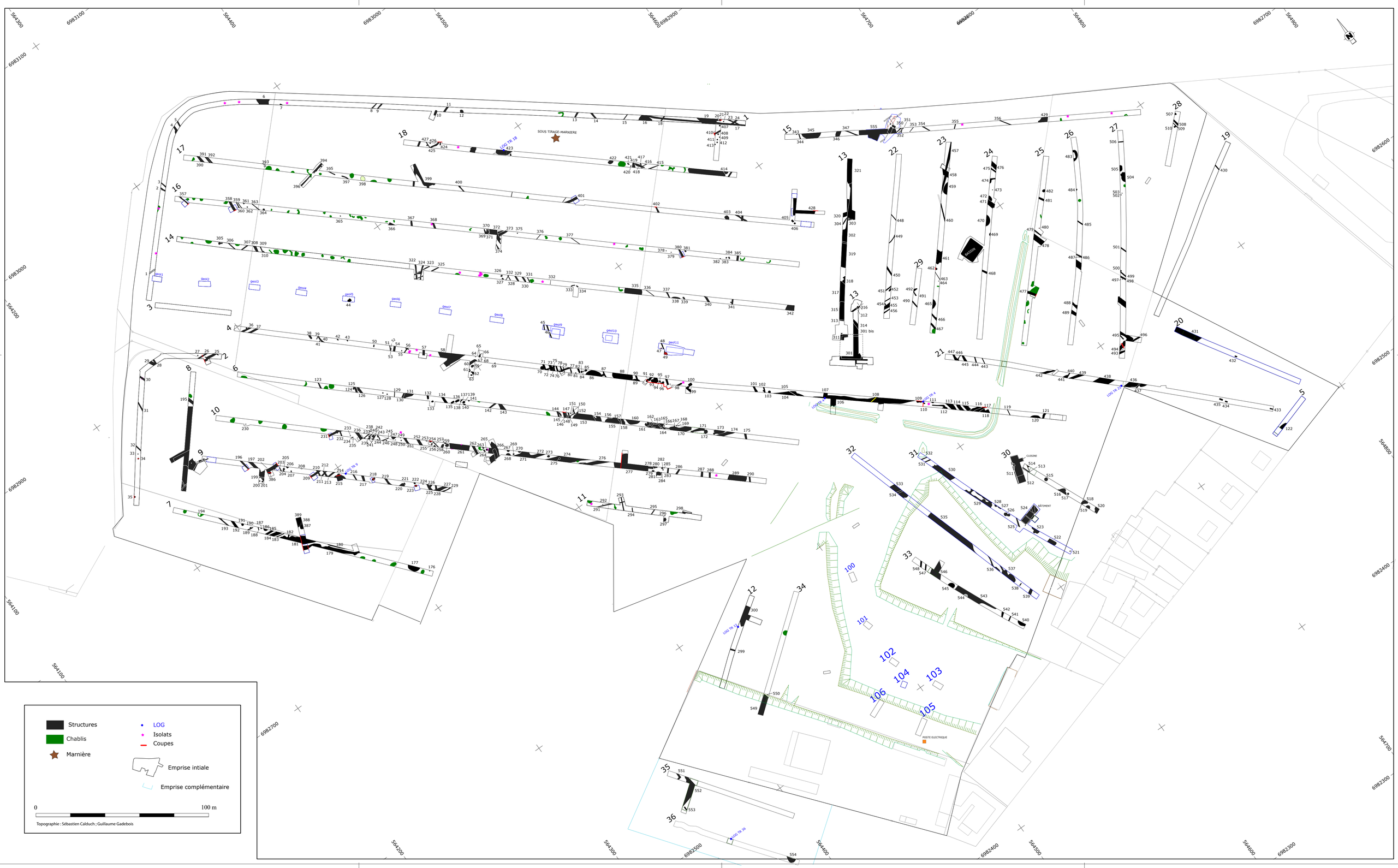

SOUS TIRAGE-MARNIERE
LOG TR 18
LOG TR 4
LOG TR 9
LOG TR 12
LOG TR 36
BASSIN
CUISINE
BÂTIMENT
POSTE ELECTRIQUE
Structures
Chablis
Marnière
LOG
Isolats
Coupes
Emprise intiale
Emprise complémentaire
0
100 m
Topographie : Sébastien Calduch ; Guillaume Gadebois

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Normandie, Seine-Maritime (76), Dieppe,
Neuville-lès-Dieppe, Val d'Arquet est

Chronologie
Néolithique
Protohistoire
Antiquité romaine
Époque contemporaine

Sujets et thèmes
Bâtiment
Voirie
Habitat rural
Voirie
Foyer
Fosse
Sépulture
Blockhaus
Parcellaire

Mobilier
Lithique
Céramique
Faune
Objet métallique

Un important diagnostic archéologique vient d'être réalisé par une équipe de l'Inrap sur la commune de Neuville-lès-Dieppe « Val-d'Arquet Est ». Le projet consiste à édifier sur une surface qui avoisine les 20 hectares, par la société 3 F-Normandie, au moins 750 logements. Le site occupe une plaine légèrement en pente, faiblement ondulée, marquée par un talweg au sud et une vallée encaissée au nord. Cette topographie confère au terrain une position légèrement dominante. Au nord, à quelques 1300 m, s'étire le site appelé « *le Camp de César* », sur la commune de Bracquemont. Cette occupation, connue depuis le XVIIIe siècle, correspond à une vaste position fortifiée laténienne. Deux puissants fossés et talus délimitent deux enclos.
En 2011, un diagnostic réalisé plus à l'ouest de notre emprise par François Delahaye (Inrap) a permis de révéler un grand nombre de structures de La Tène finale riches d'un abondant mobilier céramique. La fouille qui s'ensuivit, réalisée par Laurent Cholet (coll.) a confirmé l'occupation protohistorique. Cet environnement relativement dense en vestiges archéologiques est complété, sur l'actuel projet, d'une batterie de défense côtière allemande de la Seconde Guerre Mondiale. Elle occupe l'extrémité orientale du terrain, sur un axe nord sud. Celle-ci se développe très largement en dehors des parcelles investies.
Les quelques 35 tranchées et sondages ont permis de révéler un minimum de 550 structures en tous genres. L'essentiel des occupations révélées ici couvre le premier et le deuxième siècle de notre ère. Il s'agit d'un ensemble orthonormé marqué par un réseau de fossés d'enclos et de parcellaire enserrant des occupations domestiques. L'ensemble s'articule le long d'un chemin viaire occupé au fond par des ornières et délimité au moins au nord, par un fossé bordier. Des radiers de fondation en silex indiquent la présence d'au moins deux, voire trois constructions. Elles sont complétées par des bâtiments sur poteaux plantés et/ou calés par des blocs de silex. Un grand nombre de structures domestiques montre un remplissage organique très sombre et de la céramique en quantité. Nous ne pouvons, pour le moment, statuer sur la fonction de cette occupation du Haut-Empire, mais une spécificité est déjà soulignée par l'étude de la céramique et le nombre de reste d'amphores.
Un regroupement de sépultures à crémations de La Tène D est apparu au nord de l'emprise, directement bloqué par l'actuelle route « des Graves de la mer ». Partiellement fouillée dans le cadre du diagnostic, une sépulture a livré un dépôt de quatre vases et un probable négatif de coffre. Les très fortes perturbations visibles dans ce secteur, liées à des terrassements de la Seconde Guerre Mondiale, ont fortement perturbé la lecture de cette zone. Des vases et épandages d'ossements brûlés apparaissent dans le remplissage de certains faits contemporains.
La tentative de débarquement par les troupes canadiennes en 1941 sur les plages de Dieppe a conduit à un renforcement défensif, de la part de l'occupant, de la côte normande. C'est ainsi que plus de 800 blockhaus sont construits sur toute cette partie du littoral. L'emprise du projet est sur sa face orientale, investi par toute une série d'aménagements de défense côtière et autres constructions. Ces ouvrages, essentiellement en béton, sont aériens ou bien totalement enterrés. Les tranchées de diagnostic ont en partie permis de recouper certains de ces ouvrages. À cela s'ajoute le réseau de communication électrique et d'adduction d'eau souterrains ainsi que des tranchées de communication totalement inconnus. Ces ouvrages ont été bouchés et occultés durant la décennie qui a suivi la fin du conflit, avec des déchets domestiques essentiellement composés de récipients en verre et métal provenant des ruines de Dieppe. Ces vestiges mobiliers et immobiliers apportent une lecture totalement inédite sur l'organisation, le fonctionnement et l'appropriation de la batterie, durant la guerre et après, par la population dieppoise.
Cette opération de diagnostic offre un champ d'étude multi-scalaire à travers l'occupation du Haut-Empire et l'évolution de la batterie de défense allemande.

Inrap
Grand Ouest
37, rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40 - grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr